

Le vignoble savoyard

par Jean-Paul DUCASSE

Thèse pour le doctorat de 3^e cycle
en géographie de l'aménagement rural
sous la direction de René LEBEAU
soutenue le 3 juillet 1981

Composition du jury: Renée Rochefort, professeure de géographie humaine à l'université Lyon 2
Georges Mutin, professeur de géographie à l'université Lyon 2 René LEBEAU, professeur de
géographie à l'université Lyon 2 Charles AVOCAT, maître-assistant à l'université Lumière Lyon 2

Table des matières

Epigraphe .	1
Introduction . .	3
L'espace viticole savoyard . .	3
La méthode et la finalité de l'enquête .	4
Les limites . .	6
Dans l'espace .	7
Dans le temps .	8
Les moyens d'accès à la connaissance : l'utilisation des sources et l'approche de la réalité ..	13
L'utilisation des sources .	13
1 - Les sources d'origine agricole : le Cadastre Viticole et les fiches d'encépagements . .	14
2 - Les sources fiscales : les déclarations individuelles de récoltes .	17
3 - Les sources professionnelles : le Syndicat des Vins de Savoie . .	18
4 - Les sources sociales : la Mutualité Sociale Agricole .	18
La perception de la réalité grâce à la représentation graphique. Rappel méthodologique . .	21
Qu'est-ce que la graphique ? . .	21
Le traitement graphique de l'information .	21
Le paysage naturel et humain. Caractéristiques générales et particularités locales .	25
Les caractères généraux du vignoble . .	26
La pente . .	26
La culture de la vigne . .	27
L'habitat .	29
Les particularités locales . .	30
La Chautagne .	30
Le rebord occidental du Mont du Chat . .	35
Les rives du lac du Bourget . .	37

La Cluse de Chambéry .	37
La rive droite de l'Isère . .	42
Agriculture et viticulture en Savoie. Clé pour une définition du vignoble savoyard . .	45
La vigne dans l'aire de production .	47
L'encépagement .	47
Les exploitations .	49
Le vignoble savoyard. Les structures agraires et ampélographiques en 1960 .	57
La structure des exploitations viticoles .	58
L'encépagement du vignoble .	66
Le vignoble savoyard dans les années 1960. Les hommes : communes rurales et population agricole .	73
La population totale des communes .	75
Répartition des ménages agricoles par tranche d'âge .	78
L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979 .	83
L'évolution des structures foncières et agraires du vignoble .	91
L'évolution générale du vignoble . .	91
L'évolution communale .	95
L'évolution du vignoble d'appellation . .	97
Les exploitations .	97
Les superficies . .	103
La répartition des exploitations viticoles selon leur superficie et la répartition de la superficie plantée en vignes selon la taille des exploitations. Classement des communes par rapport à la moyenne de l'ensemble . .	105
L'encépagement du vignoble savoyard . .	108
L'analyse des droits de replantations gratuits .	112
L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité .	125
La population agricole . .	127
Les structures démographiques et la répartition de la population des ménages agricoles en 1968, 1975 .	129
Classement selon l'écart à la moyenne de l'ensemble .	129

La population active agricole du vignoble savoyard .	137
La structure démographique de la population active agricole en 1968-1975 .	138
L'âge des vignerons savoyards . .	145
La double activité dans le vignoble savoyard .	146
Conclusion .	163
Bibliographie . .	169

Epigraphe

C'est peut-être une des principales causes de pauvreté de cette contrée Quand le vin abonde, on s'y accoutume, on en boit beaucoup; Lorsqu'il manque, on ne peut plus s'en passer et le prix devient excessif. Marquis Costa de Beauregard. De bailléri ou cartan de satagne Que Leysse fusse sandia E vin de Chautagne. De me cutieri chu le pont Tot de mon long E de deri a Leysse Le bon dieu te craisse.

Je donnerais un quartan de châtaignes Pour que la Leysse fut changée En vin de Chautagne Je me coucherais sous le pont Tout de mon long Et je dirais à la Leysse Que le Bon Dieu te croisse ! Chanson chambérienne du XIX^e siècle

Introduction

Entreprendre l'étude du vignoble savoyard peut sembler surprenant. Le département est, en effet, plus connu par son industrie déjà ancienne et par le tourisme qui s'y est développé sous les formes les plus diverses : tourisme d'hiver certes, mais aussi tourisme estival, balnéaire et thermal car l'espace savoyard permet la multiplicité des activités de loisirs, à toutes les époques de l'année.

En revanche, l'agriculture savoyarde est un phénomène nettement moins connu du public en dehors du stéréotype quelque peu dépassé d'ailleurs de l'élevage laitier.

Et pourtant, malgré des conditions peu favorables, la vigne a de tout temps été présente en Savoie. Aujourd'hui à l'intérieur d'un périmètre beaucoup plus restreint, il existe une dénomination et une aire d'appellation contrôlée "Vin de Savoie" qui concrétisent d'un point de vue réglementaire et juridique l'existence d'un vignoble de qualité, existant de longue date et ayant fourni les preuves de son antériorité.

L'espace viticole savoyard

L'espace savoyard, espace de montagnes et de lacs, n'est pas marqué par une présence dominante de la vigne. Pour l'observateur superficiel, l'impression qui ressort d'un coup d'oeil rapide sur le paysage agricole est celle d'une polyculture omniprésente. De vastes étendues en herbe, bien délimitées par des haies ou des rangées de peupliers se

trouvent associées à des céréales : blé, orge, avoine. Ce qui frappe le plus, c'est la présence du maïs, dans le fond des vallées savoyardes de l'Avant-Pays. Sa couleur verte et ses longues feuilles agitées par le vent donnent une impression de quasi monoculture.

Il faut plus d'attention et de perspicacité pour découvrir un vignoble réfugié sur les versants bien exposés ou sur un faux plat sur lequel la vigne s'est implantée au milieu d'éboulis calcaires. Il faut, alors quitter les grandes voies de communications qui empruntent les passages naturels et suivre les petites routes départementales ou vicinales à flanc de coteau pour découvrir les surfaces plantées en vignes. Grandes pièces rectangulaires au bas des côtes ou parcelles allongées donnant l'impression de monter à l'assaut des montagnes qui les surplombent. La vigne s'aventure jusqu'au pied des bois et des forêts où l'on peut, si l'on est attentif, assister au perpétuel combat que se livrent ces deux voisins antagonistes que sont l'arbre et le pied de vigne : parcelles abandonnées où seules la présence de piquets et la différence de couleur dans la végétation permettront de reconnaître la vigne abandonnée au voisinage des broussailles, ou au contraire, terrains défrichés, défoncés, dépierrés qui indiquent que le vigneron ne renonce pas et voit l'avenir avec sérénité.

Les coteaux chautagnards, le rebord occidental du mont du Chat surplombant le Haut-Rhône, le versant de la vallée de l'Isère entre Albertville et Montmélian, les versants orientaux de la Combe de Savoie qui font face aux éboulis viticoles du Mont Granier. C'est là, par excellence, le domaine du vignoble savoyard : au total vingt six communes¹. La traversée d'un de ces villages atteste immédiatement la présence d'une activité agricole d'un haut niveau technique (enjambeurs, sulfateuses) orientée vers le commerce (palettes et bouteilles vides) et donc tournée vers le monde extérieur : panneaux invitant à la dégustation et à l'achat, habitat rénové ou villas récentes, locaux destinés à l'accueil de la clientèle. A certaines époques estivales, ces villages sont bleus du sulfate de traitement des vignes. Et surtout, on n'y trouve plus ces chemins couleur de bouses de vaches, et l'on n'y sent plus les odeurs de purin, s'échappant des étables entrouvertes par une chaude après-midi d'été. On devine une société rurale différente, dynamique qui a su lutter pour développer ses chances de succès par une radicale remise en question de sa mentalité, de sa gestion, de son style de vie, plutôt que de végéter dans la routine engendrant un déclin agricole inexorable. On note une différence dans la réflexion de ces viticulteurs et vignerons, avec une mentalité héréditaire, une fierté et une raison d'être, une volonté de forcer les événements contraires. Ils tranchent sur l'ensemble des agriculteurs de la région. Tout cela concourt à justifier l'existence et la spécificité d'une ou plusieurs régions viticoles savoyardes, mais d'abord d'un ensemble viticole savoyard.

La méthode et la finalité de l'enquête

¹ - CHAUTAGNE : Motz, Serrières, Ruffieux, Chindrieux. - REBORD OCCIDENTAL DU MONT DU CHAT : Lucey, Jongieux, Billième, St Jean Chevelu, Yenne. - CLUSE DE CHAMBERY : St Alban Leysse, Barby, Challes, St Jeoire Prieuré, St Baldoph, Chignin, Myans, Apremont, Les Marches, Brison. - COMBE DE SAVOIE : Francin, Montmélian, Arbin, Cruet, St Jean la Porte, St Pierre d'Albigny, Fréterive.

Mais est-il logique et est-il souhaitable d'étudier le vignoble dans sa spécificité ? Il ne peut s'agir dans le cadre restreint d'un travail de troisième cycle, d'étudier la place de la viticulture dans l'agriculture du département de la Savoie. Nous avons voulu essayer d'envisager la place et l'évolution du fondement (le vignoble) d'une activité (la viticulture) et d'une production agricole spécifique (le vin) dans un cadre particulier : une région de moyenne montagne, dans ses relations avec l'espace et avec les hommes.

Nous avons adopté cette démarche globale, et donc ambiguë, parce qu'au terme de nos recherches, il nous apparaît que la vigne a toujours tenu, dans les communes concernées par un vignoble de qualité, une place particulière et ce depuis de nombreuses années, avant même la mutation contemporaine des campagnes. Le cadastre viticole, établi à la fin des années cinquante, illustre bien cette tendance. Mais ce n'est que dans la dernière décennie que la vigne a émergé et supplanté les autres formes d'activités agricoles et cela dans des terroirs nettement localisés. En s'adaptant aux exigences venues de l'extérieur, en s'efforçant de conquérir un débouché et par conséquent de devenir rentable, la vigne a contribué au maintien en ces lieux, d'une population agricole qu'elle a par ailleurs doté d'un revenu confortable et assuré.

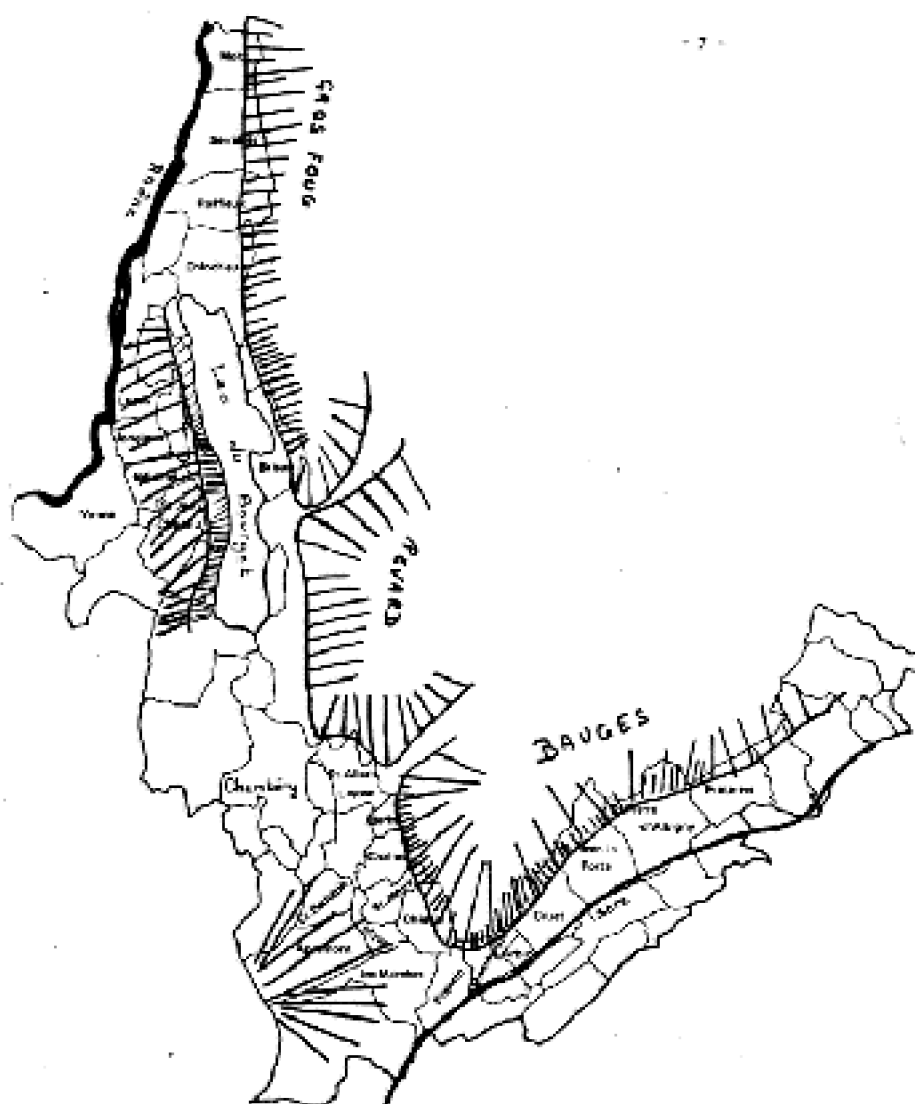
C'est ainsi que l'on rejoint l'aménagement rural. Comment peut-on percevoir, au niveau communal, cette évolution ? Quels moyens existe-t-il d'évaluer le changement ? Quelles conclusions en tirer ?

Le vignoble et la viticulture savoyarde sont un exemple particulier à partir duquel, il doit être possible de mettre au point une méthode d'acquisition et de sélection des informations, ainsi que d'observation de l'espace rural en zone de moyenne montagne. Pour nous, le problème se pose en ces termes : quels ont été les moyens mis à la disposition des responsables de l'aménagement rural pour apprécier l'importance du vignoble et de la viticulture ? Y en a-t-il ? Dans une région où pendant très longtemps, l'élevage laitier a été la seule activité digne d'intérêt, a-t-on pris conscience assez tôt des chances que le vignoble représentait ? A-t-il été préservé, développé autant qu'il a été possible ?

Au moment où l'agriculture de montagne est un problème qui retient l'attention, la viticulture savoyarde a-t-elle été perçue comme un recours possible dans un espace qui se déruralise sous les influences combinées de l'urbanisation, de l'industrialisation et du tourisme ?

C'est dans cette perspective que se situe notre travail : arriver à déterminer un certain nombre de critères ou de paramètres qui permettraient une connaissance intime de la réalité viticole actuelle et aboutiraient à une réflexion solide sur l'avenir des régions concernées.

A l'intérieur de notre champ d'enquête, la viticulture est la seule activité agricole qui se soit maintenue. Si en 1960, dans bon nombre de communes étudiées, le vignoble n'était qu'une partie de l'occupation des paysans, c'était déjà la seule originale orientée, à travers la recherche d'un produit de qualité et des débouchés, vers un profit. Elle s'intégrait dans l'exploitation à la polyculture associée à l'élevage laitier, principal mode de production de l'époque.



Le vignoble savoyard : délimitation communale

Mais déjà la culture de la vigne émergeait dans un certain nombre d'exploitations ou de communes (la statistique de répartition des superficies plantées en 1960 nous le montrera) comme une culture spécialisée. Cette émergence avait valeur d'exemple et dans beaucoup de cas, elle a permis à certains agriculteurs de s'orienter rapidement vers une solution qui leur permettait de rester. C'est pourquoi l'étude du vignoble et de la viticulture, dans leur spécificité, se justifie en tant qu'élément décisif d'une mutation de l'agriculture basse savoyarde. Il nous faut en préciser les limites dans l'espace et dans le temps.

Les limites

Dans l'espace

Nous avons limité notre recherche à l'espace départemental savoyard. En effet, nous avons laissé de côté le vignoble du département haut savoyard pour deux raisons essentielles. Dans le cadre d'un travail de troisième cycle, il était plus raisonnable de se limiter à un secteur précis plutôt que d'étendre nos recherches au-delà de nos possibilités d'investigations. D'autant que les obstacles de tous ordres ne manquaient pas ; un seul exemple : les statistiques détaillées du vignoble haut savoyard sont centralisées par la brigade de recherches et de vérifications de la Direction des Impôts du Département de l'Ain, et non par le service identique du département de la Savoie. D'autre part, le vignoble haut savoyard présente certaines différences, historiques, sociales, économiques avec celui de la Savoie. Si l'étude du vignoble et de la viticulture de la province SAVOIE reste à faire dans sa globalité spatiale et temporelle, elle dépasse à notre avis, les limites d'un travail de cette nature. Ne pas l'avoir entrepris dans l'immédiat ne signifie pas que cette étude soit, pour nous sans intérêt.

Si toutes les communes ou presque du département ont eu à un moment ou à un autre des vignes, ce qui est remarquable et digne d'intérêt, seul un nombre limité d'entre elles ont une activité viticole importante : ce sont celles qui sont actuellement englobées dans le périmètre de l'aire d'appellation contrôlée définie par l'Institut National des Appellations d'Origine. Ces vingt-six communes comprises dans l'aire d'appellation "Vins de Savoie" ont été étudiées de manière quasi-exhaustive : dépouillement d'archives, de statistiques qu'il s'agisse de celle de l'ONIVIT (ex-I.V.C.C.) ou des Contributions Indirectes, vérification de cadastres, enquêtes en mairies, auprès des vignerons et des responsables viticoles. Pendant trois années entières, tous nos loisirs ont été consacrés à la connaissance de cette région.

La vigne est partout présente dans le paysage qu'elle a marqué de son empreinte : non seulement par la forme des parcelles étirées en lanières montant le long des coteaux ou de grandes pièces rectangulaires "tapissant" la pente, ou au contraire par les vestiges de champs abandonnés, mais aussi par ces celliers égrenés le long des versants, ou par ces bacs imprégnés du bleu si caractéristique de la bouillie bordelaise. Les hommes l'ont entretenue, en ont tiré un profit et pour le moins du plaisir. L'appellation actuelle a été accordée à partir des preuves d'antériorité du vignoble, ce qui est un facteur supplémentaire de précaution. Le vignoble existe depuis longtemps, son importance est prouvée et par conséquent l'existence d'une société vigneronne aussi ².

Mais ces vingt six communes ne constituent pas un bloc homogène dans l'espace savoyard. Bien au contraire, ce sont de petits îlots individualisés :

- Au nord du département surplombant le Rhône :
 - La Chautagne et ses quatre communes accrochées sur un coteau exposé à l'ouest

² Rapport pour le classement en VAOC des Vins de Savoie présenté à l'INAO au nom du Syndicat des Vins de Savoie par A. GODDARD

: Motz, Serrières, Ruffieux et Chindrieux,

- Le versant occidental du Mont du Chat : Lucey, Jongieux, Billième, Saint Jean de Chevelu et la partie rurale de la commune de Yenne.

- La Cluse de Chambéry et ses deux coteaux viticoles d'orientation Nord-Sud ; le coteau exposé à l'ouest avec Saint Alban Leysse, Barby, Challes-les-eaux et surtout Saint Jeoire en Prieuré et Chignin ; en face sur les éboulis du Mont Granier les communes de Saint Baldoph, Myans, Apremont, Les Marches.
- La Combe de Savoie sur la rive droite de l'Isère ; de Francin au sud-ouest à Fréterive au nord et en passant par Arbin, Cruet, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre d'Albigny.

Il s'agit là d'une localisation géographique du vignoble savoyard qui, si elle présente des avantages pour décrire les cadres naturels, ne peut nous servir pour cerner la réalité : en effet, ces régions viticoles recouvrent, au niveau communal, des réalités et des évolutions bien différentes. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette notion de région viticole au cours de notre enquête.

En 1960, le vignoble savoyard s'étend sur 1.600 hectares ; c'est bien peu par comparaison aux vignobles beaujolais, bourguignons ou alsaciens. Mais, dans chaque commune la proportion de superficie plantée en vigne par rapport à la superficie agricole utilisée est toujours supérieure à 10%, sauf dans trois d'entre elles et est supérieure à 20% dans sept autres. Ce sont là, à l'échelle de notre département, des proportions non négligeables face aux autres types de culture. La place du vignoble dans chacune de ces communes et le poids viticole de chaque commune par rapport aux autres sont des constantes de notre démarche, et ce, afin d'aboutir à une classification géographique établie en fonction de critères propres à la vigne.

Dans le temps

Nous nous sommes limités à l'examen du vignoble de 1958 à 1978 soit au cours des vingt dernières années.

1958, c'est la date d'achèvement du Cadastre Viticole, une extraordinaire enquête qui essaye de répertorier systématiquement toutes les exploitations agricoles possédant des vignes en France. C'est une source de documentation très riche, très détaillée qui donne une photographie précise du vignoble à cette époque. L'étude exhaustive des exploitations viticoles nous permet également de suivre l'évolution du vignoble. Cela a été pour nous un point de départ essentiel, jusqu'à la mise en place par les différentes administrations concernées, de sources statistiques régulières et constantes.

En 1965, est créé un service autonome de la Viticulture à la direction départementale des impôts, signe de l'importance prise par la culture de la vigne en Savoie. Il est chargé de contrôler les aspects quantitatifs (superficie et productions) et qualitatifs (encépagement) du vignoble. Il est ainsi possible, peu à peu, de suivre l'évolution du nombre des exploitations, leur plus ou moins grande spécialisation, l'évolution de la superficie plantée en vignes et par catégories d'exploitations. Ceci pour chaque commune

et pour le département. A partir de 1972, le suivi des renseignements est constant et ne souffre presque plus d'aucune erreur.

A côté de cet organisme principal, il faut aussi mentionner :

- la direction régionale de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlées qui regroupe tous les dossiers des viticulteurs exploitant à des fins de commercialisation, une production labellisée "A.O.C. Vins de Savoie".
- la Mutualité Sociale Agricole. Elle possède à la fois les renseignements fonciers et sociaux les plus pertinents. Mais elle reste d'un accès difficile au chercheur.
- le Syndicat des Vins de Savoie : groupement de défense et de promotion du vignoble Savoyard qui a mis à notre disposition ses archives.

Il est possible ainsi de disposer d'année en année, d'un ensemble de sources particulières au vignoble et à la viticulture, qui permettent de cerner et de bien saisir la réalité contemporaine.

Si ces précisions quant aux sources de nos enquêtes expliquent le choix des dates de notre recherche, d'autres facteurs justifient aussi ce choix.

1958-1960, c'est la fin des "années cinquante", l'époque des mutations profondes dans l'agriculture de ces régions de moyennes montagnes qui étaient restées en deçà de l'évolution contemporaine.

L'exploitation fondée sur la polyculture associée à l'élevage, fondamentale à cette époque, permet encore une vie en autoconsommation fondée sur une absence d'ouverture sur l'extérieur. Celle-ci se traduit par :

- Une absence d'ouverture économique avec une commercialisation insignifiante des produits.
- Une absence d'ouverture mentale se traduisant par une mauvaise diffusion des innovations et une mauvaise réceptivité à l'innovation.
- Une absence d'ouverture sociale, marquée par une faiblesse de la conscience collective paysanne : les syndicats agricoles n'ont jamais eu une grande influence.

C'est donc à partir de cette époque que le mode de production et le mode de vie changent :

- Avec la disparition d'un certain nombre d'exploitations engendrée par l'exode rural.
- Avec la disparition progressive des supports de l'activité agricole traditionnelle (polyculture plus élevage laitier) qui déclinent irrémédiablement et notamment avec la disparition de structures coopératives, souvent inadaptées.
- Avec l'apparition ou le développement de nouveaux modes d'activités ou d'innovations culturelles : la double activité permet le maintien sur place d'exploitants en introduisant de nouvelles mentalités, assimilant le paysan à un entrepreneur, l'entraînant vers de nouveaux types de productions agricoles, extensives ou spécialisées.

- Les cultures extensives sont essentiellement représentées par le maïs qui fait son apparition sur d'immenses étendues en plaine ou dans le fond des vallées (Chautagne, Combe de Savoie, Vallée de l'Isère). C'est le type même de la culture mécanisée où peu de personnes suffisent pour assurer le fonctionnement de grandes unités d'exploitations.
- Les cultures spécialisées : c'est la vigne qui voit ses structures se modifier : on note une diminution des superficies et du nombre des exploitations mais en même temps les exploitations subsistantes s'agrandissent avec une spécialisation et une technicité en net progrès. Or au même moment, l'apparition de nouveaux débouchés favorisent et accélèrent cette mutation. La mise en place d'institutions spécialisées (I.T.V., I.N.A.O., S.D.V.)³ et de réglementations contraignantes encouragent le maintien et le développement d'une viticulture spécialisée et modernisée.

1958-1978 : En vingt ans, le vignoble savoyard va évoluer, se transformer sous l'influence de plusieurs types de facteurs, les uns intrinsèques : la démographie, les structures agraires ; les autres externes : l'économie, le tourisme.

- La démographie : le vieillissement de la population et son renouvellement : la viticulture a-t-elle permis le maintien sur place d'une population agricole et notamment de jeunes en des proportions suffisamment grandes pour assurer une continuité ? Ou bien, l'évolution de la culture de la vigne, son maintien, sont-ils contrariés par la démographie des exploitants viticoles ? Une étude de l'évolution de la population est à faire, commune par commune, car on se rend très vite compte que les différentes parties d'une même région n'ont pas les mêmes caractéristiques.
- Les structures agraires : l'examen minutieux des exploitations viticoles met en évidence des différences fondamentales au niveau communal quant aux structures agraires. Cela nous permet d'affirmer que l'évolution du vignoble n'est pas homogène et qu'à des communes ou groupes de communes "dynamiques" s'opposent d'autres groupes de communes en perte de vitesse et ceci en dehors d'un cadre géographique traditionnel. Pourquoi ? C'est une des questions à laquelle nous essaierons d'apporter des éléments de réponse d'ici la fin de notre étude.

D'autres facteurs extérieurs au vignoble agissent fortement sur lui et sur son évolution contemporaine.

- L'environnement économique : on ne dira jamais assez la situation privilégiée de la Savoie, région à deux saisons touristiques, vaste marché qui permet d'écouler les produits régionaux réclamés par une clientèle qui n'oublie pas de sacrifier au rite de la fondue savoyarde, du jambon de montagne et du vin de Savoie. Ne nous y trompons pas : la mode des produits locaux, dits plus naturels, est un des éléments qui ont favorisé les débouchés de la viticulture savoyarde. La relative aisance, due à la conjoncture économique, des classes moyennes, principale clientèle des caves coopératives ou indépendantes qui achètent directement sur les lieux de production, en est un autre.

³ I.T.V. : Institut Technique du Vin ; I.N.A.O. : Institut National des Appellations d'Origine ; S.D.V. : Syndicat des Vins de Savoie

Notons au passage, une contradiction entre les lois du marché et la recherche de la qualité et de l'originalité d'un produit tel que les Vins de Savoie. Afin de satisfaire une demande très soutenue, on a tendance à remplacer les cépages locaux moins productifs mais qui sont à l'origine de la réputation du vignoble (Mondeuse, Altesse), par des cépages plus banals, mais d'un rendement assuré : Gamay, Jacquère. Là encore, une étude de l'encépagement communal nous amènera à relever quelques ambiguïtés.

Le tourisme : il est une source primordiale et quasi permanente de débouchés pour les Vins de Savoie ; il est aussi un redoutable concurrent du vignoble sur le plan foncier. Les résidences secondaires et la vigne partagent les mêmes coteaux, avec les mêmes recherches d'exposition et d'abri. Certaines communes aux traditions viticoles anciennes n'ont pu résister à cette attaque qui s'est traduite par une surenchère sur le prix de la terre : Chindrieux en Chautagne en est un exemple frappant aggravé par un plan d'occupation des sols qui a "limité" les zones constructibles aux coteaux, reléguant l'agriculture sur les bas des pentes qui sont les zones les moins propices à la viticulture. On voit que la démarche des aménageurs et des responsables s'est souvent bornée par des procédures telles que les P.O.S., à entériner une situation existante plutôt que d'essayer de sauvegarder les chances de la viticulture. Pour des raisons identiques, l'urbanisation est un phénomène préoccupant dans la cluse de Chambéry.

Il faut préciser tout de suite, qu'à des facteurs bien connus et facilement quantifiables, tels que ceux que nous venons d'évoquer, s'en ajoutent d'autres en "surimpression" plus difficiles à cerner qui relèvent des mentalités, collectives ou individuelles, d'un état d'esprit local, du rôle et de l'influence des notables. La prise en compte de ces éléments fondamentaux est essentielle pour l'étude de ce milieu et n'apparaît pas à la lecture des statistiques.

L'enquête personnelle auprès des individus ici indispensable s'est révélée, malgré son caractère forcément limité, d'une très grande richesse. Pour les responsables de l'aménagement rural, il y aurait là aussi d'importantes leçons à tirer de l'écoute et du dialogue avec ceux qui font et ceux qui vivent le fait rural.

C'est l'interaction de tous ces éléments et leur répercussion sur le vignoble savoyard que nous essaierons de déceler, de décrire et d'expliquer. Nous voulons montrer que la viticulture savoyarde, en tant qu'activité économique et le vignoble, en tant qu'élément du paysage et de l'espace savoyards ou plus précisément bas-savoyards doivent être pris en compte dans une réflexion sur l'aménagement de ces régions.

Les moyens d'accès à la connaissance : l'utilisation des sources et l'approche de la réalité

L'utilisation des sources

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre précédent, les sources disponibles ont induit, en partie, l'orientation de nos recherches. Nous nous sommes limités à l'étude de la viticulture, parce que c'était notre volonté affirmée ; mais aussi parce qu'il était impossible dans le cadre de notre recherche, d'arriver à resituer de manière satisfaisante, la part respective de l'agriculture et de la viticulture.

En effet, les sources statistiques qui existent en France et concernent l'espace rural et l'agriculture sont nombreuses et d'origine variée. Nous allons décrire brièvement celles que nous avons utilisées, mais une première constatation s'impose très vite : si ces sources sont nombreuses, rares sont celles qui décrivent les mêmes phénomènes. Tout simplement parce que les Administrations qui les commandent n'ont pas les mêmes objectifs et ne cherchent pas à décrire une réalité identique.

Deux types de sources ont été utilisées : les sources d'intérêt général et les sources

spécialisées. Les premières sont essentiellement représentées par les Recensements Généraux de l'Agriculture, les enquêtes communautaires sur la structure des exploitations et les Recensements de Population. D'autres sources comme celles de la Mutualité Sociale Agricole sont aussi d'utilisation généraliste, mais elles appréhendent la réalité à un échelon précis et peuvent être utilisées pour étudier des sujets très particuliers : la double activité dans le vignoble, l'âge des vignerons, etc...

Les sources que nous qualifions de spécialisées sont celles qui s'intéressent uniquement à la viticulture. Elles ont essentiellement trois origines : agricoles, fiscales et professionnelles.

1 - Les sources d'origine agricole : le Cadastre Viticole et les fiches d'encépagements

Elles sont produites par deux organismes parapublics : le Cadastre Viticole par l'Institut des Vins de Consommation Courante⁴ et les fiches d'encépagement par l'Institut National des Appellations Contrôlées.

Le Cadastre Viticole

Son établissement a été décidé au début des années 1950 alors que sévissait, à nouveau, une crise viticole avec mévente du vin. Pour déterminer la politique à conduire qui porterait remède à cette situation, il apparut nécessaire de connaître exactement, l'état du vignoble français. Décidé en 1954, l'inventaire en fut terminé en 1958-1959 dans notre région.

Il recense toutes les exploitations viticoles. Pour chaque parcelle, sont décrites : la situation topographique, la superficie, la date de plantation, la qualité de l'encépagement, la destination de la production : commercialisation ou consommation familiale. Mais il ne donne aucun renseignement général sur l'exploitation agricole qui abrite l'exploitation viticole, sur les rapports existants entre l'agriculture et la viticulture, sur l'exploitant lui-même et sur sa famille. Chaque déclarant a bien rempli au moment de l'établissement du Cadastre Viticole, une fiche d'identité, mais elle n'est pas transcrite sur les bordereaux d'exploitation mis à jour annuellement en ce qui concerne les exploitations situées dans l'aire de production des V.D.Q.S. Vins de Savoie. D'autre part, les mutations et les successions ne sont pas enregistrées. Souvent, le successeur d'un déclarant mort se voit attribuer un nouveau numéro d'exploitation sans que l'ancien numéro enregistré soit supprimé. Cela oblige à de nombreuses vérifications et mises au point qui sont indispensables si l'on ne veut pas créer artificiellement de nouvelles exploitations.

Nous avons utilisé comme point de départ pour notre étude le Cadastre Viticole et cela de deux manières :

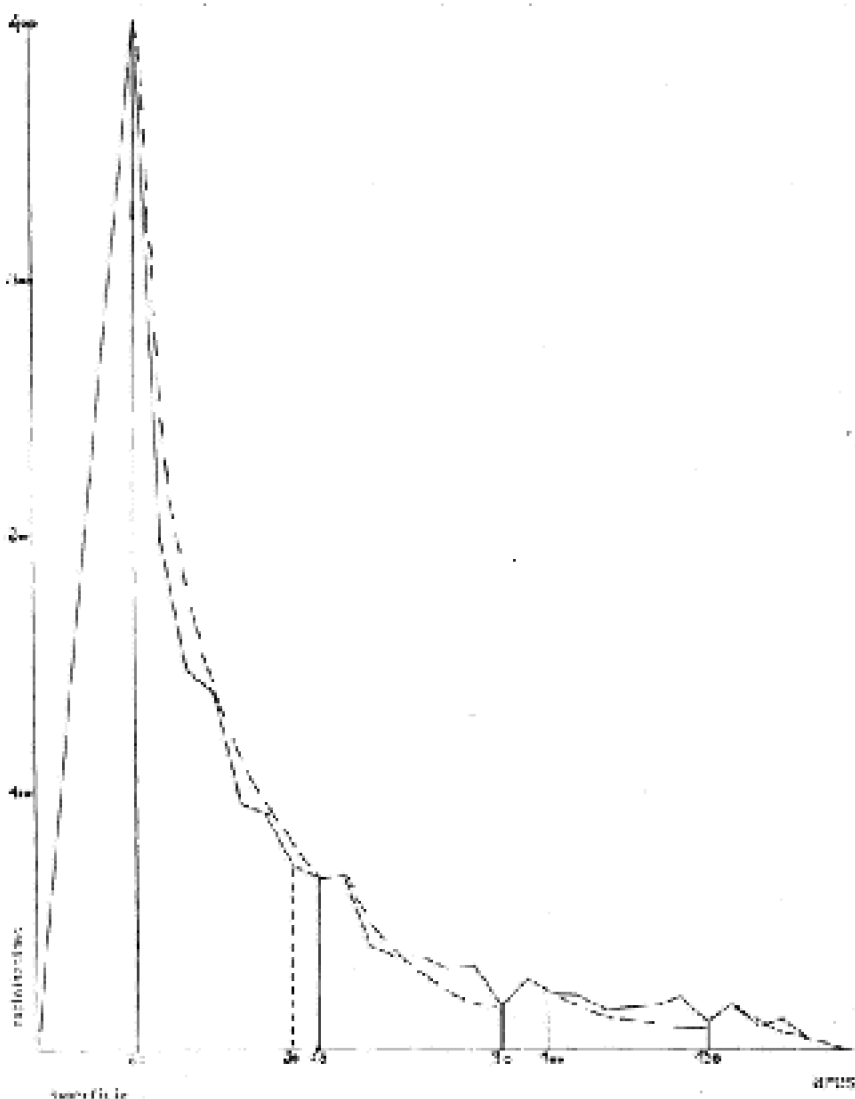
- Les Services de l'Institut des Vins de Consommation courante (ex I.V.C.C.) ont publié sous forme de tableaux chiffrés, les principaux résultats de l'enquête menée au

⁴ Devenu en 1976, l'Office National Interprofessionnel des Vins de Table : O.N.I.V.I.T.

moment de la constitution du cadastre viticole : potentiel viticole communal, structure du vignoble, structure des exploitations en fonction de la taille, encépagement, âge des plantations, etc... Ces renseignements sont fournis à l'échelle du département, de la région agricole et de la commune. Cela nous a servi de base de départ pour la description du vignoble savoyard en 1960.

En dépouillant la totalité des fiches individuelles du Cadastre Viticole déposées au siège régional de l'O.N.I.V.I.T.. Nous pensons, grâce à la mise à jour annuelle de ces fiches, pouvoir disposer d'une base d'enquête idéale. Cela n'a pas été le cas, parce que la mise à jour est irrégulièrement réalisée essentiellement par manque de personnel ⁵. Théoriquement, chaque années sont notifiées, les modifications de superficies : par arrachage ou replantation, ce qui permettrait d'avoir une série statistique complète sur vingt ans. Lors de nos enquêtes personnelles, certaines communes de Savoie n'avaient pas été vérifiées depuis plus de dix ans. De plus, les mutations ou les successions sont mal ou pas enregistrées. Les héritiers ou successeurs d'un exploitant disparu, se voient attribuer un nouveau numéro sans que l'ancien soit supprimé, ce qui aboutissait à la création d'exploitations fictives. Mais le dépouillement exhaustif des vingt six communes savoyardes nous a permis, dès le début de notre enquête de corriger un défaut de présentation qui concerne la répartition des exploitations selon leur taille. Les classes de taille ont été définies au niveau national et concernent plus des vignobles de grandes et moyennes propriétés du Bordelais, de la Champagne, de la Bourgogne, que le vignoble de petites propriétés de la Savoie. En effet, la quasi totalité des exploitations viticoles savoyardes sont regroupées dans les deux premières classes de taille du dénombrement : de 0 à 25 ares et de 25 à 99 ares ; Cette classification ne permet pas une étude très fine et très détaillée de la réalité du vignoble savoyard. Si nous l'avons utilisé pour le tableau de présentation des communes viticoles du début des années soixante, nous avons été amenés à redéfinir les classes de tailles plus en rapport avec la structure de nos exploitations et plus adaptées à notre enquête.

⁵ Le Centre Régional de l'O.N.I.V.I.T. de Lyon qui regroupe les sept départements de la Région Rhône-Alpes plus le Puy de Dôme et la Haute-Loire est composé d'un Chef de Centre, de trois inspecteurs et de quatre employées.



Répartition statistique des exploitations viticoles savoyardes : recherches de paliers

Le dépouillement exhaustif et la totalisation des exploitations nous a permis de redéfinir par un graphe, de nouveaux paliers dans une distribution statistique qui correspond beaucoup plus à la situation locale ; nous avons pu déterminer de nouvelles classes qui se répartissent ainsi :

- De 0 à 20 ares ;
- de 20 à 55 ares ;
- de 55 à 90 ares ;
- de 90 à 130 ares ;
- et plus de 130 ares.

Nous pourrions alors envisager une étude plus proche de la réalité et la comparaison de la répartition des exploitations selon leur superficie, classées selon la série au Cadastre

Viticole et selon notre classement, est suggestive.

L'utilisation des fiches individuelles nous a permis de préciser l'âge des exploitations : la date de chaque parcelle est notifiée et il est relativement aisé de déterminer un âge moyen du vignoble de chaque exploitation et de chaque commune.

Ainsi le Cadastre Viticole nous a permis une approche précise du vignoble savoyard à une époque déterminée qui correspond aux débuts de notre enquête ; c'est la notre point de départ. Par la suite, pour étudier l'évolution contemporaine, nous avons utilisé d'autres sources.

Les fiches d'encépagement

Elles sont établies par les services de l'Institut National des Appellations d'Origine. C'est une déclaration annuelle établie par tous les vigneronniers désirant commercialiser leur récolte sous le label A.O.C. Vins de Savoie. Toute modification est immédiatement enregistrée afin de déterminer avec précision les superficies ayant droit à l'appellation. Il y a là une mise à jour précise de l'encépagement des exploitations.

D'autre part, l'octroi de droits de replantation gratuits par le Ministère de l'Agriculture, sous couvert de l'I.N.A.O., permet de préciser encore l'évolution du vignoble et le dynamisme des exploitations et des communes viticoles. Mais les fiches d'encépagement ne concernent pas les autres vigneronniers de la commune qui représentent souvent une part non négligeable du total. De plus, l'accès aux fiches d'encépagement s'est révélé malaisé en Savoie. Aussi, nous sommes nous appuyés sur une source fiscale et non agricole : les déclarations annuelles de récolte.

2 - Les sources fiscales : les déclarations individuelles de récoltes

Chaque exploitant est tenu de faire une déclaration annuelle de récolte ; deux possibilités existent :

- l'exploitant ne commercialise pas sa récolte : une déclaration simplifiée suffit indiquant la surface cultivée et le volume en vin rouge et en vin blanc qui a été produit.
- l'exploitant commercialise sa production : il remplit alors une déclaration indiquant précisément la superficie totale de l'exploitation viticole, son mode de faire valoir, la décomposition de la superficie selon qu'il s'agit de cépages et de zones plantés en Appellation d'origine ou non et le volume de la production également décomposé en vin rouge ou blanc, en appellation ou en consommation courante. Cette déclaration concerne tous les viticulteurs produisant du vin de consommation courante ou d'appellation commercialisée. Cela élargit le champ de notre connaissance et permet ainsi de mieux mesurer l'importance respective de chacune des composantes du vignoble, à l'échelle de l'exploitation, de la commune ou du département.

Nous avons donc là une vision complète du vignoble savoyard, toutes les catégories d'exploitations étant prises en compte.

Il ne faut pas oublier que parmi les vigneron·ne·s ne livrant pas de vin à la vente, il y en a un certain nombre qui possède des parcelles encépégées, selon les règles en vigueur ; il est intéressant de noter que même dans cette catégorie de vigneron·ne·s "anonymes", la notion de qualité existe.

Il ne faut pas négliger l'étude de cette composante du vignoble, car il s'agit là, à notre avis, d'un potentiel entretenu et à même de rapporter. Le jour où le propriétaire actuel ne sera plus capable d'assumer lui-même cette charge, on peut penser que la présence de terre à vigne en état de produire ne laissera pas indifférents les vigneron·ne·s voisins. C'est pourquoi, nous avons essayé de ne pas passer sous silence, tout au long de notre enquête, cette fraction du vignoble qui, si elle n'entre pas dans le système de production dominant, risque de peser de tout son poids, dans un avenir proche au moment de mutations profondes. Nous ne citerons qu'un seul exemple très récent et significatif de cette situation. Le conseil municipal de Serrières en Chautagne, afin d'éviter la disparition de propriétés viticoles au profit de la construction de résidences secondaires, a signé un contrat d'exploitation, après avoir loué lui-même les terres en question, avec un exploitant viticole de Jongieux. La seule obligation qui lui a été faite, consiste à livrer sa production à la Cave Coopérative de Chautagne. Il s'agit là d'une autre réaction intéressante qui vise à préserver à la fois la terre à l'agriculture et à veiller au maintien des structures de vinification et de commercialisation.

C'est une mesure qui concerne de près ou de loin, directement ou indirectement non seulement les vigneron·ne·s de la commune de Serrières, mais tous ceux du canton de Ruffieux. On voit comment les rapports sont étroits entre les différentes catégories d'exploitations et d'exploitant·e·s.

3 - Les sources professionnelles : le Syndicat des Vins de Savoie

Il s'agit des dossiers de demandes de labellisation déposés au Syndicat des Vins de Savoie. Cela nous a permis de recouper les renseignements fournis par les déclarations annuelles de récoltes. Nous avons pu, en plus, obtenir la liste nominative de tous ceux qui veulent voir leur production labellisée. Ceci a facilité notre tâche, lorsque nous avons voulu croiser plusieurs sources issues d'organismes différents. Enfin, la fréquentation du Syndicat Professionnel a constitué un bon moyen d'introduction dans le monde viticole savoyard.

4 - Les sources sociales : la Mutualité Sociale Agricole

Il s'agit du fichier "technique" de la "Mutualité Sociale Agricole". Il informe sur l'exploitant et sa famille, son statut d'activité. C'est un document précieux en ce sens qu'il reflète la réalité à tout instant. Et même, si sa finalité dépasse très largement le cadre de notre étude, son utilisation nous a toujours fourni des renseignements très fiables, une fois franchis les obstacles administratifs et psychologiques. Regrettons seulement de ne pas avoir eu directement accès à ces sources. L'obligation qui nous était faite de faire traiter nos demandes par le personnel de la Mutualité Sociale Agricole, nous a obligé à limiter nos "appétits", à la seule connaissance de l'âge et du statut d'activité des exploitant·e·s

viticoles. En effet, le fichier d'exploitations de la Mutualité, nous aurait fourni d'utiles renseignements complémentaires sur l'environnement agricole de nos exploitations viticoles. Mais tout espoir n'est pas perdu d'utiliser un jour ces précieuses sources.

Comment avons-nous utilisé le fichier technique ?

Par confrontation de la liste nominative des déclarations de récoltes avec la liste nominative du fichier. Les risques d'erreurs ou plutôt de "silence" sont faibles.

En effet, la Mutualité Sociale Agricole retient toutes les exploitations agricoles dont le revenu cadastral est égal ou supérieur à un taux de base fixé pour l'ensemble du département en fonction de la nature des cultures de l'exploitation ; chaque type de culture est affecté d'un taux différent : c'est ainsi qu'un hectare de vigne de consommation courante est affecté d'un revenu cadastral de 156 francs et qu'un hectare de vigne d'appellation contrôlée est affecté d'un revenu de 272 francs. Le revenu cadastral minimum pour être assujetti à la Mutualité Sociale Agricole est de 61,44 à l'hectare ; c'est-à-dire que même les petites exploitations viticoles ont toutes les chances d'être prises en compte ; de plus, un certain nombre de formalités administratives font, que pour éviter de porter des parcelles dans la masse des superficies non assujetties du département, souvent même celles qui ont un revenu cadastral inférieur au minimum, sont inscrites "pour ordre" au fichier. Il y a donc peu de chance que la perte d'information demandée à la Mutualité Sociale Agricole (l'âge des vigneron) soit grande.

Examinons rapidement les sources générales :

- Le Recensement Général de l'Agriculture et les enquêtes communautaires :

Un seul recensement général agricole est exploitable pendant toute la période couverte par notre étude : celui de 1970. En effet, le Recensement de 1955 est trop ancien et trop peu fiable : les conditions d'exécution sont critiquées par l'Administration elle-même. Les agriculteurs ont souvent pris les enquêteurs pour des inquisiteurs et ont souvent répondu de manière parfaitement fantaisiste.

- Le R.G.A. 1970 est beaucoup plus fiable et permet de bien mesurer la réalité agricole aux niveaux des structures et des individus et notamment des chefs d'exploitations. Mais le R.G.A. appréhende la réalité agricole à une échelle différente. Il n'apporte pas un éclairage identique sur ce qui est pour lui un phénomène secondaire et pour nous le foyer d'investigation principal : la viticulture.

Notamment, le R.G.A. ne prend pas en compte, les parcelles de vignes cultivées dans des exploitations qui n'atteignent pas un hectare de S.A.U. et cultivent moins de vingt ares de cultures spécialisées, en l'occurrence la vigne. Au delà de ces limites statistiques très précises, il ne semble pas que la méthode d'enquête du R.G.A. ait réussi à dénombrer tous les exploitants viticoles qui dépassent ce seuil statistique.

On peut nous objecter qu'il s'agit d'une perte d'information négligeable ne portant que sur la partie du vignoble la moins intéressante, la plus marginale. Est-ce bien sûr ? Quand on sait que 30 ares de vignes plantées en zone d'appellation contrôlée rapportent un revenu brut de Tordre de 7 à 8.000 Francs par an et peuvent compléter ainsi le revenu

d'un employé de chemin de fer, ou d'un ouvrier du Verre Textile de Chambéry ou de la C.I.T. d'Aix-les-Bains, on mesure toute la complexe réalité à l'intérieur de laquelle nous essayons de pénétrer.

C'est pourquoi, il nous est difficile de faire un rapprochement permanent entre exploitation viticole et exploitation agricole. Il est regrettable et significatif que cette relation n'existe à aucun niveau dans toutes les administrations concernées par le vignoble savoyard que nous avons fréquenté. En général, la situation est la suivante :

- Ou bien le renseignement porte sur l'exploitation viticole et ne nous fournit aucun autre renseignement sur l'environnement agricole : superficie totale de l'exploitation, autres cultures, etc...
- Ou bien le renseignement est issu d'une statistique décrivant l'agriculture en général et à un niveau d'enquête beaucoup trop général pour être adapté à la réalité du vignoble. A cette échelle, les exploitations non exclusivement agricoles, ou insuffisamment agricoles, qui peuvent être le siège d'une double activité ne sont pas perçues et pas prises en compte. La confrontation minutieuse de différentes sources serait riche de renseignements : par exemple, la comparaison des fichiers individuels des exploitations du recensement général de l'agriculture et les déclarations individuelles de récoltes de l'année 1970 pour une même commune seraient passionnantes.

Un exemple : pour l'année 1970, le recensement général de l'agriculture indique pour la commune des Marches, 124 exploitations agricoles et 142 hectares de vignes ; la même année, le service de la viticulture de la Direction des Impôts recense, à partir des déclarations individuelles de récolte, 392 exploitations pour une superficie plantée en vigne de 227 hectares. Pour la commune de Myans, le R.G.A. nous indique 50 exploitations viticoles pour une superficie de 48 hectares, alors que les déclarations de récoltes donnent 106 exploitations et 54 hectares. (Apremont : 102 exploitations et 141 hectares -R.G.A. ; 219 exploitations et 139 hectares -D.G.I.).

La réalité décrite et saisie par le recensement général de l'agriculture ne correspond pas à notre réalité viticole, il y a entre les deux une perte importante de l'information.

Quant on sait l'importance de la petite propriété et le développement de la double activité dans ces régions, on comprend mieux avec quelle prudence ces statistiques doivent être employées.

- L'enquête communautaire sur les structures agricoles de 1967

C'est une enquête par sondage, effectuée à la demande de la Commission Européenne sur des communes tirées au sort et qui furent étudiées de manière exhaustive. Ce fut le cas des communes chautagnardes, ce qui nous a fourni quelques repères intéressants.

- Le Recensement de Population :

C'est une source statistique homogène qui a l'avantage d'exister en 1962, en 1968 et en 1975, soit approximativement au début, au milieu et à la fin de notre enquête. Nous avons

pu, grâce à lui, mener une étude démographique des communes viticoles relativement homogène et précise qui nous a permis de décrire l'environnement humain et l'importance rurale et agricole des populations concernées et de mettre ces résultats en relation avec la situation viticole des communes.

La perception de la réalité grâce à la représentation graphique. Rappel méthodologique

On a longtemps considéré la graphique comme une illustration tributaire des règles esthétiques. Au contraire, d'après J. BERTIN, elle a une double fonction de mémoire artificielle et d'instrument de recherche.

Qu'est-ce que la graphique ?

C'est un système monosémique : c'est à dire que la connaissance de la signification de chaque signe précède l'observation de l'assemblage des signes. Un graphique ne se conçoit qu'une fois précisée par la légende l'unique signification de chaque signe. Dans la graphique le mot précède toujours le signe. Lorsqu'on emploie un système monosémique, le système considéré est rigoureusement précisé et délimité.

C'est un système visuel : il faut plus de 400 instants successifs de perception pour lire un tableau de 26 lignes sur 8 colonnes. Si les chiffres sont transcrits graphiquement, la comparaison aisée peut être instantanée. La perception visuelle dispose de trois variables sensibles : la variation des taches et les deux dimensions du plan. Dans un instant de perception, la graphique nous communique les relations entre les 3 variables. Les systèmes linéaires sont spatiaux et hors du temps. Utiliser toutes les possibilités de la vision dans le cadre d'un raisonnement logique, c'est l'objet de la graphique grâce aux lois de la sémiologie graphique définies par J. BERTIN.

La sémiologie graphique. C'est l'ensemble des observations et des règles qui conduisent l'utilisation rationnelle de la graphique. Elles se déduisent de la structure et des propriétés de la perception visuelle. L'image visuelle se crée sur trois dimensions homogènes et ordonnées : les deux dimensions X et Y du plan et une variation du blanc au noir de la tache élémentaire. La structure naturelle de l'image permet de transcrire puis de voir toutes les relations qui existent entre les composantes ; cette image accepte une très grande quantité d'informations. L'oeil perçoit une forme d'ensemble résultant de multiples taches séparées qui constituent chacune une information. De plus l'image visuelle accepte tous les niveaux de lecture : on peut ne s'intéresser qu'à la lecture d'ensemble de l'information, mais on peut aussi s'intéresser à une tache élémentaire : c'est le niveau primaire de la lecture.

Le traitement graphique de l'information

Par permutation des lignes et des colonnes, l'image peut se simplifier sans rien perdre de l'information originale. Cette propriété autorise les manipulations visuelles et fait de la graphique un système de traitement de l'information. L'image ainsi obtenue fait apparaître les relations essentielles contenues dans l'information. On garde ainsi la possibilité de s'intéresser aux données élémentaires ; mais leur intérêt devient secondaire et est moins important que l'ordre et la proportionnalité des groupes constitués. Si l'on retient un nombre, ce sera pour en parler et non plus pour comprendre.

Construire une représentation graphique consiste donc à transcrire chaque composante de l'information par une variable visuelle de telle façon que la construction soit conforme à l'image naturelle et que la lecture n'exige qu'un nombre minimal d'instant de perception. Toute recherche, toute décision procèdent de la délimitation d'un domaine informé, de la réduction de ce domaine et de la comparaison à un domaine plus vaste. Délimiter un domaine, retenir ou inventer des concepts est une tâche qui relève des choix personnels. Toute réflexion est une réduction qui devient logique lorsqu'on définit au préalable les ensembles c'est à dire lorsqu'on construit un système monosémique. Un traitement graphique aboutit à la découverte de groupements moins longs et moins nombreux que l'information initiale. Le traitement graphique procède par simplification de l'image. En offrant le moyen de voir à la fois l'ensemble et tous les sous-ensembles qu'elle engendre, l'image permet de prendre une décision fondée sur des groupements naturels et sur l'information élémentaire dans toute son exhaustivité. La transcription de l'information sur une carte fournit une base de référence constante et permet de situer sur un plan géographique les résultats ainsi obtenus.

Comment représenter l'information pour éviter les erreurs d'interprétation qui nuiraient à la prise de décision ? La carte habituelle, carte à lire, ne permet la réponse qu'à une question : quel caractère existe-t-il à tel endroit ? la carte à un seul caractère, préconisé par J. BERTIN, est une carte à voir. La collection de cartes permet de répondre à deux questions : quelle est la distribution d'un caractère ? Quels sont les caractères qui ont une même distribution ? Pour prendre un exemple dans notre champs d'étude : Quelle est la structure des exploitations à Chindrieux ? est une question du premier type. Quelles sont les communes où la petite exploitation domine ? est une question du deuxième type.

A titre d'exemple nous présenterons succinctement un cas concret de traitement de l'information à partir de l'étude des exploitations viticoles de Chindrieux en 1978.

Cette commune comptait 101 exploitations viticoles recensée en mairie et dans les fichiers de la cave coopérative de Chautagne.

L'information recueillie concerne les données suivantes :

- la superficie de l'exploitation
- l'âge de l'exploitation et le nombre de parcelles qui la compose
- l'âge de l'exploitant ainsi que son statut d'activité et son appartenance ou non au secteur coopératif viticole.

Nous avons dressé un tableau de données de 101 lignes et 5 colonnes qui rassemble l'information obtenue. En appliquant les règles de transcription graphique de J. BERTIN

nous sommes arrivés à l'élaboration d'un fichier image ou plus exactement un fichier matrice représentant l'information dans son exhaustivité. Chaque signe avait une signification, de gauche à droite on lit l'âge de l'exploitant, l'âge du vignoble, la superficie d'exploitation, le nombre de parcelles, le statut d'activité (simple ou double-actif), le statut économique (indépendant ou coopérateur),

La construction est faite à l'intérieur d'un plan délimité par des axes X et Y. La variation de taches est renforcée en ne cochant pour les trois premières catégories que les écarts supérieurs à la moyenne communale. Les deux dernières variables sont construites sur un mode binaire, présence ou absence, le blanc et le noir sont donc tous les deux représentatifs d'un état.

Après permutation des lignes, on est arrivé à la constitution d'une image qui montre les relations existant entre les différentes variables. Un classement selon l'âge croissant des vignerons en corrélation avec l'âge de la vigne et la superficie des exploitations permet de dégager quelques grands traits :

- l'importance des vignerons âgés
- l'importance des exploitations âgées
- le petit nombre d'exploitations dont la superficie est supérieure à la moyenne
- la répartition à peu près équilibrée entre simple et double-actifs d'une part coopérateurs et indépendants d'autre part.

Il y a autant de vignerons indépendants chez les agriculteurs à temps plein que chez les double-actifs. Mais il y a plus de coopérateurs chez les premiers que chez les seconds. Les grandes exploitations appartiennent en général à des vignerons plus jeunes que l'ensemble. Elles se répartissent en deux groupes qui déterminent la structure de l'image :

- le premier correspond aux vignerons et aux exploitations jeunes
- le second correspond aux vignerons âgés et à des exploitations dont l'âge est supérieure à la moyenne.

Entre ces deux groupes on assiste à une répartition dégressive de la superficie. On note alors que l'âge de la vigne augmente au fur et à mesure que la superficie diminue.

L'exemple de traitement graphique de l'information que nous venons d'évoquer brièvement, permet de voir quelle est la situation de la viticulture dans une commune à travers l'étude de ses principaux fondements démographiques, agraires, économiques et sociaux. Il est ainsi possible d'en tirer une conclusion quant à l'avenir de la viticulture au niveau communal. Notons que cet exemple ne débouche pas sur une présentation cartographique : la nature de l'information ne se prêtant pas à la recherche de la distribution d'un caractère dominant.

Tout au long de notre démarche nous avons essayé de respecter la logique du traitement graphique et cartographique de l'information. Notre but était d'étudier les principaux caractères qui définissent le vignoble pour déterminer ensuite ceux dont la distribution pouvaient avoir un caractère de causalité ou d'incidence : double activité et petites exploitations par exemple.

Nous venons de présenter les grands axes de notre démarche méthodologique. Ils peuvent paraître banals, tant l'expression de la réalité exposée correctement est marquée du sceau de l'évidence. Mais il faut se méfier des évidences trop connues et jamais démontrées, ni démontées. C'est la plus grande leçon que nous avons tiré de ce travail de recherche.

Le paysage naturel et humain. Caractéristiques générales et particularités locales

La vigne n'était pas rare dans le département de la Savoie. Elle était répandue loin dans l'intérieur des vallées alpines et dès qu'un versant était bien exposé et bien abrité on y retrouvait la trace de quelques ceps ou de quelques treilles. En 1924, 25.000 agriculteurs avaient fait une déclaration de récolte et cultivaient 8.600 hectares de vignes. Six cantons seulement dont le territoire est compris en totalité en zone de haute montagne n'avaient pas de vignes : Les Echelles, Le Chatelard, Beaufort, Bourg St Maurice, Lanslebourg et Modane. En 1960, il y avait encore 18.500 agriculteurs qui cultivaient 4.500 hectares de vignes de qualités fort diverses. Aujourd'hui peu nombreuses sont les communes qui accordent à la vigne une place suffisamment importante pour que les agriculteurs puissent en tirer un revenu qui de complémentaire il y a dix ans, est devenu principal, au moins pour les agriculteurs à temps complet. Et c'est toujours avec un peu d'étonnement que le voyageur attentif et perspicace découvre sur les coteaux et le bas des pentes, ce qui est l'expression d'une réalité agricole tangible dans cette région de moyenne montagne.

L'originalité du vignoble savoyard de qualité, c'est de permettre le maintien sur place d'une population importante pour une étendue relativement restreinte. La haute valeur du revenu à l'hectare de la vigne permet à une partie de la population de ces régions de

combiner deux activités différentes, dont la viticulture qui fournit un complément de salaire non négligeable. Un certain nombre de traits communs définissent le paysage du vignoble savoyard même si au delà de cette "uniformité", chaque région, chaque terroir conserve une originalité propre.

Les caractères généraux du vignoble

Ces coteaux de l'Avant-Pays savoyard, qui sont situés sur les flancs des derniers chaînons jurassiens (Montagnes du Gros-Foug, Mont du Chat) ou sur les premières avancées subalpines (Mont Granier, bordure orientale des Bauges et vallée de l'Isère) sont d'origine calcaire. La morphologie de ces chaînes est dominée par l'alternance de marnes formant des talus ou des combes, et de calcaires durs donnant des crêts ou des escarpements regardant vers l'ouest par suite du déversement des anticlinaux. Il s'agit là de conditions naturelles particulièrement favorables à l'établissement du vignoble : un talus en pente surplombant une vallée ou une rivière, orienté à l'ouest et dont les dépôts superficiels sont composés d'éboulis calcaires et morainiques dominés par des falaises ; c'est là, la description d'un coteau viticole savoyard type. Mais ce schéma morphologique n'est pas unique et on le rencontre rarement dans son acception la plus totale.

La pente

La pente est un élément fondamental du vignoble savoyard. Si l'on excepte les éboulis de Myans qui s'étendent largement au pied du Mont Granier avec une faible amplitude et qui s'apparentent presque à un plateau, partout ailleurs les coteaux ont une pente dont la valeur est rarement inférieure à 20% et qui se situe plus souvent aux alentours de 30 à 40%. Le bas du talus est situé aux environs de 250 mètres d'altitude et la limite supérieure des terres cultivables dépasse rarement 500 mètres. L'étrécissement de la bande de cultures est frappante : rarement plus de 1.000 mètres ce qui est un maximum. On trouve des pentes affectées d'une valeur de 40% à Chignin (Torméry, Mont Levin) sur le coteau de Marestel à Jongieux, 50% à Arbin (Mérande, Lourdens).

On imagine sans peine les difficultés rencontrées par le vigneron dans son travail et les conséquences qui ont pu peser sur la mécanisation du vignoble à cause des conditions naturelles. Au delà de 500 mètres, la pente se redresse avec les couches dures de l'urgonien et du rauracien qui portent des forêts de châtaigniers ou de merisiers embroussaillés, lignes sombres qui semblent limiter fermement l'avancée du vignoble (Chignin, Apremont, Saint Pierre, Jongieux). La netteté brutale de cette ligne, limite supérieure du vignoble, est la preuve d'une reconquête ou d'un maintien très dynamique de la viticulture. Aucune place n'est perdue, on a reculé les cultures jusqu'aux limites des possibilités techniques : enjambeurs, treuils...

On note la remise en état d'espaces viticoles abandonnés et complètement embroussaillés : terres retournées, prêtes à la replantation, piquets de châtaigniers neufs, sont autant de signes prouvant que la dynamique viticole savoyarde est bien réelle. Mais

hélas, ces impressions optimistes ne se retrouvent pas partout : sur certains coteaux, au contraire, cette limite supérieure des cultures est nettement moins bien délimitée et on voit la forêt grignoter petit à petit la zone cultivée ; la coupure n'est pas brutale et c'est une interpénétration progressive du saltus et de l'ager avec un envahissement de parcelles supérieures qui d'abord abandonnées, s'embroussaillent lentement d'abord, puis de plus en plus vite ; cette zone non entretenue, inculte, nuit aux cultures avoisinantes (présence d'oiseaux) ; ainsi, la zone cultivée va rétrécir et se tenir à une distance très proche des lieux d'habitation. Ou encore, comme en Chautagne, les parcelles de vignes sont "mitées" par des constructions récentes, souvent des résidences secondaires qui petit à petit sont reliées entre elles par un réseau viaire inexistant auparavant. Le parcellaire se modifie insensiblement, et le coteau viticole réputé devient un lieu de résidences luxueuses, dominant la vallée et profitant au maximum de l'ensoleillement et de la vue sur le lac du Bourget (par exemple : la colline des Pillouds, le coteau de Champfleury à Chindrieux).

En moins d'un siècle, le finage s'est rétréci, la limite supérieure de la vigne est descendue avec la disparition du travail manuel et d'une main d'oeuvre abondante. Dans le fond des vallées comblées d'alluvions modernes, la vigne disparaît au profit d'autres cultures plus traditionnelles : céréales, prairies, pommes de terre ; quelques-unes plus spécialisées apparaissent dans le paysage savoyard : le maïs en Chautagne et dans la vallée de l'Isère, le tabac en Grésivaudan avec quelques ramifications en Combe de Savoie. Ces cultures-là ne sont pas vraiment en concurrence avec la vigne, les terroirs n'étant pas les mêmes et les hommes non plus.

Rares sont les communes où le vignoble est exclusif : ce sont celles où le terroir viticole correspond au territoire communal : Les Marches, Myans, Apremont.

Dans les autres communes du vignoble savoyard, la polyculture traditionnelle qui occupait une certaine place dans le parcellaire, recule devant la vigne en expansion : Jongieux, Chignin. Ailleurs, la vigne recule devant d'autres modes d'occupation du sol : Chindrieux, Ruffieux, St Alban.

La culture de la vigne

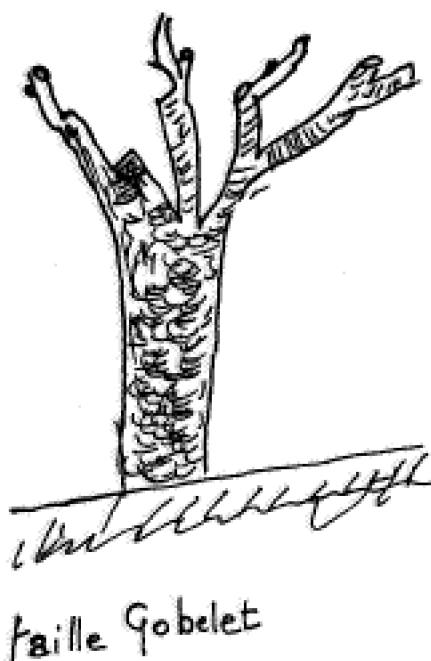
La vigne elle-même a changé : si les hautains ne sont plus depuis longtemps qu'une référence littéraire, les "polies" ou les treilles qui reproduisaient un système de cultures identique et étaient un élément typique du paysage viticole savoyard, sont en voie de disparition complète du moins dans l'aire d'appellation contrôlée. Elles étaient devenues un obstacle au travail de la vigne selon les techniques modernes, et de plus il s'agissait là de plants hybrides ou même directs, qui ne sont plus tolérés par la réglementation dans un vignoble de qualité. Ainsi en un quart de siècle disparaît un type de paysage agraire où les cultures complantées, mélangées (pommes de terres, céréales, prairies) séparées par des treilles qui servaient en même temps de limites de parcelles, n'étaient pas sans rappeler la "coltura promiscua" méditerranéenne.

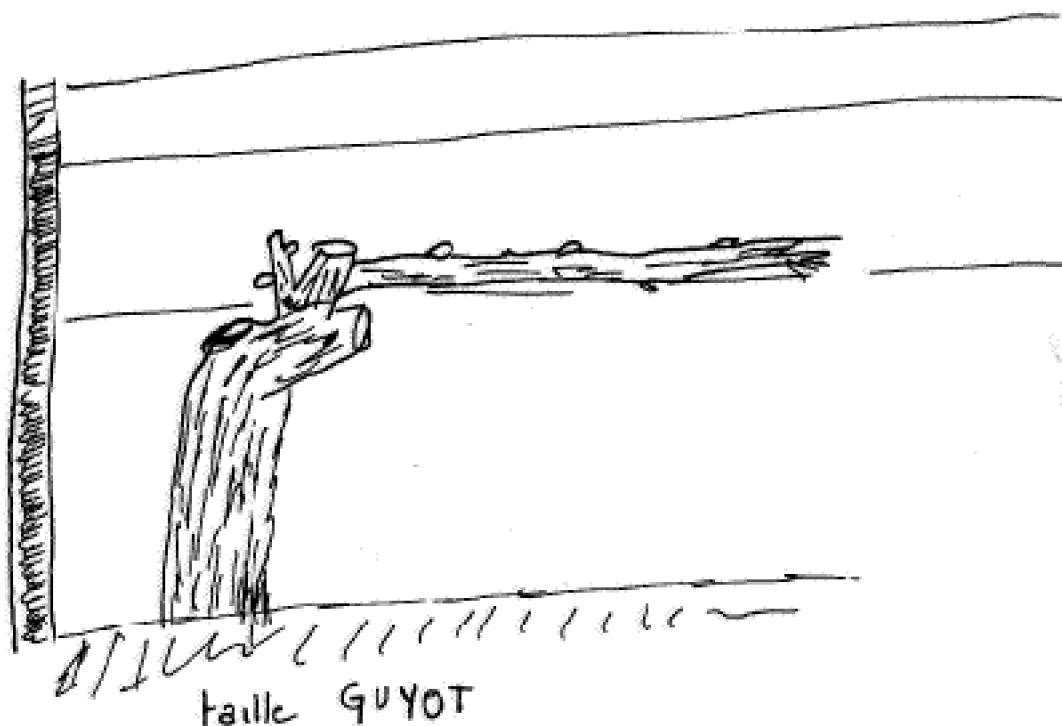
Là encore, la technique de culture a évolué depuis 20 ans pour satisfaire aux exigences de qualité telle qu'elle est définie par la réglementation. Plus de ceps et de pieds qui couraient avec autant de bois et d'arcsures qu'il était possible, afin de produire

plus, la quantité étant le seul critère retenu.

Aujourd'hui deux types de culture de la vigne subsistent :

- les plantations de type bourguignon où les ceps sont plantés en alignement séparés de 1,20 mètre sur 0,80, conduits en vigne basse et taillés en Gobelet, en éventail ou cordon à trois ou quatre coursons à deux yeux francs.
- les plantations sur fil de fer d'une hauteur moyenne de 1 mètre à 1,20 mètre, conduites en taille Guyot simple ou double avec en moyenne douze yeux francs par pied.





L'habitat

L'essor contemporain de la viticulture se marque dans le paysage par une modification de l'habitat rural issu de nouvelles formes d'activités. Bien souvent la maison d'habitation est maintenant distincte des bâtiments agricoles et ceux-ci ont été souvent transformés pour répondre à de nouvelles fonctions. En général on distingue :

- un local d'entrepôt du matériel de travail qui est souvent encombrant et de plus en plus sophistiqué : tracteurs, tracteurs-enjambeurs, citerne pour les différents traitements anti-cryptogamiques, canon de sulfatage, remorque pour le transport de la vendange.
- un local avec le matériel vinaire : pressoir, fouloir, embouteilleuses, etc...
- une cave, qui n'a plus rien de commun avec la pièce voûtée en pierre d'autrefois. C'est dans ce cadre que l'évolution de la viticulture est la plus évidente. On se trouve en présence, non plus de vigneron-artisans qui s'évertuent à maintenir les traditions de production d'un vin de qualité, mais de viticulteurs-entrepreneurs agricoles qui élaborent un produit avec l'aide de la technique et de la chimie. Il y a par delà les aspects concrets et les nécessités économiques, une mentalité et un comportement différents qui apparaissent.
- un local destiné à l'accueil de la clientèle et à la commercialisation : il s'agit en général d'une ancienne grange restaurée et décorée avec les anciens outils agricoles

: fléaux, hotte de vendangeurs, fourches en bois...

- la maison d'habitation, en général, n'est plus située dans l'ancien bâtiment agricole, mais tout à côté sur l'emplacement du jardin. C'est souvent une villa moderne, à un ou deux étages, comportant cinq pièces d'habitation. Sa présence prouve par delà tous les discours que le revenu du vigneron n'est pas aussi en retard qu'on nous le répète et que la part d'investissement laisse quand même pour la satisfaction des besoins fondamentaux et la vie quotidienne, une masse monétaire suffisante par comparaison à l'ensemble de la population rurale ou agricole. C'est l'expression aussi de la place que la femme tient dans les foyers et du désir de satisfaire un minimum d'exigences pour retenir à la campagne une épouse qui n'est plus seulement une servante. Lorsqu'il ne s'agit pas d'une construction nouvelle, le vigneron rénove entièrement les bâtiments et essaie d'en tirer le meilleur parti possible ; ceci permet accessoirement de sauvegarder un habitat rural ancien avec quelquefois de très beaux exemples de restauration (Jongieux). On peut considérer, après enquête, que plus de la moitié de l'habitat est de construction récente : moins de quinze ans. Tous les bâtiments d'exploitation que nous avons visité étaient neufs ou portaient la trace de travaux de réfection ou de rénovation récents.

Mais par delà les caractères généraux et les traits communs du vignoble savoyard, ce sont les particularités locales et les originalités du paysage de chaque région viticole qu'il faut envisager.

Les particularités locales

On distingue en général, quatre ensembles viticoles :

- la Chautagne,
- le rebord occidental du Mont du Chat,
- la cluse de Chambéry et les rives du lac,
- la rive droite de l'Isère.

La Chautagne

Entre le confluent du Fier et du Rhône et le canal de Savières, adossée à la montagne du Gros Foug, voici le type même du coteau viticole d'une chaîne calcaire : il s'agit là d'un anticlinal jurassique banal ; le versant occidental est plus abrupt que le versant oriental. La zone cultivée s'étend sur les dépôts morainiques de la glaciation wurmienne et sur les moraines argile-caillouteuses dans la partie médiane.

Le bas du talus est tapissé par des éboulis du calcaire compact du rauracien et de l'urgonien et par les molasses gréseuses du burdigalien. Ici la vigne a ses terroirs et ses affinités : les éboulis calcaires et les moraines portent les cépages blancs qui

affectionnent les terrains caillouteux et bien aérés de Pra à Crozan, de Chevigneu à Putignet. Les vins rouges, Gamay, Mondeuse et Pinot se plaisent plus volontiers sur les sols de molasses gréseuses d'Expilly, Chessine, Chaussepaille, Le Nant, Chateaufort. Sur le haut de la pente affleurent les calcaires roux du Valanginien. L'horizon agricole est vite limité par les broussailles et les bois de chataîgniers au dessus de 500 mètres sur le rauracien et l'urgonien. Ici l'ager utilisé est réduit : si dans sa plus grande longueur, le coteau chautagnard s'étend sur quinze kilomètres, sa largeur maximale ne dépasse pas mille mètres pour une dénivellation de 300 mètres. La pente est souvent accusée avec des valeurs supérieures à 15%.

Les terrains caillouteux, vite réchauffés, la pente bien égouttée sur des sols calcaires sont des facteurs propices à la présence d'un vignoble ; l'exposition accentue encore le caractère favorable des conditions pédologiques. En effet, ce versant d'orientation nord-sud et d'exposition ouest, jouit d'une position d'adret remarquable bien que l'adret soit théoriquement le versant sud d'un axe est-ouest :

" On sait que dans ce cas-là (sillon orienté nord-sud), si la durée de l'insolation est à peu près la même pour les deux versants, du moins le soleil du matin employé à dissiper la brume, profite moins au sol et à l'air que les rayons de l'après midi. Ainsi les pentes occidentales sont-elles plus favorisées que celles qui regardent l'Orient. Elles constituent donc par rapport à ces dernières un véritable adret " .⁶

Le coteau chautagnard jouit d'une position d'abri remarquable protégé par la montagne du Gros Foug et le Grand Colombier.

En Chautagne, les étés sont relativement chauds et les hivers relativement doux. Les chaleurs sont fortes et la température moyenne des trois mois d'été atteint presque 20° (19,9°), cas unique pour le département. L'hiver est moins rigoureux, les saisons intermédiaires sont plus marquées. La chaleur vient plus vite au printemps et l'automne est plus clément. Cette situation est mise en évidence par la moyenne saisonnière de Ruffieux et de Yenne.

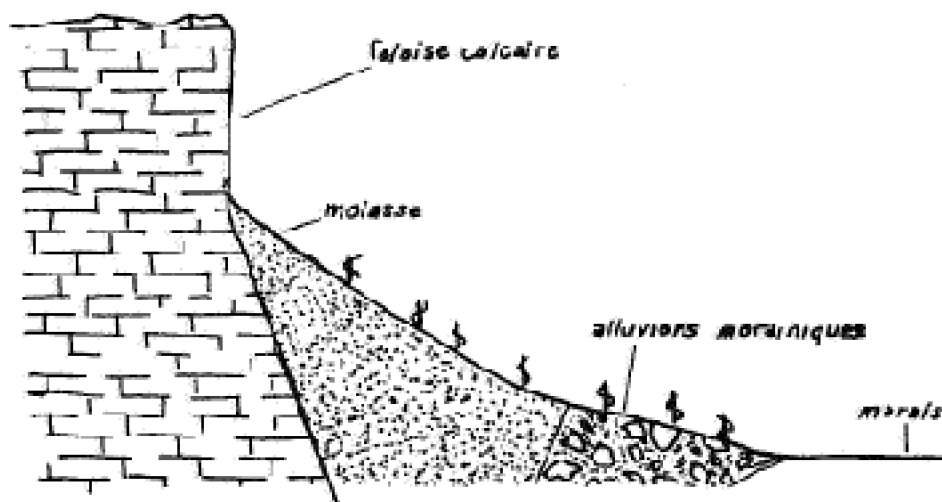
	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS	ETE
RUFFIEUX	10.8	1.6	11.3	19.9
YENNE	8.7	0.5	10.9	18.4

Il gèle moins fréquemment à Ruffieux qu'à Yenne : 54 jours de gelées en 8 ans à Ruffieux, contre 77 à Yenne, à altitude égale. L'automne a en général, des maxima plus élevés que le printemps⁷, ce qui n'est pas négligeable pour la venue à maturité de la vigne. Le nombre de jours de grande chaleur est également remarquable : de 1940 à 1948, on a compté 140 jours de grande chaleur à Ruffieux contre 48 à Yenne⁸.

⁶ E. BENEVENT : Le climat des Alpes Françaises, cité par F. VIGNY-TOURTET

⁷ F. VIGNY-TOURTET : L'année 1966-1967 dans le Val du Bourget - IGA Grenoble 1969

⁸ Chiffres cités par R. Vion : un vignoble savoyard : La Chautagne.



Le coteau chautagnard : la place de la vigne d'après la Carte des groupements végétaux de la Chautagne (Documents de Cartographie Végétale, n.IX, 1971)

La température moyenne élevée est due en partie à sa position abritée dans un large couloir. Bien souvent, la Chautagne ne connaît pas d'épais brouillards, car cette région carrefour est très aérée, les gelées y sont donc moins fréquentes sur les coteaux.

Les pluies tombent en moyenne 90 jours par an. La moyenne des précipitations s'établit autour de 1.100 mm. par an, avec un régime A.E.P.H.

	AUTOMNE	ETE	PRINTEMPS	HIVER
RUFFIEUX	349	267	259	223
YENNE	339	295	269	235

Les précipitations augmentent avec l'altitude. Ce sont là les conclusions de E. BENEVENT et de A. CHOLLEY. La faible altitude de la région explique la faiblesse relative par rapport à l'ensemble des Préalpes. Il s'agit là d'une constatation que l'on retrouvera dans d'autres régions viticoles savoyardes.

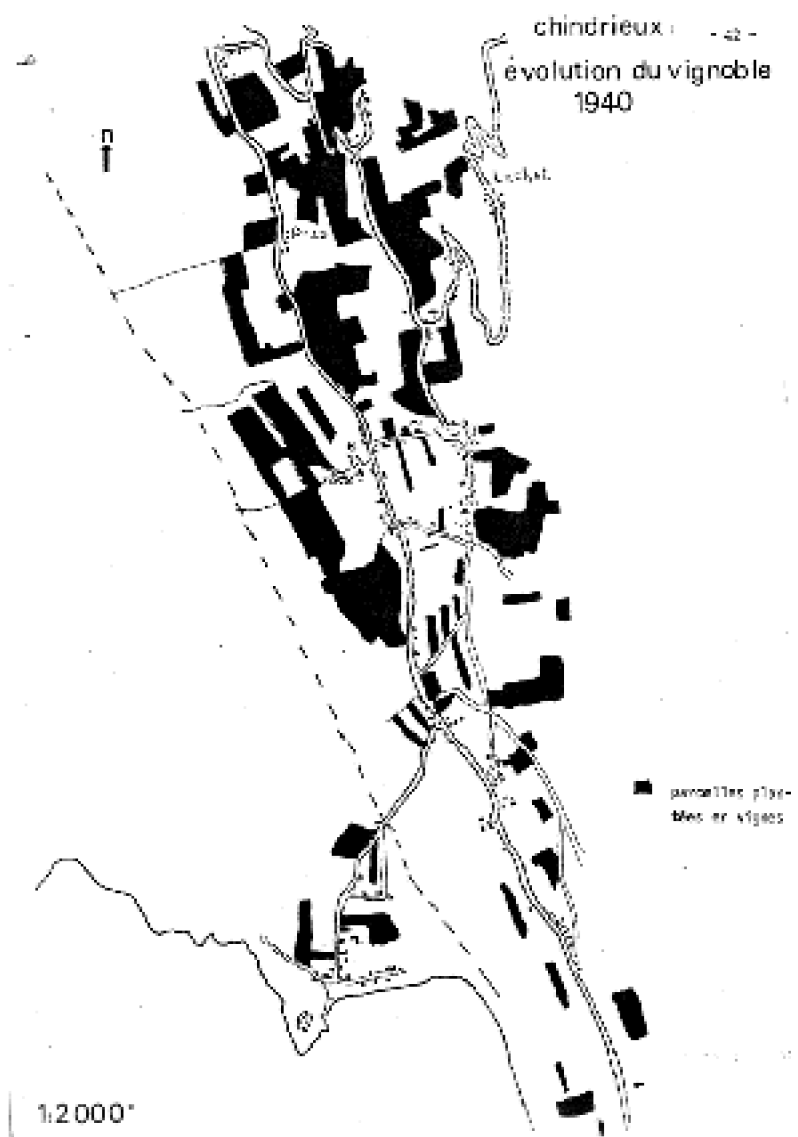
La végétation part très vite, avec 10 à 15 jours d'avance sur le reste du département. A défaut de données précises, on peut relever certains détails qui sont révélateurs : les figuiers, les abricotiers, les pêchers prospèrent sur les coteaux. La présence de bananiers et d'orangers surprend ; avant 1956, les oliviers poussaient en pleine terre. Autant d'indices qui attestent l'originalité climatique de ce coteau.

Sous des formes un peu différentes ou amplifiées, on retrouve un certain nombre de ces caractères climatiques, sur le versant occidental du Mont du Chat, ou sur le coteau qui surplombe le lac du Bourget à Brison.

La situation de la Chautagne, grâce à des débouchés faciles, permet de bonne heure, d'écouler les produits de son vignoble dans les contrées avoisinantes ; au XIXe siècle, il y

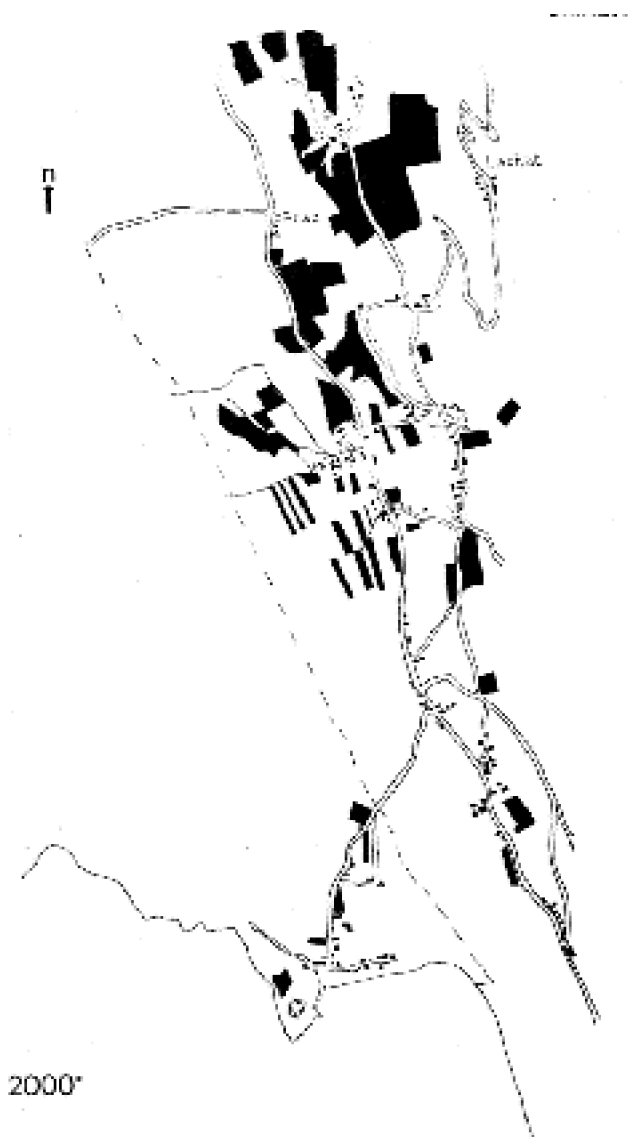
eut des relations terrestres avec Genève et la Suisse qui appréciaient la qualité des vins qui supportaient la concurrence des vins hauts savoyards et suisses. Ce n'est que plus tard qu'une route fut ouverte à grands frais, vers Aix et Chambéry, permettant ainsi le transport des vins qui s'effectuaient jusque là par voie d'eau, ou à travers la montagne pour rejoindre l'Albanais et Aix les Bains⁹.

Le coteau chautagnard, nous l'avons vu, est entièrement cultivé. Mais c'est aussi là que l'on trouve l'habitat, regroupé en villages et hameaux distants d'un kilomètre au maximum, et qui lui donnent une impression de densité humaine. Selon leur situation en bas de pente ou au milieu du coteau, les hameaux ont une spécialisation plus ou moins grande dans leur activité ; certains sont composés uniquement de vigneron : Chevigneu, Chessine, Putignet, Vovray, Blinty. Ils constituent des noyaux de vigneron indépendants qui commercialisent sans problème une production de qualité.



Chindrieux : évolution du vignoble (1940)

⁹ J. MASSE : Histoire de l'ancienne Chautagne.



Chindrieux : évolution du vignoble (1976)

On voit la place importante que les conditions naturelles tiennent dans l'explication de la présence de la vigne, son maintien et son dynamisme ; elles sont nécessaires mais insuffisantes et impuissantes à décrire ou expliquer une évolution contemporaine.

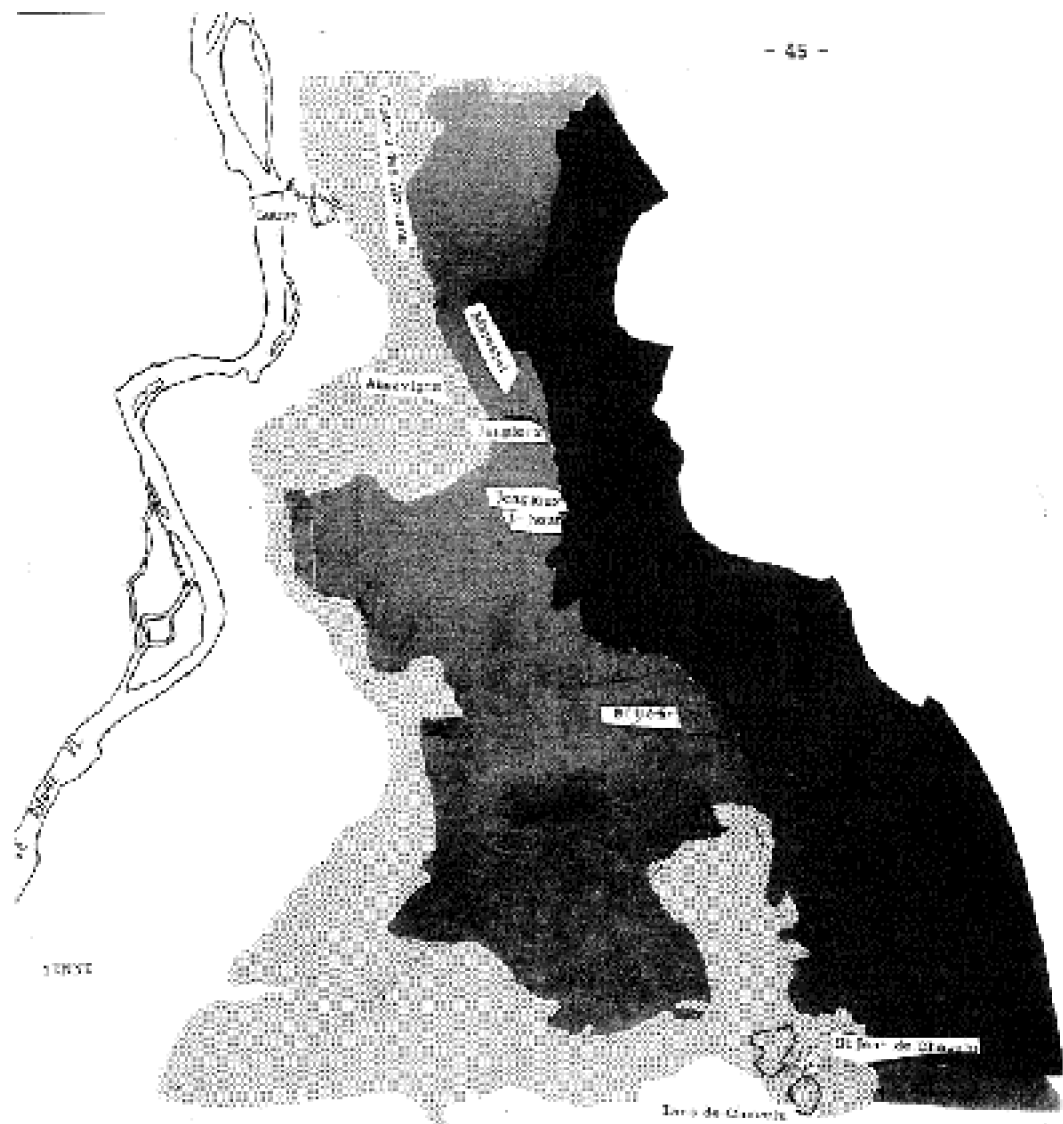
Les avantages que le coteau chautagnard tire de son exposition, de sa position d'abri, de sa situation favorisent un autre mode d'utilisation du sol qui se révèle redoutable concurrent de la vigne dans les circonstances démographiques défavorables pour l'agriculture : le tourisme de résidences secondaires des citadins attirés par la proximité du lac du Bourget. Il fait peser sur les terres agricoles une pression qui fait monter les prix à des sommets inaccessibles pour les agriculteurs. A titre indicatif, le prix moyen d'un hectare de vignes d'appellation contrôlée s'élève à 64.000 francs soit 6,40 francs le mètre carré ; dans le même temps, le prix du terrain à bâtir varie selon les expositions de 15,00 à 35,00 Francs le mètre carré. L'apparition des résidences secondaires et la consommation d'espace agricole conventionnel est un des principaux facteurs de

concurrence du vignoble : on comprend aisément qu'un paysan d'un certain âge ait tout intérêt à vendre une parcelle plutôt que de replanter.

Il est plus fréquent de repérer les ceps à l'abandon, les parcelles qui s'embroussaillent, tous signes de déprise qui, malgré l'importance actuelle de la viticulture, montrent quels problèmes apparaissent à l'horizon d'un futur immédiat.

Le rebord occidental du Mont du Chat

Les mêmes caractères et les mêmes descriptions morphologiques et climatiques peuvent s'appliquer, s'agissant du coteau chautagnard ou du versant rhodanien du Mont du Chat. La même direction nord-sud, la même exposition d'ouest, pour un territoire qui s'étend sur six kilomètres de long et jouit d'une réputation fondée sur la présence de crus typiques. Sur les territoires des communes de Lucey, Jongieux, Billième, Saint Jean de Chevelu, on retrouve les mêmes dépôts superficiels, moraines wurmiennes et éboulis calcaires. Les meilleures vignes sont plantées sur les éboulis des divers étages du Jurassique et de l'infracrétacé, calcaires durs oolithiques du Rauracien ou calcaires marneux du Kimmeridgien, calcaires roux du Valanginien. On trouve aussi des vignes sur les dépôts glaciaires qui recouvrent les molasses. Les sols sont plus ou moins calcaires, de 10 à 25% sur les molasses, de 20 à 30% sur les alluvions glaciaires. C'est le berceau du plus typique des cépages savoyards : l'altesse ou Roussette dont la quasi totalité de la production départementale a mûri sur ces coteaux déjà cités plus haut : coteau des Altesses à Lucey ou coteau de Marestel à Jongieux.



Le rebord occidental du Mont du Cliau : l'altitude et le vignoble



moins de 300 mètres :
 de 300 m. à 550 m. :
 plus de 550 m. :

Une position d'abri encore plus remarquable, en forme de cirque protège le vignoble des vents du nord et contribue ainsi à créer un topoclimat. Quelques hameaux et villages jalonnent ce talus où la valeur de la pente n'est jamais inférieure à 25-% sur plus de la moitié de la superficie totale. Le caractère viticole est nettement plus marqué qu'en Chautagne. Ici forêts et broussailles reculent à la limite supérieure et font place à des parcelles défrichées, nettoyées et prêtes à être replantées. Mais la reconquête ne s'est

pas limitée au recul de la forêt, elle s'est opérée aussi vers les sols occupés par des modes de production plus traditionnels : élevage, terres labourées et c'est tout le versant de moraines argilo-terreuses qui est quadrillé par des rangées de piquets blancs inexorablement alignés. Singuliers contrastes que ces deux paysages viticoles distants de quinze kilomètres à vol d'oiseau, qui voient leur évolution diverger totalement. Une fois de plus, la part de l'homme est ainsi mise en valeur face à des conditions naturelles semblablement favorables. La vigne triomphe ici, alors qu'elle recule là-bas, parce qu'elle est sans rival sur le plan foncier -le tourisme n'étant pas un sujet d'inquiétude de ce côté-ci de la montagne- et parce que des facteurs humains, individuels ou collectifs ont pesé d'un poids plus grand dans un espace social plus préservé.

L'ironie du sort veut que pendant de nombreuses années le vignoble chautagnard ait été un exemple et une référence pour ces vigneron alors que maintenant l'écart se creuse en ce qui concerne la structure des exploitations, la production, la vinification, etc... Remarquons que le vignoble chautagnard après avoir opéré une mutation originale il y a vingt cinq ans avec la création de la Cave Coopérative de Chautagne, n'a pas su faire preuve d'esprit d'entreprise pour maintenir sa position favorable dans l'ensemble viticole savoyard. L'enquêteur attentif constate que les vigneron du canton de Yenne sont plus jeunes et ceci peut expliquer cette différence d'évolution...

Les rives du lac du Bourget

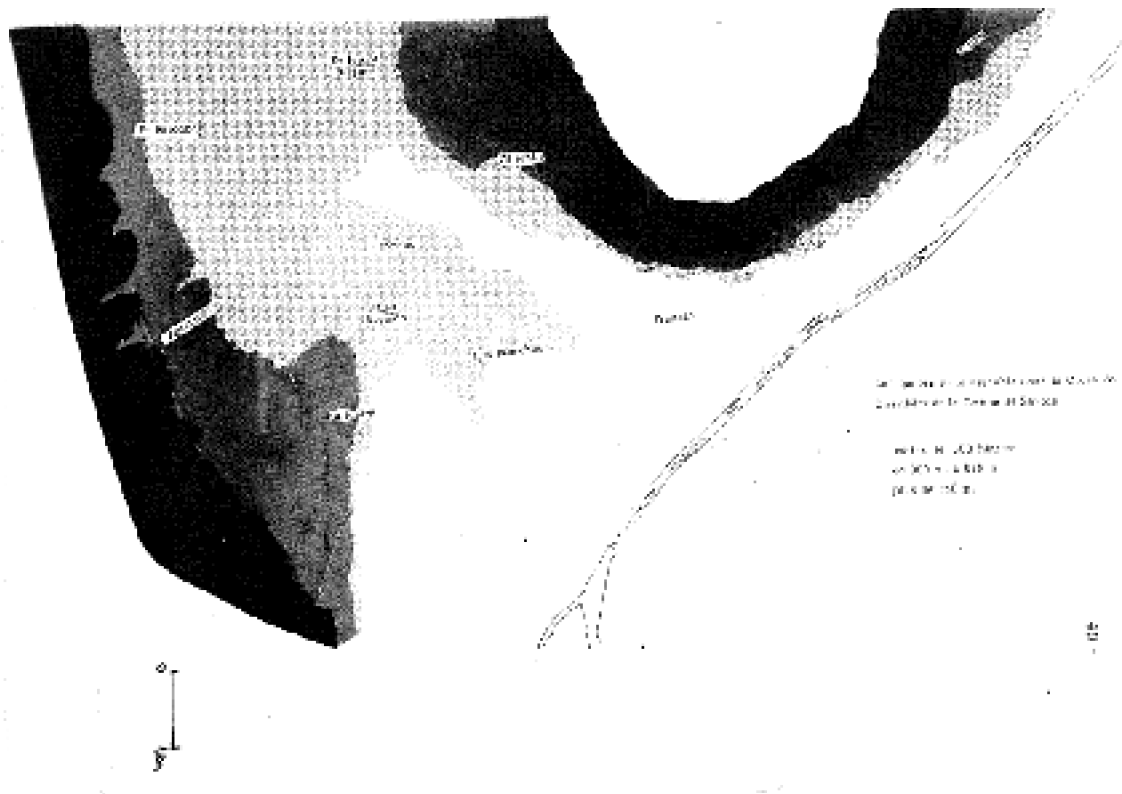
La commune de Brison Saint Innocent est le seul vestige du vignoble qui existait sur cette frange où les sols reposent directement sur les calcaires durs de l'urgonien mais où la plupart d'entre eux ont pour origine la décomposition des grès molassiques assez tendres. Les influences climatiques du lac étaient des facteurs décisifs de présence de la vigne. Mais la proximité d'Aix-les-Bains a eu un double effet d'urbanisation par lotissement et par les résidences secondaires. Actuellement, 20 hectares de vignes sont encore enregistrés, perdus sur des lopins inaccessibles, surplombant le lac, reliques travaillées encore d'une manière artisanale par moins de vingt vigneron.

La Cluse de Chambéry

C'est un large couloir, séparant les Bauges de la Grande Chartreuse, orienté NO-SE, d'une largeur de 4 à 5 Km. Le fond est une plaine généralement plane ; son attitude va en augmentant du nord au sud jusqu'au verrou de St Jeoire, puis elle diminue à nouveau jusqu'au confluent de la vallée de l'Isère. Elle est formée par un ensemble de vallonnements peu prononcés, avec une importante moraine de fond. Le vignoble est établi sur les basses pentes de ces bordures à l'est et à l'ouest.

A l'est au pied des Bauges, les pentes sont abruptes et affectent une forme concave. Au pied du massif, ce sont des talus constitués par des éboulis provenant des étages du Jurassique Supérieur et du Crétacé. Quelques rares moraines latérales apparaissent également. La côte est vite limitée par la raideur de la pente qui au-dessus de 500 mètres devient très vite une muraille abrupte, emmagasinant la

chaleur en été ; on note des dénivellations de 60% au-dessus du hameau de Tormery. La bande de culture n'est jamais très importante : 1.300 mètres au plus à la hauteur du village de Chignin, 300 mètres sous le rocher de Tormery à l'extrême sud de la Cluse.



Les pentes et le vignoble dans la cluse de Chambéry et la Combe de Savoie

A l'ouest, sur les pentes du Mont Granier, le paysage est différent, tant du point de vue de la pente et de l'exposition, que de la structure. En 1248, un pan entier de la montagne s'est écroulé et a recouvert le territoire qui correspond aux communes de Myans, Les Marches, Apremont. Ces éboulis de marnes et de calcaires se sont largement étalés.

Des hameaux de la Cha ou de Marie Branche à l'ouest, à Séloge et Myans à l'est et de Champlong au sud-est à Ronjoux et Charcusard au nord-ouest, s'étend un piémont cahotique, en pente douce, parsemé d'étangs et de lacs (St André).

La spécialisation viticole est apparue, ici, très tôt, dès le XVIII^e siècle¹⁰, sur un terrain où aucune autre culture ne pouvait être entreprise. Des pierriers immenses témoignent de l'intense activité humaine nécessaire à la création de ce vignoble dont les noms sont les plus connus de Savoie : Abymes de Myans, Apremont, à tel point que pendant très longtemps, les vins de Savoie étaient purement et simplement assimilés au vignoble du Mont Granier¹¹.

La configuration du relief, crée des expositions variées, qui influent sur les précipitations et les températures.

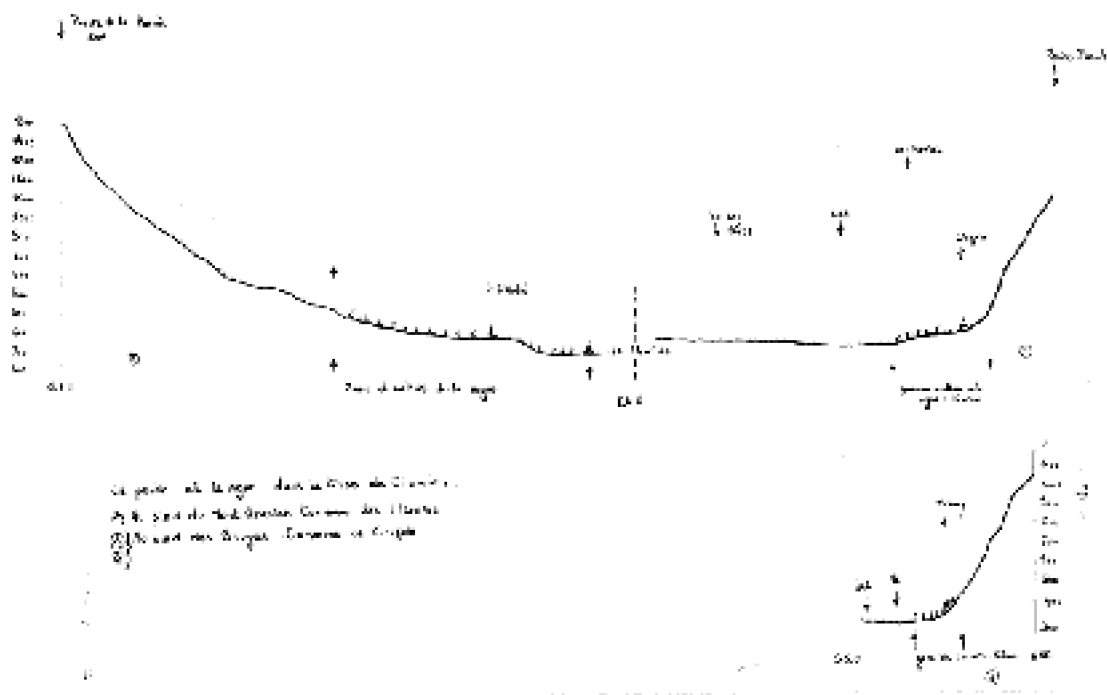
Les précipitations moyennes sont inférieures aux régions avoisinantes élevées et plus arrosées. L'altitude basse et l'exposition à l'abri des précipitations océaniques expliquent cette caractéristique. Challes-les-Eaux reçoit 1146 mm par an en moyenne entre 1959 et 1968. Chignin reçoit 1141 mm¹². Les années les moins pluvieuses donnent des vins de bonne qualité, car les sols sont moins détrempés et l'ensoleillement moins limité. Mais la répartition annuelle des précipitations est fondamentale. Le type moyen serait de deux minima en avril et en octobre et deux maxima en juin et en août avec un total de 650 mm durant la période végétative contre 1108 pour toute l'année. Un régime très favorable à la vigne n'atteindrait pas 650 mm, un régime médiocre le dépasserait¹³.

¹⁰ F. GEX : la vigne dans la Combe de Savoie, R.G.A. 1943

¹¹ M. ENJALBERT : Histoire de la vigne et du vin, Bordas 1975

¹² Carte de la végétation des Alpes - Montmélian - DCV. Alpes IX 1971

¹³ DARDIE (J) : La vigne dans la Cluse de Chambéry



La pente et la vigne dans la cluse de Chambéry

- Les températures

Pour être favorable à la vigne, une température de 8 à 10° est nécessaire au démarrage de la végétation. Mais la chaleur ne doit pas venir trop tard, ni s'en aller trop tôt. La période végétative doit s'étendre d'avril à fin octobre. Les coteaux et les pentes bien exposés sont plus favorisés que le fond de la cluse. La durée et l'intensité de l'insolation, la rareté des brouillards et des gelées de printemps, dues à la circulation des vents, autant de facteurs qui, comme en Chautagne, favorisent la présence de la vigne sur les coteaux et les pentes de la Cluse, que l'on peut opposer au fond de la vallée.

- La pente

Il faut souligner le rapport entre la pente et les rayons du soleil. A cause de la pente, ils sont perpendiculaires au sol et la chaleur pénètre beaucoup plus profondément. La

quantité de chaleur est donc beaucoup plus élevée sur une pente qu'en plaine. Les pentes de la Cluse présentent deux expositions principales :

- Sud-Ouest - Nord-Est : Les Marches, Apremont, St Baldoph
- Sud-Sud-Ouest : De St Al ban à Francin

Les expositions secondaires résultent des variations de détails de la topographie. L'exposition Sud-Ouest - Nord-Est des communes, situées au pied du Mont Granier n'est pas un handicap. En effet, la montagne n'est pas un obstacle aux rayons du soleil, notamment dans la période chaude à jours longs. Le soleil réchauffe les pentes dès le lever du jour, car la Combe de Savoie est dans l'axe des coteaux et le soir, les rayons du couchant viennent éclairer encore et d'un même feu, les pentes de Chignin et celles d'Apremont. Ainsi le vignoble situé sur les pentes du Mont Granier et un des plus ensoleillé de la Cluse.

La limite inférieure de la zone viticole se situe vers 300 mètres. Elle correspond à la limite directe atteinte par les brouillards d'automne et de printemps. C'est aussi celle du gel de printemps au delà de laquelle, la culture de la vigne n'est guère possible. La limite supérieure est imposée par la diminution des températures moyennes et la raideur de la pente.

- Les sols d'éboulis :

Leur composition est sensiblement homogène le long du talus bouju. Les matériaux proviennent de la désagrégation ou de l'effritement des roches qui forment le versant de la montagne et appartiennent à différents étages géologiques : Jurassique supérieur , Crétacé inférieur. Ils sont composés d'éléments de grosseurs différentes, éboulis très remaniés, triturés donnant un sol argilo-calcaire pierreux qui laisse passer l'air et l'eau. Ces terres sont riches en calcaire dont la teneur augmente du bas de la pente vers le sommet.

- Les sols d'éboulements :

Ce sont les sols de Myans issus de l'éboulement du Granier. C'est une association de roches calcaires (Urgonien) et marnocalcaires (Valanginien et Hauterivien). Ce sont des terrains riches en calcaire et en argile.

Les caractères communs des différents sols viticoles apparaissent nettement : les meilleurs sont perméables et s'échauffent rapidement. La perméabilité est favorisée par la présence de sables.

Tout concourt dans les conditions pédologiques, climatiques à faire de ces régions des terroirs viticoles privilégiés. La densité d'un habitat semi dispersé avec seulement un ou deux hameaux plus importants montre que ces terres sont nourricières. Les plus grosses communes viticoles sont ici : Chignin, Apremont, Les Marches. Ce qui est le plus frappant c'est l'ampleur territoriale de ce vignoble. On entend souvent dire que les vigneron ont déplacé les pierres pour y planter des ceps : tout dans le paysage prouve ce dynamisme. Et certains jours de printemps, la vision de ces vignes qui commencent à

bourgeonner, dominées par la masse trapue du Granier enneigé est empreinte d'une certaine grandeur, illustrant bien l'apreté du combat mené par le vigneron.

La rive droite de l'Isère

De Montmélian à Fréterive, sur vingt-cinq kilomètres de long, s'étend le plus important des vignobles savoyards. D'orientation Nord-Est - Sud-Ouest, il est adossé au rebord escarpé du massif préalpin des Bauges qui surplombe la vallée de l'Isère. La côte est exposée au Sud-Est et présente les caractéristiques type d'un adret. Les principales communes viticoles sont Francin, Montmélian, Arbin, Cruet et St Jean de la Porte, St Pierre d'Albigny et Fréterive. Le coteau n'est pas uniformément rectiligne et a plutôt la forme d'un accent circonflexe dont la pointe serait située au-dessus de St Pierre d'Albigny. Assez étroit entre Francin et Arbin, au point de jonction de la Combe de Savoie et de la Cluse de Chambéry, il s'élargit sensiblement à partir de Cruet pour atteindre son maximum d'amplitude sur la commune de St Pierre d'Albigny où il s'étale sur un cône de déjection de deux kilomètres de large.

A Montmélian, la falaise forme un escarpement montrant à sa base les calcaires marneux à chaux hydraulique, puis les étages de calcaires plus durs du Rauracien, du Séquanien, du Kimméridgien et du Portlandien. Les vignobles sont situés sur les éboulis et les cônes de déjection. L'action des eaux de ruissellement a dissous les carbonates de chaux et laissé un résidu argilosiliceux, où les eaux en s'infiltrant ont laissé déposer le calcaire en cimentant le gravier des groises et en formant des boudins de cailloux agglomérés supportant un sol peu profond et riche en calcaires.

C'est au sommet des éboulis que l'on trouve les sols les plus calcaires, à mesure que la pente diminue, l'épaisseur de la terre arable augmente. Les vignes actuelles occupent les pentes situées entre 300 et 550 mètres.

Les mêmes conditions géologiques et pédologiques se retrouvent à Cruet, St Jean et St Pierre. Des analyses détaillées des sols de la région ont été effectuées : en voici un exemple provenant du coteau de Cruet et prélevé sur les éboulis calcaires du jurassique supérieur ¹⁴.

- Analyse mécanique : Cailloux : 21% ; graviers : 13% ; terre fine : 66%
- Analyse physique : calcaire 34,8% ; sable grossier : 8,6% ; sable fin : 18% ; argile : 18,3%
- Analyse chimique de la terre fine (pour mille) : Azote : 1,48 ; acide phosphorique : 0,22 ; potasse : 0,27

Ceci prouve que ces sols assez caillouteux et graveleux ont une terre fine argilo-calcaire d'une richesse en azote et en potasse suffisante.

Un manque d'azote entraîne la coulure, l'acide phosphorique assure le

¹⁴ HOLLANDE ET PERRIER DE LA BATHIE.: Analyses des sols viticoles de la Savoie - Rapport au Conseil Général de la Savoie - Chambéry 1905

développement des racines et des bois. La potasse accentue la résistance à la gelée et à la sécheresse. Actuellement, pour un rendement de 80 hectolitres à l'hectare, les quantités prélevées sont en moyenne ¹⁵ :

- Azote : 63 Kg
- Acide phosphorique : 31 Kg
- Potasse pure : 82 Kg
- Chaux : 143 Kg
- Magnésie : 19 Kg

C'est assez dire l'importance des analyses pédologiques, physiques ou chimiques et des amendements nécessaires pour corriger les insuffisances naturelles. Actuellement la fertilisation de la vigne se fait à partir de la fumure de plantation et de la fumure annuelle. La fumure de plantation se compose d'une fumure organique : 60 à 80 tonnes de fumure à l'hectare enfouie par le labour de défoncement et d'une fumure organique par l'utilisation des scories qui permet de constituer des réserves aux moindres frais.

La fumure annuelle constitue la fumure de production. La formule la plus couramment employée est celle qui apporte à l'hectare ¹⁶ :

- Azote : 30 à 40 Kg
- Acide phosphorique : 60 à 90 Kg
- Potasse pure : 120 à 180 Kg

Là encore, les signes d'un renouveau apparaissent nettement à la lecture du paysage sur des versants bien dégagés. De grandes tâches claires indiquent les parcelles replantées et fixent l'attention de l'observateur. Si la jonction est bien faite entre les terrains de Chignin et Arbin-Cruet, les pentes qui entourent et dominent St Jean de la Porte sont hétérogènes : les parcelles à l'abandon voisinent avec les plantations récentes. Par contre, à Fréterive, on perçoit bien la transformation de l'espace, menée de façon méthodique, attestant l'importance prise par la vigne sur les autres cultures.

Ainsi ces différentes régions ont en commun un certain nombre de caractères physiques : les sols, la pente, l'exposition, les précipitations, les températures, qui les individualisent par rapport aux régions avoisinantes de l'Avant-Pays Savoyard. La conjonction de ces caractères crée des conditions favorables à la présence et au développement d'une culture originale dans ces régions de moyenne montagne : la vigne. Celle-ci a donné naissance ou a favorisé l'apparition de groupes humains aux mentalités et aux réactions caractéristiques face à l'utilisation de l'espace.

Nous allons tenter de préciser l'originalité de cet ensemble viticole, en étudiant les caractères spécifiques du vignoble et de la viticulture dans l'espace savoyard.

¹⁵ Chiffres communiqués par le Syndicat des Vins de Savoie

¹⁶ Chiffres communiqués par le Syndicat des Vins de Savoie.

Agriculture et viticulture en Savoie. Clé pour une définition du vignoble savoyard

Sur l'ensemble du département, 18.655 exploitations s'étendant sur 4.426 hectares cultivent de la vigne. En 1958, 5.596 d'entre elles, soit 30% représentant 49,7% de la superficie totale en vigne, déclarent commercialiser leur production en totalité ou en partie. Ce qui revient à dire que 70% des exploitations viticoles savoyardes occupent 50% de la superficie plantée en vignes et sont destinées uniquement à la consommation familiale. Ajoutons que 58% de la superficie sont plantées en vitis vinifera qui sont les plus aptes à fournir un vin de bonne qualité, alors que 41,5% sont plantés en hybrides et producteurs directs issus de croisements qui ne peuvent donner que des vins médiocres.

En ce qui concerne l'âge de plantation des vignes savoyardes à la même époque, 70% du total ont été plantés avant 1930, 25% entre 1930 et 1950, et moins de 5% après 1950. Pour une très large part, il s'agit d'un vignoble replanté après la crise phylloxérique, mais qui n'a pas été entretenu régulièrement. L'effort de renouvellement est plus que limité après guerre ; en 1958, plus des trois quart des vignes savoyardes ont plus de quarante ans ce qui est considéré comme l'âge limite de remplacement d'une souche. Ajoutons que 74% de ce vignoble est classé en vin de consommation courante alors qu'un seul quart est implanté dans l'aire de production des Vins Délimités de Qualité Supérieure "Vins de Savoie", susceptibles de fournir un produit commercialisable, cette

aire de production ne concernant finalement que 14,2% des exploitations.

Si l'on examine la structure des exploitations, 70% d'entre elles représentent 32,5% de la superficie et ont moins de 25 ares de vignes ; 27% soit 52% de la superficie ont entre 25 ares et un hectare ; seulement 2,5% des exploitations ont une superficie supérieure à un hectare ; elles représentent à elles seules 15% de la superficie totale. Il s'agit là d'un vignoble de toutes petites exploitations même si les chiffres diffèrent un peu en ce qui concerne celles qui commercialisent leur production : la part des petites exploitations y étant moindre tant par leur nombre que par leur superficie et les grandes exploitations doublant leur surface et triplant leur nombre.

Répartition des exploitations en fonction de la superficie

	0-25		25 a - 1 ha		+ 1 ha	
	EXPL.	SUPERF.	EXPL.	SUPERF.	EXPL.	SUPERF.
SAVOIE	70%	32,5%	27,2%	51,82%	2,5%	15,5%
dont exploitations commercialisant	47,8%	12,85%	44,3%	57,97%	7,8%	28%
FRANCE	43,2%	6%	35,7%	19,3%	21,1%	74,7%

Source : Cadastre viticole

Ces quelques chiffres de présentation du vignoble départemental montrent qu'il s'agit là dans son ensemble d'un petit vignoble tout à la fois :

- par son étendue,
- par la structure de ses exploitations,
- par la qualité de son encépagement,
- par l'ancienneté de sa plantation.

Rappelons qu'il s'agit là d'une description du département savoyard dans son ensemble. La vigne est présente partout en Savoie ; Six cantons seulement dont le territoire est compris en zone de montagne n'avaient pas de vignes : Les Echelles, Le Châtelard, Beaufort, Bourg Saint Maurice, Lanslebourg et Modane, c'est-à-dire les Bauges, la Chartreuse et les hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise. Mais sur 252 communes qui produisent du vin en Savoie, seules vingt six d'entre elles nous intéressent. Certes, il serait intéressant d'étudier l'importance de la vigne et sa répartition aux limites de ses possibilités de cultures dans une région de montagnes. D'autres plus prestigieux, l'ont tenté. R. Blanchard dans une étude du vignoble des Alpes avait analysé le phénomène ¹⁷. Ce n'est pas dans cette direction que nous avons mené notre étude. Il nous a paru plus judicieux d'étudier la place d'une activité agricole spécifique telle que la viticulture de qualité dans une région de moyenne montagne, son évolution, les facteurs de son développement et les facteurs de déséquilibre.

¹⁷ R. BLANCHARD : La répartition de la vigne, R.G.A.

La vigne dans l'aire de production

Ces vingt six communes sont donc toutes comprises en 1960 dans l'aire de production V.D.Q.S. Vins de Savoie. Il s'agit de communes ou d'ensemble de communes où le poids et la place du vignoble et de la vigne sont plus importants. La culture de la vigne n'est jamais exclusive des autres activités agricoles, surtout à cette époque où la polyculture vivrière fondée sur l'élevage domine nettement dans l'Avant-Pays savoyard. Mais ce n'est pas non plus une culture destinée simplement à satisfaire un besoin domestique. Au contraire, il s'agit d'un produit agricole élaboré, destiné à la commercialisation, et ceci dans un cadre réglementé et contraignant. Il y a là un facteur de spécialisation qui tranche par rapport au reste de l'agriculture.

Nous avons déjà expliqué nos choix et notre parti-pris ; nous n'y reviendrons donc pas. En revanche, il nous semble intéressant de préciser et de définir comment s'opère la distinction entre ces communes éminemment viticoles que nous avons retenus et le reste du département, prouvant que notre choix n'est pas arbitraire. Nous avons choisi pour cela quelques points de comparaisons tirés du Cadastre Viticole.

L'encépagement

A cette date, sur l'ensemble du département, 57,9% de la superficie plantée en vigne est encépagée avec des *Vitis Vinifera* et 41,6% en hybrides ou cépages interdits. Dans toutes les communes de l'aire de production, sauf cinq, les proportions sont différentes et la superficie plantée en *Vitis Vinifera* est largement supérieure à la moyenne départementale.

Aprémont	97,91	Arbin	84,30
Billième	96,50	St Jean de la Porte	83,40
Myans	95,80	Les Marches	83,30
St Jéoire Prieuré	94,60	Serrières	80,10
St Baldoph	94,10	Barby	63,50
St Alban Laysse	93,50	Challes	62,80
Motz	92,70	Le Bourget	61,10
Ruffieux	91,80	Yenne	60,40
Chignin	90,50	Montmélian	52,70
Brison	90,10	Francin	49,50
Jongieux	89,90	Fréterive	48,10
Cruet	89,50	Lucey	46,10
Chindrieux	88,30	St Pierre d'Albigny	43,60
St Jean de Chevelu	88,10		
		SAVOIE :	57,90

Part du Vitis vinifera dans l'encépagement communal

Dans cinq communes la part de Vitis Vinifera est inférieure à la moyenne départementale : Francin, Fréterive, Lucey, Montmélian, St Pierre d'Albigny. Les deux premières n'ont pas une vocation viticole aussi affirmée que le reste du groupe : une partie majeure de leur terroir est située dans la plaine de la vallée de l'Isère, impropre à la vigne, et est plus directement tournée vers la production de céréales et vers l'élevage avec des surfaces toujours en herbe plus importantes. Ajoutons que Fréterive s'est spécialisé dans la culture des plants de vigne avec la présence de plusieurs pépiniéristes. Le souci d'une viticulture de qualité est, à l'origine moins prédominant. La situation de Lucey est particulière : c'est le berceau des vins savoyards, Roussette, Altesse, en honneur à la cour du Comte de Savoie à Chambéry ou à Turin. Mais ceux-ci n'étaient cultivés que sur une toute petite partie du coteau et la prolifération d'un vignoble sur des parcelles de moins bonne qualité ¹⁸ explique cette importance de cépages médiocres.

¹⁸ Ne pouvant bénéficier d'aucun label et donc inapte à la vente.

Quant aux autres communes : Montmélian, St Pierre d'Albigny, il s'agit de bourgs urbanisés dont la vocation agricole s'apparente plus à un anachronisme ou à une survivance ; le souci d'une production de qualité n'est pas présent dans les mentalités d'une population de moins en moins motivée par l'agriculture. Dans ces deux communes, de nombreuses parcelles à vocation viticole appartiennent à des propriétaires domiciliés dans les Bauges, qui tenaient avant-guerre à faire leur vin eux-mêmes. Leurs descendants ne sont plus du tout intéressés par ces pratiques mais empêchent en ne se dessaisissant pas de leurs terres, un renouveau viticole. On pourra rattacher à ces communes Barby, Challes et Yenne qui sont, soit directement dans la mouvance de Chambéry, soit des unités urbaines autonomes qui ont toutes un taux inférieur à 65% de Vitis Vinifera. Yenne ne possède qu'une toute petite partie de son canton classée en zone V.D.Q.S.

Pour toutes les autres communes, la part de Vitis Vinifera n'est jamais inférieure à 80% de l'encépagement communal. D'un point de vue qualitatif, il y a là un indice non négligeable de différenciation par rapport au reste du département qui indique une spécialisation viticole plus marquée.

Ajoutons pour parfaire ce tableau qualitatif que nos vingt six communes regroupent 88,3% de l'encépagement en Altesse, 48,89% en Gamay, 62,61% en Jacquère, et 50,90% en mondeuse qui sont les quatre cépages nobles susceptibles de fournir des vins de qualité.

Les exploitations

En ce qui concerne les exploitations livrant du vin à la vente, autre signe distinctif puisque révélateur d'une mentalité différente, et d'une finalité économique précise, 29,9% des exploitations savoyardes représentant 49,7% de la superficie plantée en vigne, c'est-à-dire un tiers des exploitations pour la moitié de la superficie, déclarent commercialiser leur produit. Dans les communes qui nous concernent plus de la moitié des exploitations et plus de 80% des superficies sont orientées vers la vente :

	Expl.	Sup.		Expl.	Sup.
Arbin	100	100	Francin	59,70	82,91
Motz	100	100	Cruet	67,5	82,78
Yenne	99,28	99,91	St Jean de Chevelu	63,36	78,15
Apremont	95,32	99,39	Lucey	43,7	74,96
Chignin	92,9	98,15	Serrières	47,32	65,36
Jongieux	87,5	98,07	St Alban Laysse	36,7	60,69
Ruffieux	95,58	97,50	Montmélian	42,2	58,85
Fréterive	96,7	95,7	Challes	29,8	54,63
Myans	84,11	95,64	Brison	15,92	51,98
Les Marches	87,9	95,08	St Baldoiph	37,9	50,71
Billième	80	95,12	St Jean de la Porte	27,6	50,23
St Jacine	82,19	90,85	St Pierre d'Albigny	25,6	15,92
Chindrieux	60,1	83,67	Barby	10	6,84

Exploitation livrant du vin à la vente : répartition communale par rapport au nombre d'exploitations et par rapport à la superficie totale

Source : cadastre viticole

A l'exception d'un groupe de communes, les mêmes que précédemment, qui n'arrivent pas à des taux aussi importants mais qui restent supérieurs à 50%, de tels chiffres indiquent clairement que la vigne est cultivée afin de fournir un revenu. Celui-ci est fonction de la qualité du produit proposé, ce qui explique la prépondérance dans ces mêmes communes de cépages nobles.

Considérons enfin la structure de ces exploitations viticoles. Si l'on s'en tient aux classes de taille telles que le Cadastre Viticole les a défini, la répartition des exploitations en Savoie est la suivante :

- 70% des exploitations représentant 32% de la superficie ont moins de 25 ares de vignes,

- 27,2% des exploitations représentant 51% de la superficie ont entre 25 ares et 99 ares,
- 2,5% des exploitations soit 14,9% de la surface ont plus d'un hectare.

La petite exploitation domine de manière écrasante, mais ne représente qu'un tiers de la superficie avec deux tiers des exploitations, alors que les grandes exploitations savoyardes recouvrent 15% de la superficie avec seulement 2,5% des exploitations.

A titre de comparaison, en 1958, au niveau national, la répartition des exploitations et de la superficie plantée en vigne était la suivante :

- 43,2% des exploitations représentant 6% de la superficie avaient moins de 0,25 ha de vignes,
- 35,7% des exploitations représentant 23% de la superficie avaient entre 25 et 99 ares de vignes,
- 21,1% des exploitations totalisant 70% de la superficie avaient plus de 99 ares.

Comparons les chiffres du tableau suivant avec ceux des Communes Viticoles.

Le vignoble savoyard

COMMUNES	Faire-valoir direct			Faire-valoir + Métagage			Faire-valoir affilé			Total	
	Explo.	Sup.	%	Explo.	Sup.	%	Explo.	Sup.	%	Explo.	Sup.
Apremont	126	80,88,62	63,40	21	11,17,47	0,66	24	24,31,26	27,24	171	116,37,36
Arbin	31	11,77,95	42,47	5	1,45,41	5,39	24	18,79,29	51,12	49	26,27,24
Berby	17	11,45,08	75,26	7	1,45,20	17,85	3	1,32,04	11,77	47	11,21,32
Billième	27	18,24,45	62,27	2	15,94	1,25	11	10,62,63	26,26	40	24,28,00
Brifeix	131	38,15,71	31,39	17	2,23,22	5,62	14	6,42,28	13,53	157	44,42,22
Châtillon-les-Eaux	71	10,38,09	58,73	11	1,45,34	5,62	22	10,57,23	26,64	104	29,12,63
Chignin	85	60,04,50	45,06	5	1,45,73	1,17	45	70,34,76	52,95	148	132,64,40
Chindrieux	106	48,41,10	66,27	12	3,65,50	5,33	20	19,34,20	23,23	158	68,44,30
Crisin	95	25,67,56	64,45	14	3,25,00	5,41	22	17,62,67	25,12	143	50,76,53
Francia	53	14,17,39	51,71	4	1,45,30	5,06	20	11,70,65	42,13	92	27,76,53
Frézerive	45	27,35,26	39,20	3	1,41,74	4,71	4	1,11,08	1,29	92	26,40,22
Combloux	25	28,26,37	39,33	6	1,62,51	7,07	23	25,70,57	53,53	56	66,77,15
Lans	40	11,92,34	30,61	4	1,48,05	13,54	14	1,25,78	8,51	58	14,17,69
Les Marches	143	52,73,08	54,24	13	4,35,26	2,74	47	61,75,28	20,24	246	158,92,54
Mota	69	30,41,30	51,39	11	1,68,72	9,62	19	15,47,13	20,47	96	50,77,55
Myane	40	41,56,02	36,85	10	1,00,75	6,42	17	15,65,41	20,72	107	62,24,07
Oriflans	45	32,32,56	55,27	0	1,48,55	2,35	22	15,93,40	21,77	136	60,22,40
St Alban Lespinasse	141	41,56,82	24,46	24	5,62,87	12,07	16	5,32,14	12,40	226	55,01,24
St Eloi	60	25,77,55	45,13	5	1,38,26	3,29	14	12,97,44	21,45	87	41,02,27
St Jean de Ghisclé	70	25,23,24	42,29	1	10,41	0,17	20	20,60,44	26,82	101	55,95,18
St Jean de la Roche	109	46,24,30	31,12	4	20,75	0,49	24	15,43,25	17,29	217	67,48,01
St Jorioz	67	21,47,00	42,26	5	1,64,51	7,26	11	10,95,70	29,73	73	49,03,00
St Pierre d'Albigny	141	119,75,75	90,26	19	1,62,48	2,55	22	0,53,67	7,26	282	128,29,27
Serrières	111	22,03,28	34,29	12	2,55,25	6,54	8	3,32,25	9,59	131	38,37,48
Yverna	193	61,73,80	14,42	24	1,27,21	8,18	51	42,42,26	27,29	268	113,40,59
Vignoble savoyard	7.761	410.51.51	54,20	246	78.28,26	5,14	521	405,30,46	20,65	8.368	1121,53,10
Savoie	14.315	3360,71,08	44,14	1452	304,05,14	6,83	2936	1040,86,11	23,85	10.803	4478,57,17

Mode de faire-valoir des exploitations agricoles :

Source : Cadastre viticole 1960

Nous constatons que dans les communes de l'aire de production V.D.Q.S., la répartition des exploitations en fonction de leur superficie est exactement inverse de celle du département considéré dans son ensemble. Pour la catégorie des exploitations de moins de vingt-cinq ares, la part des exploitations et de la superficie correspondante est dans tous les cas, sauf un (Montmélian), inférieure à la moyenne départementale ; pour les deux autres catégories : 25 - 99 ares et plus de 1 hectare, les taux de répartition sont toujours supérieurs à ceux du département. Il s'agit d'un vignoble où la part de la moyenne exploitation est notable, mais où la grande exploitation supérieure à un hectare domine dans un certain nombre de communes : Jongieux : 51,7%, Chignin : 42,25%, Billième : 32,5%, St Jorioz : 24,65%, Apremont : 24,5%, Les Marches : 23,75% représentent respectivement 67,97%, 72,5%, 58,48%, 54,59%, 51,33%, 52,75% de la superficie totale.

Voilà pourquoi il nous faut considérer, dans les communes que nous avons choisi d'étudier, la viticulture comme une activité agricole spécialisée : certes, cette viticulture est bien modeste, si on la compare aux grands vignobles français, mais elle prend toute son importance dans un milieu agricole plutôt banal où règne une polyculture sans caractère distinctif marquant.

De même, l'étude du mode de faire valoir confirme cette originalité, lorsque l'on compare la répartition entre les différents modes des communes et la moyenne du département, déduction faite des communes viticoles. La part du mode de faire valoir direct est en général moins importante que pour le reste du département, alors que le faire valoir mixte qui associe des terres en propriété et d'autres en fermage ou en métayage est nettement supérieur à la moyenne. Les seules communes dont la répartition diffère de l'ensemble du vignoble : Barby, St Alban Leysse, St Pierre d'Albigny, sont celles qui ne répondent déjà plus à des critères de ruralité évidents. Les facteurs d'urbanisation entraînent une pression foncière préjudiciable à l'agriculture en général et à la viticulture en particulier. Seules les communes de Lucey, St Jean de la Porte et Serrières se distinguent du reste du vignoble.

Cette différenciation des modes de faire valoir indiquent une originalité dans la conduite de la terre qui s'explique par la présence de la vigne. Le mode de faire valoir mixte permet d'éviter, pour le propriétaire une aliénation trop stricte de ses terres. En même temps, l'exploitant qui désire étendre ses cultures peut le faire plus aisément que dans le cadre d'un fermage ou d'un métayage qui définit des obligations réciproques qui sont contradictoires avec le tempérament individualiste du vigneron. La location verbale très en vigueur dans ces régions, lui permet de s'agrandir sans alourdir ces coûts d'exploitations et sans amputer un revenu qui n'est pas immédiatement perceptible sur des terres qui ne lui appartiennent pas. La location verbale permet en général aux deux parties contractantes de trouver leur compte ; le propriétaire tire un profit, même minime d'une terre qu'il ne veut plus cultiver, mais qui reste en état, et l'exploitant peut agrandir son exploitation sans avoir à s'endetter pour acheter des terres, qu'il n'aurait d'ailleurs pas les moyens d'acquérir. Là encore, la viticulture est porteuse de mentalités et détermine des relations interpersonnelles qui diffèrent des rapports existants dans des communes agricoles "ordinaires".

Nous terminerons en comparant la place occupée par la vigne dans la superficie agricole utilisée de nos communes viticoles et dans la S.A.U. totale des régions agricoles auxquelles elles appartiennent, amputées de ces communes, à partir de recensements agricoles de 1955 et 1970.

En Chautagne, en 1955, la moyenne régionale est de 6,10% alors qu'elle est de 8,3% à Chindrieux, 10,02% à Serrières, 12,62% à Motz et 6,46% à Ruffieux ; seule cette dernière commune se rapproche de la moyenne tout en lui étant supérieure. Dans la Combe de Savoie, la moyenne régionale est de 3,60% ; si l'on excepte Fréterive (1,67%) et Francin (5,82%) qui n'ont pas une spécificité viticole très marquée, et Montmélian (4,58%) dont le caractère urbain est déjà important, aucune commune n'a une superficie plantée en vigne inférieure à 7% de la S.A.U. et même 8% soit plus du double de la moyenne régionale. Enfin dans la Cluse de Chambéry où la moyenne est de 4,10%, les trois communes les plus proches, Brison, Challes et St Alban Leysse avoisinent 7% ;

aucune autre commune n'a moins de 10% de la S.A.U. plantée en vigne.

Communes	Taille						total
	- 1	1 - 2	2 - 5	5 - 10	10 - 20	+ 20	
Lucy	3	1	4	4	4	2	18
St Jean de Chevâle	5	4	15	17	11	4	56
Yenne	7	5	34	50	36	3	136
Chindrieux	17	10	18	24	15	3	87
Notz	10	2	13	12	8	6	48
Ruffieux	6	10	20	27	5	1	72
Sermières	12	14	18	17	11	0	72
Arbin	12	4	5	3	2	1	27
Cruet	29	13	11	10	6	0	69
Francin	2	3	2	9	9	5	30
Fréterive	8	10	12	25	4	6	65
Les Noches	24	23	32	25	7	3	124
Montmélan	3	2	3	0	1	2	8
St Jean de la Porte	16	10	14	14	10	2	66
St Pierre d'Albigny	33	15	33	45	19	3	148
Aprémont	32	15	25	21	0	1	102
Barby	3	0	2	3	0	1	9
Grison	6	2	15	5	0	1	29
Challes	5	1	11	5	5	1	28
Chignin	9	5	23	21	9	0	67
Myans	11	2	13	14	9	1	50
St Alban	20	7	8	13	3	2	53
St Ralrioph	8	7	21	6	7	0	49
St Jeanne	12	5	2	17	3	4	44
Rillière	3	0	3	14	7	1	28
Jongieux	1	0	3	5	14	5	28
SAVOIE	964	1.720	4.130	3.770	2.263	701	13.628
	/7,07	/12,52	/30,33	/27,56	/15,60	/5,73	

Répartition des exploitations en fonction de la taille des exploitations (R.G.A. - 1970)

Les chiffres issus du recensement de 1970 ne font que confirmer ce particularisme, comme on peut le remarquer dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	1955	1970
Chindrieux	8,3	10,32
Motz	11,52	11,11
Ruffieux	6,45	9,77
Serrignes	10,37	9,74
Barby	8,33	8,08
St Alban Laysse	7,00	11,92
St Balcoph	10,14	16,74
St Jeanne	14,80	11,03
Aprémont	18,82	34,50
Arbin	10,24	17,09
Chignin	18,95	27,50
Francin	5,82	4,67
Les Marches	19,20	20,04
Montalérian	1,58	1,47
Myans	14,08	13,02
Cruet	9,39	13,14
Fréterive	1,57	1,54
St Jean de la Porte	7,27	8,26
St Pierre d'Albigny	8,99	8,51
Challes	6,54	5,45
Brisson	7,15	12,95
Dillienne	6,30	11,10
Jongieux	13,45	18,88
Lucey	5,09	6,12
St Jean de Chevelu	7,32	7,39
Yernois	6,45	3,55
TOTAL	10,02	10,54

Répartition de la superficie plantée en vigne par rapport à la S.A.U.

Sources : R.6A. 1955 - 1970

Une fois de plus, nous sommes obligés de constater que le caractère viticole de ces différentes communes n'est pas une vue de l'esprit mais exprime une réalité qui peut se justifier sur le terrain.

Tous ces éléments d'appréciation ne font que confirmer ce qu'un observateur attentif pourra aisément vérifier.

Qu'il s'agisse d'indices proprement viticoles, permettant d'affirmer la présence d'un vignoble de qualité, avec des structures foncières ou agraires propres, des modes de cultures originaux par rapport au reste du département, ou qu'il s'agisse d'indicateurs situant la place et l'importance de la vigne dans l'agriculture en général, tout concourt à affirmer la présence d'une activité agricole spécifique. Celle-ci entraîne des façons culturelles, des mentalités différentes et un espace rural affirmé dans un espace rural de moyenne montagne dominé par la polyculture. La définition d'une zone viticole spécialisée

Le vignoble savoyard

est bien l'expression d'une réalité géographique tangible.

Le vignoble savoyard. Les structures agraires et ampélographiques en 1960

Après cette présentation et cet essai d'individualisation des communes viticoles dans l'ensemble de l'agriculture du département, il nous faut étudier de l'intérieur le vignoble savoyard et ses différentes composantes : agricoles, viticoles et démographiques des communes. Il ne s'agit pas pour nous de dresser vingt six monographies communales, mais de repérer les caractères dominants du groupe et d'essayer de comparer pour classer. En effet, nous pensons que l'unité qui s'est dégagée face à l'ensemble départemental cache des disparités et des différences, lesquelles font du vignoble savoyard un ensemble non homogène.

Le Cadastre Viticole tel qu'il a été établi, à la fin des années cinquante permet une description complète à partir de quelques indices, qui décrivent la base foncière, la structure agraire puis l'encépagement. Présentés dans un certain ordre, ils nous permettront d'avoir une vue de plus en plus précise de chaque commune et de sa place dans l'ensemble savoyard.

Les recensements agricoles permettront de situer la place des exploitations agricoles, tandis que les recensements de population serviront à déterminer le profil plus ou moins rural des communes. Lorsque ce panorama complet sera dressé, nous pourrons aborder son évolution pendant la dernière décennie.

La structure des exploitations viticoles

L'étude de la structure des exploitations est entreprise à partir de la répartition du nombre d'exploitations par catégorie, mais aussi en fonction de la superficie totale occupée par chaque catégorie d'exploitation.

En effet, le nombre relatif des exploitations de tailles différentes, met en évidence les problèmes d'ordre démographique, mais c'est la superficie plus ou moins grande qui exprime le mieux le poids économique ou social de telle ou telle catégorie.

La répartition des exploitations en fonction de leur superficie et la répartition de la superficie en fonction de la taille des exploitations, font apparaître une structure du vignoble très diversifiée allant d'un extrême à l'autre selon les communes. A Montmélian, 78% des exploitations ont moins de 25 ares et 22% de 25 à 99 ares. A Jongieux, 16% des exploitations ont une superficie inférieure à 25 ares et 52% une superficie supérieure à un hectare. Il faut noter dans le même temps, qu'à Montmélian, les petites exploitations recouvrent 45% de la superficie alors qu'à Jongieux elles ne représentent que 1,4% de la superficie et les grandes 68%. Si l'on s'en tient aux classes de tailles proposées par le Cadastre Viticole, on peut regrouper les communes en trois types :

- Les communes où les petites exploitations dominent largement

Dans ce groupe, les exploitations dont la superficie est inférieure à 25 ares représentent toujours plus de 50% du total des exploitations, pendant que celles dépassant l'hectare sont inexistantes. Cette proportion de petites exploitations est toujours supérieure à la moyenne du vignoble savoyard ¹⁹.

¹⁹ Nous conviendrons d'appeler désormais sous ce vocable les communes étudiées.

Le vignoble savoyard. Les structures agraires et ampélographiques en 1960

	0 - 20 ares		21 - 50		Avec plus	
	Expl.	Sup.	Expl.	Sup.	Expl.	Sup.
Jongieux	16,07	1,44	28,57	16,59	55,38	81,56
Billième	17,60	2,71	50,00	38,79	39,63	58,48
St Jean de Chavalu	18,81	3,77	57,32	54,60	11,08	31,42
Chignin	21,12	3,20	35,90	21,54	42,96	75,74
Aprémont	23,90	4,29	50,20	38,80	25,73	56,07
St Jovine	23,78	6,81	46,57	39,58	24,65	54,59
Myans	25,97	7,11	53,27	51,75	17,75	41,12
Les Marches	29,50	6,31	45,33	36,53	24,18	57,14
Motz	32,65	9,52	55,12	62,37	11,22	28,09
St Baudolph	34,48	7,00	58,62	71,99	6,89	20,99
Yenne	41,00	12,19	52,50	66,32	6,47	21,46
Chindrieux	41,77	12,35	49,36	53,35	6,06	23,78
Arbin	42,25	10,57	42,80	50,80	14,28	38,28
Fréterive	43,17	16,22	64,31	74,21	3,17	7,56
Ruffieux	45,32	14,64	53,00	72,92	3,00	12,40
Cruet	51,74	15,39	41,25	37,12	6,50	26,03
Serrières	54,19	19,44	42,74	37,74	3,09	12,91
La Bourget	55,40	24,56	42,90	32,48	0,60	2,90
Brison	58,50	22,35	36,00	50,10	2,50	12,26
Francin	59,70	25,56	36,95	59,29	3,20	15,14
Lucy	60,41	23,31	35,41	57,11	4,16	18,26
Challes	61,30	24,80	37,50	71,61	0,90	3,56
St Jean de la Porte	62,21	27,28	35,94	54,50	1,04	6,13
St Alban Laysse	64,15	28,37	34,51	54,63	1,23	6,20
Barby	68,08	33,36	31,90	56,09	-	-
St Pierre d'Albigny	68,55	33,16	30,24	60,79	1,20	6,24
Montmélian	77,77	45,90	22,22	52,09	-	-
SAVOIE	70,17	32,50	27,20	51,32	2,55	14,25
MOYENNE	47,67	15,30	42,37	51,81	5,94	34,28

Répartition des exploitations et de la superficie plantée en vigne en fonction de la taille des exploitations

Source : Cadastre Viticole

La superficie occupée par ces exploitations ne représente qu'une faible partie du total communal. En effet, si l'on excepte Montmélian, St Pierre d'Albigny, Barby (respectivement 46, 34 et 31%), cette superficie ne dépasse pas le quart de l'ensemble du finage. La majeure partie est représentée par les exploitations moyennes qui avec le tiers du total, regroupent toujours plus de la moitié de la superficie : entre 60 et 70%. Ce groupe de communes comprend : Montmélian, St Pierre d'Albigny, Barby, St Alban Laysse, Challes, St Jean de la Porte, Lucy, Francin, Brison, Serrières et Cruet. La superficie occupée par les petites et moyennes exploitations y est toujours supérieure à la moyenne du vignoble.

Mais, il ne faut pas négliger les nuances que la tendance générale pourrait masquer. C'est aussi dans ce groupe que l'on trouve les plus forts pourcentages de superficie

occupée par des moyennes exploitations, à l'exception de St Baldoph, Ruffieux et Fréterive. Et à Lucey, la superficie occupée par les grandes exploitations est à peine inférieure à celle des petites, alors qu'à Cruet la proportion est de 26% et 17%.

Les quatre premières communes de ce groupe ont un caractère urbain assez prononcé, ce qui suffit à expliquer l'absence de structures d'exploitations importantes, l'agriculture et surtout la viticulture n'existant plus qu'à l'état de survivance. Francin n'est pas une commune où la vigne tient une place importante, à cause de sa situation : le territoire de la commune s'étend en majeure partie dans la plaine de l'Isère. Seules les communes de Lucey, Brison, Serrières et Cruet ont une structure agraire remarquable de petites et moyennes exploitations.

- Un deuxième type regroupe les communes où seule la part des exploitations comprises entre 25 et 99 ares est supérieure à la moyenne du vignoble. Les petites exploitations diminuent, mais l'importance des grandes est irrégulière. Chindrieux, Ruffieux, Yenne, Fréterive, Motz et St Baldoph constituent cette entité moyenne. L'examen des superficies fait ressortir quelques différences de répartition tout à fait minimes. On retrouve dans un ordre différent : Motz, Chindrieux, St Jean de Chevelu, Yenne, St Baldoph, Ruffieux et Fréterive. Exceptée celle-ci dans les autres communes, la superficie plantée en vignes dans des exploitations de 25 à 99 ares est supérieure à la moyenne du vignoble. St Jean de Chevelu est venu s'intercaler dans ce groupe dont il diffère à peine dans la répartition des exploitations. La part de la superficie des petites exploitations est encore importante à Chindrieux, Yenne et Ruffieux alors que celle des grandes approche de la moyenne à Motz et St Jean. Cette structure agraire et foncière atteste l'importance de la vigne notamment dans les communes de la rive gauche du Rhône, Chautagne et Canton de Yenne, où la polyculture associée à l'élevage et à la vigne domine, mais où cette dernière favorisée par d'excellentes conditions naturelles et ampélographiques est une culture très ancienne.
- Un troisième type rassemble toutes les communes où la part des grandes exploitations est supérieure à la moyenne du vignoble savoyard : St Jean de Chevelu, Myans, Les Marches, St Jeoire prieuré, Apremont, Billième, Chignin et Jongieux. Les deux premières communes rassemblent une part importante de moyennes exploitations et un taux de grandes inférieur à 20%. Dans toutes les autres, la grande exploitation domine aussi bien par le nombre que par la superficie. Ce sont les vignobles des pentes du Mont Granier et de la Cluse de Chambéry ainsi que les coteaux de Billième et de Jongieux. Dans tous les cas, sauf à St Jean de Chevelu, les exploitations supérieures à un hectare représentent plus de 50% de la superficie plantée en vigne. On entre dans le domaine de la spécialisation ; la vigne est considérée comme une culture spécifique qui retient tous les soins de l'agriculteur et qui est destinée à être commercialisée : plus de 80% des exploitations de ces communes déclarent livrer du vin à la vente.

Si la petite exploitation domine en chiffres absolus et caractérise la structure agraire du vignoble savoyard, la part qu'elle occupe dans la répartition de la superficie totale plantée en vignes est restreinte. On peut dire que la majeure partie du vignoble est composée de

moyennes et de grandes exploitations.

On retrouve dans l'examen de la spécialisation commerciale des communes, la même classification. Un groupe de communes où la part des exploitations qui commercialisent leur produit varie de 60 à 100% et représente au moins 80% de la superficie totale, s'oppose à un deuxième groupe où la proportion des exploitations livrant du vin à la vente varie entre 10 et 45% et représente de 15 à 60% de la superficie. Une part importante du vignoble, plus de la moitié est orientée vers la vente. Ceci permet d'apprécier la place qui est accordée à la vigne ; il ne peut s'agir que d'indications car si l'exploitant n'est pas tenu de se conformer à sa déclaration, la déclaration en elle-même est révélatrice.

Deux communes (Motz et Arbin) ont la totalité de leurs exploitations déclarées comme commercialisant leur production, tandis que dans dix autres (Yenne, Frèterive, Ruffieux, Apremont, Chignin, Les Marches, Jongieux, Billième, Myans et St Jeoire), ce sont plus de 80% qui le déclarent. Le reste est réparti entre un petit groupe qui totalise plus de 40% d'exploitations commerciales et un autre qui varie de 38% à 10%. Mais hormis St Pierre d'Albigny et Barby, toutes ont plus de la moitié de leur superficie qui produit une récolte susceptible d'être commercialisée. On retrouve là une certaine concordance avec la répartition des communes, selon la structuration des exploitations.

Mais que sont ces exploitations viticoles ? D'où sont-elles issues ? Il est évident que ce ne sont pas des exploitations pratiquant une monoculture ; il s'agit d'unités agricoles relativement importantes associant d'autres cultures à celles de la vigne. La comparaison entre la répartition des exploitations en fonction de leur superficie en vigne et la répartition de la vigne selon la taille S.A.U. des exploitations agricoles est déterminante. Cette étude n'est pas possible au niveau communal car les points de comparaison n'existent pas, de façon continue et régulière ; les recensements de l'agriculture de 1955 et de 1970 ne fournissent pas non plus de données communales, mais indiquent pour chaque région agricole les répartitions de la S.A.U. par catégorie de culture selon la taille des exploitations. Cette source est peu précise, car des différences existent entre les communes viticoles et la région agricole à laquelle elles appartiennent, néanmoins elle suggère un ordre de grandeur pour apprécier la réalité.

	- 1 ha	1 - 2	2 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 35	35 - 50	50 - 70
Chautagne	0,04	0,02	18,29	37,35	21,83	2,29	1,60	1,60
Combe	7,61	5,49	20,64	34,60	21,81	5,98	0,69	0,14
Cluse	7,88	4,74	25,69	36,01	22,50	2,00	0,28	0
4 cantons	1,67	1,14	9,54	29,03	39,95	14,31	1,40	0

Répartition de la surface en vigne selon la taille S.A.U. des exploitations par région agricole (en %)

Source : R.G.A. 1970

	- 1 ha	1 - 2	2 - 5	5 - 10	10 - 20	20 - 30	30 - 50	50 - 70
Chautagne	1,55	4,17	22,22	30,29	32,08	3,71	2,03	3,01
Combe	0,75	3,15	16,86	29,68	25,90	10,70	2,26	-
Cluse	0,92	2,29	14,48	31,32	31,01	10,71	3,31	-
4 cantons	0,11	0,70	6,90	26,23	41,90	13,32	3,31	-

Répartition de la S.A.U. totale selon la taille des exploitations par région agricole (en %)

Source : RGA 1970

	- 1	1 à - 1,99	2 à 4,99	5 à 9,99	10 à 19,99	20 à 49,99	Total						
CHINDRIEUX													
Exploitations	1	0,90%	21	20,58%	27	26,47%	33	29,61%	21	50,58%	2	1,95%	102
Vignes	0,27	0,35%	5,23	8,20%	11,9	16,67%	28,7	37,81%	24,5	32,27%	4,3	5,65%	75,9
S.A.U.	0,90		29,1		86,4		214,6		275,2		42,11		677,9
MOTZ													
Exploitations	0		5	16,6%	18	33,33%	16	29,63%	10	10,51%	1	1,85%	54
Vignes	0		3	7,96%	8,5	22,44%	14,7	30,99%	9,75	25,86%	1,75	4,64%	37,7
S.A.U.	0		12,81		57,6		117,5		133,7		21,43		242,04
RUFFIEUX													
Exploitations	1	1,2%	16	20,51%	27	34,51%	25	33,3%	8	10,25%	0		78
Vignes	0,30	0,75%	3,4	8,53%	8,3	20,94%	19,9	47,72%	6,7	21,95%	0		39,6
S.A.U.	0,35		24,12		38,5		161,27		103,4				397,7
SERRIERES													
Exploitations	1	1,23%	36	32,09%	15	19,51%	27	30,33%	12	14,81%	0		81
Vignes	0,34	0,41%	6,4	7,98%	7,26	8,96%	27,5	27,7%	9,9	12,22%	-		45,4
S.A.U.	0,79		35,55		54,26		153,0		157,39		-		441,5

Répartition de la S.A.U.

Source : Enquête communautaire C.E.E. 1967 – unité : ha

En 1967, une enquête communautaire sur la structure des exploitations s'est déroulée, par sondage, en Savoie ; les quatre communes de Chautagne (Chindrieux, Motz, Serrières et Ruffieux) ont été étudiées de manière exhaustive. Nous nous sommes

appuyés sur cette étude pour connaître la réalité de plus près et affiner les chiffres fournis par le recensement de l'agriculture de 1970.

En 1967, à Chindrieux, 90% des exploitations viticoles ont une superficie inférieure à un hectare et 8,8% en possèdent plus d'un hectare. Or seulement 1% des exploitations agricoles a une superficie inférieure à cette barre de un hectare, alors que 56% ont une superficie comprise entre 2 et 5 hectares et 22% en ont plus de 10 hectares. Le quart de la superficie plantée en vigne est compris dans des exploitations de moins de cinq hectares et 70% entre cinq et vingt hectares. On pourrait répéter ces chiffres pour les autres communes, ils indiquent la même tendance : peu d'exploitations viticoles, même les plus petites sont des unités spécialisées ; elles ne sont qu'une partie d'exploitations pratiquant une polyculture semblable à celle de la région.

La même tendance est perceptible à travers les données du recensement de 1970. En Chautagne, seulement 8% de la superficie en vigne est comprise dans des exploitations de moins d'un hectare, alors que 59% sont englobés dans des exploitations comprises entre 5 et 20 hectares. Pour la région de la Combe de Savoie, les proportions sont sensiblement les mêmes, avec une part plus grande de vignes comprise dans des exploitations de plus de 10 hectares ; il en est de même pour la Cluse de Chambéry. Par contre, la réalité est un peu différente dans la région des quatre cantons : la part des petites exploitations inférieures à cinq hectares est nettement moins importante et inversement les grandes exploitations de plus de 20 hectares sont plus représentées.

Deux raisons à cette situation : dans les communes de Billième, Jongieux, St Jean de Chevelu, les exploitations viticoles sont plus importantes que dans les autres communes du vignoble et en même temps les exploitations agricoles sont d'une taille moyenne supérieure dans la région des Quatre Cantons par rapport aux autres régions qui nous intéressent.

Le vignoble savoyard

COMMUNES	1955					1970				
	S.A.U.	T.L.	DEPLACES	S.L.M.	VIGNES	S.A.U.	T.L.	DEPLACES	S.T.H.	VIGNES
Châtillon	144	22,17	5,15	22,65	5,30	497	21,78	15,68	65,26	12,25
Né	270	18,34	12,51	25,12	12,81	213	45,57	15,18	47,77	11,11
Bâgé-la-Vie	120	22,00	5,61	52,84	5,35	308	18,37	4,21	68,25	5,17
Beaufort	166	17,61	12,41	21,05	12,07	243	24,74	7,44	62,75	4,74
Bard	84	18,28	15,47	11,71	5,73	21	22,22	15,25	80,00	5,08
St-Nicolas-Lapaille	230	21,05	5,25	25,05	7,00	514	26,22	11,76	62,74	11,92
St-Julien	191	19,05	15,29	47,02	15,11	215	14,51	4,26	60,37	12,74
St-Jean	131	25,37	12,33	51,35	15,20	305	16,01	15,45	15,95	11,03
Apremont	102	15,52	7,15	45,75	18,15	257	4,29	4,20	55,25	24,25
Arbin	102	15,51	5,21	45,25	15,21	117	26,19	22,22	54,75	17,25
Chignin	180	41,75	16,25	25,25	18,25	215	11,02	14,25	55,25	27,25
Francia	174	43,55	22,45	45,55	6,45	221	25,05	25,62	28,21	4,21
Les-Marchés	190	24,25	11,25	44,25	18,25	514	14,70	5,25	55,25	28,25
Montalieu	131	15,25	15,24	44,24	4,24	81	25,41	15,64	67,61	1,67
Moirans	328	25,57	11,00	41,00	17,00	143	17,05	12,25	65,25	11,25
Orain	475	21,52	5,25	41,25	14,25	511	24,28	15,02	61,02	12,14
Trévignin	1.049	5,05	2,24	35,25	1,24	1.011	4,71	2,42	57,02	1,54
St-Jean-de-Bois	632	15,18	5,25	45,25	7,27	263	22,05	15,18	60,04	4,15
St-Nicolas-de-Val	1.121	15,25	5,25	45,25	8,25	601	22,15	13,05	68,25	5,51
Châbles	146	21,77	17,15	24,15	5,15	163	24,25	22,05	37,27	5,25
Bellignan	125	27,05	5,25	42,25	7,25	105	25,45	7,07	44,25	12,25
Bellignan	103	45,12	15,25	34,25	4,25	114	24,05	12,25	62,25	11,25
Combloux	418	25,05	18,25	22,25	12,25	475	22,05	15,02	51,05	18,25
Lucey	274	27,24	4,24	41,24	5,24	147	24,21	14,25	55,25	4,27
St-Jean-de-Chevins	625	23,25	11,25	41,25	7,25	473	22,05	13,05	68,25	1,25
Yver	1.288	22,45	21,22	45,27	4,27	75,27	17,28	17,28	55,25	2,21
TOTAL										

Répartition de la S.A.U. selon les différents types de cultures en %

Source : RGA 1955, RGA 1970

Le vignoble savoyard. Les structures agraires et ampélographiques en 1960

COMMUNES	1 9 5 5						1 9 7 0						ÉVOLU TION			
	Superf.	S.A.U.	T. L.	Cou- vres	S.T.H.	alignes	Vignes /SUA	Superf.	S.A.U.	T.L.	Cou- vres	S.T.H.	alignes	Vignes /SUA	S.A.U. 55 - 70	Vignes 55 - 70
Châtenay	127	744	165	57	592	62	8,26	67	888	121	75	361	57	10,32	+ 25,06	+ 4,06
Bois	59	370	205	22	130	45	21,02	46	270	202	41	129	30	11,21	+ 27,06	+ 30,28
Buffière	122	550	143	56	350	47	6,76	72	358	65	33	249	25	6,77	+ 16,58	+ 26,59
Semnoz	124	595	213	26	175	57	30,07	72	844	90	32	219	34	6,94	+ 38,38	+ 46,35
Barby	55	34	13	13	30	7	3,38	5	55	10	5	12	3	2,58	+ 29,70	+ 54,34
St-Alban-Lesvaux	115	500	125	42	175	25	7,00	53	218	83	30	129	26	11,82	+ 36,90	+ 25,71
St-Etiève	79	404	88	46	190	51	35,17	75	210	21	20	147	54	15,74	+ 66,74	+ 32,29
St-Jeorre	66	337	84	41	172	40	14,30	45	241	45	22	205	11	11,00	+ 25,16	+ 26,73
Aprévigny	112	551	96	46	252	105	15,32	105	307	25	17	234	23	22,00	+ 29,22	+ 25,24
Arbin	68	282	48	26	132	40	17,24	27	117	21	20	64	20	17,00	+ 24,51	+ 23,13
Chignin	110	500	242	85	165	110	10,41	67	953	54	51	282	12	21,80	+ 36,79	+ 36,50
Évolène	61	272	15	25	160	20	5,82	30	321	102	104	122	15	4,67	+ 10,27	+ 21,60
Les-Hautes	262	750	128	38	272	124	15,23	124	514	23	40	252	120	22,00	+ 21,25	+ 4,35
Marcellin	25	121	24	14	78	6	6,48	7	23	27	10	35	7	1,77	+ 48,09	+ 22,20
Plan	66	336	98	40	148	90	16,00	73	543	58	22	222	4	12,22	+ 1,30	+ 6,29
Évrot	150	476	101	42	181	85	9,26	84	213	50	30	170	26	12,04	+ 66,23	+ 27,27
Frétoz	90	1.545	52	44	267	26	1,87	25	1.272	171	69	1.122	21	1,64	+ 17,51	+ 16,71
St-Jean-de-la-Porte	141	622	77	35	309	98	7,22	33	333	60	55	242	20	8,25	+ 42,25	+ 24,28
St-Pierre-d'Albigny	112	1.101	125	83	488	44	0,96	148	1001	186	34	697	69	1,21	+ 21,24	+ 30,20
Blaitiaz-les-Bois	72	205	59	42	227	27	6,44	22	166	80	34	52	9	5,45	+ 25,20	+ 20,16
Brison	107	404	81	27	282	28	7,16	23	108	20	18	14	12	12,20	+ 15,20	+ 51,22
Billième	40	312	125	45	124	22	3,20	22	224	61	22	168	25	11,27	+ 28,21	+ 0,00
Jambouze	51	418	124	70	225	56	12,40	20	276	123	48	122	21	10,00	+ 9,21	+ 18,28
Lucy	26	272	06	23	123	14	6,29	11	147	65	21	72	4	6,12	+ 28,24	+ 22,21
St-Jean-de-Thurley	50	259	125	70	225	20	7,22	22	276	123	48	122	21	10,00	+ 9,21	+ 18,28
Tignes	224	1.212	402	273	474	21	6,42	128	1.505	407	120	321	51	3,22	+ 12,22	+ 22,22
TOTAL		12.118	3.412	1.507	5.114	1.124	11,22		11.222	2.222	1.222	6.422	1.011	12,22		

Utilisation du sol

Sources : S.D.A.U. de Chambéry, R.G.A. 1955-1970

Ainsi, on voit que les exploitations viticoles qui constituent le vignoble savoyard sont intégrées dans des ensembles agricoles plus vastes. Il faut noter, que dans ces communes, la part des autres activités agricoles ou des autres façons culturales est moins importante : élevage laitier, surface toujours en herbe, céréales. Dans cette région de polyculture la place de la vigne est remarquable par son importance non négligeable (part de la vigne dans le revenu de l'agriculture) et aussi par le revenu qu'elle apporte à la superficie ou à temps de travail égal. Surtout face au déclin de l'agriculture et à la concentration de certaines activités²⁰, la vigne va continuer d'offrir une source de revenus qui va aller croissant, stimulée par un marché en expansion continue. Pour un certain nombre d'agriculteurs à temps plein ou à temps partiel, la viticulture sera le seul

²⁰ Les fruitières coopératives disparaissent les unes après les autres absorbées par des sociétés privées en pleine expansion, les marchés de fromages s'écroulent sous la concurrence française ou étrangère.

moyen de rester sur place.

L'encépagement du vignoble

L'examen des caractères ampélographiques des communes qui composent le vignoble savoyard va nous permettre d'établir une classification qualitative en fonction des aptitudes naturelles, des antériorités et aussi des coutumes locales.

Tout d'abord, le vignoble se partage en deux groupes : les communes dont le vignoble est composé de plus de 80% de vinifera et celles dont le vignoble en comprend au maximum 60%. Barby, Challes, Le Bourget, Yenne, Montmélian, Francin, Fréterive, Lucey, St Pierre d'Albigny constituent ce second groupe. Dans ces communes, la forte présence d'hybrides révèle une motivation moins grande pour la culture de la vigne qui peut s'expliquer, soit par une moins bonne disposition naturelle, soit par le poids plus grand d'autres activités agricoles, soit par d'autres facteurs exogènes (urbanisation, tourisme).

Mais l'examen de l'encépagement communal doit être approfondi ; en effet, si la plus ou moins grande partie d'hybrides dans le vignoble n'est pas négligeable, des nuances doivent être introduites, notamment par l'étude de la superficie occupée par les cépages nobles. Il s'agit des cépages autorisés et recommandés par la législation en vigueur à cette époque, et concernant la production des Vins de Qualité Supérieure. On note ainsi qu'à Billième, le vignoble peut être composé de 96,5% de vinifera et ne posséder que 43% de cépages nobles qui se répartissent ainsi : Altesse et Aligoté : 10%, Jacquère : 19,5%, Gamay : 4%, Mondeuse : 9,4% ; avec quinze hectares plantés en "Corbeau", plant direct local , soit 52% ; Jongieux fournit un autre exemple de même nature : 90% du vignoble est planté en vinifera et seulement 63% en cépages nobles. On peut relever que les communes qui ont plus de 60% de leur vignoble inclus dans l'aire de production V.D.Q.S. ont toujours plus de 80% de leur superficie plantée en vinifera. Mais la part des cépages nobles varie par rapport à la superficie totale de 85% à Apremont à 63% à Jongieux et même à 43% à Billième. En 1960, la qualité de l'encépagement savoyard est loin d'être homogène, ce qui se confirme à l'examen des grands groupes de cépages.

La vigne ne fournit pas un seul et même produit dans toute l'aire d'appellation et chaque commune a un terroir plus ou moins spécialisé dans un produit ou un groupe de produits. Cinq catégories ont été retenues qui forment trois grands ensembles : vins blancs, vins rouges et vins de consommation courante.

- Les vins blancs : ils correspondent à deux catégories de cépages : la Jacquère et les cépages d'Altesse et d'Aligoté que nous avons regroupés.
- Les vins rouges : ce sont essentiellement la Mondeuse et le Gamay qui rassemblent la totalité de la production savoyarde de qualité.

Le vignoble savoyard. Les structures agraires et ampélographiques en 1960

	- B3 -					
	Beignans	Allézard	Garnier	Mandrouze	Jume	TOTAL
Apennin	24,72	0,09	0,00	1,24	1,24	27,29
Arbin	9,73	0,78	-	74,28	23,17	108,96
Bailly	50,34	-	0,47	20,56	47,82	119,19
Châtillon	19,82	12,4	3,41	8,41	41,24	85,38
Châlon	20,28	1,70	0,24	48,14	20,73	71,09
Challes	41,20	-	0,20	8,07	62,33	111,80
Châmbin	73,31	3,13	-	14,39	11,87	102,70
Chambrière	25,42	4,35	20,28	15,21	52,17	117,43
CRIST	54,41	1,14	1,52	17,93	23,43	98,43
Franklin	33,79	0,40	1,13	8,91	55,74	99,97
Grésivaudan	17,56	0,20	2,34	19,82	41,64	81,56
Jacquère	32,64	12,19	4,3	8,33	36,06	93,62
Lucy	75,27	12,24	0,41	4,28	55,49	147,69
Les Bâties	65,46	0,65	0,24	0,58	14,11	81,04
Mandrouze	38,98	2,83	-	24,04	46,24	112,09
Mets	42,25	3,35	7,41	52,28	14,46	119,75
Mijane	37,55	-	-	3,35	9,55	50,45
Préfontaine	20,12	2,19	21,15	24,58	20,22	98,26
S. Alban	40,82	3,18	3,71	4,87	48,10	100,68
S. Bonifas	42,54	0,31	0,77	2,45	35,64	81,91
S. J. Claud	23,24	7,06	2,11	14,04	52,31	98,76
S. J. Pierre	14,34	-	0,82	45,12	34,99	95,27
S. Julien	71,10	-	-	12,57	16,11	99,78
S. Pierre	12,12	0,20	1,41	10,80	75,40	100,13
Sarriena	17,90	5,10	16,11	18,88	43,54	100,53
Yver	18,62	8,47	0,43	1,88	59,62	87,02
Moyenne	43,35	3,20	2,55	15,21	31,77	105,08

Répartition de l'encépagement communal 1960 en %

- tous les autres cépages qui produisent des vins de consommation courante ont été regroupés dans une cinquième catégorie.

En procédant à une classification des communes selon l'importance comparée des différents types rapportés à la moyenne du groupe, on constate à travers l'apparition de types, une certaine complémentarité de spécialisation.

Dans toutes les communes viticoles, la Jacquère est présente. On ne trouve jamais moins de 10% de ce cépage dans le vignoble savoyard et la superficie moyenne plantée en Jacquère est égale à 46% de la superficie totale. Une typologie des communes se dégage :

- 1er type : il est caractérisé par une superficie plantée en Jacquère supérieure à la moyenne du vignoble en corrélation avec une quasi absence ou au moins très faible présence d'autres cépages. Non seulement, c'est le règne sans partage de ce plant

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

qui produit l'essentiel des vins blancs de Savoie, mais en plus, à l'exception de St Baldoph, la présence des cépages ordinaires est infime. Apremont, Myans, Les Marches, Chignin, St Jeoire en Prieuré, St Baldoph et Cruet composent dans l'ordre décroissant d'importance ce premier type, qui est localisé sur un espace assez réduit entre Cluse de Chambéry et Combe de Savoie.

- 2ème type : Il s'agit d'un groupe de communes où les cépages blancs dominent toujours mais où la part prépondérante est occupée par les cépages d'Aligoté et surtout d'Altesse. Ce groupe limité et très spécialisé, mérite d'être signalé. Dans trois des six communes qui composent ce groupe : Jongieux, Lucey et Billième, c'est même le seul cépage noble dont la superficie plantée est notoirement supérieure à la moyenne du vignoble. Le reste du terroir est composé pour une grande part de cépages ordinaires ou d'un faible encépagement de qualité en Gamay (Jongieux, Billième). Il faut noter que ce type est très nettement localisé dans le canton de Yenne, avec en plus des communes déjà citées, Yenne et deux communes chautagnardes, Chindrieux et Serrières. Ces trois communes ont en fait d'autres cépages nobles plantés conjointement à l'Altesse. La spécialisation est donc très poussée dans les communes qui composent ce groupe et la haute valeur marchande du produit obtenu compense la faible superficie et une quantité produite qui est bien inférieure à celles des communes précédentes, la productivité de la Jacquère étant parfois le double de celle de l'Altesse.
- 3ème type : Il est constitué par les communes productrices de Mondeuse. Là encore, il faut distinguer entre les communes monoproductrices et celles qui associent plusieurs cépages. Quatre communes se détachent : Arbin, Motz, St Jean de la Porte et Brison avec plus de 40% de la superficie plantée en Mondeuse. Les autres communes qui composent ce type ont un encépagement supérieur à la moyenne du vignoble ; il s'agit de Serrières, Ruffieux, Montmélian et Yenne. A l'exception de ces deux dernières communes et de St Jean de la Porte, les autres membres de ce groupe ont tous un encépagement ordinaire inférieur à la moyenne ; on peut donc les ranger comme le premier type, dans la classe des communes qui ont un vignoble de qualité.

Ruffieux et Serrières partagent, comme Chindrieux, leur territoire entre Gamay et Mondeuse. Et l'on constate pour ces trois communes une relation inversement proportionnelle entre la superficie plantée en Gamay et celle plantée en Mondeuse, soit respectivement pour Chindrieux, Ruffieux et Serrières : 20,6 et 16%, 21 et 24%, 16 et 27%. Ce qui nous amène au dernier groupe.

- 4ème type : En effet, ces trois communes chautagnardes sont celles qui accordent le plus de place au Gamay, avec Motz et Brison. Il faut noter qu'il apparaît timidement à Jongieux et Billième ; on retrouve là encore une certaine concordance entre les vignobles de la Chautagne et celui du rebord occidental du Mont du Chat, qui prouvent les liens et les relations qui pouvaient exister entre ces deux petites régions.

Notons que c'est dans les sept communes où un cépage domine de façon quasi exclusive le vignoble : Apremont, Myans, Les Marches, Chignin, St Jeoire Prieuré, Jongieux et Arbin

que se trouvent les plus fortes proportions de grandes exploitations et que toutes ces communes sauf Arbin produisent uniquement des vins blancs. De même que dans les autres communes du vignoble qui produisent des vins "V.D.Q.S.", et notamment des vins rouges dans des proportions importantes : Chindrieux, Serrières, Ruffieux, Brison, St Jean de la Porte et Motz, les exploitations de taille moyenne dominant. Il y a également une concordance entre la petite exploitation et une forte proportion de cépages produisant des vins de consommation courante. Cette corrélation est dominante à Montmélian, St Pierre d'Albigny, Barby, St Alban Leysse, Châles, Lucey, Francin et dans une moindre mesure à Fréterive et Yenne.

Ainsi, même dans un ensemble de production modeste comme le vignoble savoyard, on remarque qu'un degré plus ou moins grand de spécialisation dans la fabrication d'un produit s'accompagne d'une division classique des unités de production : une mono production est le fait de grandes exploitations, alors qu'une production diversifiée s'accompagne de moyennes et de petites exploitations.

En conclusion, nous pouvons dire que trois grands types de vignobles se dégagent :

- un premier type qui comprend les communes productrices de vin blanc dominé par la Jacquère qui fournit l'essentiel de la production savoyarde, mais avec un sous-type composé de quelques communes qui ont conservé une part non négligeable de cépages anciens et typiquement savoyards et qui assurent la quasi totalité de la production de Roussette de Savoie.
- un deuxième grand type qui rassemblent les communes productrices de vins rouges dominés par la Mondeuse ; mais dans quelques unes, un cépage introduit récemment, le Gamay occupe une place importante au détriment de la Mondeuse.
- un troisième type regroupe le vignoble qui est dominé par les cépages produisant des vins de consommation courante : sept communes sont ainsi encépagées majoritairement, tandis que six autres le sont conjointement à un cépage de qualité.

Nous terminerons l'étude du vignoble savoyard en 1960 en nous arrêtant sur l'âge du vignoble, calculé d'après l'année de plantation tel qu'il est noté sur les fiches d'exploitations. C'est en moyenne un vignoble ancien : 71% du total a été planté avant 1930, et 25% entre 1930 et 1950. Seulement 4% des vignes ont été plantées après 1950.

Trois groupes se distinguent selon l'âge du vignoble communal.

- Le premier groupe se caractérise par un écart supérieur à la moyenne important de vignes plantée avant 1930, de 87% à Myans à 75% à St Jean de la Porte. Il comprend les communes de Myans, Apremont, Yenne, les Marches, St Jeoire, Barby, Montmélian, St Jean de la Porte. On y trouve des communes très viticoles comme Apremont, les Marches et d'autres très peu rurales : Barby, Montmélian .
- Le second groupe correspond aux communes dont plus de 25% du vignoble (moyenne régionale) a été planté entre 1930 et 1950. St Baldoph, St Jean de Chevelu, Francin, Arbin, Chindrieux, Lucey, Ruffieux, Chignin, St Pierre d'Albigny en sont les composantes. Ruffieux et Chindrieux présentent en plus un léger excédent de vignes très récentes, plantées après 1950. Pour reprendre un terme

démographique, il s'agit d'un vignoble adulte.

- Le dernier ensemble viticole correspond aux communes qui ont un vignoble planté après 1950, en proportion supérieure à la moyenne régionale : 4,1%. A l'exception de St Alban Leysse, cet écart positif est toujours associé à un deuxième maximum. Cruet, Brison, Motz, Fréterive et Serrières ont une part du vignoble planté en 1930 et 1950 supérieure à la moyenne. Jongieux et Billième associent un vignoble récent à un vignoble ancien. On note là un retard dans la modernisation et le renouvellement de la vigne.

Les trois groupes sont d'égale importance et chacun regroupe des communes au profil très divers : les communes déjà spécialisées voisinent avec celles qui n'étaient déjà même plus rurales. Mais l'image du vignoble classé en fonction de l'âge de la vigne montre un début d'une modernisation qui s'amplifiera dans la décennie suivante.

Petites exploitations, spécialisation viticole importante mais non prépondérante, relative hétérogénéité des structures agraires et ampélographiques, telle est la situation du vignoble savoyard en 1960. Est-ce la fin d'une époque ou au contraire l'amorce d'un renouvellement ?

Le vignoble savoyard. Les structures agraires et ampélographiques en 1960

COMMUNES	Avant 1930	1930 1950	Après 1950	TOTAL
Apremont	92,75%	7,24%	0%	125.06.06
Arbin	56,87%	43,12%	0%	26.18.74
Barby	80,63%	19,36%	0%	9.29.17
Billionne	73,28%	20,06%	6,65%	29.26.00
Brison	57,36%	34,30%	8,33%	43.46.46
Challes-les-Eaux	71,00%	20,63%	8,36%	28.26.72
Chignin	49,66%	48,92%	1,40%	128.20.38
Chindrieux	51,57%	41,90%	4,51%	68.24.30
Cruet	60,10%	32,04%	7,84%	50.51.89
Francin	62,33%	37,55%	0,10%	27.90.61
Fréterive	41,39%	43,39%	15,20%	30.12.56
Jongieux	74,65%	18,22%	7,21%	66.69.66
Lucy	54,31%	45,68%	0%	13.02.30
Les Marches	88,27%	7,52%	4,19%	147.31.33
Montmélan	77,74%	22,25%	0%	7.90.23
Huta	52,39%	37,99%	8,52%	49.25.55
Nyans	96,75%	1,38%	1,64%	62.11.47
Ruffieux	46,13%	47,25%	4,51%	49.60.50
St Alban Laysse	66,10%	25,03%	8,86%	55.00.63
St Baldoche	63,97%	25,96%	3,05%	40.62.47
St Jean de Chevelu	70,12%	27,95%	1,51%	55.02.50
St Jean de la Porte	74,93%	24,57%	0,47%	57.26.92
St Jovine Frieuré	84,92%	12,36%	2,70%	49.99.00
St Pierre d'Albigny	65,83%	29,17%	4,58%	113.10.63
Serrières	38,03%	45,19%	16,76%	36.68.43
Yenne	92,63%	7,28%	0,02%	107.10.59
TOTAL	70,84%	25,03%	4,12%	1.515.00.72

Année de plantation du vignoble par commune

Source : Cadastre Viticole

Le vignoble savoyard dans les années 1960. Les hommes : communes rurales et population agricole

Quel est l'environnement démographique du vignoble savoyard ? Pour clore cette présentation du vignoble dans les années soixante, nous nous bornerons à souligner :

- les principaux caractères démographiques des communes,
- l'importance de la population liée à l'agriculture, à travers la population des ménages agricoles,
- la place occupée par les agriculteurs dans la classification socio-professionnelle et la structure démographique de la population active agricole, hommes et femmes, membres des ménages dont le chef de famille est exploitant agricole.

L'examen des tendances de la démographie communale : répartition de la population, jeune, adulte ou âgée, l'importance des agriculteurs, la place occupée par la population agricole, fournissent des indications quant à l'originalité des communes viticoles savoyardes et permet d'évaluer le rôle et l'importance de la démographie dans l'évolution de la viticulture.

Nous ne voulons pas nous livrer à une étude démographique complète et détaillée des vingt six communes qui nous intéressent ; une telle recherche se suffirait à

elle-même ²¹ . Mais c'est par les conséquences qu'ils entraînent et les relations ainsi mises à jour, que les fondements démographiques seront abordés. Selon que l'on se trouvera dans une commune plus rurale, à population relativement jeune, la viticulture aura-t-elle plus d'atout pour se maintenir et se développer que dans une commune où la population agricole est en déclin parce que plus âgée et que des activités non agricoles extérieures attirent la main-d'oeuvre.

Nous avons cherché à regrouper les communes viticoles par grands types qui correspondraient à une définition commune, à un profil moyen. Ces types ont une dénomination commune qui correspond à ce qu'il est convenu d'appeler le point moyen. Les communes sont ensuite regroupées en fonction de leur plus ou moins grande proximité par rapport au point moyen. Dans un traitement automatique de données démographiques ²² , il y a un risque d'erreur dû au nombre de variables qui entrent en ligne de compte : classes d'âge, catégories socio-professionnelles, etc... Une commune peut ainsi être rattachée à un type parce que son poids dans la tranche d'âge 0-20 ans ou dans la catégorie des cadres est le plus proche du point moyen d'un type, alors que son profil général en fonction des autres variables est plus proche d'un autre groupe de la typologie. Dans le traitement qui nous a été proposé, cet écueil est évité. En effet, pour chaque commune qui entre dans la composition d'un groupe, le programme indique aussi quel est le deuxième type dont se rapproche le plus chaque commune. On peut ainsi éviter ce que pourrait avoir d'excessif un classement unique.

Ainsi, dans le classement effectué sur les catégories socio-professionnelles, St Pierre d'Albigny et Chignin sont rassemblées dans un même type intermédiaire qui regroupe des communes où la proportion d'agriculteurs et d'ouvriers ont un point moyen semblable. Mais l'indice de proximité indique pour St Pierre d'Albigny le type qui correspond aux communes plus urbanisées de la typologie, alors que Chignin se rapproche du type 1 qui correspond à des régions plutôt agricoles. Cette précision évite ainsi les erreurs qui pourraient être dues à une connaissance statistique et un classement automatique trop rigide.

²¹ J. DAVID : Du rural au rurbain - L'Avant-Pays Savoyard - Grenoble 1980

²² Le traitement des données concernant la population du vignoble savoyard et l'établissement des typologies ont été effectués par le service Informatique de l'Université LYON 2, grâce à la bienveillance de Pierre DUMOLARD et Jacky VALERE. Nous n'en présentons ici que les résultats dépouillés de leur appareil statistique.

COMMUNES	0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 & +
TYPE 1 - Point Moyen	22,86	22,73	24,22	24,26
Ruffieux	22,22	22,02	24,15	23,63
Serrières	22,75	20,01	26,26	23,46
Chindrieux	26,47	23,19	23,05	23,28
St Pierre d'Albigny	29,30	25,55	23,48	21,87
Yenne	31,01	23,12	22,56	21,48
Orignin	29,26	27,82	24,26	21,28
St Jean de la Forêt	31,25	21,02	23,22	25,41
Fréterive	30,36	23,77	23,76	22,32
Cruet	27,89	29,01	21,61	22,49
St Jean de Chovelu	26,52	19,10	25,22	27,25
Myens	32,06	20,50	23,28	21,77
Mosa	30,32	20,19	20,54	24,02
Francin	24,50	29,83	24,25	21,03
Jongieux	29,07	22,17	21,06	27,30
TYPE 2 - Point moyen	25,73	24,27	22,70	19,31
Apremont	25,94	22,60	23,57	17,80
Challes-les-Eaux	32,16	26,35	25,00	16,46
Billième	34,44	26,03	19,76	21,31
Arbin	30,22	23,90	23,35	22,52
Montmélan	30,65	23,01	25,01	18,62
TYPE 3 - Point Moyen	36,51	30,28	17,37	12,12
St Baldoch	37,77	32,08	19,37	11,77
St Alban Laysse	36,06	34,40	22,12	12,93
TYPE 4 - Lucey	22,45	21,90	22,96	21,66
TYPE 5 - Point Moyen	34,56	35,11	21,00	16,00
St Christophe	34,13	24,27	23,10	10,46
Brison	31,63	25,74	20,50	19,13
Rancy	36,06	27,28	18,13	17,83
Les Marécqs	32,55	22,50	24,20	19,00

Population totale en 1962 - Typologie communale

La population totale des communes

Nous avons regroupé la population des communes en quatre catégories : 0 - 20 ans, 20 - 40 ans, 40-60 ans, 60 ans et plus. En effet, contrairement à la règle généralement employée dans les grandes enquêtes nationales, telles que le Recensement Général de l'Agriculture, nous avons voulu distinguer la population jeune non active correspondant aux moins de 20 ans et aussi la population âgée : les plus de 60 ans qui correspond théoriquement à la fin de la vie active.

Cinq types de communes se dégagent avec des variations qui sont peu perceptibles. Elles portent essentiellement sur les tranches d'âge des moins de 20 ans et de plus de 60 ans, et expliquent les classifications présentées. La répartition des communes à l'intérieur

des types est très inégale. Il n'y a pas de grandes variations intertypes .

- Le premier groupe se caractérise par un point moyen à peu près uniforme entre les différentes tranches d'âge avec une légère accentuation vers les moins de 20 ans, des différences un peu plus nettes, existant à l'intérieur du type. Quelques communes : Chindrieux, Cruet, St Jean de Chevelu ont une population de plus de 60 ans supérieure aux moins de 20 ans. Les autres communes ont un tiers de leur population âgée de moins de 20 ans, à l'exception de Francin. Ce type regroupe les communes de Chautagne, du Canton de Yenne ainsi que Chignin, St Jean -de la Porte, Myans, St Pierre d'Albigny, Frèterive et Francin.
- Dans le deuxième groupe, l'écart en faveur de la population jeune s'accroît puisque le point moyen de chaque variable est respectivement : 33.7, 24.2, 22.7, 19.3.

La part des plus jeunes augmente, celle des plus âgés diminue et les catégories intermédiaires voient leur rapport s'inverser. Cinq communes composent ce groupe type : Apremont, Challes, Arbin, Montmélian et Billième.

- Le troisième type regroupe les deux communes de St Baldoph et St Alban Laysse, c'est-à-dire la très proche banlieue de Chambéry. Ces communes sont déjà à cette époque touchées inégalement par l'urbanisation. Les moins de 40 ans représentent plus de 65% de la population totale. Avec une population âgée qui ne dépasse pas 12% du total, on se rapproche tout-à-fait d'un type de communes urbaines ou suburbaines. Dans le groupe suivant, Barby et Brison ont un comportement très proche.
- Le quatrième type : Les plus jeunes sont les moins nombreux, alors que la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans augmente : 19%. Cette particularité explique que Barby et Brison qui ont des caractères communs avec le groupe précédent, soient situées ici ; cette particularité les rapproche des autres communes qui composent ce groupe : St Jeoire Prieuré et Les Marches.

On peut aussi dégager trois grands groupes :

- Les communes qui ont une population répartie de manière à peu près uniforme. Elles constituent ce que l'on pourrait appeler les communes rurales moyennes du vignoble en 1963. Elles représentent plus de la moitié de l'ensemble savoyard.
- Les communes qui ont un profil urbain assez net avec plus d'un tiers de jeunes, et où la place des vieux est moins élevée que dans les autres communes.
- Un ensemble de communes où les jeunes ont à peu près autant d'importance que le groupe précédent, mais où les personnes âgées sont plus nombreuses. Ce sont des communes rurales au plein sens du terme : Apremont, Billième, Arbin, Les Marches. Jongieux, Frèterive, Chignin et Motz s'en rapprochent assez, tout en étant plus proches du premier type.

Une répartition inégale des communes en grands ensembles révèle un dynamisme démographique différent mais des écarts peu importants avec peu de variations. Il s'agit

du paysage humain de ces campagnes qui n'avaient pas encore vécu en 1962 la grande mutation contemporaine.

COMMUNES	0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 & +
TYPE 1 - Point Moyen	26.69	27.26	24.51	25.52
Chindrieux	27.17	29.72	24.05	27.46
Motz	25.36	29.10	26.36	24.18
Yenne	30.53	21.00	23.73	24.25
Lucey	26.33	17.01	22.62	25.50
Apremont	30.16	22.71	25.05	22.00
St Jean de la Porte	30.35	21.02	23.22	25.41
Billième	30.46	18.51	28.22	24.50
Fréterive	31.30	25.08	29.07	20.74
Montmélian	27.59	12.07	25.87	34.46
TYPE 2 - Point Moyen	25.71	22.46	26.03	25.00
St Baldoph	25.29	18.06	25.74	30.46
Challes-les-Eaux	29.55	23.42	26.58	24.05
Chignin	22.09	24.70	21.91	25.59
Ruffieux	22.62	20.81	28.96	27.50
Les Marches	27.34	20.54	21.03	20.09
Arbin	25.76	17.43	28.03	26.74
Jongieux	31.49	22.65	29.95	24.56
Francin	20.32	30.76	25.44	23.07
TYPE 3 - barby	23.07	23.08	11.56	42.31
TYPE 4 - Point Moyen	31.58	23.34	22.25	23.00
St Jeoire	30.77	21.60	23.67	23.67
St Pierre d'Albigny	30.93	21.49	23.15	21.36
Myans	29.04	23.21	24.55	23.76
St Julien	35.29	23.53	17.54	23.53
TYPE 5 - Point Moyen	23.54	22.25	27.54	31.55
Crêt	23.25	21.85	22.75	32.00
St Jean de Chevelu	22.28	18.63	24.55	34.54
Brison	23.91	23.19	21.01	31.58
St Alban Laysse	24.75	25.73	21.84	27.67

Population des ménages agricoles en 1962 - Typologie communale

Quelle est dans ces communes l'importance de la population agricole, telle qu'on peut la mesurer à travers les catégories population des ménages agricoles du Recensement ?

Dans 13 communes : Jongieux, Fréterive, Motz, Billième, St Jean de Chevelu, Apremont, Ruffieux, Lucey, Myans, Chindrieux, St Jean de la Porte, Chignin, Les Marches, la population agricole est toujours supérieure à 40% de la population totale et dépasse même la moitié dans les sept premières communes.

Inversement, dans sept autres communes : St Pierre d'Albigny, St Baldoph, Barby, Brison, Challes, Montmélian, St Alban Laysse, la population agricole au sens large, représente moins d'un quart de la population totale. Arbin, Francin, St Jeoire et Yenne occupent une position intermédiaire avec le tiers de la population totale recensée dans les

ménages agricoles. Mais comment cette population agricole se répartit-elle en fonction de l'âge ?

Répartition des ménages agricoles par tranche d'âge

Le classement effectué nous montre des variations du point moyen de chaque tranche d'âge, qui sont infimes. Les quatre types qui se dégagent ne sont pas différenciés par des écarts importants. Deux groupes de type 1 et 2 s'ordonnent autour d'une répartition égale entre les 0 - 40 ans et les plus de 60 ans : 48,9%, -51% pour le premier, 48%, - 51,8% pour le second. Mais dans le premier type, le tiers du total correspond aux moins de 20 ans, et les 40 - 60 ans sont plus nombreux que les 20 - 40 ans. Le type serait un peu plus jeune que le type 2, mais il s'agit là d'indications moyennes qui recouvrent des variations un peu plus prononcées à l'intérieur des types.

Les deux autres groupes constitués par les types 4 et 5 présentent les mêmes caractéristiques que les deux précédents. La proportion des jeunes et vieux sont exactement inverses : 54,8% et 45% pour le type 4 et 45,8% et 54% pour le type 5. Le tiers du total (entre 30 et 38%) est âgé de moins de 20 ans dans les quatre types pour un taux de personnes âgées de plus de 60 ans qui oscille entre 20 et 23%. Alors que dans le dernier type cette catégorie est égale à celle des plus jeunes dans le groupe précédent.

Les communes jeunes sont : St Jeoire Prieuré, St Pierre d'Albigny, Myans, Billième, tandis que Cruet, St Jean de Chevelu, Brison et St Alban Leysse constituent les communes âgées.

Ainsi en 1962, plus des deux tiers des communes viticoles ont une population agricole dont la structure est relativement équilibrée. Nous pouvons constater, par rapport à la structure démographique de la population totale, que la plupart de ces communes ont les mêmes caractéristiques et se "localisent" de la même façon dans les deux cas. Notons que d'une façon générale, la population des ménages agricoles est toujours moins jeune que la population totale, sauf à Fréterive, Jongieux, Serrières et Billième. Ainsi, la population agricole n'est plus l'élément moteur de la population totale des communes viticoles, à l'exception de celles qui sont mentionnées ci-dessus.

La répartition des communes viticoles en fonction de l'importance des agriculteurs dans la population active confirme-t-elle cette répartition ?

Pour l'ensemble du vignoble savoyard en 1962, les agriculteurs représentent 35% du total de la population active, alors que le groupe "ouvriers" n'en représente que 31,20%.

Le premier groupe réunit les communes les plus agricoles : 75% de la population active est agricole alors que l'ensemble ouvriers-employés ne totalise pas 15% du total : Fréterive, Billième, Motz, St Jean de Chevelu, Jongieux et Ruffieux composent cet ensemble qui se distingue nettement des autres par son caractère agricole affirmé. A l'exception de Fréterive, il est frappant de constater qu'il s'agit de communes de Chautagne et du rebord occidental du Mont du Chat.

Le vignoble savoyard dans les années 1960. Les hommes : communes rurales et population agricole

COMMUNES	AGRICULTEURS	INDUS RIELS + COMMERÇANTS	CARISIS SOU- MISÉS ET MANS	EMPLOYES	OUVRIERS	AUTRES
TYP. 1 Point Moyen	51,81	8,84	4,51	5,12	23,63	6,91
Les Marches	47,64	0,54	5,52	5,97	28,32	5,82
Cruet	55,64	7,29	3,11	3,19	26,24	3,89
St Jean de la Porte	60,87	4,54	7,50	3,70	25,35	5,32
Chindrieux	61,01	10,42	4,23	4,93	18,33	2,96
Lucey	46,27	7,46	4,48	3,97	25,60	2,97
Apremont	51,51	5,15	3,57	4,37	22,52	2,77
Myans	50,00	9,20	2,20	4,02	16,57	17,22
TYP. 2 Point Moyen	14,51	12,17	12,01	10,47	43,77	7,07
St Alban Lesves	9,20	11,20	12,31	11,21	45,00	7,38
Arbin	12,08	5,25	14,61	13,57	42,04	4,44
Brisson	22,00	10,45	7,83	10,14	41,74	7,33
St Baldoyn	21,96	0,42	2,25	2,51	45,69	4,15
Draltes	11,11	17,75	15,24	9,80	34,97	11,32
Montalieu	5,20	19,34	12,95	9,43	48,11	5,23
TYP. 3 Point Moyen	32,12	11,33	6,34	7,83	34,07	6,51
Chignin	35,25	9,24	5,00	5,24	31,33	3,61
Francin	37,06	5,58	6,60	5,61	37,16	3,83
St Jeoire	31,63	6,63	11,16	11,22	38,27	4,05
St Pierre d'Albigny	27,19	12,30	8,08	5,25	34,54	10,18
Arbin	36,28	1,70	3,79	7,55	41,77	5,07
Serrières	41,16	15,24	4,41	2,70	29,31	5,12
Yenne	32,53	22,64	6,72	5,30	25,51	7,64
TYP. 4 Point Moyen	16,86	5,29	2,95	2,37	31,91	2,91
Fréterive	26,15	2,37	2,78	1,83	14,66	0,92
Billième	26,55	9,81	7,36	7,15	11,54	5,21
Boetz	27,05	1,78	2,24	1,18	18,47	0,89
St Jean de Chaval	34,81	11,24	1,77	2,45	8,15	1,37
Jongieux	15,55	11,97	2,01	0,17	10,68	3,58
Ruffieux	23,25	10,54	4,02	5,22	12,85	5,52

Catégorie socio-professionnelle - 1962 - Typologie communale

- Dans le deuxième groupe, le point moyen des agriculteurs est supérieur à 50%, mais l'ensemble ouvriers-employés représente 30% de la population active totale. Sont classées dans ce groupe les communes de : Les Marches, Cruet, St Jean de Va Porte, Chindrieux, Lucey, Apremont, Myans. A l'exception de Chindrieux et Lucey, il s'agit de communes de la Cluse de Chambéry et de la Combe de Savoie qui sont restées agricoles dans un ensemble soumis à une forte croissance de l'urbanisation.
- Parmi les communes qui composent le troisième groupe, les agriculteurs représentent un peu plus du tiers du total pour un peu moins de la moitié d'ouvriers et d'employés (respectivement 35% et 41,6% en point moyen). Chignin, Francin, St Jeoire, St Pierre d'Albigny, Arbin, Serrières et Yenne figurent dans ce type. St Pierre d'Albigny y est situé à cause de la proportion d'ouvriers- employés, mais se rapproche du type suivant par la place que les agriculteurs y occupent.
- Dans ce dernier groupe, le point moyen est de 15% et la part des ouvriers-envoyés

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

est supérieure à la moitié de la population active totale. Ces communes qui ne possèdent plus qu'une agriculture résiduelle : St Alban Leysse, Barby, Brison, St Baldoph, Challes-les-Eaux, Montmélian sont situées dans la zone d'urbanisation de Chambéry ou Aix-les-Bains. Le caractère urbain de ces communes est renforcé par la présence, souvent supérieure à 10% de l'ensemble des C.S.P., de cadres moyens et supérieurs.

Communes rurales ? Communes agricoles ? Oui, certainement pour la majorité mais pour la plupart d'entre elles les caractères urbains de la population prédominent et pour la moitié, la spécificité agricole de la population et de la population active n'est pas sans faille. Aussi les fondements démographiques du vignoble savoyard ne sont pas uniformes. On voit dans certain nombre de communes, la part de l'agriculture diminuer de deux façons :

- Dans l'immédiat par un accroissement des autres catégories socio-professionnelles, essentiellement les ouvriers, mais aussi les employés. Il s'agit là d'un processus logique du départ des agriculteurs ²³.

²³ Clé pour une comparaison sociale - INSEE

COMMUNES	0 - 40		40 - 60		60 & +		TOTAL
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Apremont	40	32,40	64	42,40	38	25,10	142
Arbin	11	12,40	30	50,70	21	32,30	65
Barby	7	25,90	4	14,80	15	59,20	27
Billième	20	32,20	20	32,20	22	35,50	62
Brison	16	25,80	11	17,70	35	56,40	62
Challes	17	32,30	23	43,30	13	24,50	53
Chignin	31	29,80	42	40,20	31	29,80	104
Chindrieux	35	22,30	68	42,70	56	35,20	159
Cruet	14	12,20	36	31,50	64	56,20	114
Francin	26	32,40	26	32,40	24	29,40	74
Fréterive	54	29,90	65	36,10	51	30,20	170
Jongieux	31	34,60	30	33,70	28	31,40	89
Lucey	10	12,20	14	16,10	7	8,20	31
Les Marches	48	21,70	113	51,10	60	27,10	221
Montmélian	3	16,60	8	44,40	7	30,00	18
Motz	35	21,30	45	27,80	39	23,70	119
Myans	18	22,60	35	45,00	26	32,50	79
Ruffieux	32	21,70	60	40,80	55	37,40	147
St Alban Leysse	20	26,60	23	30,60	32	42,60	75
St Sandoz	13	17,50	32	43,20	29	38,10	74
St Jean de Chevelu	38	23,90	60	37,60	71	44,60	169
St Jean de la Porte	15	12,90	48	38,70	61	48,20	124
St Jeoire	17	27,90	20	32,70	24	39,20	61
St Pierre d'Albigny	62	27,20	106	46,20	50	21,40	218
Serrières	16	20,20	37	46,80	26	32,90	79
Yenne	54	24,20	90	44,10	70	31,50	214
TOTAL	577		1111		975		2777
MOYENNE		25,10		40,40		34,40	

Répartition de la population active agricole par tranche d'âge - 1962

Source : R.G.P.

A plus long terme, par un vieillissement de la population agricole et active agricole qui est suffisamment visible pour être préoccupant.

Peu de communes ont une population active agricole jeune. Sept seulement ont plus de 30% de leur population âgée de moins de 40 ans : Jongieux, Apremont, Francin, Lucey, Billième, Challes-les-Eaux, et Fréterive, alors que 6 ont plus de 40% d'agriculteurs âgés de plus de soixante ans : Barby, Brison, Cruet, St Jean de la Porte, St Jean de Chevelu, St Alban Leysse. Six autres : St Jeoire Prieuré, Montmélian, Ruffieux, Billième, Chindrieux et Serrières ont plus de 30% de leurs agriculteurs âgés de 60 ans et plus.

Là encore, on peut constater que les communes les plus agricoles sont celles qui comptent le plus de jeunes agriculteurs, et celles qui sont plus urbanisées ont le plus fort taux de paysans âgés. Il n'en reste pas moins qu'en dehors des extrêmes, la majorité des

communes du vignoble savoyard ne présente pas en 1962, un bilan démographique propice au maintien sinon au développement d'activités agricoles.

Nous avons mené cette brève étude démographique du vignoble savoyard, à partir de sources traditionnelles : le recensement de la population de 1962, avec les imperfections et les insuffisances dues au fait qu'aucune autre source n'a pu être utilisée pour compléter, préciser ou corriger ce tableau (le Recensement Général de l'Agriculture de 1954 est trop ancien). Il est intéressant de comparer les résultats et les classements obtenus avec la typologie communale du vignoble, que nous avons dressé à partir de structures agraires.

On remarque que les communes qui ont la moins grande proportion de population agricole : St Pierre d'Albigny, St Baldoph, Barby, Brison, Challes-les-Eaux, St Alban Laysse, Montmélian sont celles où la petite exploitation domine et où la production du vin de qualité est la moins affirmée.

De même, on peut noter que les communes qui comptent le plus d'agriculteurs : Frèterive., Billième, Motz, St Jean de Chevelu, Ruffieux, Jongieux sont celles qui ont les plus grandes exploitations et les plus grandes superficies plantées en vigne. On remarque aussi que les agriculteurs les plus jeunes sont localisés dans les communes les plus viticoles quand les agriculteurs âgés vont de pair avec la petite exploitation non commerçante.

Mais à côté de ces relations qui peuvent paraître banales, il est intéressant de s'arrêter sur quelques détails moins marquants mais qui sont révélateurs de la diversité du vignoble savoyard dans son ensemble. C'est ainsi qu'aux Marches ou à Chignin, communes éminemment viticoles, les agriculteurs ne constituent pas le groupe dominant et ne présentent pas une structure démographique spécialement jeune. Lucey, avec une forte proportion d'agriculteurs, jeunes de surcroît, n'a pas à cette date, une spécialisation viticole affirmée.

Ainsi, on peut déjà entrevoir, à cette époque, l'originalité et l'ambiguïté des communes viticoles savoyardes. La présence d'une activité agricole de haut niveau ne s'accompagne pas nécessairement de la présence d'une forte population agricole, du moins au sens strict du terme. C'est là, une des caractéristiques essentielles qu'il nous faut retenir au terme de cette présentation et dont il faudra se souvenir lorsque nous étudierons l'évolution contemporaine du vignoble savoyard. La double activité telle qu'elle est perceptible à travers cette brève présentation démographique du vignoble est-elle un facteur de maintien du vignoble et de la viticulture ?

L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

Il est possible d'étudier l'évolution contemporaine des structures foncières, agraires et ampélographiques du vignoble savoyard, à partir de différentes sources. Les déclarations individuelles de récoltes en sont les principales. Elles se font selon un rythme annuel et permettent la connaissance exacte du nombre d'exploitations viticoles et de la superficie du vignoble, ainsi qu'une définition qualitative des exploitations. En effet, la répartition de la superficie selon qu'il s'agit de vignes destinées ou non à la commercialisation ou à la consommation familiale et de vignes classées en Appellation d'Origine Contrôlée permet d'avoir une idée précise de l'évolution quantitative et qualitative du vignoble ²⁴.

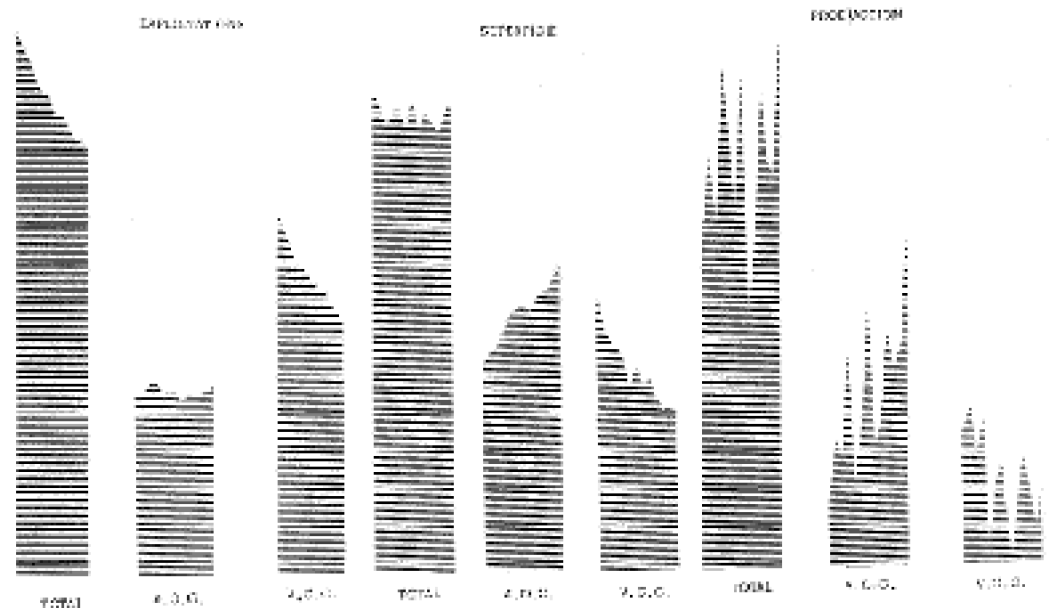
Ces données peuvent être corroborées par les fiches d'encépagement de l'I.N.A.O. et par les demandes de labellisation déposées au Syndicat des Vins de Savoie. Il est ainsi possible de traiter l'information recueillie et qui porte sur une dizaine d'années, sous la forme de collections de courbes semi-logarithmiques qui permettent une étude de l'évolution générale et communale du vignoble savoyard. On aboutit ainsi à une classification, selon le rythme d'évolution des courbes de chaque commune.

²⁴ Voir l'exemplaire des déclarations de récoltes en annexe.

Le vignoble savoyard

ANNÉE	EXPLOITATIONS				SUPERFICIE			PRODUCTIONS				Moyenne Par 1000	TOTAL
	TOTAL	A.D.C.	P. D. C.		TOTAL	A.D.C.	V.O.C.	A. D. C.		P. D. C.			
			Comm.	L.T.				Blanc	Rouge	Blanc	Rouge		
1970	25 95	11 02	222	11 70	1 426 080,00	259 613,00	266 16,00	4 54 91	2 41 75	49 14	1 29 45	1 374 37	89 72 69
1971	26 20	11 04	220	12 11	1 381 76,00	253 65,00	282 86,00	5 54 96	1 70 72	68 17	59 89	1 46 68	7 46 64
1972	25 52	10 86	228	12 27	1 380 99,00	249 21,00	189 66,00	1 22 26	1 44 22	73 19	1 27 32	1 37 56	3 00 73
1973	27 11	10 91	229	12 27	1 329 46,00	242 27,00	317 21,00	2 52 85	1 80 68	1 53 57	1 05 35	1 20 14	9 32 54
1975	27 82	10 88	227	12 26	1 289 61,00	211 71,00	377 90,00	3 17 57	1 24 88	71 11	53 58	1 23 42	7 02 52
1974	27 85	10 61	231	12 25	1 236 96,00	205 17,00	481 24,00	2 67 71	1 20 15	54 23	43 80	1 06 61	6 28 51
1975	24 94	11 16	244	12 21	1 422 42,00	303 12,00	624 12,00	4 23 68	1 47 96	58 17	1 25 36	1 26 27	9 18 25
1976	23 22	11 06	232	12 06	1 246 72,00	262 03,00	524 37,00	2 05 25	1 24 23	71 27	1 17 47	1 26 50	7 48 87
1977	21 12	11 11	231	12 01	1 226 22,00	262 70,00	675 51,00	2 11 62	80 03	54 14	1 18 18	1 26 46	6 17 60
1978	21 26	11 00	228	12 25	1 284 07,00	255 49,00	678 84,00	1 53 37	1 27 42	1 22 49	1 01 20	1 20 28	9 48 87
1979	21 27	11 12	221	12 07	1 251 29,00	270 41,00	680 58,00	1 53 22	75 65	1 18 32	1 10 20	1 20 65	7 22 21
1978	22 26	10 26	189	12 12	1 241 22,00	261 15,00	727 05,00	2 17 32	78 62	42 24	1 01 22	1 27 58	8 25 20
1977	24 24	-	-	-	1 446 22,00	223 12,00	627 67,00	2 11 46	78 66	62 22	1 04 64	1 21 64	6 96 64

Le vignoble savoyard : évolution 1967 – 1979. Exploitations – superficie – productions



Sources : D.G.I. – S.D.V.

Nous étudierons successivement :

- L'évolution de nombre total d'exploitations et de la superficie totale du vignoble,
- L'évolution du nombre d'exploitations et de la superficie des exploitations classées en Appellation d'Origine Contrôlée.

Nous obtiendrons ainsi une représentation dynamique des communes viticoles savoyardes au cours de la dernière décennie.

Puis, nous compléterons cette étude quantitative et qualitative de l'évolution par trois séries d'enquêtes qui nous permettront une analyse ponctuelle, statique plus détaillée. Il s'agit de l'étude en 1977

- de la répartition des exploitations viticoles et de la répartition de la superficie plantée en vigne selon la taille des exploitations par communes, à partir du dépouillement exhaustif des déclarations individuelles des récoltes,
- de l'encépagement communal à partir des fiches d'encépagement et des déclarations de récoltes.

Ces deux enquêtes nous permettront de mettre en évidence, la structure du vignoble dans chaque commune, et la spécialisation viticole de chacune d'entre elles. Nous pourrons alors, à l'aide de ces facteurs, déterminer quelle est la caractéristique dominante de chaque commune par rapport à l'ensemble : chute des exploitations mais maintien de la superficie, importance plus ou moins marquée de la petite et de la grande exploitation, spécialisation viticole marquée par la prépondérance d'un cépage, etc... On verra ainsi se dessiner un nouveau visage du vignoble savoyard façonné par une évolution différente selon les terrains, les communes... et les individus.

Afin de montrer l'importance du facteur humain, individuel, avant l'étude de l'environnement démographique du vignoble, nous terminerons cette étude des structures de vignoble par la présentation d'une donnée originale. Elle apporte un éclairage supplémentaire à notre analyse, et nous pensons qu'il s'agit d'un critère révélateur du plus ou moins grand dynamisme viticole de nos communes. Il s'agit des droits de replantation gratuits.

Rappelons tout d'abord que chaque vigneron qui arrache une parcelle plantée en vigne, est tenu d'en faire la déclaration à l'administration des Impôts. La superficie ainsi libérée est alors inscrite à son actif au Casier Viticole²⁵. Il pourra la réutiliser lorsqu'il voudra replanter de nouveaux cep, pendant un délai de douze ans. Cette procédure mise en place après guerre, permettait théoriquement de freiner l'extension des vignobles, face à une surproduction, et on espérait arriver à une réduction sensible en limitant la durée pendant laquelle il était possible de replanter. Mais de plus en plus, dans les régions où il existe des vignobles de qualité, afin de permettre aux exploitants désireux d'agrandir leur superficie en vigne et qui ne possèdent pas de droits découlant d'arrachages antérieurs, le Ministère de l'Agriculture délivre chaque année un contingent d'hectares correspondant aux demandes déposées par les vignerons et qui ont reçu un

²⁵ Voir en annexe

avis favorable de l'Ingénieur Régional de l'Institut National des Appellations d'Origine. Le viticulteur doit s'engager, pour bénéficier de cette possibilité, à respecter les règles en vigueur concernant le choix des cépages, la localisation des terrains qui doivent être situés dans l'aire d'appellation et les méthodes de plantation. Si aucune contre-indication réglementaire n'intervient, le vigneron recevra une autorisation de plantations valable pour trois années consécutives, et qui lui sera notifiée par l'I.N.A.O.

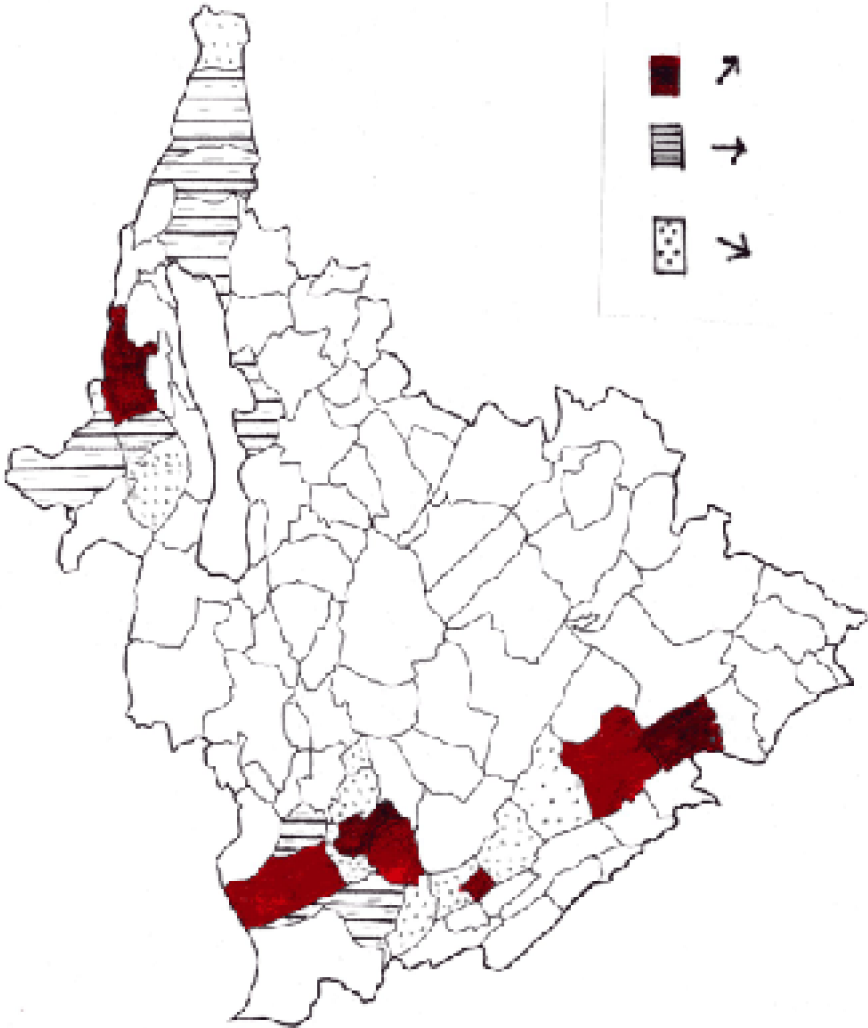
Il n'existe pas à notre avis de possibilité plus avantageuse pour les vigneron qui voudraient agrandir leur exploitation. Pratiquement, il leur suffit de remplir une demande d'autorisation de replantation. Cette procédure destinée à encourager une certaine catégorie de vigneron et à renforcer le caractère qualitatif du vignoble est un excellent baromètre de l'esprit d'initiative des individus et partant du dynamisme de l'exploitation et de la commune. Nous avons pu dépouiller les statistiques concernant les droits de replantations gratuits par commune et par individu en 1970 et de 1975 à 1978. L'absence de renseignements entre 1971 et 1975 n'est pas révélatrice d'un état de fait, mais la conséquence d'une situation administrative imprévue. La concordance des résultats de ce dépouillement et de nos enquêtes sur le terrain nous a renforcé dans l'idée qu'il y avait là un critère permettant de dégager les individus les plus actifs d'une commune et les communes les plus "actives" du vignoble.

L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

Communes	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	
Agnonnet					1 67,00.00	1 66,24.00	1 64,95.00	1 75,39.00	1 91,36.00	1 71,84.00	1 75,82.00	1 76,53.00	1 88,73.00	
Ardre					85,57.00	74,37.00	74,45.00	71,25.00	71,17.00	71,30.00	74,04.00	75,35.00	76,35.00	
Barbe	8,02.00	7,31.12	7,54.00	6,96.00	6,31.00	6,21.00	6,02.00	5,73.00	5,12.00	5,17.00	5,46.00	5,48.00	5,35.00	
Billillaz	24,07.00	25,71.00	24,92.00	25,04.00	24,29.00	26,53.00	25,52.00	24,54.00	26,83.00	25,13.00	27,15.00	24,15.00	24,89.00	
Brion	31,30.00	28,62.00	28,44.00	28,56.00	24,03.00	24,29.00	24,41.00	25,41.00	25,02.00	22,30.00	24,39.00	24,44.00	25,14.00	
Châtillon-les-Bains	12,21.00	11,89.00	12,07.00	9,72.00	9,79.00	8,69.00	8,24.00	7,67.00	7,91.00	7,95.00	8,06.00	6,12.00	6,10.00	
Chignin					1 22,90.00	1 16,81.00	1 15,27.00	1 23,52.00	1 25,38.00	1 21,57.00	1 20,08.00	1 22,28.00	1 21,31.00	
Chissey					68,69.00	67,03.00	67,13.00	67,84.00	68,57.00	67,10.00	69,74.00	69,37.00	69,89.00	
Crêt					42,02.00	35,05.00	31,87.00	33,30.00	31,52.00	32,14.00	33,44.00	33,45.00	31,43.00	
Évromon					18,87.00	20,07.00	20,11.00	18,48.00	20,52.00	18,94.00	17,89.00	17,89.00	17,89.00	
Évromon					23,87.00	23,02.00	23,47.00	27,29.00	26,44.00	21,26.00	41,26.00	31,48.00	22,57.00	
Évromon					75,44.00	71,69.00	71,67.00	74,40.00	71,02.00	77,38.00	80,24.00	86,16.00	87,32.00	84,84.00
Lucy	19,56.00	12,12.00	11,22.00	11,50.00	11,69.00	11,46.00	11,33.00	11,33.00	10,55.00	12,76.00	10,72.00	12,28.00	15,83.00	
Les Arches					2 20,44.00	2 03,34.00	2 05,18.00	2 07,22.00	2 11,08.00	2 14,55.00	2 14,44.00	2 15,89.00	2 14,94.00	
Monthilhan					1,64.00	1,37.00	1,87.00	1,85.00	1,43.00	1,35.00	1,32.00	1,22.00	1,22.00	
Nyde					36,57.00	34,60.00	33,32.00	37,24.00	34,22.00	34,36.00	34,08.00	35,08.00	35,88.00	
Nyde	43,84.00	36,60.00	35,59.00	34,27.00	33,13.00	31,48.00	32,29.00	40,45.00	41,04.00	33,26.00	32,38.00	33,33.00	33,33.00	
Nyde					39,09.00	38,59.00	40,55.00	44,27.00	37,02.00	30,32.00	38,23.00	38,19.00	38,19.00	
Ruffin					33,31.00	34,25.00	34,08.00	25,25.00	25,58.00	21,71.00	24,13.00	21,71.00	21,71.00	
St Alban Bayard	31,36.00	30,66.00	29,57.00	27,43.00	23,02.00	27,03.00	27,20.00	31,74.00	31,48.00	28,28.00	27,86.00	27,72.00	28,02.00	
St Estienne					33,67.00	33,64.00	33,36.00	31,55.00	31,62.00	31,62.00	31,27.00	31,27.00	31,27.00	
St Jean de Chaut	41,26.00	40,72.00	40,25.00	38,75.00	39,17.00	40,37.00	40,37.00	37,13.00	37,41.00	37,34.00	40,08.00	39,62.00	39,62.00	
St Jean de la Roche					31,40.00	32,45.00	33,74.00	36,49.00	31,29.00	34,11.00	34,64.00	31,68.00	32,13.00	
St Julien					37,86.00	36,24.00	35,71.00	33,38.00	34,08.00	34,20.00	41,54.00	38,12.00	38,12.00	
St Pierre d'Allevard					27,47.00	26,32.00	26,82.00	26,19.00	25,17.00	26,29.00	28,61.00	28,04.00	27,22.00	
Yver	65,02.00	63,03.00	63,09.00	63,38.00	62,11.00	62,13.00	62,15.00	57,87.00	54,75.00	62,30.00	59,14.00	61,45.00	61,47.00	

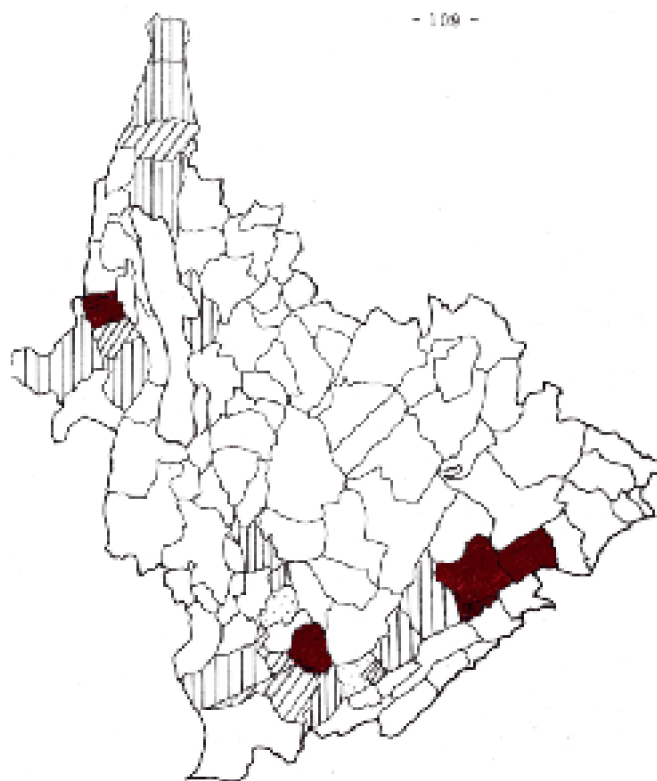
Evolution de la superficie totale de 1967 à 1979





Sources : Déclarations individuelles de récoltes



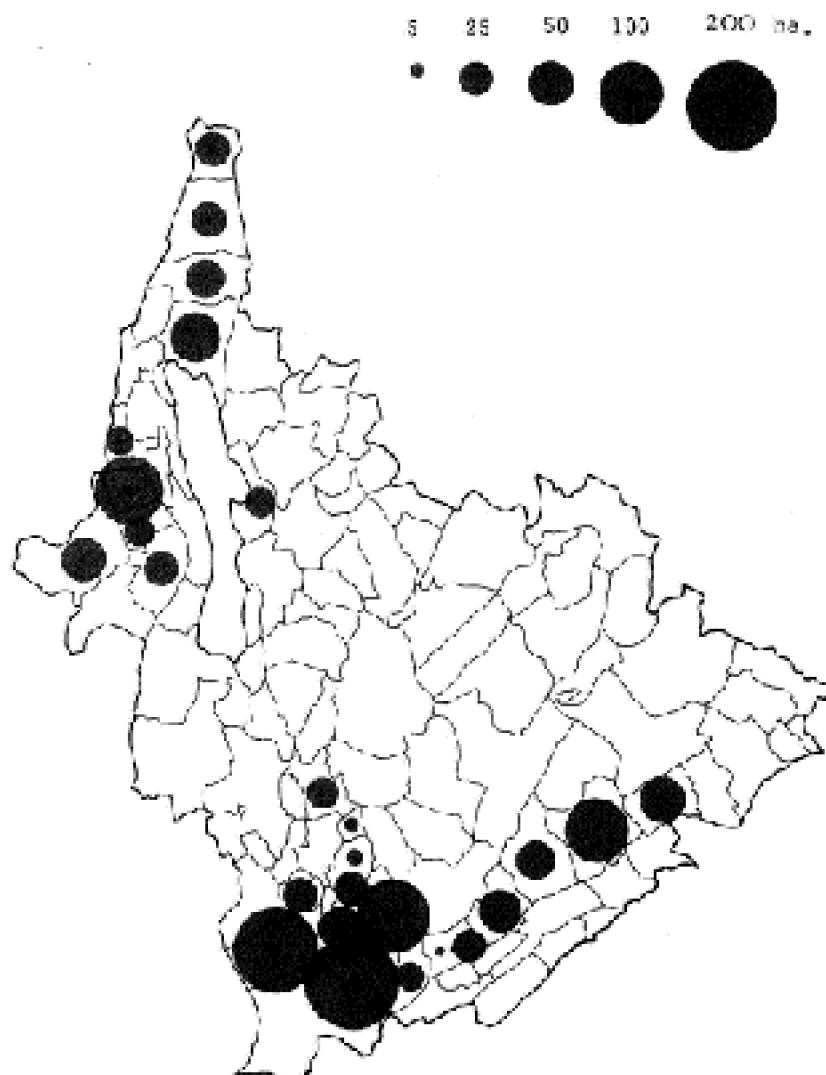
Evolution de la superficie totale plantée en vigne (1971 – 1979)

- 109 -



	Superficie totale	Superficie AOC
	↗ +	↗ +
	→ =	→ =
	↘ -	↗ +
	↘ -	↘ -

Evolution des superficies plantées en vigne de 1970 à 1979



Superficie totale plantée par commune en 1979

On aboutit ainsi à l'apparition d'un nouvel espace viticole, à travers l'étude de certains critères. Si cet espace viticole est perceptible dans le paysage, inversement le paysage est lui-même révélateur de modifications profondes voulues par les individus. La transition avec l'étude des structures démographiques : les hommes se fait d'elle-même.

Nous reprendrons les grandes divisions que nous avons adoptées dans la première partie : population agricole, population active agricole, chefs d'exploitation. Nous y avons ajouté l'étude de l'âge et du statut d'activité des vigneron à partir d'enquêtes qui utilisent conjointement les fichiers de la Direction Générale des Impôts et de la Mutualité Sociale Agricole, afin de cerner de façon plus précise l'importance de la double activité.

L'évolution des structures foncières et agraires du

vignoble

L'évolution générale du vignoble

De 1969 à 1979, le nombre total d'exploitations composant le vignoble savoyard passe de 3276 à 2555, soit une diminution de 22%. La chute s'effectue de manière régulière et continue avec deux paliers intermédiaires en 1972-1973 et 1974-1975 qui ne modifient pas l'allure générale de la courbe. Dans le même temps, la superficie totale cultivée en vigne passe de 1441 hectares en 1967 à 1426 hectares en 1979, soit une diminution inférieure à 1%. L'évolution se fait en dents de scie avec des minima qui traduisent une situation très mouvementée, puis à partir de 1977 se dessine une courbe croissante qui ramène la superficie totale au niveau de 1967. On constate que la disparition du quart des exploitations viticoles n'a pas modifié la superficie totale du vignoble. Il s'agit là d'un indéniable mouvement de concentration qui révèle une spécialisation accrue. Qu'est-ce que cela signifie si l'on entre un peu plus dans le détail en étudiant l'évolution du vignoble d'appellation.

COMMUNES	1958	1967	1972	1973	1974	1975	1975	1977	1978	1979
Apremont	171	229	213	224	211	212	206	208	202	202
Arbin	72	79	70	69	64	65	59	60	54	58
Darby	47	46	31	33	30	32	27	25	25	24
Orlliane	40	37	34	35	34	33	33	33	31	32
Brisson	157	98	75	73	72	71	71	71	68	63
Challes	104	42	33	31	28	27	24	21	21	21
Chignin	150	135	124	124	122	121	118	125	121	124
Chindrieux	158	164	140	138	136	128	129	126	128	123
Cruet	143	139	121	123	119	120	115	107	110	110
Francin	92	79	64	62	58	57	54	53	52	47
Fréterive	92	108	95	92	87	92	93	91	91	90
Jongfiaux	56	59	60	53	56	52	53	50	50	50
Lucey	48	42	40	41	39	36	39	39	38	37
Les Marches	240	354	331	374	361	372	353	351	342	343
Nonthoniaz	45	22	17	14	13	12	10	10	10	9
Nolz	92	95	88	85	84	82	82	80	78	78
Nyons	107	117	92	101	93	100	105	100	101	100
Ruffieux	136	101	89	90	86	92	91	91	92	87
St Alban	226	120	95	95	88	87	86	73	75	72
St Baldoiph	87	75	71	70	66	66	62	63	65	63
St Jean de Chevelu	101	102	82	83	97	75	75	73	72	68
St Jean de la Porte	217	154	131	137	121	117	114	113	108	101
St Jeoire	73	90	78	77	72	72	73	74	69	70
St Pierre d'Albigny	582	450	326	315	294	297	236	235	273	257
Serrières	131	106	90	92	80	90	90	84	85	77
Yenne	270	199	166	165	160	155	150	150	146	143

Evolution du nombre des exploitations viticoles : 1958-1979

Sources : Cadastre Viticole ; Direction Générale des Impôts

Alors que le total des exploitations viticoles a chuté, le nombre d'exploitations classées en Appellation Contrôlée reste stable et augmente même légèrement. On passe de 1075 exploitations en 1968 à 1133 en 1979 soit une évolution positive de 5,5%. Par contre, les exploitations produisant du vin de consommation qu'il soit destiné à la commercialisation ou à la consommation familiale diminue plus vite que le total général ; on enregistre une baisse de 35,4% en passant de 2201 en 1968 à 1422 en 1979. Cette tendance est renforcée par la lecture des courbes de l'évolution de la superficie plantée en cépages de qualité et en cépages communs. Alors que la superficie totale se maintient, la superficie d'appellation contrôlée augmente de 50% et celle occupée par des cépages ordinaires suit une pente inversement proportionnelle avec une diminution de 40% par rapport à 1967.

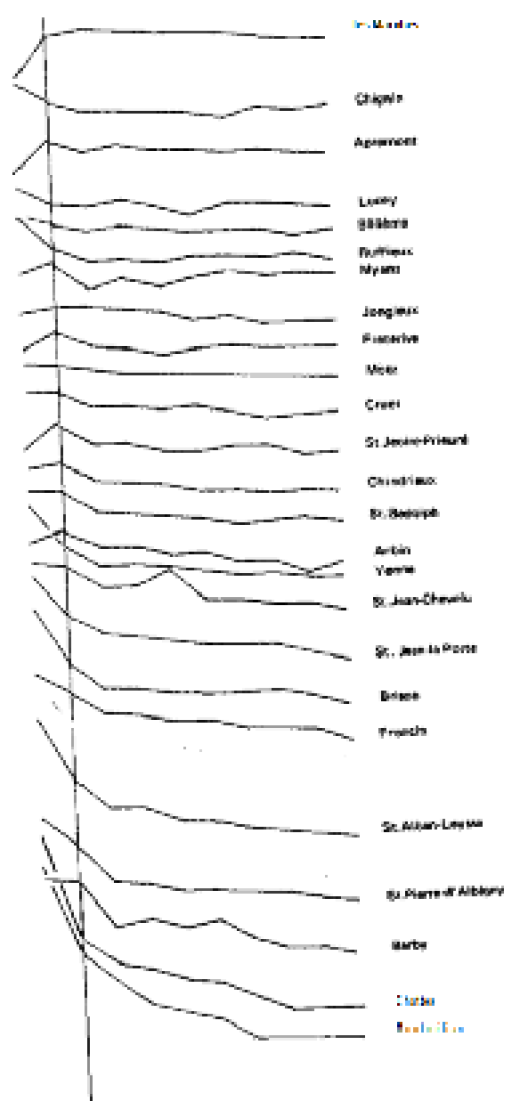
On constate, au niveau de l'ensemble du vignoble savoyard qu'il existe une tendance

à une concentration par diminution des exploitations et maintien de la superficie et à une spécialisation vers un vignoble de qualité par stabilité des exploitations et augmentation rapide de la superficie correspondante. En corollaire, le vignoble commun et de consommation familiale régresse très fortement, la superficie concernée diminuant plus vite que les exploitations : 40% contre 35%, révélant ainsi le maintien d'un vignoble "affectif" : l'exploitant continue à cultiver un lopin de vigne pour faire et boire son vin et continuer à jouir du privilège des bouilleurs de cru.

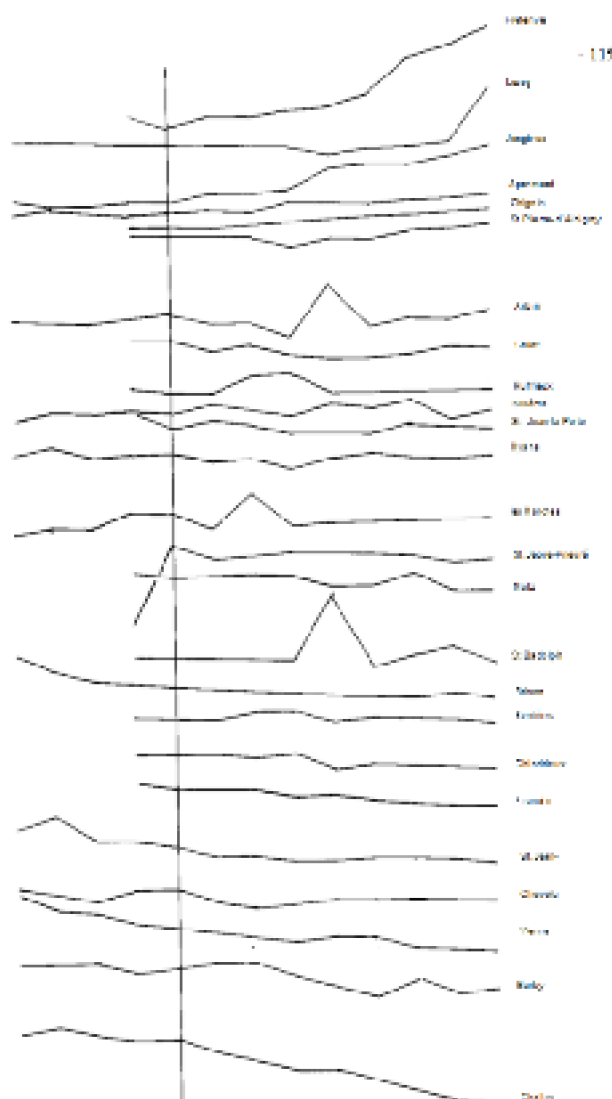
L'évolution communale est-elle identique à celle de l'ensemble ou révèle-t-elle des disparités ? La représentation graphique de l'évolution des exploitations et des superficies totales et d'appellation contrôlée, au moyen de collection de courbes nous permettra de regrouper les communes selon leur type d'évolution.

Nous étudierons successivement :

- L'évolution des exploitations et de la superficie totale,
- L'évolution des exploitations et de la superficie A.O.C.



Evolution du nombre d'exploitations - 1972-1979 par commune



Evolution de la superficie totale plantée en vigne de 1971 à 1979 par commune

L'évolution communale

Les exploitations et la superficie totale : les courbes qui représentent l'évolution du total d'exploitations par commune sont toutes d'orientation négative. Depuis Les Marches (- 5,7%) à Montmélian (- 60%) l'éventail est large pour représenter la dynamique communale. On peut regrouper les communes en cinq types, selon l'importance de la pente ²⁶.

Deux communes ont une évolution négative avec une diminution du nombre total d'exploitations qui ne dépassent pas 10% : Les Marches et Chignin. On trouve ensuite

²⁶ Nous ne prenons en compte tout au long de cette partie que l'évolution générale de la courbe de chaque commune. Nous n'avons pas procédé à l'étude détaillée de chaque courbe, qui relève de la micro-analyse. Mais la représentation graphique permet de voir à la fois l'évolution générale et le détail année par année pour chaque commune.

une série de communes caractérisée par une diminution qui varie entre - 12% et - 18% : Apremont, Lucey, Billième, Ruffieux, Myans, Jongieux, Fréterive et Motz.

Un troisième ensemble enregistre une baisse plus importante de 20% à 27% et regroupe : Cruet, St Jeoire, Chindrieux, St Baldoph, Arbin. Le groupe suivant qui rassemble St Jean de Chevelu, St Jean de la Porte, Brison, Francin et Yenne, voit disparaître plus du tiers des exploitations avec des diminutions de l'ordre de 34% à 38%. Le dernier groupe enfin rassemble les communes dont l'évolution est plus marquée de - 40% à St Alban Leysse à - 60% à Montmélian : Francin, St Pierre d'Albigny Barby et Challes sont compris entre ces deux extrêmes et constituent un ensemble bien déterminé, correspondant presque toujours aux communes les plus déruralisées.

Mais la répartition des communes en fonction de l'évolution des exploitations ne nous donne qu'un classement et non pas une typologie. A l'exception du dernier groupe, les autres rassemblent des communes aux caractéristiques hétérogènes. L'examen de l'évolution de la superficie totale par commune va préciser les choses.

Tout d'abord, l'éventail est plus large et l'on trouve des communes caractérisées par des évolutions négatives et positives permettant d'établir une typologie plus marquée.

Quatre grands ensembles se distinguent :

- Le premier regroupe les communes dont l'évolution de la superficie est positive. Deux sous-types se dégagent : Les trois premières communes, Fréterive, Lucey et Jongieux ont un taux d'accroissement compris entre 150 et 220%, et se distinguent des autres communes qui affichent des taux plus modestes compris entre 7 et 10% : Apremont, Chignin et St Pierre d'Albigny.
- Le deuxième groupe comprend 10 communes dont l'évolution est faiblement négative et ne dépasse pas 10% de la superficie plantée en 1971 : Arbin, Cruet, Ruffieux, Billième, St Jean de la Porte, Myans, Les Marches, St Jeoire, Motz et St Baldoph.
- Le troisième groupe est caractérisé par une diminution plus importante qui varie de 11% à 20% et comprend Brison, Serrières, Chindrieux, Francin, St Jean de Chevelu, Yenne et Barby.
- Les trois dernières communes s'individualisent nettement : St Alban - 23%, Challes - 37,9%, Montmélian - 54%. Ce sont celles qui perdent, durant cette période, le caractère viticole et agricole qu'elles avaient encore et deviennent tout-à-fait marginales.

Par delà ces classements, il est intéressant de noter les rapports existants entre les deux données analysées. En effet, la définition de l'évolution des communes doit prendre en compte simultanément les deux facteurs que nous avons étudiés séparément.

Trois cas se présentent :

- Les communes où la diminution de la superficie plantée en vignes, va de pair avec une diminution du nombre d'exploitations. Ce sont essentiellement : Montmélian, Challes, St Alban, Barby, Yenne, St Jean de Chevelu, Francin, Brison et Chindrieux. C'est une évolution négative.

Les communes où la diminution des exploitations est liée à une faible diminution ou à un maintien de la superficie totale : St Jeoire, Cruet, Motz, Arbin, Ruffieux, Billième, St Jean de la Porte, Myans. On peut constater une tendance à la concentration.

Les communes où la diminution des exploitations souvent faible, mais quelquefois importante comme à St Pierre d'Albigny, s'accompagne d'une augmentation de la superficie : St Pierre d'Albigny, Chignin, Apremont, Lucey, Jongieux et Fréterive. Il y a là plus qu'une tendance à la concentration, il y a l'amorce d'une spécialisation.

L'étude du vignoble AOC va-t-elle confirmer cette esquisse. L'analyse des structures du vignoble d'appellation nous permettra d'apprécier l'effort de spécialisation de la viticulture. Mais en même temps il nous permettra de mieux percevoir les éléments freins de l'évolution et nous pourrons mieux cerner la partie du vignoble qui survit par pérennité, sans modification de structures, sans adaptation sociale et qui constitue un poids mort non négligeable.

L'évolution du vignoble d'appellation

Les exploitations

L'éventail est ouvert. Mais la faible variation des chiffres bruts dans la plupart des communes nous incite à ne pas accorder une importance exagérée aux pourcentages qui sont reflétés par les courbes. Seule Fréterive, Myans, Chignin et St Pierre d'Albigny ont un accroissement réellement significatif. De même, la baisse du nombre d'exploitations enregistrée par les autres communes est rarement significative. Il est plus important de constater que les années soixante dix marquent une rupture dans l'évolution des exploitations. Est-ce conforme à la réalité ou simplement dû à des statistiques plus fiables ? Il semble que l'on puisse affirmer que la situation a peu changé sauf pour Fréterive, Myans et St Pierre d'Albigny. L'examen des listes nominatives permet d'expliquer l'accroissement du nombre d'exploitations, par division du potentiel lorsqu'un enfant s'installe, le père gardant une superficie nécessaire pour justifier son activité et faire lui-même son vin. Ainsi s'explique l'augmentation constatée à Chindrieux, Brison, Myans, dans une moindre mesure à Chignin; il est intéressant de noter que c'est l'attitude plutôt des petits vigneron. Les exploitants plus importants préfèrent en général l'association du ou des descendants avec le père sous forme de G.A.E.C., plutôt que la division même formelle. Il y a là une nuance plus moderne d'appréciation de la réalité économique.

L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

COMMUNES	1967	1972	1973	1974	1975	1975	1977	1978	1979
Koromont	207	148	148	135	135	139	137	137	141
Arbin	50	41	40	40	36	34	35	26	30
Barby	4	2	2	2	2	1	2	2	2
Billième	15	15	18	16	15	23	16	17	15
Brisson	6	6	6	6	9	8	2	7	7
Challes	-	-	-	-	1	1	1	1	1
Chignin	80	78	81	79	73	75	82	82	88
Chindrieux	75	75	76	76	62	64	62	77	78
Cruet	82	80	80	76	74	74	71	75	77
Franclin	15	14	15	14	12	12	11	12	12
Fréterive	21	15	18	20	24	30	30	33	37
Jongieux	35	28	26	24	23	24	22	22	22
Lucey	-	-	4	2	2	2	2	2	2
Les Marches	180	208	217	195	206	207	201	195	205
Nonnétian	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Noble	45	44	42	42	41	41	40	45	45
Myans	41	38	41	38	44	47	43	45	50
Ruffieux	66	57	56	56	54	64	64	57	64
St Alban	10	6	6	6	7	6	6	5	4
St Baldoyn	33	26	24	20	21	21	22	25	26
St Jean de Chevelu	13	10	9	8	9	9	8	10	11
St Jean de La Forbe	54	45	50	46	45	49	50	50	50
St Jacques	19	21	23	25	21	22	24	25	19
St Pierre d'Albigny	105	70	76	74	79	78	83	80	94
Somrières	55	52	51	50	49	52	51	55	53
Tanne	5	7	7	8	8	8	9	9	9

Evolution des exploitations classées en appellation contrôlée, 1967 - 1979

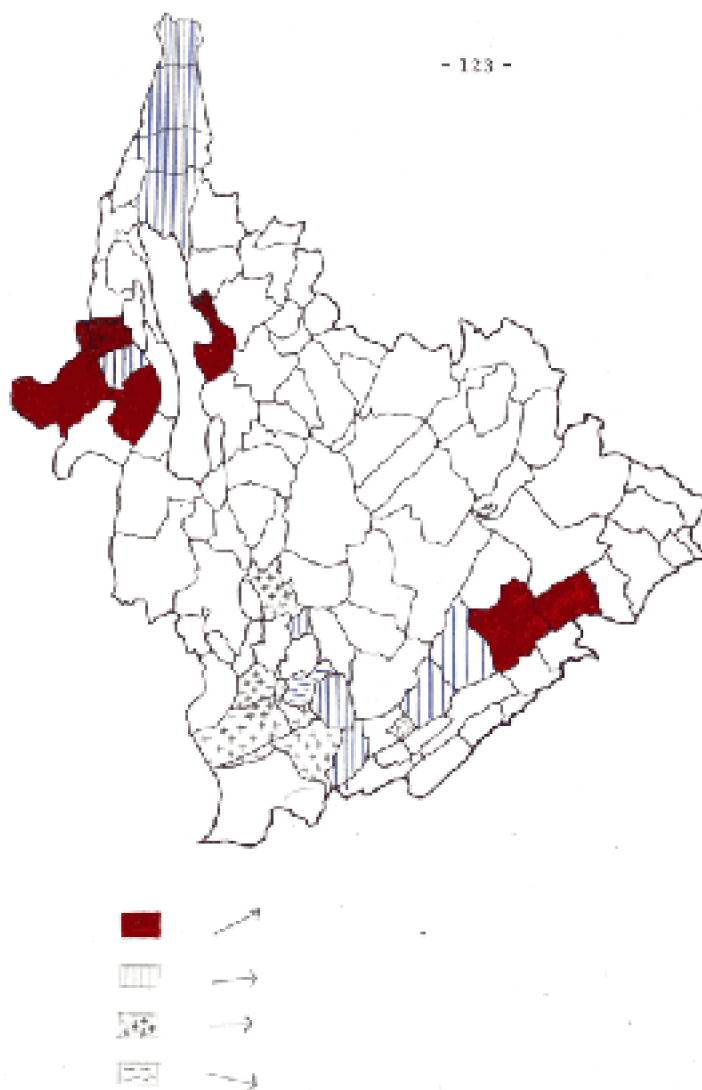
Sources : D.G.I. S.D.V.

Le vignoble savoyard

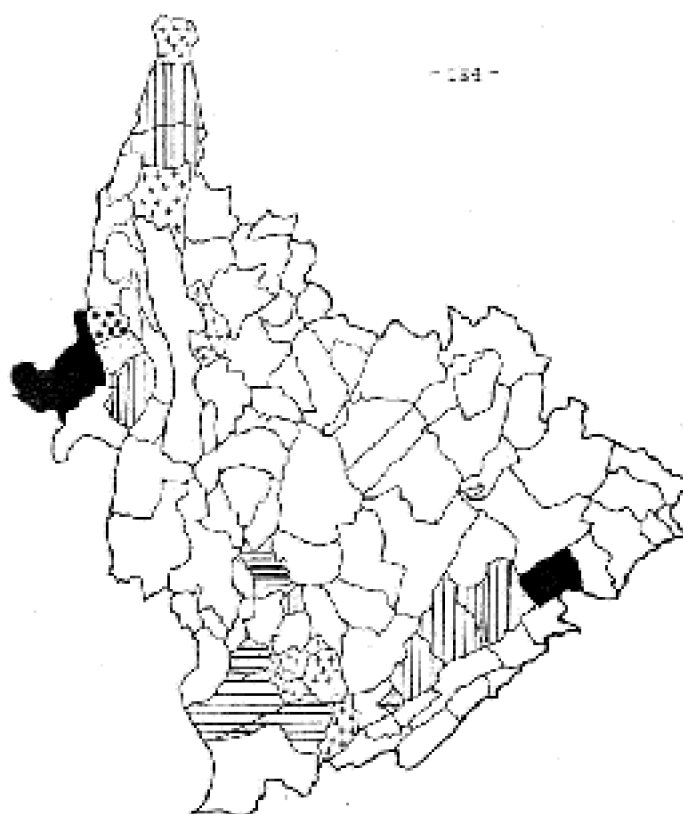
Vignobles	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Aoste	-	-	-	-	143,75,62	139,29,63	140,21,00	143,57,30	144,25,65	148,69,02	152,24,35	152,51,28	155,28,36
Beaune	-	-	-	-	26,87,84	25,81,37	26,37,80	25,84,18	26,25,16	26,25,07	27,29,01	28,29,04	29,29,08
Chablais	31,00	30,10	30,00	30,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	34,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00
Chablais - Les-Franches	6,60,00	6,62,71	10,17,48	11,35,00	12,41,00	12,28,00	12,28,00	12,28,00	12,28,00	12,28,00	12,28,00	12,28,00	12,28,00
Chablais - Les-Franches	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00	1,23,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	10,00	-	-	-	-	70,00	70,00	70,00	1,00,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	86,40,99	86,40,99	86,40,99	86,40,99	86,40,99	86,40,99	86,40,99	86,40,99	86,40,99
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	34,35,31	35,35,31	35,35,31	35,35,31	35,35,31	35,35,31	35,35,31	35,35,31	35,35,31
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	26,12,20	25,72,17	25,22,14	25,22,14	25,22,14	25,22,14	25,22,14	25,22,14	25,22,14
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	4,71,74	4,69,70	4,69,70	4,69,70	4,69,70	4,69,70	4,69,70	4,69,70	4,69,70
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	4,43,75	4,43,75	4,43,75	4,43,75	4,43,75	4,43,75	4,43,75	4,43,75	4,43,75
Chablais - Les-Franches	47,29,00	45,17,23	45,17,23	45,17,23	50,33,00	51,45,00	52,57,00	53,69,00	54,81,00	55,93,00	57,05,00	58,17,00	59,29,00
Chablais - Les-Franches	-	71,30	10,00	-	-	-	21,00	22,00	23,00	24,00	25,00	26,00	27,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	142,43,23	137,18,32	131,83,23	126,58,32	121,33,23	116,08,32	110,83,23	105,58,32	100,33,23
Chablais - Les-Franches	11,00	11,00	-	-	13,00	13,00	-	-	-	14,00	-	-	-
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00
Chablais - Les-Franches	25,85,00	24,94,00	24,03,00	23,12,00	22,21,00	21,30,00	20,40,00	19,50,00	18,60,00	17,70,00	16,80,00	15,90,00	15,00,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	24,59,01	24,59,01	24,59,01	24,59,01	24,59,01	24,59,01	24,59,01	24,59,01	24,59,01
Chablais - Les-Franches	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00	5,44,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00	23,29,00
Chablais - Les-Franches	4,42,00	11,27,00	5,08,31	9,90,00	1,12,00	7,71,00	1,13,00	8,08,00	9,29,00	10,50,00	11,71,00	12,92,00	14,13,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	17,25,52	17,25,52	17,25,52	17,25,52	17,25,52	17,25,52	17,25,52	17,25,52	17,25,52
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	14,03,00	15,24,00	16,45,00	17,66,00	18,87,00	20,08,00	21,29,00	22,50,00	23,71,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	18,55,00	18,55,00	18,55,00	18,55,00	18,55,00	18,55,00	18,55,00	18,55,00	18,55,00
Chablais - Les-Franches	-	-	-	-	24,40,48	27,12,48	29,84,48	32,56,48	35,28,48	38,00,48	40,72,48	43,44,48	46,16,48
Chablais - Les-Franches	2,29,00	1,42,00	1,29,00	1,29,00	4,62,00	5,48,00	6,34,00	7,20,00	8,06,00	8,92,00	9,78,00	10,64,00	11,50,00

Evolution de la superficie AOC de 1967 à 1979

Sources : Déclarations individuelles de récoltes

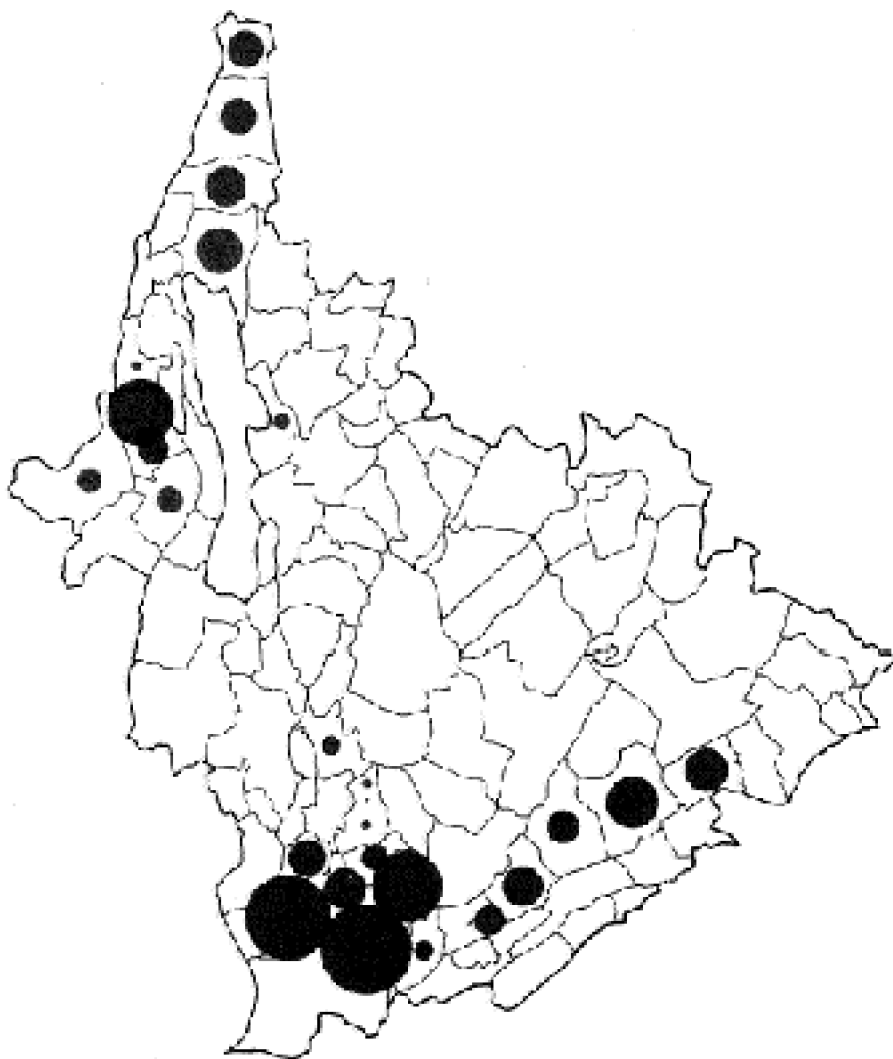


Evolution de la superficie plantée en vigne d'Appellation d'origine Contrôlée de 1971 à 1979



	Exploitations	Superficie
	↗	↗
	→	↗
	→	↗
	↘	↗
	→	→

Evolution du vignoble d'Appellation d'origine Contrôlée de 1971 à 1979



Superficie plantée en appellation d'origine contrôlée en 1979

Les superficies

Attachons nous maintenant à l'examen de l'évolution des superficies d'appellation contrôlée.

Trois communes connaissent une augmentation de leur surface impressionnante : Fréterive : + 743% ! de 4 à 37 ha, St Pierre d'Albigny : + 198% de 19 à 58 ha, Yenne : +130%. Ces chiffres ne doivent pas masquer la réalité : ces communes ne sont pas les plus importantes du vignoble savoyard, mais ce sont celles qui opèrent une reconversion qualitative la plus importante pendant la période contemporaine. Il s'agit pour les deux premières d'une modification complète des structures agraires et de leur spécialisation agricole. Pour Yenne, les chiffres bruts, restent relativement modestes, ou passent de 4 à 10 hectares. Mais la partie du territoire communal qui est compris dans l'aire d'appellation contrôlée est systématiquement mis en valeur.

Les quatre communes suivantes ont également un taux d'accroissement qui est important : Jongieux : 8 5%, St Jean de Chevelu : 65,5%, Brison : 45%, St Jean de la Porte : 42%. Jongieux confirme sa place prééminente dans le vignoble savoyard en ayant à la fois un potentiel viticole important - c'est la quatrième commune viticole - et une évolution qui la place toujours dans le groupe de tête. Il y a là, incontestablement, un mouvement qui ne s'arrête pas, malgré l'ampleur atteinte par le développement de la vigne. St Jean de Chevelu, commune voisine de Jongieux, profite de l'exemple et de la dynamique créés par Jongieux. A Brison et St Jean de la Porte, on note un accroissement notable du vignoble d'appellation malgré une diminution de la superficie totale plantée en vigne. Ainsi Brison, commune péri-urbaine a perdu la plus grande partie de son vignoble résiduel et seuls résistent les quelques vigneronns spécialisés.

Nous trouvons ensuite un groupe de communes dont le taux d'accroissement varie entre 30% et 20% ; il s'agit de Ruffieux, Francin, Chindrieux, Billième, Cruet, Chignin, Motz suivi par d'autres qui ont une progression beaucoup plus faible. On y trouve des communes aussi différentes que Les Marches, Barby, St Al ban, Serrières, Apremont, St Baldoph et Myans. Les plus marginales y côtoient les plus grosses, celles-ci restant relativement stables -l'espace manque - celles-là progressant mais sur des surfaces insignifiantes. Notons qu'Apremont a un taux d'accroissement du vignoble AOC qui coïncide exactement avec l'accroissement moyen du vignoble savoyard.

Si l'on compare l'évolution de la superficie totale et de la superficie d'appellation contrôlée, nous constatons que les communes qui ont le plus fort taux de croissance de leur vignoble considéré dans son ensemble, ne sont pas toutes classées de la même manière si l'on considère le vignoble AOC. On retrouve dans un même groupe de tête, Frèterive, Jongieux et St Pierre d'Albigny, avec St Jean de la Porte dont le vignoble total est en baisse, ainsi que Yenne, St Jean de Chevelu et Brison. Par contre, Chignin et Apremont sont classées dans des groupes où le vignoble AOC a une évolution différente.

Ainsi, l'évolution communale du vignoble total et du vignoble AOC n'est pas homogène. Il en résulte une classification qui détermine un dynamisme dont les raisons ne sont pas forcément identiques pour chaque commune.

- Les communes très dynamiques sont : Frèterive, Jongieux, St Pierre d'Albigny, Chignin, St Jean de Chevelu, St Jean de la Porte, où la spécialisation est encore récente.
- Les communes où une viticulture spécialisée existe, même si l'importance réelle des différents vignobles est variable : Brison, Yenne, Cruet, Ruffieux, Billième, Motz, Chindrieux, Francin.
- Les communes qui se caractérisent par la stabilité de leur évolution, mais dont la spécialisation est prépondérante : Apremont, Les Marches, Arbin, St Baldoph et Myans. Ce sont les communes situées au pied de Mont Granier où l'espace est entièrement occupé par la vigne. La stabilité de l'évolution ne doit pas cacher l'importance de ces communes.

L'analyse des évolutions du vignoble savoyard au cours de la dernière décennie, nous permet de mieux cerner la réalité complexe sous un angle dynamique. L'étude des

structures et de la répartition de la superficie dans chaque commune, puis de l'encépagement communal, va-t-elle conforter cette classification ou devons nous nuancer notre jugement ?

La répartition des exploitations viticoles selon leur superficie et la répartition de la superficie plantée en vignes selon la taille des exploitations. Classement des communes par rapport à la moyenne de l'ensemble

La répartition des exploitations selon leur superficie d'après notre propre échelle montre une prépondérance de la petite exploitation : 73% des exploitations viticoles ont moins de 55 ares et 40% moins de 20 ares ! A l'opposé, moins de 10% ont plus de 1,30 hectares plantés en vignes.

Dans neuf communes, la très petite exploitation (- 20 ares) domine dans des proportions qui varient de 80% à St Jean de Chevelu à 45% à St Jean de la Porte. Montmélian, Francin, Cruet, Barby, St Al ban, St Pierre d'Albigny et Arbin composent ce groupe avec les autres communes déjà citées. St Al ban, Barby et Arbin ont une proportion de petites exploitations (20-55 ares) supérieure à la moyenne régionale.

Les communes de Lucey, Challes et Brison constituent une liaison entre le premier et le troisième type. Elles sont caractérisées par un excédent de petites exploitations conjointement aux très petites pour Lucey et Brison.

Le groupe suivant comprend sept communes et est caractérisé par une répartition plus partagée entre petites et moyennes exploitations de 20 à 90 ares. De Ruffieux à Myans en passant par Yenne, Motz, Serrières, St Jeoire et Chindrieux, on voit "le poids moyen" de chaque commune se déplacer peu à peu vers les grandes exploitations. Les très petites exploitations représentent encore le tiers du total de ces communes. Ruffieux, Yenne et Motz sont encore dominées par la petite exploitation, mais avec une proportion d'exploitations comprises entre 55 et 90 supérieure à la moyenne du vignoble. Les autres communes sont partagées entre petites et grandes exploitations avec pour Myans l'apparition d'un taux d'exploitations de plus de 1,30 hectares supérieur à la moyenne. Deux communes St Baldoph et Les Marches, font la liaison avec le groupe suivant caractérisé par la prépondérance de très grandes exploitations. Mais cette domination n'est jamais exclusive et pour ces quatre communes : Billième, Apremont, Chignin et Jongieux, un deuxième maximum est toujours visible, moyennes exploitations à Billième, grandes à Apremont, les deux à Chignin, et même les très petites à Jongieux qui comptent 49% d'exploitations de moins de 20 ares et 38,7% de plus de 1,30 ha.

COMMUNES	0 - 20		20 - 55		55 - 90		90 - 150		150 a +	
	Exp1.	Sup.	Exp1.	Sup.	Exp1.	Sup.	Exp1.	Sup.	Exp1.	Sup.
Aremont	23,13	2,37	26,46	8,71	10,50	6,97	9,97	10,19	23,89	21,16
Arbin	47,36	11,36	35,08	28,61	9,26	9,85	5,26	12,21	7,01	57,75
Barby	55,00	23,95	35,00	47,43	4,00	10,90	4,00	22,12	-	-
Brillat	25,12	3,07	21,57	39,44	31,25	17,35	-	-	18,75	59,17
Brison	42,85	12,99	44,18	42,12	5,71	11,67	5,71	15,52	1,42	14,16
Challes-les-Eaux	15,09	16,80	52,36	34,12	4,78	10,43	4,78	15,55	-	-
Chignin	23,07	2,09	23,07	7,70	17,09	11,57	5,02	6,73	20,91	21,96
Chindéroux	32,53	7,10	41,30	29,71	10,21	16,25	3,73	15,81	7,14	50,66
Crucet	54,20	15,03	30,54	30,04	6,54	11,76	5,75	11,20	4,67	21,96
Francin	55,61	16,12	25,00	16,83	5,75	13,18	5,75	17,29	3,04	50,07
Grétebois	35,06	9,46	35,06	23,11	12,17	10,15	5,65	13,22	10,00	36,15
Jongloux	45,37	2,45	5,12	4,80	4,12	2,35	-	-	33,77	54,24
Lancy	41,44	14,90	31,00	42,95	13,25	29,95	-	-	2,77	12,06
Les Marches	30,19	4,98	37,21	18,12	9,41	9,85	7,62	13,07	15,74	56,49
Monthérier	31,00	43,03	30,00	16,92	-	-	-	-	-	-
Paiz	33,25	7,60	35,25	28,05	22,50	17,40	7,00	10,14	2,50	3,80
Pyanis	15,98	3,05	45,30	24,80	17,05	13,22	4,18	15,14	13,92	42,80
Ruffieux	33,12	9,12	35,50	39,64	38,23	17,24	5,43	15,19	4,34	17,77
St Alban Léglise	51,16	23,12	40,00	49,57	3,74	9,17	-	-	2,63	17,17
St Baldoir	41,26	6,91	23,07	14,93	4,24	6,82	4,22	15,29	14,28	55,07
St Jean de Daneuil	29,06	16,03	5,00	6,44	1,64	4,51	3,06	15,83	3,07	55,17
St Jean de la Roche	41,95	13,40	23,17	11,00	10,09	10,09	0,81	2,39	5,42	33,17
St Julien Prémont	31,94	7,00	40,27	25,54	12,20	15,12	2,72	22,47	5,66	25,49
St Pierre d'Albigny	60,00	15,30	31,36	25,93	6,51	15,58	3,20	13,50	5,02	31,70
Servières	32,53	7,90	40,30	20,20	13,25	11,62	3,63	22,14	3,81	15,38
Yver	33,61	11,83	36,36	14,43	18,12	22,53	4,24	5,85	1,79	11,75
MOTENNE	40,07	7,61	33,36	20,12	30,82	18,77	5,73	11,13	3,73	47,11

Répartition des exploitations viticoles en fonction de la superficie ; répartition de la superficie en fonction de la surface des exploitations

Source : Déclarations individuelles de récoltes

Ainsi, à l'exception de la très petite exploitation, qui domine nettement, dans le tiers des communes, ailleurs la répartition des exploitations, ne se fait jamais de manière exclusive et reste assez diversifiée. Mais l'étude de la répartition des superficies va nuancer ce tableau, à la fois en limitant l'importance de la première catégorie et en accentuant la place de la très grande exploitation.

En effet, la très petite exploitation qui représente 40% du total des exploitations, ne couvre que 7,6% de la superficie et la petite exploitation 20%. A l'opposé, la grande exploitation de plus de 90 ares représente 58% du vignoble total.

A Montmélian, les exploitations de 20 ares qui totalisent 70% de l'ensemble communal, n'occupent que 43% de la superficie totale alors que les exploitations de 20 à 55 ares qui ne sont que le tiers, regroupent 57% de la superficie. Il y a là un phénomène

qui révèle l'existence d'un vignoble marginal que l'on pourrait qualifier d'affectif, car il n'existe aucune justification économique de sa survivance. Notons que la très petite exploitation occupe une superficie supérieure à la moyenne régionale dans 16 communes !

Ce qui ressort à la lecture d'ensemble du fichier image, c'est en fait l'importance que revêt dans l'occupation du sol, la petite exploitation de 20 à 55 ares, révélée par un écart supérieur à la moyenne dans 20 communes sur 26 du vignoble savoyard. Les seules communes qui possèdent un écart à la moyenne négatif, sont celles où la superficie des très grandes exploitations de plus de 1,30 ha domine.

On voit ainsi se dessiner trois grands ensembles :

- Celui où la superficie des exploitations de 0 à 55 ares est prépondérante et dépasse la moyenne régionale à l'exclusion des autres catégories. Ce groupe comprend les communes de Montmélian, Challes, St Al ban, Barby, Brison, Cruet -et Arbin. Trois communes : Challes, Barby et Brison ont un solde supérieur à la moyenne régionale pour les exploitations de 90 ares à 1,30 ha. Si cette particularité n'est pas significative pour Barby et Challes, elle révèle pour Brison l'existence de quelques exploitations économiquement viables et développées.
- Le deuxième groupe est caractérisé par l'importance de la moyenne exploitation qui constitue le pilier central du type. Dans toutes les communes de ce groupe la superficie des petites exploitations (20-55 ares) est toujours supérieure à la moyenne. On peut distinguer plusieurs sous-types selon l'importance respective des moyennes et des grandes exploitations. Le premier comprend les communes de St Jean de la Porte, Ruffieux, Yenne, Lucey et est marquée par un écart supérieur à la moyenne dans les trois premières catégories. Un deuxième sous-type correspond au groupe formé par Motz, Serrières, St Jeoire, Chindrieux, Francin, St Pierre d'Albigny, Fréterive et Myans. Il se définit par l'apparition d'un écart supérieur à la moyenne dans la catégorie des exploitations de 90 ares à 1,30 ha. On peut noter conjointement que l'importance des exploitations de 50 à 90 ares diminue au fur et à mesure que la part des très grandes exploitations augmente. Notons qu'à St Pierre d'Albigny, Francin et Fréterive, la très petite exploitation réapparaît parallèlement à la grande exploitation de 90 ares à 1,3à ha, indice d'une mutation des structures en cours.
- Le troisième grand type s'individualise nettement. La très grande exploitation domine : les exploitations de plus de 1,30 ha de ces six communes, regroupent 34% de la superficie totale du vignoble savoyard ! On y retrouve les mêmes communes que dans le fichier image précédent. Il faut y noter la présence de St Jean de Chevelu. Alors que cette commune a la plus forte proportion de très petites exploitations de tout le vignoble, la très grande exploitation occupe 56% de la superficie communale totale. La superficie correspondant aux très petites exploitations est également supérieure à la moyenne. Là encore, la présence d'un vignoble reliquat est à relever. L'originalité de cette commune se retrouve lors de l'étude démographique.

Quant à Jongieux où la très petite exploitation représente 49% du total, les exploitations de plus de 1,30 ha, regroupent 94% de la superficie totale : comme à St Jean de Chevelu

à côté d'exploitations spécialisées et modernes subsiste ce vignoble marginal , affectif.

Le vignoble savoyard en 1977 se caractérise essentiellement par la présence d'une très petite exploitation nombreuse ; mais celle-ci reste d'un poids économique minime. A l'opposé, la très grande exploitation occupe près de la moitié de la superficie totale, mais seules sept communes ont un poids supérieur à la moyenne quant à la surface occupée par ce type d'exploitations. Notons quand même, qu'entre ces deux extrêmes, il y place pour une moyenne exploitation (55 - 90 ares) qui ne ret présente que 13% du vignoble. A une série de communes dynamiques, modernes, semblent s'opposer d'autres communes où le vignoble n'a pas renouvelé ses structures, où le nombre trop élevé d'exploitations ne permet pas une activité économique rentable. Le poids du facteur humain semble ici primordial .

La comparaison entre ce fichier image et celui représentant les structures du vignoble en 1958-1960, appelle quelques remarques, avec la prudence nécessaire à propos des données dont la source n'est pas identique.

Le groupe des communes de grandes exploitations s'est amenuisé avec la disparition de St Jeoire et d'Arbin. Jongieux prend en 1977, la tête de ces communes à la place de Chignin. Il y a en 1977, plus de communes dominées par les petites exploitations ; ces deux faits tiennent à la variation des moyennes régionales. St Pierre d'Albigny remonte en 1977, l'importance des moyennes et grandes exploitations s'étant accrue. On peut dire que par rapport à 1960, les extrêmes se sont accrus et les écarts plus importants à chaque bout du tableau.

L'encépagement du vignoble savoyard

L'analyse de l'encépagement communal permet de définir d'un point de vue qualitatif, les communes viticoles savoyardes. Elle permet également de déterminer une spécialisation plus ou moins grande par la production de vins issus de cépages de qualité ou de cépages ordinaires.

Notons tout d'abord que le vignoble commun et de consommation courante représente 37% de la superficie totale en cépage et le vignoble de qualité 63% . Si celui-ci domine, soulignons la part importante des cépages produisant des vins ordinaires. Mais il faut rapprocher ces chiffres de l'évolution générale du vignoble savoyard. En , 1968, le vignoble AOC ne représentait que 43% du total savoyard. Ainsi, en moins de dix ans, le vignoble de qualité a progressé de 36% fournissant la preuve d'une plus grande spécialisation orientée vers la production de vins de qualité. En 1977, la répartition à l'intérieur du vignoble d'appellation est la suivante :

- Jacquère	: 38,1%)	Vins Blancs : 43,4%
- Aliquoté + Altesse	: 5,3%)	
- Gamay	: 11,8%)	Vins rouges : 19%
- Mondeuse + Pinot	: 7,2%)	

Cette répartition montre l'importance des cépages produisant des vins blancs qui totalisent 70% de l'ensemble du vignoble de qualité. La Savoie est bien spécialisée dans la production de vins blancs grâce essentiellement à des cépages d'origine locale : Jacquère, Altesse, Roussanne. La place des cépages rouges n'est pas comparable et il faut noter que le Gamay, cépage importé du Beaujolais supplante désormais les plants locaux et notamment la Mondeuse. Comment cette réalité régionale se perçoit-elle à l'échelle communale ? Le fichier image que nous avons établi, fait ressortir quatre ensembles très individualisés et qui n'ont pas beaucoup de rapport entre eux. Cela veut dire que chaque commune semble spécialisée dans un type de produit grâce à un cépage prépondérant. Nous noterons une faible complémentarité, dans les communes produisant des vins rouges, entre le Gamay et la Mondeuse. Seul Motz allie de façon notable la culture de ces deux cépages.

Mais ce qui ressort de la première lecture de notre typologie, c'est l'importance du groupe caractérisé par la production de vin de consommation courante regroupant les communes sans véritable vignoble de qualité. Huit communes ont une superficie plantée en cépages ordinaires ou tolérés qui est comprise entre 50 et 100% du vignoble total de la commune. A St Jeoire, Brison, Barby, Yenne, Challes, St Alban et Montmélian, la part correspondant à un vignoble de qualité n'atteint que rarement la moyenne régionale. Seule St Jeoire compte plus du tiers : 39% de la superficie encépagée en plants produisant des vins d'appellation.

Six autres communes ont une superficie plantée en cépages courants supérieure à la moyenne. Mais à St Pierre, Francin, St Jean de Chevelu, Billième, Fréterive et St Jean de la Porte, la présence de cépages de qualité blancs pour les quatre premières et rouges pour les autres, fournit la preuve que ces communes ont une vocation viticole, et laisse deviner un rapport qui est en train d'évoluer vers une spécialisation encore plus affirmée. Si l'on examine les autres cas de figures qui se dégagent dans cette typologie, nous pouvons distinguer :

- Les communes productrices de vins blancs issus de la Jacquère : Apremont, St Baldoph, Les Marches, Myans, Chignin. Il y a là une quasi mono-production ; aucun autre cépage n'arrive à la moyenne régionale à l'exception de la Mondeuse à Chignin. On peut remarquer qu'il n'existe pas d'autres cépages blancs dans ces communes et une faible proportion de Gamay. Nous sommes dans la Cluse de Chambéry en pleine zone de production de vins blancs de Savoie les plus connus.
- Les communes qui produisent des vins blancs issus de cépages anciens et typiques

telle la Roussette, ou de cépages introduits plus récemment mais plus rares que la Jacquère : l'Aligoté. La superficie concernée par ces cépages reste limitée dans l'espace par le petit nombre de communes concernées. Il s'agit essentiellement des vignobles du versant occidental du Mont du Chat : Jongieux, Billième, St Jean de Chevelu auxquelles s'ajoutent Francin et St Pierre d'Albigny, ces trois dernières n'ayant pas d'autre production de qualité. Hormis Francin, il s'agit pour ces communes de la continuation d'une tradition ancienne de production à partir des cépages locaux et peu productifs mais qui donnent des vins de très grande classe. Billième et Jongieux regroupent à elles seules plus du tiers de cette production ; de plus une part importante (49% et 35%) de leur superficie est plantée en cépages rouges, Gamay et Mondeuse à Jongieux, Gamay seul à Billième. Il y a là une diversification de la production qui reflète un dynamisme certain en même temps que le désir de faire face à l'accroissement de la demande de vins rouges. Le Gamay a une productivité supérieure aux plants d'Altesse et se vend bien auprès de la clientèle, ce qui permet un meilleur rapport financier. Ces deux communes assurent la transition avec le groupe suivant.

- Les communes produisant des vins de Gamay. Outre Jongieux et Billième déjà citées, ce sont Ruffieux, Serrières, Chindrieux, Fréterive et Motz qui apparaissent dans notre classement. Il s'agit essentiellement de la Chautagne, terre réputée pour son aptitude à produire les vins rouges. Dans toutes ces communes, on enregistre également une production de Mondeuse, supérieure à la moyenne régionale, Motz produisant plus de Mondeuse que de Gamay, vestige d'une spécialisation un peu oubliée dans la production de ce vin "chargé de couleur selon qu'on le veut, fameux et fort stomachique" ²⁷ tel que le décrivaient les enquêtes de la Révolution.
- Trois autres communes partagent avec Motz, l'originalité d'une production de Mondeuse : Cruet, St Jean de la Porte, Arbin, trois communes de la Combe de Savoie qui possèdent là encore une antériorité attestée dans la production de ce vin.

Ainsi, la spécialisation viticole de qualité correspond à des localisations géographiques assez précises : La Jacquère, présente dans l'ensemble du vignoble, domine sur les pentes du Mont Granier et à Chignin sur l'autre versant de la Cluse. La Roussette, issue du cépage Altesse est cultivée sur les bords du Rhône ²⁸ ainsi qu'à St Pierre d'Albigny. La Mondeuse est cultivée en Chautagne et dans la Combe Moyenne et le Gamay, cépage le plus récent, dans une aire plus étendue : les versants qui surplombent le Haut Rhône, Fréterive dans la Combe.

²⁷ J. MASSE : Histoire de l'ancienne Chautagne

²⁸ Ce qui n'autorise pas à en faire un plant introduit par les bateliers et qui serait originaire de la région Rhône moyen.

L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

	Jacquère	Altesse	Cépage	Mondeuse	VOIC	TOTAL
Ancrozul	32,04	0,42	1,49	0,85	14,37	48,11,17
Arbia	5,06	0,61	2,34	60,60	39,47	18,58,14
Baile	10,94	-	-	4,24	39,73	54,91,00
Bligny	5,36	13,44	29,15	5,35	43,64	21,48,22
Briosa	1,70	9,04	7,33	5,37	76,54	22,68,55
Challion	13,00	-	-	-	86,09	4,45,13
Choignat	18,68	-	6,45	10,50	24,27	176,35,55
Chignoleux	23,24	4,97	31,12	7,25	20,68	59,41,22
Crus	39,05	5,81	5,06	21,39	25,10	24,73,30
Francia	24,96	21,04	4,50	-	58,91	17,77,36
Fréterive	6,52	4,01	25,79	11,23	55,42	52,48,16
Jacquère	10,33	27,1	35,44	11,42	14,78	59,32,58
Loney	3,17	-	7,45	-	25,34	10,71,03
Les Marches	52,40	0,72	3,55	0,11	32,07	164,50,32
Montréal	-	-	-	-	-	1,30,00
Mots	17,85	3,73	22,30	16,50	25,04	35,33,03
Nyons	51,45	-	1,25	0,31	36,37	59,32,13
Ruffieux	25,45	4,12	20,92	11,04	21,23	40,54,80
St Alban	3,70	0,25	2,05	1,63	32,75	21,30,68
St Baldoch	64,76	-	10,0	2,55	20,70	37,37,63
St Jean de Chev.	5,73	11,95	7,67	35,5	48,72	22,91,24
St Pierre	11,00	1,76	9,07	31,01	46,14	34,32,54
St Pierre	25,84	-	8,24	-	31,80	33,96,24
St Pierre	16,29	12,57	7,85	-	52,45	47,46,22
Sentenis	21,04	7,44	25,82	10,33	24,71	40,21,00
Yver	4,90	7,53	4,05	0,56	61,77	52,04,22
Moyenne	38,11	5,33	11,58	7,22	37,44	82,60,24,16

Répartition de l'encépagement communal, 1977

Source: Déclaration individuelle de récolte. Modèle réservé aux viticulteurs qui commercialisent.

On peut noter également que les communes viticoles les plus dynamiques sont celles qui produisent des vins issus de cépages récents et banals : Jacquère et Gamay qui ont des rendements supérieurs aux cépages d'origine locale : Altesse et Mondeuse qui produisent des vins en quantité moins importante, plus appréciés par une minorité de connaisseurs que par la grande masse. Il y a là une contradiction entre le développement économique et le maintien d'une tradition viticole typique qui ne va pas forcément de pair avec productivité et rentabilité.

Il est frappant de relever que les communes spécialisées dans la production de ce type de vins ne sont pas les plus importantes : St Pierre d'Albigny, St Jean de Chevelu, Francin conservent une part importante du vignoble commun. Y aurait-il un aspect encore un peu artisanal dans cette viticulture ?

Nous voudrions relever l'originalité de Jongieux, qui, encore une fois, se distingue de l'ensemble. Cette commune fournit à elle seule, le tiers de la production de Roussette de tout le vignoble savoyard, ce qui lui confère une spécialisation certaine. Mais la part de superficie plantée en Gamay est plus importante encore : 35% contre 20% en Altesse et encore 10% planté en Mondeuse. Ainsi, les vigneron de cette commune ont su à la fois maintenir la tradition de production d'un cru spécifique et diversifier leur production afin de pouvoir satisfaire une plus grande demande. On retrouve ce caractère à Fréterive et St Pierre d'Albigny, qui s'orientent de plus en plus vers un vignoble de qualité.

L'encépagement du vignoble savoyard présente une situation très contrastée, avec des types précis, qui ne se recoupent pas, à une exception près. Il faut noter que cette mono-spécialisation reflète plutôt des situations acquises ; selon que les communes qui acquièrent actuellement une plus grande spécialisation viticole, choisissent une plus grande diversification de leur production. Il y a là encore une relation entre type de production viticole et plus ou moins grand dynamisme de la commune considérée.

Rappelons pour terminer que l'établissement d'un fichier image de l'encépagement communal en 1977, nous a indirectement amené à une remarque méthodique; importante sur le plan de l'utilisation des sources : la comparaison avec le tableau de l'encépagement communal en 1958 d'après le Cadastre Viticole, met en évidence une surestimation du vignoble de qualité dans son ensemble, sinon dans sa répartition interne ²⁹.

Le fichier image de 1977 permet de définir précisément les limites et la localisation de deux vignobles : un vignoble majoritaire composé de cépages produisant des vins ordinaires et un vignoble de qualité. A l'intérieur de celui-ci, le fichier image permet de préciser la spécialisation de chaque commune par grand type. Grâce à lui, nous pouvons deviner l'amorce d'un changement qualitatif dans l'évolution de certaines communes. Il permet, à une date fixe, de faire le point sur une situation qui évolue.

L'analyse des droits de replantations gratuits

à l'inverse, va nous permettre d'envisager plutôt l'avenir, dans la mesure où elle met à jour des tendances actuelles qui vont se prolonger : un vigneron qui replante actuellement ou une commune qui a un fort taux de replantation, engage l'avenir sur dix ou vingt ans. C'est un peu à une étude de prospective que nous nous livrerons dans ce dernier paragraphe.

Nous envisagerons l'étude des droits de replantation gratuits de deux manières . En analysant cette série statistique, incomplète, puisqu'il y a un trou entre 1970 et 1975, au niveau général de l'ensemble du vignoble, nous dégagerons ainsi une grande tendance quant à l'importance des superficies et aux choix des cépages utilisés. Ensuite, nous étudierons l'évolution des communes les unes par rapport aux autres, afin de dégager sinon une typologie, la période est trop courte, au moins un classement suggestif.

Pour l'ensemble de la période considérée, 265 hectares ont été replantés grâce à la procédure des droits de replantation gratuits, ce qui rapporte aux 936 hectares de vignoble AOC existant en 1978, montre un réel effort de renouvellement et situe

²⁹ Voir le chapitre : Utilisation des sources et approche de la réalité.

L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

exactement l'importance de l'aide ainsi apportée aux vignerons.

COMMUNES	1970			1975			1978			1979			1979		
	NB	Superficie	S	NB	Superficie	S	NB	Superficie	S	NB	Superficie	S	NB	Superficie	S
Apremont	21	10.54.00	13,27	17	12.63.57	12,16	11	2.07.72	12,14	11	6.18.06	10,01	11	6.33.75	12,29
Arâle	1	1.04.73	1,29	7	2.12.03	4,68	2	77.04	4,12	1	65.98	7,77	2	39.80	2,24
BH FÉRE	3	4.25.25	4,37	4	2.17.03	2,32	-	-	-	1	23.96	7,17	4	1.35.37	4,41
Belzon	4	66.13	0,15	2	14.13	0,39	2	1.05.00	6,15	-	-	-	-	-	-
Chignin	20	12.05.55	11,27	4	10.13	1,35	5	2.20.00	-	11	4.19.70	12,21	7	4.50.00	11,23
Chiménilles	9	2.42.55	2,72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10.20	1,25
Crêt	2	1.65.00	1,64	6	4.14.15	7,05	1	1.22.50	20,11	1	2.17.07	6,19	2	1.47.50	2,48
Francin	3	5.12.68	0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fribourc	17	11.56.68	11,09	6	2.11.26	3,75	4	2.29.50	14,42	23	6.07.12	17,68	17	2.58.37	12,67
Jussieu	18	15.07.06	14,09	16	12.21.26	22,47	4	1.22.17	7,38	1	2.12.19	6,77	5	3.55.25	6,53
Les Maréchaux	23	6.04.25	0,41	12	3.04.17	4,70	1	57.60	3,25	12	4.12.20	11,83	4	1.25.20	2,48
Léry	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	17.12	1,23	1	50.00	1,28
Nave	5	2.49.70	2,40	2	48.16	0,42	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nervellier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nyon	5	4.24.14	4,22	3	89.70	0,94	-	-	-	-	-	-	1	3.03.20	7,57
Orfocet	12	3.75.32	1,74	3	43.90	1,01	2	45.50	1,60	-	-	-	1	39.23	1,24
St-Alban-Imvex	-	-	-	1	2.40.00	1,42	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St-Baldouph	4	1.33.19	1,12	5	2.27.24	6,05	1	43.20	1,59	-	16.40	2,02	2	45.27	3,06
St-Jean-de-Givry	-	-	-	2	58.00	1,40	1	23.20	1,25	-	46.40	1,24	1	57.47	1,27
St-Jean-de-la-Porte	1	74.80	0,19	5	1.41.55	6,23	-	-	-	-	-	-	2	1.23.13	7,23
St-Jean-de-la-Porte	1	1.02.02	0,19	-	-	-	1	17.37	1,28	-	22.43	4,06	1	42.23	0,49
St-Jerôme-Filbert	11	6.12.74	6,06	17	8.17.13	12,46	4	1.09.15	11,27	14	6.42.03	17,09	11	1.21.71	12,42
St-Pierre-d'Albigny	6	1.22.52	1,29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1.22.03	0,22
Verny	2	1.14.22	1,22	-	-	-	-	-	-	1	40.12	1,49	1	51.23	1,16
TOTAUX		100.53.00			58.02.33			10.02.54			37.12.43			46.26.22	

Superficie replantée en droits de replantation gratuits

Sources : I.N.A.O. D.G.I.

COMMUNE	Jacquère		Chardonnay		Aligoté-Pinots		Rougeans		Gamay		Mortaux		Pinot		TOTAL
	ha	°	ha	°	ha	°	ha	°	ha	°	ha	°	ha	°	
Aymoret	11,14,30	21	20,20	1	-	-	-	-	2,29,40	8	-	-	-	-	18,24,00
Bois	-	-	-	-	-	-	-	-	10,00	1	1,19,10	3	-	-	1,29,10
CHIFFRE	47,45	2	42,40	2	-	-	-	-	1,20,45	2	1,20,00	3	-	-	4,30,20
Arion	-	-	37,60	2	-	-	-	-	21,60	2	-	-	-	-	69,20
Chignin	3,89,09	10	-	-	-	-	1,20,00	2	2,29,55	11	2,32,00	10	22,00	2	12,00,50
Chindrieux	23,00	1	-	-	5,00	1	-	-	1,01,00	5	-	-	42,00	2	2,72,00
Crêt	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00,00	1	35,00	1	-	-	1,00,00
Franchin	2,45,00	2	-	-	-	-	-	-	1,00,00	2	35,00	1	-	-	3,10,00
Fréteval	1,07,00	2	-	-	-	-	-	-	1,45,00	2	6,50,45	18	60,10	3	1,10,00
Jongléas	1,21,00	2	-	-	35,00	2	-	-	6,25,00	10	6,61,67	9	1,20,00	2	15,00,00
Les Sarmas	3,09,00	0	-	-	05,00	1	-	-	1,00,00	4	-	-	-	-	3,04,00
Méry	05,00	2	-	-	-	-	-	-	1,20,00	2	24,00	4	-	-	2,40,00
Ngilly	0,01,49	6	-	-	-	-	-	-	00,00	2	-	-	-	-	0,01,49
Ruffin	37,00	2	-	-	10,00	1	-	-	2,07,00	5	-	-	25,00	2	3,70,00
St-Baldouph	1,11,14	3	01,00	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,12,14
St-Jean de la Ferrière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,00	1	-	-	20,00
St-Jacques-Pelland	13,10	1	-	-	-	-	-	-	25,00	1	65,00	1	-	-	1,00,00
St-Pierre d'Albigny	07,48	3	41,00	3	10,00	1	-	-	2,00,00	9	4,20,00	8	0,00	1	5,30,00
Sarrièresh	-	-	-	-	-	-	-	-	25,00	4	42,00	2	2,00	1	1,20,00
Tignes	-	-	-	-	-	-	-	-	2,24,00	3	-	-	50,00	1	2,04,00
TOTAL	90,91,04		6,01,00		1,00,00		1,20,00		24,00,10		04,01,45		2,30,17		100,00,00

Répartition des superficies nouvellement plantées, par cépage, en 1970

L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

COMMUNES	Superficie		Densité		Vignes (A.O.C.)		Non A.O.C.		Coteau		Moyennes		Total	
	Ha.	Comm.	Ha.	Comm.	Ha.	Comm.	Ha.	Comm.	Ha.	Comm.	Ha.	Comm.	Ha.	Comm.
Apremont	33,81	33,23	27,24	2,56	-	-	-	-	5,57	26,11	-	-	-	-
Arbin	-	-	-	-	-	-	-	-	2,28	4,41	7,21	64,64	-	-
Bligny	2,43	14,24	40,24	14,21	-	-	-	-	2,28	41,21	1,21	24,21	-	-
Colson	-	-	10,24	10,21	-	-	-	-	2,28	47,21	-	-	-	-
Coligny	12,23	27,21	-	-	-	-	100	20,20	7,21	22,21	2,21	12,21	5,21	1,21
Crêt de la Vierge	2,71	2,21	-	-	7,18	2,21	-	-	2,28	22,21	-	-	14,47	17,21
Crêt	-	-	-	-	-	-	-	-	4,21	22,21	2,21	2,21	-	-
Crêt de la Vierge	7,42	27,21	-	-	-	-	-	-	4,21	22,21	7,21	14,21	-	-
Crêt de la Vierge	2,21	2,21	-	-	-	-	-	-	12,21	22,21	14,21	14,21	14,21	14,21
Crêt de la Vierge	2,21	12,21	-	-	27,21	2,21	-	-	27,21	22,21	27,21	27,21	27,21	27,21
Crêt de la Vierge	1,21	1,21	-	-	47,21	14,21	-	-	4,21	21,21	-	-	-	-
Crêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crêt	2,72	12,21	-	-	-	-	-	-	4,21	22,21	2,21	22,21	-	-
Crêt	12,21	22,21	-	-	-	-	-	-	7,21	22,21	-	-	-	-
Crêt	1,21	2,21	-	-	24,21	2,21	-	-	4,21	22,21	-	-	7,21	4,21
Crêt de la Vierge	2,21	2,21	2,21	2,21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crêt de la Vierge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,21	2,21	-	-
Crêt de la Vierge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crêt de la Vierge	2,21	12,21	-	-	-	-	-	-	4,21	22,21	7,21	22,21	2,21	2,21
Crêt	-	-	-	-	-	-	-	-	2,21	22,21	1,21	12,21	2,21	2,21
Crêt	-	-	-	-	-	-	-	-	2,21	22,21	-	-	14,21	14,21
Crêt de la Vierge	2,21	2,21	2,21	2,21	2,21	2,21	-	-	7,21	22,21	14,21	22,21	1,21	2,21

Répartition, en pourcentage, de la superficie communale nouvellement plantée, par cépage, en 1970 : - par rapport au total communale ; - par rapport au total « A.O.C. »

Le vignoble savoyard

COMMUNES	Jacques	Chardonnay	Aldige Altesse	Bouchard	Genay	Mouzeux	Pinot	TOTAL
Ancône	10.09.57	-	-	-	-	-	-	10.09.57
Arbin	-	-	19.08	-	7.00	8.46.09	-	3.72.09
Arlanc	76.43	-	58.78	-	12.21	-	-	1.87.86
Arbin	-	-	14.90	-	21.30	-	-	34.90
Chignin	12.82	-	-	31.84	70.00	-	-	96.73
Crêt	97.86	-	12.75	-	74.00	2.29.49	89.00	4.34.85
Épave	-	-	-	-	1.39.50	17.15	74.40	74.40
Jamboux	9.02.19	-	46.30	-	6.39.31	1.09.07	80.75	13.21.46
Les Randois	1.07.52	-	-	-	17.25	-	-	3.94.77
Mé	-	-	-	-	18.65	11.00	14.00	48.65
Mey	5.40	-	-	-	-	-	-	5.40
Méroux	-	-	-	-	-	-	63.90	63.90
St Albert Lesvins	-	-	-	-	1.30.00	1.00.00	-	2.30.00
St Julienne	2.27.34	-	14.00	-	15.00	-	-	3.87.34
St Jean de Chantal	-	-	-	-	-	23.00	-	23.00
St Jean de la Porte	66.90	-	-	-	77.95	2.73.30	6.90	1.69.85
St Pierre d'Albigny	1.33.50	-	41.00	-	1.23.44	3.47.74	21.90	3.27.16
TOTAL	25.29.46	-	7.64.71	31.25	12.15.89	13.07.90	1.26.05	58.87.97

Répartition des superficies nouvellement plantées par cépage en 1975

COMMUNES	Superficie		Densité		Altesse		Bouchard		Genay		Mouzeux		Pinot	
	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.
Ancône	42.87	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arbin	-	-	-	-	6,87	6,88	-	-	3,50	6,67	17,73	60,84	-	-
Arlanc	7,96	10,90	-	-	14,33	15,60	-	-	3,40	4,60	-	-	-	-
Arbin	-	-	-	-	9,30	12,87	-	-	1,41	27,30	-	-	-	-
Chignin	1,80	14,18	-	-	-	-	1,80	34,42	3,30	25,41	-	-	-	-
Crêt	9,86	69,68	-	-	6,74	7,90	-	-	6,30	39,21	18,82	35,25	9,64	1,10
Épave	-	-	-	-	-	-	-	-	3,80	66,13	1,24	7,98	82,90	86,82
Jamboux	23,25	42,24	-	-	21,70	1,74	-	-	18,70	40,54	7,41	8,21	18,68	1,75
Les Randois	17,75	30,62	-	-	-	-	-	-	1,70	7,47	-	-	-	-
Mé	-	-	-	-	-	-	-	-	1,31	33,35	0,73	12,60	8,31	26,65
Mey	5,40	740	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Méroux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,70	130
St Albert Lesvins	-	-	-	-	-	-	-	-	7,21	60,30	7,20	10,00	-	-
St Julienne	0,00	15,45	-	-	5,00	5,37	-	-	2,99	19,46	-	-	-	-
St Jean de Chantal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,81	130	-	-
St Jean de la Porte	0,00	12,44	-	-	-	-	-	-	1,68	6,23	13,80	14,17	2,02	1,15
St Pierre d'Albigny	0,00	14,39	-	-	20,60	0,66	-	-	0,73	17,70	04,36	10,82	8,48	1,24

Répartition communale, en pourcentage, de la superficie nouvellement plantée, par cépage, en 1975 : - par rapport au total communal ; - par rapport à l'ensemble « A.O.C. »

L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

COMMUNES	Jacquière	Chardonney	A l'ouest A l'est	Roussierne	Genève	Montboisé	Chant	TOTAL
Apremont	2.52.77	-	-	-	-	-	-	2.52.77
Arbin	-	-	-	-	-	72.04	-	72.04
Billy-lez-Lannoy	-	-	-	-	-	-	-	-
Brison	-	-	30.00	-	21.00	-	-	1.00.00
Chignin	1.42.25	-	-	40.37	21.00	14.70	-	3.28.32
Cruet	1.00.00	-	22.50	-	-	-	-	1.22.50
Francia	-	-	-	-	-	-	-	-
Fréteville	77.30	16.20	85.70	-	24.60	-	4.30	2.20.10
Jongléux	5.42.56	21.42	23.81	-	4.70.32	19.00	22.00	11.28.17
Les Panchras	57.50	-	-	-	-	-	-	57.50
Lucey	-	-	-	-	-	-	-	-
Montblanc	-	-	-	-	-	-	-	-
Motz	-	-	-	-	-	-	-	-
Myens	-	-	-	-	-	-	-	-
Ruffieux	-	-	-	-	23.25	-	22.30	45.55
St Baldoch	43.30	-	-	-	-	-	-	43.30
St Jean de Chavaley	-	-	-	-	30.00	-	-	30.00
St Jean de la Porta	-	-	-	-	-	17.25	-	17.25
St Jeanne	-	-	-	-	-	22.25	-	22.25
St Pierre d'Albignay	27.50	-	-	-	30.00	-	-	1.28.50
Servières	-	-	-	-	-	-	-	-
Yend	-	-	-	-	-	-	-	-
St Alban Laysan	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12.44.38	37.62	1.10.01	40.37	1.91.92	2.21.24	41.60	26.28.54

Répartition des superficies nouvellement plantées par cépage, en 1976

Communes	Occupés		Rendement		Cépages		Rendement		Super		Rendement		Produit	
	Ha.	Cent.	H.S.	Cent.	H.S.	Cent.	Ha.	Cent.	Ha.	Cent.	Ha.	Cent.	Ha.	Cent.
Apremont	18,28	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Beigne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,25	100	-	-
Châtillon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	51,72	100	-	-	5,82	79,80	-	-	-	-
Chignin	14,94	100	-	-	-	-	110	15,24	5,27	21,68	6,54	100	-	-
Chignin	1,24	100	-	-	15,67	100	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	5,75	100	41,75	100	45,74	100	-	-	10,20	10,40	-	-	11,19	100
Chignin	41,68	100	91,41	100	89,11	100	-	-	80,92	48,48	17,95	100	89,11	100
Chignin	4,27	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	5,35	50,68	-	-	50,18	100
Chignin	1,24	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	5,20	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,12	100	-	-
Chignin	4,77	100	-	-	-	-	-	-	4,25	17,79	35,14	100	-	-
Chignin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition communale en pourcentage, de la superficie nouvellement plantée par cépages en 1976 : - par rapport au total communal ; - par rapport à l'ensemble « A.O.C. »

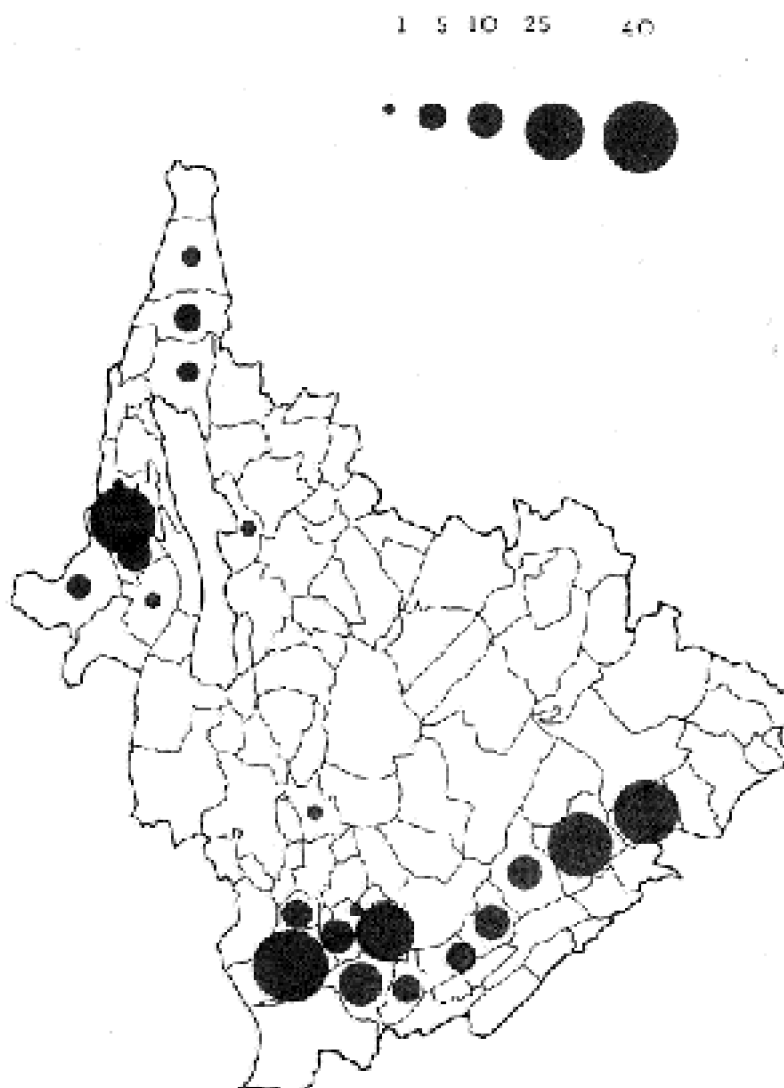
L'évolution des structures agraires du vignoble savoyard de 1970 à 1979

COMMUNES	Jacquemart	Grandmontay	Albergement Albasia	Brancionne	Sainy	Mandeube	Pinot	TOTAL
	Agremont	1.21,24	-	-	-	2.36,64	-	-
Arbin	43,61	-	-	-	-	22,41	-	66,02
Billysac	-	-	20,72	-	30,20	-	-	50,92
Brison	-	-	-	-	-	-	-	-
Chignin	2.30,85	-	-	10,09	1.00,70	90,40	-	4.29,10
Cruet	41,42	-	23,80	-	-	1.69,92	-	2.35,14
Fransin	-	-	-	-	-	-	-	-
Grilletten	2.04,54	16,70	14,20	-	1.65,24	2.82,08	22,60	6.25,36
Jongieux	7,06	21,48	26,60	-	1.57,33	-	30,80	2.22,27
Les Marches	2.07,42	-	30,00	-	1.05,52	-	-	4.22,94
Lucey	13,00	-	7,50	-	21,62	-	-	42,12
Montellian	-	-	-	-	-	-	-	-
Nota	-	-	-	-	-	-	-	-
Nyons	-	-	-	-	-	-	-	-
Ruffieux	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Jacques	-	-	-	-	22,40	-	-	22,40
Saint-Jean de Chevalis	13,30	-	-	-	17,00	16,00	-	46,30
Saint-Jean de la Roche	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Jorin	22,00	-	-	-	-	-	-	22,00
Saint-Pierre d'Albigny	1.92,90	-	20,30	-	62,55	2.44,70	44,50	4.20,45
Semrience	-	-	-	-	-	-	-	-
Tignes	10,90	-	30,30	-	-	-	-	41,20
Saint-Alban Laysse	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13.42,52	37,98	2.36,15	32,09	11.85,42	7.65,87	1.12,20	37.12,63

Répartition des superficies nouvellement plantées par cépage, en 1977

COMMUNES	Jacquemart		Grandmontay		Albergement		Brancionne		Sainy		Mandeube		Pinot	
	Ext.	Comm.	Ext.	Comm.	Ext.	Comm.	Ext.	Comm.	Ext.	Comm.	Ext.	Comm.	Ext.	Comm.
Agremont	20,80	54,37	-	-	-	-	-	-	21,25	93,00	-	-	-	-
Arbin	3,24	64,36	-	-	-	-	-	-	-	-	2,52	13,24	-	-
Billysac	-	-	-	-	0,72	23,20	-	-	0,00	24,00	-	-	-	-
Chignin	17,45	59,23	-	-	-	-	10,0	6,00	2,38	32,00	11,20	19,20	-	-
Cruet	2,16	17,89	-	-	10,00	14,20	-	-	-	-	21,60	12,60	-	-
Grilletten	16,04	41,40	12,99	2,40	1,00	2,70	-	-	11,24	24,20	16,20	19,20	32,68	5,00
Jongieux	0,00	2,77	27,20	0,00	18,00	16,10	-	-	10,12	22,37	-	-	17,24	12,22
Les Marches	18,40	47,20	-	-	12,70	8,30	-	-	16,22	45,10	-	-	-	-
Lucey	1,08	20,22	-	-	2,17	12,30	-	-	2,25	50,78	-	-	-	-
Saint-Jacques	-	-	-	-	-	-	-	-	4,20	100	-	-	-	-
Saint-Jean de Chevalis	0,00	23,72	-	-	-	-	-	-	1,22	26,71	2,00	19,50	-	-
Saint-Jorin	2,36	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Pierre d'Albigny	19,20	23,20	-	-	20,00	10,00	-	-	2,00	10,00	11,00	10,10	28,20	0,00
Tignes	2,70	61,20	-	-	12,70	49,20	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition communale en pourcentage, de la superficie nouvellement plantée par cépages en 1977 : - par rapport au total communal ; - par rapport à l'ensemble « A.O.C. »



Superficies replantées selon les droits de replantation gratuits par commune

C'est en 1970, qu'il a été accordé le plus grand nombre d'autorisations : 100 ha. Les deux années "suivantes", le volume concerné baisse : 59 ha, soit près de la moitié moins qu'en 1970, et surtout 26 hectares en 1976. On enregistre ensuite une remontée de 37 ha en 1977 à 42 ha en 1978, ce qui ne nous ramène pas au volume atteint en 1975. On peut caractériser cette évolution en écrivant qu'on a beaucoup replanté en 1970 et en 1975, très peu en 1976, puis à nouveau plus en 1977 et 1978. Le volume imposant de 1970, par rapport aux autres années s'explique par le fait qu'à cette date, le vignoble n'était pas encore classé en Appellation d'Origine Contrôlée, mais seulement en Vignes Délimitées de Qualité Supérieure : les autorisations étaient plus facilement accordées et cette baisse est visible dans la courbe représentant l'évolution de la superficie AOC avec un "décrochement" en 1973 qui correspond à une baisse de replantation.

Pendant cette période, la Jacquère est le cépage qui est toujours le plus utilisé, confirmant son rôle de cépage typiquement local et qui convient bien à ces régions. Mais il faut noter qu'à l'exception de l'année 1976, l'association des deux principaux cépages

produisant des vins rouges, le Gamay, cépage productif importé du Beaujolais, et la Mondeuse, cépage typiquement local, dépassent la superficie occupée par la Jacquère. C'est un élément non négligeable dans l'approche qualitative du vignoble savoyard. On a trop tendance à ne voir dans ces régions que des productions importantes de vins blancs, alors que les vins rouges ont toujours été présents. Après une période de stagnation, on voit réapparaître aux côtés du Gamay, dont la productivité et la culture sont relativement faciles, la Mondeuse qui produit moins et de travail plus difficile, car c'est un cépage de deuxième époque qui risque certaines années peu clémentes de ne pas avoir le temps de venir à maturité. L'examen des superficies déclarées chaque année au moment des récoltes en Appellation Mondeuse et les chiffres de production correspondants, montrent bien que la conduite de ce cépage n'est pas forcément de tout repos. Ainsi, certaines années, la Cave Coopérative de Chautagne préfère déclasser les superficies et la production de Mondeuse afin d'éviter les conséquences réglementaires d'une aire AOC ne correspondant pas aux normes : rendement et degré minimum.

Il y a là une vision assez encourageante quant à la spécialisation et à la recherche d'une qualité de la part des vignerons savoyards. Sans avoir pris en compte les replantations ordinaires qui résultent des transactions propres à chaque exploitation, on se rend compte que le vignoble a été profondément rajeuni et que la recherche de la qualité ne passe pas uniquement par les solutions de facilité avec le choix des cépages produisant bien et régulièrement ; on recherche également, l'originalité par un retour aux plants typiquement locaux. C'est un phénomène qu'il est important de mentionner, surtout dans un vignoble qui n'a pas jusqu'à présent éprouvé de problèmes de débouchés, bien au contraire.

L'étude des diagrammes ou fichiers images communaux nous permet de dégager quelques grandes lignes.

Vingt deux communes sont concernées par la procédure des replantations gratuites pendant la courte période étudiée : Trois communes ne sont pas touchées par ce mouvement : Barby, Challes-les-Eaux et Montmélian, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il s'agit de communes urbaines et péri-urbaines, où l'agriculteur en général et le viticulteur en particulier n'occupent qu'une place marginale. On peut adjoindre à ce groupe St Alban où un seul vigneron a usé de cette possibilité en 1975 pour une superficie de deux hectares.

A l'inverse, neuf communes apparaissent chaque année sur les registres : Apremont, Arbin, Chignin, Cruet, Fréterive, Jongieux, Les Marches, St Baldoph et St Pierre d'Albigny. Quatre autres sont absentes une année sur cinq, Billième, St Jeoire, Ruffieux et St Jean de Chevelu qui est présente sans interruption en 1975, 76 et 77.

Il n'est pas étonnant de constater que cinq communes regroupent les deux tiers du vignoble replanté à cette époque : Jongieux 17,2%, Apremont 14,6%, St Pierre d'Albigny 11,6%, Fréterive 11,4%, et Chignin 9,5%. Cinq communes se répartissent ensuite 6 et 3% du total : Les Marches, Cruet, Billième, Myans, St Pierre d'Albigny. Arbin et St Baldoph, Ruffieux et Francin totalisent chacune moins 2% du même total. Les autres communes n'ont que peu d'importance dans cet ensemble.

On peut classer les communes en trois grands groupes en fonction de leurs images

par rapport à l'évolution générale.

Un premier groupe comprend : Arbin, St Baldoph, Cruet , St Pierre d'Albigny et St Jean de la Porte. Il se distingue car ces cinq communes ont replanté plus en 1975 qu'en 1970, alors que pour toutes les autres communes, la tendance est inverse. Cette année-là seules trois autres communes ont replanté plus qu'elles : Jongieux, Apremont et Les Marches. Il y a ici la preuve d'une originalité certaine. De plus, à l'exception de St Baldoph, ce sont des communes riveraines qui ont toutes, y compris St Baldoph , une partie plus ou moins importante de leurs vigneronniers membres de la Cave Coopérative de Cruet. Celle-ci, a, en effet, lancé une campagne pour inciter ses adhérents à faire oeuvre de renouveau en profitant des possibilités offertes. On voit toute l'importance que peuvent prendre les initiatives isolées ou collectives, entraînant des modifications sur le vignoble des communes concernées. Ce qui, a posteriori, prouve le rôle "d'indicateur "que peut avoir cette source de renseignements. L'évolution diffère pour les années suivantes, mais on remarquera quand même une similitude entre les quatre communes.

St Pierre d'Albigny occupe une place un peu à part ; elle fait la transition avec le groupe suivant. Par l'importance, des superficies considérées, son image ressemble plus à celles des communes ci-après : Jongieux, Apremont, Fréterive et Chignin. Celles-ci sont les plus dynamiques et les plus importantes. Dans cet ensemble, Jongieux s'individualise nettement. C'est elle qui a le plus fort volume de superficie replantée. En 1976 elle représente à elle seule 43% du total, alors que les autres communes, la même année, accusent une baisse sensible. Les deux dernières années, c'est Fréterive qui domine ce groupe avec une progression constante alors qu'Apremont et Chignin restent stables.

Il faut placer à part Les Marches. Son évolution est irrégulière et reste relativement modeste. On peut s'en étonner, si l'on se souvient que c'est la principale commune viticole de la Savoie. Mais le terroir est complètement occupé et il n'est plus tellement possible aux vigneronniers d'en reculer les limites, sauf en débordant sur le territoire des communes environnantes. Dans ces conditions, le renouvellement et l'entretien du vignoble s'effectuent selon la procédure normale des arrachages et des plantations.

On peut ensuite regrouper Billième, Myans, Ruffieux et St Jeoire. Les deux premières présentent une image discontinue qui reflète un mouvement dynamique visible à Billième qui se rapproche de la moyenne. A Myans, on note un effort important de replantation en 1978 qui se situe à un niveau très voisin de 1970.

Les autres communes enregistrent des volumes trop peu importants pour être significatifs. Il en ressort soit l'impression d'un déclin (Motz, Chindrieux, Francin, Brison, Yenne) soit une initiative ou un effort isolés, insuffisants pour inverser le cours des choses : St Jean de la Porte et Serrières. Dans cette commune, on a autant replanté en 1978 qu'en 1970. Cela révèle, exemple unique actuellement, un changement d'orientation avec l'arrivée d'un vigneron étranger à la commune. Originaire de Jongieux où il exploite dans le cadre d'un G.A.E.C. et désireux d'agrandir son implantation, il a été attiré par des terrains disponibles et mis à sa disposition par le Conseil Municipal. Cette situation qui est révélée par le fichier image, est-elle le prélude d'un nouvel essor ? Il est encore trop tôt pour le dire, mais il faut relever l'intérêt que la Communauté porte à cette initiative.

Quelle conclusion peut-on tirer de l'utilisation de cette information ? Il faut d'abord

redire qu'elle est fragmentaire, et que l'enquête s'étend sur une durée trop limitée pour que les mouvements qui apparaissent soient vraiment révélateurs. Mais nous pouvons quand même remarquer que :

- la répartition des droits de replantation gratuits renforce encore l'importance des principaux centres viticoles : Jongieux, Apremont, Chignin, Les Marches. Elle met en évidence l'évolution de deux communes : Fréterive et St Pierre d'Albigny. Ce sont celles qui profitent le plus des possibilités offertes pour entreprendre un rajeunissement de leur vignoble et une reconversion qualitative.
- les petites communes profitent peu de ces possibilités. Seules celles qui sont dépendantes d'organismes collectifs ou coopératifs ont bénéficié un peu plus des avantages offerts et dans une mesure relativement modeste. Ceci montre bien le rôle fondamental du facteur humain et l'importance des mentalités face à l'innovation sous toutes ses formes.

Si les droits gratuits de replantation peuvent aider un vigneron déjà installé, cette procédure ne peut à elle seule inciter un paysan à rester sur place ou à revenir. C'est en fait une prime au plus puissant. L'exemple de Serrières est révélateur du risque qui apparaît. Les vigneron -on pourrait dire les exploitants viticoles- qui ne peuvent plus agrandir leurs exploitations sur place, n'hésiteront pas à investir ailleurs grâce aux facilités accordées. Il y a là une nouvelle étape dans l'évolution du vignoble qui se dessine à l'horizon et qui ne correspond peut-être pas au but recherché, et en tout cas, pas du tout à la situation démographique actuelle. Ce phénomène n'est visible qu'à travers l'étude et l'analyse d'une source d'information "secondaire" ; une certaine prudence est de rigueur, mais l'étude des facteurs humains doit nous permettre de mieux entrevoir le proche avenir du vignoble savoyard.

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

Quel est l'intérêt d'une étude démographique des communes du vignoble savoyard ?
Quels enseignements peut-on en tirer pour une étude régionale de la viticulture ?

Deux directions de recherche nous ont semblé importantes pour avancer dans la connaissance de l'environnement humain du vignoble savoyard :

- L'étude de la population des ménages agricoles (c'est-à-dire de la population qui vit directement ou indirectement de l'agriculture) permet de définir le degré de ruralité de ces communes.
- L'examen de la population active agricole (les paysans) et de sa répartition, peut nous permettre de mesurer l'importance de l'agriculture par rapport au nombre d'individus qui travaillent.

La répartition par tranche d'âge de ces deux catégories de population : population des ménages agricoles et population active agricole nous permet d'envisager la population sous un angle dynamique : c'est un facteur de différenciation spatiale qui mis en rapport

avec les autres critères doit nous permettre d'affiner ou d'asseoir plus solidement notre classification.

La base de cette étude reste, évidemment, les recensements de la population de 1968 et 1975. Mais si ces sources sont suffisamment précises du point de vue statistique, elles sont quelquefois insuffisantes pour cerner la réalité à un niveau plus fin. Nous avons donc utilisé le Recensement Général de l'Agriculture de 1970 pour étudier l'âge des chefs d'exploitations et leur mode d'activité. Le dépouillement des fichiers communaux a été entrepris car un certain nombre de résultats qui nous intéressaient n'étaient disponibles qu'au niveau de cantons et de régions agricoles. Lorsque l'on a voulu étudier la démographie et la situation socio-économique des vigneron, nous avons eu recours aux fichiers communaux de la Mutualité Sociale Agricole. Le dépouillement des déclarations individuelles de récoltes qui sont centralisées au service de la viticulture de la Direction Générale des Impôts nous a permis d'établir la liste des vigneron par commune. La confrontation de ces listes nominatives avec les fichiers communaux de la Mutualité Sociale nous a permis ensuite de déterminer l'âge de ces vigneron, dans la mesure où ils étaient pris en compte par la Mutualité Sociale. Nous avons ainsi pu reconstituer plus de 75% du total des exploitations viticoles. Les absences dans les fichiers concernaient essentiellement des successions non réglées, des indivisions, des regroupements d'exploitations de plusieurs propriétaires sous la direction d'un seul exploitant, et quelques cas de figures originaux pour celui qui s'intéresse à la connaissance fiscale et sociale de l'agriculture.

Il est bien évident que les populations recouvertes par ces trois types de sources (Recensement de population de l'INSEE, Recensement Général de l'Agriculture, Mutualité Sociale Agricole) ne se correspondent pas parfaitement.

D'abord, parce que ces enquêtes n'ont pas été effectuées toutes à la même date (1968, 1970, 1975, 1978), ensuite parce que les définitions ne sont pas les mêmes. Un employé de la S.N.C.F., ou un employé du Verre Textile à Chambéry ou de la C.I.T. à Aix-lesBains, ne sera pas comptabilisé dans la population active agricole, et la catégorie chefs d'exploitations telle qu'elle existe dans le R.G.A. ne recouvre pas la même réalité que les fichiers de la Mutualité Sociale. L'écart entre les exploitations viticoles telles qu'elles sont recensées dans le R.G.A. de 1970 et nos propres dépouillements à partir des déclarations individuelles de récoltes de la D.6.I. est révélateur:

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

COMMUNES	1952	1968	1975	Variations	
				52/75	62/68
Apremont	52.49	44.00	35.40	- 17.01	- 7.69
Arbin	36.26	21.09	12.20	- 24.06	- 15.18
Barby	35.75	4.54	2.81	- 13.44	- 11.21
Billième	66.10	50.04	46.65	- 19.25	- 8.06
Drison	35.71	10.11	8.46	- 7.25	- 5.60
Challes-les-Faux	50.92	5.13	4.84	- 6.08	- 5.79
Chignin	44.60	29.09	29.65	- 14.55	- 14.01
Chindrieux	48.70	29.52	26.04	- 22.66	- 19.18
Cruet	42.23	19.23	19.73	- 22.50	- 23.00
Francin	35.25	25.55	26.54	- 9.72	- 10.70
Fréterive	70.35	64.18	66.65	- 3.59	- 6.17
Jongieux	69.10	73.73	69.72	- 19.30	- 15.37
Lucey	49.70	38.45	30.17	- 19.53	- 11.24
Les Marches	40.65	33.95	22.63	- 18.02	- 6.59
Montreilian	3.97	1.10	1.14	- 2.85	- 2.87
Noz	65.90	50.91	43.19	- 23.71	- 15.89
Nyons	49.11	32.65	22.70	- 26.41	- 16.46
Ruffieux	50.60	37.35	32.21	- 18.39	- 13.25
St Alban Laysse	9.18	3.99	3.27	- 5.91	- 5.29
St Baldoph	22.50	13.45	9.37	- 13.15	- 9.06
St Jean de Chevelu	58.35	40.15	41.83	- 16.52	- 18.19
St Jean de la Porte	47.34	26.11	27.14	- 20.20	- 21.23
St Julien	32.81	24.14	18.21	- 14.60	- 8.67
St Pierre d'Albigny	24.40	15.31	15.77	- 8.63	- 9.09
Sarrières	43.70	33.95	21.05	- 21.00	- 9.77
Yanne	29.75	22.53	18.94	- 10.91	- 7.22
MOYENNE	39.19	18.43	14.59		

Part de la population des ménages agricoles dans la population totale et évolution.

Source : R.G.P. 62-68-75

Mais ce qui est important c'est l'ordre de grandeur et l'évolution telle qu'elle se mesure à la lecture de ces différentes sources et les grandes tendances qui s'en dégagent.

La population agricole

Toutes les communes voient leur population agricole diminuer par rapport à l'ensemble de la population communale selon un rythme plus ou moins important. Il est frappant de constater que l'ordre de classement des communes selon l'importance de la population, ne varie pas d'un recensement à l'autre ; seule varie la proportion. Les communes qui

sont les plus agricoles en 1962 le sont toujours en 1975 ; celles qui l'étaient le moins en 1962, le sont restées en 1975. Quelques changements non dénués d'importance, apparaissent dans le milieu du tableau qui aboutissent en 1975, à l'émergence de communes où l'évolution négative de la population agricole a été moins importante que dans le reste du vignoble : Chignin, Les Marches, Francin, Yenne.

Alors qu'en 1962, 7 communes avaient plus de 50% de leur population qui était agricole et 15 communes plus de 40% ; on en compte plus que 4 et 6 en 1968 et 2 et 5 en 1975. Inversement, 5 communes avaient en 1962, une population agricole qui était inférieure à 20% de la population totale. Elles étaient 8 en 1968 et elles sont 11 en 1975. A cette date, 18 communes ont moins de 30% de leur population qui vit de l'agriculture ; il n'y en avait que 8 en 1962.

La diminution de la population agricole est donc générale sur l'ensemble de nos communes. Seules trois d'entre elles ont un comportement différent : Jongieux, Fréterive et Billième. En 1975, plus de la moitié de leur population est agricole, mais la variation 1962-1975 est aussi importante que pour le reste du vignoble : - 20% pour Billième et Jongieux, - 6% pour Fréterive.

Une déruralisation qui atteint toutes les communes sans exception par âge a-t-elle été modifiée par cet exode ? Celui-ci a-t-il atteint uniformément toutes les tranches d'âge ou seulement certaines ? En résulte-t-il un certain déséquilibre démographique ? Cette question est importante car elle traduit la dynamique d'une population, son aptitude et sa réceptivité aux changements et aux innovations.

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

COMMUNES	0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 & +
Apremont	27.80	21.60	27.20	27.40
Arbin	15.71	26.57	28.57	27.14
Barby	40.00	28.00	20.00	12.00
Billième	39.60	22.77	19.60	17.92
Brisson	22.43	26.17	26.23	26.16
Challes	27.88	25.98	25.96	20.19
Chignin	27.85	25.32	23.42	23.41
Chindrieux	24.79	24.37	27.31	23.53
Cruet	32.56	16.61	29.07	19.77
Francin	29.07	21.93	20.95	21.06
Frédérine	32.96	23.22	29.22	14.81
Jongfieux	33.56	26.03	19.20	21.23
Lucey	28.33	21.67	21.66	18.33
Les Marches	25.09	23.13	24.53	17.26
Montbéliard	21.43	32.16	32.16	14.29
Motz	25.18	22.30	22.31	30.21
Myans	31.70	19.38	25.58	24.80
Ruffieux	17.72	20.25	29.11	32.91
St Alban Laysse	25.32	24.52	24.56	24.56
St Baldoph	27.87	17.22	27.04	27.87
St Jean de Chevelu	25.38	14.95	24.40	25.30
St Jeanne	27.56	22.05	25.20	26.20
St Jean de la Porte	26.00	24.29	22.86	27.25
St Pierre d'Albigny	31.68	20.68	21.60	15.97
Semriamos	21.67	18.34	30.56	19.44
Yenne	30.41	21.20	26.76	21.62
MOYENNE	28.21	22.87	26.62	22.50

Population des ménages agricoles Répartition communale par tranche d'âge

Source : R.G.P. - 1968

L'étude de la population active agricole, son importance dans la population active totale, la structure par âge, relève du même souci : essayer de quantifier l'aspect agricole des communes à travers les individus, comparer pour classer, et mettre en rapport avec l'importance du vignoble et de la viticulture.

Les structures démographiques et la répartition de la population des ménages agricoles en 1968, 1975

Classement selon l'écart à la moyenne de l'ensemble

- En 1968, la moyenne régionale fait apparaître une répartition à peu près équilibrée entre les quatre classes d'âge :
 - 0 à 20 : 28,4%
 - 20 à 40 : 22%
 - 40 à 60 : 27,5%
 - 60 et + : 22%

Ce type de répartition laisse apparaître une population agricole jeune.

Quatre groupes se distinguent nettement à la lecture du graphe :

- Le premier rassemble les communes de Barby, Billième, Jongieux, Fréterive, Myans et Yenne. Elles ont toutes un solde supérieur à la moyenne pour les classes d'âge " 0-20 ans" et même pour la classe d'âge de 20 à 40 ans pour les quatre premiers. Les deux autres en étant séparées par un écart qui est inférieur à 5% . Ce sont les communes les plus jeunes des vignobles. La présence de Barby s'explique par le faible nombre total d'individus.
- Le groupe suivant se caractérise par une forte proportion de 20 à 40 ans. L'écart à la moyenne varie entre 5 et 10% de St Alban à Montmélian. Sur les six communes qui composent ce groupe : St Alban Laysse, Chindrieux, Chignin, Challes, Brison, Montmélian, quatre ont un solde de population de plus de 60 ans supérieur à la moyenne ; une autre, Challes en est très proche - 2%. Montmélian a une proportion d'individus âgés de 40 à 60 ans supérieure à la moyenne. Il s'agit là d'un groupe de communes où la proportion de gens adultes est dominante mais jamais de manière exclusive ; elle est liée toujours à un deuxième maximum qui se situe chez les vieux.
- Le troisième groupe est composé de communes où l'écart à la moyenne est nettement positif pour la classe d'âges 40 - 60 ans ; les adultes y sont bien représentés en association avec une population très jeune (0 - 20 ans) dont le taux est toujours très proche de la moyenne et la dépasse à Cruet, Serrières et St Pierre d'Albigny.
- Le dernier groupe est très nettement individualisé par un déséquilibre croissant des personnes âgées de plus de 60 ans. Seules Arbin et St Jean de la Porte s'en distinguent avec un écart supérieur à la moyenne dans la catégorie des gens adultes. Ce sont les communes les plus âgées du vignoble. St Jeoire Prieuré, Arbin, St Jean de la Porte, St Baldoph, Motz, Ruffieux, St Jean de Chevelu.

Une seule commune ne peut pas être intégrée dans la répartition que nous présentons : Apremont qui représente presque parfaitement la moyenne générale de l'ensemble et constitue un groupe à part.

Ainsi, dans un ensemble régional relativement équilibré, la répartition des communes

est elle aussi égale entre les différents groupes. 6 ont une population très jeune, 6 sont dominées par les gens adultes, tandis que 6 autres ont une population âgée, et 8 une population très âgée. La répartition se fait à partir d'un critère principal accompagné parfois d'une deuxième modalité de classement qui vient diversifier la représentation.

En 1975, la répartition de la population agricole selon la moyenne régionale a changé : la population des ménages agricoles a vieilli par un renforcement des classes âgées et une diminution des classes jeunes,

- 21,6% de la population des ménages ont moins de 20 ans contre 28,4% en 1968,
- 18,9% ont entre 20 et 40 ans contre 22% en 1968,
- 25,8% ont de 40 à 60 ans contre 27,5% en 1968
- 33,5% ont plus de 60 ans contre 22% en 1968.

Les deux classes les plus nombreuses sont les plus âgées et la tranche de 20 à 40 ans est moins importante ; cette répartition est la preuve d'un exode rural finissant qui n'a laissé sur place que les vieux, et les jeunes encore nombreux ne donnent pas l'illusion d'un renouveau possible. Ce ne sont que des individus qui n'ont pas encore choisi leur statut d'activité et qui sont trop jeunes pour partir, mais qui ne sont pas destinés à rester pour travailler la terre ³⁰.

Plus du tiers de la population des ménages agricoles a plus de 60 ans et moins du quart moins de 20 ans. L'hémorragie est nette ; a-t-elle influé sur la classification des communes du vignoble savoyard ?

L'éventail s'est resserré, les extrêmes se sont accusés.

Six communes ont une proportion de population jeune (- 20 ans) supérieure à la moyenne de Jongieux (34,8) à Chignin (+ 45,8). Pour deux d'entre elles, Montmélian, Jongieux, cela s'accompagne d'un écart à la moyenne excédentaire dans la classe d'âge immédiatement supérieure ; ce sont là les trois communes qui restent les plus jeunes. Les autres ont un excédent de population adulte (40-60) à Myans et à St Jeoire ; les deux dernières Barby et Chignin, ayant une population de vieux dépassant la moyenne régionale. Néanmoins, ces communes forment le groupe le plus jeune du vignoble. La présence de Montmélian et Barby, s'explique par la faiblesse relative de leur population agricole respective.

Un deuxième groupe de six communes : Fréterive, St Alban, St Jean de la Porte, Chindrieux, Apremont et Billième se caractérise par une prédominance de gens adultes : l'écart à la moyenne est toujours positif en ce qui concerne les 20 - 40 ans. La population y est donc jeune, très jeune même à Fréterive qui dispose pour les 0 - 20 ans d'un solde positif par rapport à la moyenne régionale, beaucoup moins jeune pour St Alban, St Jean de la Porte et Chindrieux où la population âgée de plus de 60 ans est en proportion supérieure à la moyenne ou s'en rapproche de près comme à Billième et Apremont. Il faut relever dans ce groupe l'originalité de Fréterive, dont le dynamisme démographique est

³⁰ Les paysans — Clé pour une comparaison sociale p 30-32

visible avec une forte proportion de jeunes et le plus faible taux de vieux de tout le vignoble. Cette originalité se retrouvera dans d'autres domaines.

On trouve ensuite cinq communes qui ont un excédent de population dans la classe de 40 à 60 ans, la classe des adultes, par rapport à la moyenne régionale. Mais la répartition de leur population est beaucoup plus diffuse : Cruet, St Pierre d'Albigny et Brison sont également excédentaires dans la tranche d'âge immédiatement inférieure. Lucey et Yenne ont un solde positif pour les moins de 20 ans, tandis que Brison possède un troisième maximum pour les plus de 60 ans. Il s'agit là d'un groupe intermédiaire qui se caractérise par une population d'âge mûr importante, mais non prépondérante, la présence de maxima secondaires venant pondérer cet aspect dominant des adultes.

Le dernier groupe quant à lui, se distingue nettement par une très forte proportion de population âgée : les plus de 60 ans sont représentés dans des proportions qui seront toujours supérieures à la moyenne régionale (33,5%) de 3 points aux Marches à 19 points à Arbin. Même si on relève certains écarts à la moyenne positifs dans les classes plus jeunes pour quelques communes, Ruffieux, Challes, St Baldoph, Arbin, cela n'enlève rien à l'aspect primordial de ce groupe. Ce sont des communes âgées, car bien souvent l'écart pour la classe des 40 - 60 ans est faiblement négatif ou nul. Neuf communes sur 26, soit plus d'un tiers, ont une population agricole très âgée. Il s'agit aussi bien de communes qui sont situées près des foyers d'urbanisation (Aix-les-Bains et Chambéry) (St Baldoph, Challes, Brison) que des villages situés à la périphérie (St Jean de Chevelu, Serrières, Motz) et qui voient leurs caractères agricoles disparaître avec un non renouvellement des populations agricoles, qui s'explique par un exode massif et déjà bien entamé.

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

COMMUNES	1962	1968	1975	Variations	
				62-68	62-75
Apremont	61.91	49.77	36.46	11.74	25.06
Arbin	35.06	23.20	10.82	12.88	25.26
Barby	17.89	6.03	1.03	12.06	16.80
Billième	70.59	58.97	35.44	11.63	35.15
Brisson	22.03	13.45	7.69	9.50	14.34
Challes	10.80	6.77	2.94	4.04	7.80
Chignin	39.76	28.29	24.41	11.47	15.35
Chindrieux	51.01	33.62	25.54	17.19	25.47
Crêt	55.54	25.26	16.93	30.40	38.71
Francin	37.06	26.43	19.62	11.63	20.14
Fréterive	75.15	76.32	64.67	1.03	11.48
Jongieux	80.58	79.73	65.71	0.85	14.87
Lucy	45.27	30.79	28.57	9.49	17.70
Les Marches	47.67	38.44	20.32	9.23	27.35
Montrélan	3.20	1.51	0.85	1.69	2.35
Motz	77.06	55.96	30.71	21.10	46.35
Myans	50.00	32.24	19.31	17.76	30.69
Ruffieux	62.25	50.95	34.57	11.30	27.68
St Alban	9.20	5.84	8.94	5.36	0.26
St Balloch	23.96	16.67	0.94	7.29	15.02
St Jean Chevelu	75.35	57.14	35.05	19.41	37.46
St Jean de Porte	50.87	39.63	25.00	11.24	25.87
St Jacques	31.53	27.91	15.81	3.72	15.82
St Pierre d'Albigny	27.39	16.44	13.41	13.95	13.96
Sarrières	41.96	35.75	20.59	6.11	21.27
Yenne	32.08	28.63	17.36	3.75	14.72

Part des agriculteurs dans la population active - 1962-1968-1975. Variation 1962/1968 - 1962/1975

Source : Recensement de Population

COMMUNES	Agriculteurs	Ind. + Comm.	Cadres Sup. & Moyens	Employés	Ouvriers	Autres
Apremont	49.70	9.39	5.17	7.51	24.69	3.25
Arbin	23.20	17.20	12.00	12.00	41.60	4.00
Barby	5.03	10.05	21.31	16.59	39.70	7.54
Billième	58.97	12.82	1.28	1.28	19.23	6.41
Brisson	13.45	12.47	12.97	7.62	41.66	11.74
Challes	6.77	15.62	15.24	16.28	35.46	9.63
Chignin	28.29	10.24	9.27	15.61	29.76	6.93
Chindorlaux	33.62	13.67	9.62	13.98	24.28	6.22
Cruet	25.16	10.32	9.03	9.68	37.42	8.39
Francin	25.43	7.51	8.10	7.51	49.71	1.73
Fréterive	75.12	2.43	2.99	3.46	13.95	2.00
Jongieux	79.73	0.00	2.70	2.70	10.31	6.35
Lucy	36.78	4.90	6.90	6.90	34.46	5.75
Les Marches	36.44	8.89	6.89	10.44	27.11	8.22
Montbélian	1.51	14.90	12.81	12.08	49.55	6.74
Notz	55.96	2.75	4.99	4.99	30.28	1.83
Nyans	32.24	7.55	7.10	5.46	24.04	23.49
Ruffieux	50.95	10.48	4.77	7.62	21.90	4.28
St Alban Leysse	3.84	11.68	17.26	16.74	45.89	7.69
St Sulpice	10.67	7.38	11.48	9.09	50.50	4.92
St Jean de Chevelu	57.14	15.48	5.95	2.38	16.67	2.38
St Jean de Porte	39.53	7.37	7.83	9.22	29.03	6.91
St Pierre Albigny	16.44	12.78	12.22	8.00	39.89	10.66
Sornières	39.75	13.12	1.81	9.05	96.56	3.62
Yenne	23.83	19.71	9.18	5.26	26.32	7.34
MOYENNE	22.40	12.13	11.31	10.45	36.17	5.26

Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle.

Source : R.G.P. - 1968

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

COMMUNES	AGRICULTEURS	INDUSTRIELS + COMMERÇANTS	CADRES SUP. + MÉTIERS	EMPLOYES	ARTISANS	NUMÉRIQUE SERVICES
TYPE 1 - Point moyen	27,87	1,38	7,96	1,09	10,70	2,68
Prébois	75,12	2,10	2,80	3,48	11,80	2,00
Amigne	21,72	0,90	2,70	2,70	10,81	4,00
TYPE 2 - Point moyen	18,58	11,77	4,16	4,61	22,59	3,34
Ruffieux	10,96	10,18	4,77	7,63	21,90	4,02
Formet	45,77	9,32	6,17	7,61	27,88	3,33
Éclépens	58,97	12,82	1,28	1,28	12,23	6,11
St Jean de Chévère	57,14	15,48	5,05	7,08	15,67	2,14
Nancy	58,28	2,72	4,29	4,59	10,28	1,90
TYPE 3 - Point moyen	21,69	10,80	7,48	4,58	30,21	7,38
St-Jacques	27,91	12,09	7,14	12,66	24,88	5,12
Lusy	26,78	9,20	6,39	5,90	24,48	3,78
Chignin	28,79	10,24	9,27	7,61	24,16	7,82
Semnoz	29,75	12,12	1,81	9,05	16,15	1,62
Cruet	25,14	10,82	8,23	9,68	37,42	5,39
Les Marchais	28,44	8,89	6,83	10,44	27,11	6,22
Chindrieux	12,02	12,87	8,22	10,98	24,18	1,22
St-Jean de la Forêt	29,52	7,37	7,83	9,22	29,03	5,91
Yerno	28,82	19,71	8,18	8,26	29,22	7,24
Arbin	22,20	7,20	12,70	12,00	41,00	4,00
Nyens	27,74	7,07	7,10	5,86	14,04	10,89
Tranchin	25,82	7,27	0,10	7,27	29,71	1,27
TYPE 4 - Point moyen	9,30	12,04	15,18	12,36	42,00	8,20
Brizon	12,45	12,47	12,05	7,52	41,52	11,74
St-Alban-Lévy	11,94	11,98	17,05	16,74	47,16	7,19
Barce	5,09	10,25	21,11	16,21	29,70	7,24
Challes-les-Bains	8,77	12,22	19,21	18,21	35,12	9,12
St-Pierre-d'Albigny	16,41	12,78	12,22	8,20	30,82	10,22
Portmégnan	1,51	14,20	12,81	12,02	43,52	6,74
St-Barnèpe	16,67	7,28	11,42	9,12	10,22	4,22
MOYENNE	12,40	12,12	7,42	8,12	32,42	16,12

Typologie communale selon les C.S.P. - 1968

Source : R.P.

COMMUNES	Agriculteurs	Ind. + Com.	Cadres Sup. & Moyens	Employés	Quartiers	Autres
Apremont	35.45	0.11	12.15	35.20	21.96	7.10
Arbin	10.82	5.46	17.31	15.58	51.52	1.30
Barby	1.00	4.59	28.38	20.41	29.59	5.95
Billière	35.44	10.13	11.39	11.39	26.58	5.06
Brisson	7.69	10.58	24.57	14.74	35.04	7.26
Challes	2.94	12.75	25.15	20.48	30.17	8.49
Chignin	24.45	13.54	17.47	12.65	28.20	5.67
Chindrieux	25.54	11.59	12.31	12.31	28.31	9.34
Cruet	16.93	8.39	23.29	15.34	29.10	6.35
Francin	19.52	9.49	13.29	10.75	44.94	1.90
Frétignive	64.67	1.80	7.79	8.38	16.17	1.20
Jongieux	55.71	1.43	2.05	12.05	17.14	0.00
Lucey	23.57	7.94	7.94	17.45	30.16	7.95
Les Marches	20.32	15.05	14.51	16.89	31.77	6.40
Montmélan	0.35	8.28	18.27	15.44	51.51	7.65
Motz	30.71	5.51	14.18	8.64	40.16	0.79
Myans	19.31	5.54	18.88	17.17	27.47	10.73
Ruffieux	34.57	11.11	7.11	14.20	27.16	5.56
St Alban Leysse	3.00	9.56	24.15	21.55	36.14	5.60
St Baldoix	3.94	5.30	17.59	15.53	46.96	5.54
St Jean de Chevelu	39.09	15.91	10.91	9.09	28.18	1.82
St Jacques	15.31	8.55	17.52	16.67	35.47	5.98
St Pierre Albignat	13.41	14.04	19.14	14.15	38.54	7.71
Serrières	20.59	15.59	8.33	14.71	35.78	4.90
Yenne	17.35	13.39	11.10	13.03	43.05	5.07
MOYENNE	12.77	9.55	17.82	17.06	36.55	16.55

Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle

Source : R.G.P. - 1975

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

COMMUNE	AGRICULTEURS	INDUSTRIELS + COMMERÇANTS	CADRE SUP. - MOYENS	PROFES	OUVRIERS	AUTRES SERVICES
TYPE 1 - Point Moyen	66,19	1,63	6,32	10,62	16,45	0,80
Fréterive	64,67	1,80	7,79	8,33	16,17	1,20
Jongléas	66,71	1,43	2,26	12,05	17,14	0,00
TYPE 2 - Point Moyen	21,50	11,01	11,24	13,76	29,50	6,01
Châtillon	25,54	11,60	12,21	12,31	22,31	9,20
Évry	20,17	7,94	7,14	17,46	20,16	7,23
Chignin	24,85	13,59	17,17	12,63	25,20	6,37
Les Noires	20,32	10,05	14,51	16,23	21,74	6,40
St Julien	26,14	10,13	11,29	11,35	24,51	6,28
Bailly	24,27	11,11	7,61	14,22	27,11	6,39
Pyre	19,21	6,44	10,02	17,17	27,17	10,73
Saint-James	20,29	10,29	8,23	14,73	22,72	4,22
Apremont	15,15	8,11	12,15	13,22	21,20	7,22
St Jean de Chaval	14,20	10,21	10,21	8,20	22,12	1,22
Reix	20,21	6,21	14,12	6,20	42,12	0,22
Crant	18,22	8,22	22,22	12,22	22,22	2,22
TYPE 3						
St Jean de Tignes	22,20	3,22	6,22	21,22	27,22	1,22
TYPE 4 - Point Moyen	6,22	5,20	12,22	17,12	22,20	1,22
St Balzagh	6,21	5,21	17,22	12,22	42,22	2,22
Aricon	7,22	12,22	24,22	14,22	22,22	7,22
St Jean	12,22	5,22	17,22	16,22	22,22	5,22
St Pierre d'Albignas	12,22	14,22	12,22	14,22	22,22	7,22
St Julien Lesse	6,22	5,22	17,22	15,22	42,22	5,22
Roche	17,22	12,22	11,22	12,22	42,22	5,22
Challes-les-Eaux	2,22	12,22	22,22	22,22	22,22	2,22
Arbin	12,22	5,22	17,22	12,22	22,22	1,22
Pringy	12,22	5,22	12,22	12,22	22,22	1,22
Montalban	0,22	8,22	12,22	12,22	22,22	7,22
Borny	1,22	4,22	22,22	22,22	22,22	5,22
MOYENNE	17,22	9,22	5,22	12,22	17,22	22,22

Typologie communale selon les C.S.P. - 1975

Source : R.P.

L'étude de la population active agricole va-t-elle confirmer cette impression de vieillissement et de dépression démographique ?

La population active agricole du vignoble savoyard

Si l'on étudie tout d'abord l'importance de la population active agricole dans la population active totale, on constate une baisse générale entre 1962 et 1975. On peut diviser le vignoble et ses communes en quatre groupes :

- Les communes qui ont vu la part des agriculteurs dans la population active diminuer

de moins de 15% : St Pierre d'Albigny, St Alban, Ghalles, Montmélian, Fréterive, Jongieux, Chignin, Yenne, St Jeoire et St Baldoph. Cette évolution correspond à deux groupes de communes assez opposés : celles qui avaient déjà perdu leur caractère agricole dominant et ont, de ce fait une diminution beaucoup moins brutale, et celles qui sont restées, au contraire, très agricoles et qui résistent mieux au recul de l'agriculture, Fréterive, Jongieux, Chignin.

- Les communes où la diminution du nombre d'agriculteurs est située entre 15 et 25% : Barby, Francin, Serrières, St Jean de la Porte, Lucey. On retrouve là toutes les communes agricoles qui subissent de plein fouet, mais avec un certain retard par rapport à l'évolution générale, l'exode rural et les communes en voie d'urbanisation rapide où l'agriculture est en train de disparaître (Barby).
- Les communes où la baisse des agriculteurs se situe entre 25 et 40% de la population active agricole initiale : Arbin, Cruet, Myans, Les Marches, Chindrieux, Ruffieux, Billième, Apremont, St Jean de Chevelu.

Ces communes étaient restées fondamentalement agricoles bien après la mutation contemporaine. Les fondements traditionnels de l'agriculture de l'Avant-Pays : la polyculture associée à un élevage laitier n'ont pas été déterminants pour permettre à une région de rester agricole, en s'adaptant à de nouveaux marchés. Seule l'émergence de cultures spécialisées, et notamment la vigne, permet le maintien d'une société paysanne d'un nouveau type.

- Une seule commune à un taux de variation de la population active agricole supérieure à 40% : Motz où la part de l'agriculture dans la population active, passe de 77% en 1962 à 30,7% en 1975. La proximité de foyers industriels, Culoz; Seyssel, Genève et un certain retard dans l'évolution expliquent cette chute brutale en si peu de temps.

Cette disparition d'une partie de la population active agricole n'a pas frappé de la même manière des communes d'importance identique. Ainsi ce sont les communes les plus agricoles en 1962 qui ont vu leur population agricole active diminuer le plus, exceptées Jongieux et Fréterive. Et celles qui en 1962 étaient situées dans le milieu des tableaux ont mieux supporté l'évasion des agriculteurs et se trouvent ainsi être devenues en 1975, les plus agricoles.

La structure démographique de la population active agricole en 1968-1975

La structure moyenne de la population active s'est déséquilibrée entre 1968 et 1975. En 1968, 26% des actifs avaient moins de 40 ans, 42% de 40 à 60 ans, et 32% seulement plus de 60 ans. En 1975, ils ne sont plus que 19% à avoir moins de 40 ans, alors que 53% avaient entre 40 et 60 ans et 28% plus de 60 ans. La baisse des paysans âgés ne doit pas faire illusion, les départs de la vie active entraînés par l'attribution d'I.V.D. étant

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

plus théoriques que réels l'arrivée des classes creuses de la première guerre mondiale explique plus réellement cette situation.

En 1968, la typologie communale est relativement simple formant trois groupes homogènes :

COMMUNES	0 - 40		40 - 50		60 & +		TOTAL
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Aprémont	28	30,75	38	41,75	25	27,47	91
Arbin	3	15,73	5	31,57	10	52,63	18
Barby	1	14,29	5	71,42	1	14,28	7
Billionna	9	31,03	11	37,93	9	31,03	29
Brisson	8	22,22	14	39,59	14	39,59	36
Challes	5	19,51	9	33,33	13	48,14	27
Chignin	12	24,49	19	39,77	18	36,73	49
Chindryeux	21	24,41	35	40,69	30	34,88	86
Cruet	6	25,00	10	41,66	8	33,33	24
Franzin	11	28,94	15	42,10	11	28,34	37
Fréterive	33	36,26	41	45,03	17	18,68	91
Jongieux	22	42,30	11	21,15	15	28,53	48
Lucey	5	26,31	10	52,63	4	21,05	19
Les Marches	21	22,10	54	56,84	20	21,05	95
Montellian	4	30,75	5	38,46	4	30,75	13
Motz	10	21,73	15	34,78	20	44,47	45
Nyens	10	29,25	19	54,18	14	38,55	43
Ruffieux	13	21,66	22	35,66	25	41,66	60
St Alban Laysse	0	22,48	15	42,85	12	34,28	35
St Daléoph	9	21,42	18	42,85	15	35,71	42
St Jean de Chevilly	16	25,42	18	30,50	26	44,05	59
St Jean de la Porte	10	20,00	18	36,00	22	44,00	50
St Jodre	8	19,51	20	48,78	13	31,70	41
St Pierre d'Albigny	23	21,30	31	29,63	21	19,25	75
Sarmbrac	13	23,63	23	41,81	19	34,54	55
Yenne	40	27,02	18	12,94	40	27,02	146
TOTAL	348		570		430		1348
MOYENNE		25,61		42,28		31,80	

Répartition des actifs agricoles par tranche d'âge - 1968

Source : R.G.P.

COMMUNES	Agriculteurs	Ind. + Comm.	Cadres Sup. & Moyens	Employés	Ouvriers	Autres
Apremont	35,45	8,11	12,16	15,20	21,98	7,10
Arbin	10,82	3,48	17,31	15,58	53,62	1,30
Barby	1,08	4,59	98,58	30,41	29,69	5,98
Billième	25,44	10,33	11,89	11,39	28,98	5,08
Brison	7,59	10,68	24,57	14,74	25,04	7,25
Challes	2,94	12,75	25,16	20,48	30,17	8,49
Coligny	24,45	13,54	17,47	12,65	25,23	5,67
Châtré	25,54	11,69	12,31	12,31	29,31	5,84
Cruet	16,98	8,99	23,28	15,34	29,13	6,38
Francin	19,62	9,49	13,25	10,75	44,94	1,90
Fatignat	64,67	1,80	7,79	8,38	15,17	1,23
Jongieux	65,71	1,43	2,88	12,86	17,14	0,00
Lucey	28,57	7,84	7,94	17,45	30,15	7,99
Les Marches	20,38	10,05	14,61	16,89	31,74	6,40
Monthéran	0,86	8,28	18,27	15,44	51,51	7,65
Motz	30,71	5,51	14,18	8,66	40,16	0,79
Myans	19,31	6,44	18,88	17,17	27,47	10,73
Ruffieux	34,57	11,11	7,11	14,20	27,16	5,56
St Alban Leysse	3,00	5,56	24,15	21,56	36,14	5,60
St Baldoch	6,94	6,38	17,59	15,53	45,96	5,54
St Jean de Chevelu	39,09	10,91	10,91	9,09	20,19	1,02
St Jorioz	15,81	8,55	17,52	15,57	35,47	5,98
St Pierre Albinay	13,41	14,04	12,14	14,15	38,54	7,71
Serrières	20,19	15,65	8,33	14,71	35,78	4,50
Verme	17,36	12,35	11,10	13,03	40,05	5,07
MOYENNE	12,77	9,66	17,82	17,00	36,55	26,59

Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle

Source : R.G.P. - 1975

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

COMMUNES	0 - 40	40 - 60	60 & +
Chindrieux	8.04	48.97	45.97
Motz	10.86	58.69	30.43
Ruffieux	6.94	43.05	50.00
Serrières	9.72	44.44	45.83
Arbin	7.40	44.44	46.14
Cruet	8.69	37.68	53.62
Francin	20.00	46.00	33.30
Fréterive	16.92	61.53	21.53
Les Marches	10.00	58.33	31.66
Montmélian	12.50	37.50	50.00
St Jean de la Porte	7.57	42.42	50.00
St Pierre d'Albigny	4.05	57.43	38.51
Apremont	23.52	50.00	26.47
Brison	6.89	51.72	41.37
Challes-les-Eaux	7.14	32.14	60.71
Chignin	10.44	37.31	52.23
Myans	12.00	52.00	36.00
St Alban Laysse	9.43	45.26	45.26
St Baldoiph	18.36	36.73	44.89
St Jeoire	15.90	54.54	29.54
Billième	25.00	35.71	39.28
Jongieux	35.71	45.42	17.85
St Jean de Chevêlu	14.20	39.20	46.42
Yenne	11.39	39.37	49.22
Lucey	16.05	50.00	33.33

Répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge

Source : R.G.A. - 1970

- Sept communes ont une population jeune qui est supérieure à la moyenne : Jongieux, Fréterive, Billième, Apremont, Montmélian, Francin et Yenne, qui avec Fréterive a aussi un écart par rapport à la moyenne positif en ce qui concerne les adultes de 40 à 60 ans. Jongieux enregistre également un taux important d'agriculteurs âgés de plus de 60 ans, constituant ainsi un sous-type particulier. Cette particularité trouve son reflet dans la répartition des exploitations agricoles.
- Un deuxième type, correspondant aux communes qui ont un taux d'agriculteurs adultes supérieur à la moyenne, est composé de Barby, St Pierre d'Albigny, Les Marches, Lucey, St Jeoire et Myans. La part des jeunes diminue, celle des vieux augmente et dépasse même la moyenne à Myans, assurant ainsi la transition avec le groupe le plus important, qui rassemble les communes où la population active agricole est âgée, des plus rurales comme Motz, Serrières et Arbin à celles qui

s'urbanisent : St Baldoph, St Alban, Brison. Dans la moitié des vignobles, les actifs âgés de plus de 60 ans, représentent plus de 35% à plus de la moitié (Arbin) de la population active totale. Moins de 10 communes ont un taux de jeunes paysans supérieur à 25% sans jamais atteindre la moitié. Cette tendance s'est-elle maintenue en 1975 ?

Les extrêmes se sont accentués, la classe intermédiaire est étalée sur un- plus grand nombre de communes. C'est normal, car la moyenne régionale de classes jeune et âgée s'est abaissée alors que chez les adultes, elle s'est rallongée, les écarts sont donc moins visibles. Mais des modifications sont intervenues dans la répartition des communes à l'extérieur de chaque type.

- Premier groupe : Il est constitué de six communes : Jongieux, Fréterive, Montmélian, Billièmes, Les Marches, Apremont, où la proportion de jeunes actifs varie de 40% à Jongieux à 20% à Apremont. Mais dans le détail, il faut nuancer cette répartition : Jongieux et Montmélian ont une proportion d'actifs agricoles adultes supérieure à la moyenne : 4% et 9%, tandis qu'à Billième et aux, Marches, les agriculteurs âgés sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale : 8% et 4%.

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

COMMUNES	0 - 40	40 - 60	60 & +
Apprentent	14.70	42.09	43.15
Arbin	6.06	23.21	72.72
Barby	0	47.36	52.62
Billième	8.33	45.83	45.83
Brisson	5.76	45.14	48.07
Challes	0	11.11	88.88
Chignin	14.86	41.89	43.23
Chindrieux	5.82	39.15	60.01
Cruet	6.45	33.87	59.67
Francin	0	35.12	64.86
Fréterive	21.21	36.36	39.41
Jongieux	9.09	47.72	43.18
Lucey	4.00	62.00	44.00
Les Marches	13.70	41.12	45.16
Montélian	0	23.30	65.50
Motz	4.33	35.46	59.67
Myans	3.80	50.37	45.61
Ruffieux	5.71	34.28	60.00
St Alban Laysse	0	22.00	73.00
St Baldoph	7.31	26.82	65.85
St Jean de Chevelu	10.81	29.72	59.45
St Jean de la Porte	5.26	31.57	63.15
St Jeoire	4.67	56.09	39.02
St Pierre d'Albigny	3.82	37.87	58.59
Serrières	1.92	30.75	67.30
Yenne	8.33	40.62	51.04
MOYENNE	7.55	37.41	55.03

L'âge des vignerons. Répartition communale des vignerons selon les tranches d'âge

Source : M.S.A.

- Deuxième groupe : il rassemble six communes : St Pierre d'Albigny, Yenne, Motz, Lucey, St Jean Chevelu, Myans qui se caractérisent par un taux d'adultes (40 - 60) nettement supérieur à la moyenne avec une décroissance des jeunes sauf à Yenne et à St Jean de Chevelu, où l'installation de nouveaux agriculteurs, pourrait être une réponse à cette évolution. Mais la part des vieux croît régulièrement dans ce groupe.
- Trois communes constituent le type suivant : Francin, St Jeoire et Brison ont une population adulte supérieure à la moyenne de l'ensemble jumelée à une population âgée, qui elle aussi dépasse la moyenne régionale et qui constitue une transition avec le dernier groupe.
- On trouve enfin un groupe composé de 8 communes où le poids des agriculteurs âgés va croissant de Chai les à Arbin ; on y trouve les communes où les paysans ne

sont plus qu'une infinie minorité et qui ont subi les plus forts taux de l'exode rural et de disparition de l'agriculture : Ruffieux, Serrières...

Le cas de Barby n'est pas significatif ; la présence des agriculteurs y est résiduelle.

Si l'on compare cette structure démographique de la population active agricole avec l'âge des chefs d'exploitations, tel que le 'recensement Général de l'Agriculture de 1970 nous le présente, on constate que ceux-ci sont à la fois moins jeunes, la moyenne régionale y est plus faible (11,83») et plus âgés avec un pourcentage de chefs d'exploitations de plus de 60 ans qui est supérieur aux deux recensements de population avec un taux de 41%. La répartition des communes ne s'effectue pas de manière rigoureusement identique notamment pour les communes "âgées"

L'étude démographique des chefs d'exploitations, permet de mieux situer quelle est la dynamique de l'agriculture à une période donnée puisque de l'âge d'un chef d'exploitation dépend le maintien ou la disparition à court terme de l'exploitation. De la même manière, l'étude des vigneron nous fera percevoir les différences structurelles qui existent entre agriculture et viticulture.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est plus élevée que celle de la population active agricole. C'est normal, car les jeunes actifs agricoles qui n'ont pas encore quitté l'agriculture ne sont plus pris en compte ³¹ . On retrouve les trois grands types caractéristiques, mais on peut en fait en distinguer cinq.

- Les communes jeunes : ce sont les communes où les moins de ~40 ans sont en majorité : Jongieux, Billième,, Francin ; on peut y ajouter les communes où les moins de 40 ans sont associés à une proportion d'adultes (40-60 ans) supérieure à la moyenne : Apremont, Lucey, St Jeoire et Fréterive.
- Les communes d'âge "mûr" qui présentent toutes un solde positif par rapport à la moyenne régionale, en ce qui concerne les agriculteurs adultes (40-60 ans) : Motz, St Pierre d'Albigny, Les Marches, Myans et Brison.
- Les communes âgées : Il y en a 13 sur 26. La moitié des communes du vignoble a une proportion de chefs d'exploitation âgés, supérieure à la moyenne régionale : St Baldoph et ST Jean de Chevelu font exception, car elles possèdent un taux de chefs d'exploitation jeunes supérieur à la moyenne. On retrouve là encore pour St Jean de Chevelu, la marque de l'originalité notée à travers l'étude des structures agraires. Il y a plus d'exploitants jeunes que vieux à St Baldoph. Mais dans les autres communes, il semble que l'on soit arrivé à la phase finale du phénomène engendré par l'exode rural qui a commencé dans les années 1960 et qui selon les situations locales, urbanisation, tourisme, a été plus amplifié que dans d'autres communes voisines. En 1970, l'agriculture y est devenue résiduelle en voie de marginalisation ; Qu'en est-il de la viticulture ? Si l'agriculture en général est menacée, peut-on espérer que la viticulture en tant qu'activité économique spécifique, résiste mieux et notamment au niveau du facteur humain.

³¹ Les agriculteurs - Clé pour une comparaison sociale.

L'âge des vigneronns savoyards

Le tableau a été établi à partir des fichiers communaux de la Mutualité Sociale Agricole. Il montre en 1978, une moyenne d'âge pour l'ensemble des vigneronns, encore plus élevée. Plus de la moitié des vigneronns est âgée de plus de soixante ans, alors que seulement 8% ont moins de 40 ans. Le classement des communes selon l'âge des vigneronns permet de mieux individualiser la réalité.

Une commune dispose d'un fort pourcentage de vigneronns jeunes : Frèterive. C'est la seule qui ait conservé une vocation agricole affirmée et c'est sûrement celle où les exploitations viticoles' sont insérées dans des exploitations agricoles plus larges.

Un groupe de communes que l'on pourrait qualifier de "jeunes", allie à un taux de vigneronns âgés de moins de 40 ans, et supérieur à la moyenne, une proportion de 40 - 60 ans dans la force de l'âge également positive. Il s'agit de Yenne, Les Marches, Chignin, Apremont, Billième et Jongieux. Il faut noter qu'il s'agit là des principales communes viticoles savoyardes, celles où la production d'un produit de qualité est actuellement la plus affirmée.

Dans le groupe suivant, l'importance des moins de quarante ans est variable, mais toujours inférieur à la moyenne régionale. L'importance des 40 - 60 ans, population d'âge mûr, toujours positive va en diminuant alors que la part des vigneronns qui ont plus de 60 ans, si elle est encore inférieure à la moyenne, va toujours en s'accroissant. Les communes de St Jeoire, Lucey, Myans, Brison, Barby qui composent ce groupe ont des "profils" différents ; si l'on excepte Barby qui peut être considéré comme un cas résiduel, ainsi que St Pierre d'Albigny qui la suit immédiatement dans le classement. Les autres communes ne se rangent pas dans une même uniformité. Brison est une commune où la fonction de banlieue résidentielle d'Aix-les-Bains est prépondérante, ne laissant qu'une place mineure à l'agriculture ; Myans et Lucey sont déjà plus éloignées des foyers d'urbanisation et industriels. Leur comportement identique ne peut pas être induit par une évolution semblable.

Le troisième groupe rassemble 14 des 26 communes du vignoble savoyard. Elles ont toutes une proportion de vigneronns âgés de plus de 60 ans supérieure à la moyenne régionale, qui est déjà très élevée : 55%. Cela va de Cruet (59,6%) à Challes (88,8%) en passant par Arbin (72%) et St Al ban (78%). St Jean de Chevelu 59,4% de plus de 60 ans, se distingue à nouveau par un taux de moins de 40 ans supérieur à la moyenne. C'est la commune qui a le plus fort taux de petites exploitations, et où la superficie plantée en vignes est surtout répartie dans les grandes exploitations ; c'est également une des communes où la part des agriculteurs dans les C.S.P. est un des plus importants.

En conclusion, les vigneronns sont en moyenne plus âgés que les agriculteurs au sens le plus large. On a l'impression de retrouver, mais accentué, le phénomène de vieillissement de la population agricole.

Les fondements démographiques du vignoble savoyard, population agricole, âge des

chefs d'exploitations, âge des vigneron, nous laissent apercevoir une population qui est de moins en moins agricole, une population agricole de plus en plus âgée ; l'étude de l'âge du vigneron venant renforcer ces aspects.

Il y a problème : d'un côté, des conditions démographiques plutôt défavorables dans l'ensemble, de l'autre, une activité agricole spécifique plutôt dynamique. Au niveau des communes, cela se traduit par des ensembles plus agricoles, plus jeunes donc plus dynamiques et qui regroupent les principaux pôles de développement du vignoble, avoisinant des communes dévitalisées, déruralisées, mais dont certaines sont encore le siège d'une activité viticole non négligeable, tant dans l'espace que par les hommes.

Une question se pose qui mérite d'être abordée.

Comment la viticulture peut-elle se maintenir malgré un ensemble de conditions humaines peu favorables ? L'étude de l'activité des vigneron savoyards, et sa comparaison avec celles des agriculteurs en général, peut nous apporter quelques éléments de réponse ?

Lorsque l'on sait que la conduite d'une exploitation viticole s'accommode fort bien d'une occupation partielle du chef d'exploitation et des membres de la famille, il est nécessaire d'étudier le mode d'activité des vigneron et cerner l'importance de la double activité dans le vignoble savoyard.

La double activité dans le vignoble savoyard

Nous avons mené notre enquête à deux niveaux :

- Au niveau régional

Grâce à la collaboration de la Mutualité Sociale Agricole, nous avons pu déterminer le mode d'activité des vigneron dont nous avons constitué la liste nominative à partir des déclarations individuelles de récolte. Pour tous ceux qui étaient inscrits à la Mutualité Sociale Agricole, leur activité, simple ou double, était notée dans les fichiers. Pour ceux qui étaient mentionnés "inconnus au fichier" et qui ne concernaient que les plus petites surfaces, nous avons considéré, après recoupement, qu'ils étaient des doubles actifs. Nous n'avons pas tenu ce raisonnement pour la commune de St Pierre d'Albigny. Il ne nous était pas possible de vérifier l'exactitude de ce recensement à cause de l'originalité foncière de cette commune ; bon nombre de propriétaires qui se déclarent vigneron et qui remplissent une fiche de déclaration de récolte sur la commune, sont des agriculteurs originaires de communes de la région des Bauges³² : Curienne, Puygros, Thoiry. Ils ne figurent donc pas au fichier communal de St Pierre d'Albigny, mais à celui de la commune où est le siège principal de l'exploitation.

Nous avons pu ainsi déterminer l'importance de la double activité par rapport au nombre de vigneron et à la superficie, ainsi que l'âge des vigneron selon leur statut

³² Voir l'article de F. Gex : La vigne dans la Combe de Savoie - R.G.A. 1943 - t. 31 - p. 443 - 512

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

d'activité.

Au niveau local

Nous avons, pour la commune de Chindrieux, procédé à une enquête approfondie qui nous a permis en même temps, de vérifier l'exactitude des données fournies par la Mutualité Sociale Agricole.

COMMUNES	Exploitt. à temps plein	Superficie à temps plein	Exploitt. à temps partiel	Superficie à temps partiel
Âpremont	44.30	73.04	55.10	26.96
Arbin	30.30	65.98	69.60	34.02
Barby	15.30	35.69	84.60	64.31
Billième	30.00	48.67	70.00	51.13
Briçon	30.70	52.57	69.20	47.43
Challes	50.00	58.87	50.00	41.13
Chignin	52.25	91.33	47.70	19.97
Chindrieux	60.90	75.32	39.09	20.68
Cruet	20.30	57.47	79.60	48.59
Francin	40.07	85.25	51.92	14.65
Fréterive	53.48	82.44	46.61	17.56
Jongieux	76.00	97.12	24.00	2.88
Lucey	29.40	49.54	70.50	50.46
Les Marches	43.70	73.43	56.20	26.57
Montalzat	10.00	65.84	90.00	34.16
Motz	45.30	61.58	55.00	38.42
Myans	52.05	79.31	47.94	20.69
Ruffieux	20.90	56.59	80.60	43.60
St Alban Laysse	14.40	21.30	85.50	78.70
St Balmain	40.00	75.22	60.00	23.78
St Jean de Chevelu	29.60	57.17	70.30	42.83
St Jean de La Porta	22.11	45.63	77.80	54.37
St Pierre d'Albigny				
Sonnières	12.50	20.44	67.50	78.66
Tenno	44.85	65.02	51.10	34.98
MOYENNE	38.10	68.53	61.80	31.40

La double activité. Répartition des exploitations et de la superficie en fonction de l'activité de l'exploitant.

Sources : M.S.A. - 1978 D.6.I. - 1978

Nous voulions sur une commune, effectuer, en la précisant, la même démarche que pour l'ensemble du vignoble, et tenter de dégager les facteurs qui régissent l'évolution de la viticulture dans une commune.

Pour l'ensemble du vignoble, 61 / 8% des vignerons sont des doubles actifs, c'est à

dire que leur exploitation viticole n'est pas leur seule et unique source de revenus, même si elle reste, pour bon nombre, la principale. Nous avons admis, pour cette enquête, que tout individu qui disposait d'un autre revenu, était considéré comme double actif. Toujours pour l'ensemble du vignoble, les double-actifs exploitent 31,4% de la superficie totale ce qui relativise immédiatement leur poids économique. Si la double activité est importante au niveau des individus, elle l'est beaucoup moins en ce qui concerne les structures. Si l'on compare avec les chiffres que nous fournit le Recensement de l'Agriculture de 1970, on constate l'ampleur du phénomène dans le vignoble ; 26,1% des agriculteurs déclarent avoir une activité extérieure pour l'ensemble des communes du vignoble. L'examen par commune montre le même écart entre les deux sources, ce qui indique bien l'importance que représente la double activité dans la viticulture.

Quelle est la place exacte de la double activité au niveau de la commune pour les exploitants et pour les exploitations ? Comment est-elle répartie à l'intérieur de l'ensemble viticole savoyard ?

Seules cinq communes ont plus de la moitié de leurs vigneronns qui sont agriculteurs à temps plein : Jongieux, Chindrieux, Freterive, Chignin et Myans. Dans ces communes la superficie exploitée par les agriculteurs à temps complet est toujours supérieure à 75% et approche les 100% à Jongieux, confirmant ainsi la situation de quasi monoculture occupée par la vigne. Dans le groupe suivant la part des double actifs varie entre 50 et 60% à Francin, Apremont, Les Marches, St Baldoph, mais les simples actifs sont toujours présents dans une proportion supérieure à la moyenne, et la superficie correspondante est aussi importante que dans le groupe de tête : 4 à 5% à Francin, 73% aux Marches et à Apremont, 76% à St Baldoph. Dans toutes ces communes la monoactivité domine aussi bien chez les exploitants que pour les superficies.

Dans un troisième groupe, les double actifs représentent au minimum les deux-tiers du total des individus et la superficie exploitée, partout supérieure à la moyenne régionale, approche au départ les 50%, sauf à St Jean de Chevelu, Cruet, Ruffieux et Arbin.

Dans ces communes, les vigneronns à temps plein occupent respectivement 56, 57 et 62% du total. On retrouve pour St Jean de Chevelu des nuances que nous avons déjà observées à propos de la population ou des structures agraires. Notons que les communes où les vigneronns coopérateurs sont nombreux, sont parmi celles qui ont les plus fortes proportions de doubles actifs avec des superficies relativement modestes. La présence d'une cave coopérative favorise le maintien de ces vigneronns qui entretiennent une surface minime en bénéficiant de l'infrastructure collective qui les décharge de toutes les contraintes imposées par la vinification : matériel, local, etc... La viticulture s'accommode facilement en ce qui concerne le calendrier des travaux de la double activité.

Trois communes font exception : Challes, Yenne et Motz, où la superficie exploitée en double activité est supérieure à la moyenne alors que c'est le nombre de vigneronns à temps plein qui dépasse la moyenne du vignoble. Là encore, le lien semble clair entre la survivance d'une activité agricole et la présence d'une population dont l'activité principale n'est plus agricole, confirmée par la répartition des C.S.P. par commune. Cette singularité s'explique par la présence de quelques grandes exploitations double actives menées par des vigneronns relativement plus jeunes que la moyenne, alors que les agriculteurs à

temps plein, sont plus âgés et travaillent sur de plus petites exploitations.

Il est frappant, de prime abord, de constater l'importance des doubles-actifs dans les communes viticoles savoyardes. On sait depuis quelques années ³³ que la viticulture est une activité agricole spécialisée qui s'accommode d'un taux de double activité important ³⁴. Mais un examen plus poussé permet de préciser la part fort variable en fin de compte, du phénomène au niveau communal. Si elle est présente partout, son importance face au problème du maintien d'une activité agricole n'est pas uniforme. Sa place est marginale dans les communes qui sont les plus spécialisées dans la viticulture et qui ont gardé une activité agricole importante : Jongieux, Chindrieux, Fréterive, Chignin, Myans, Francin et Apremont. En effet, dans ces communes, la double activité est inférieure à la moyenne régionale pour les exploitants et les exploitations.

Dans les communes restantes, la double activité est prépondérante, mais rappelons encore que si la part des exploitants va de 62 à 90%, l'importance de la superficie varie seulement entre 34 et 80%. On note une population de double actifs élevée en moyenne pour une superficie qui elle reste faible. Il est intéressant de rapprocher les tableaux de la répartition des communes selon la nature d'activité, la taille des exploitations et la superficie en vignes en 1978. Le même mode de classement y apparaît : on peut en tirer une conclusion provisoire, mais intéressante pour l'aménagement rural de ces régions. Les communes où domine la petite exploitation sont celles où la double activité est la plus importante.

³³ Rapport au Conseil Economique et Social - J.O. du 29/9/1976 : La double activité en milieu rural.

³⁴ LACOMBE et LAURENT

COMMUNE	EXPLOITATIONS					SUPERFICIE				DEMOGRAPHIE					
	TOTAL	NON-ACTIFS		DOUBLE-ACTIFS		TOTAL	NON-ACTIFS	DOUBLE-ACTIFS		NON-ACTIFS			DOUBLE-ACTIFS		
		HA	HA	HA	HA			0-40	40-60	60 & +	0-40	40-60	60 & +		
Apremont	107	24	44,00	75	55,12	154.21,50	112.98,00	41.23,47	29,78	11,91	99,60	41,00	14,20	27,00	46,00
Ardre	20	17	09,00	29	20,00	23.20,00	13.17,00	10.03,00	14,00	9,20	10,80	20,00	2,70	26,70	27,10
Barby	29	8	18,00	25	55,00	16.20,00	8.20,00	8,00	14,00	10,00	11,00	-	16,00	12,00	12,00
Châtillon	26	9	20,00	21	16,00	24.20,27	11.05,00	13,40,28	11,10	11,70	20,00	27,00	-	16,70	23,00
Challes-les-Eaux	26	29	40,00	46	68,00	28.22,95	11.00,00	17,00,00	41,40	8,60	20,00	27,00	2,70	29,30	27,00
Chignin	90	27	52,00	40	41,00	137.22,10	45.99,40	22.23,27	10,27	7,10	20,40	25,20	25,20	10,00	22,00
Chignin-Rivage	117	27	41,00	44	29,00	94.44,00	54.20,00	14.19,00	24,00	4,60	22,20	12,00	2,50	27,50	25,00
Chignin-Village	100	20	20,00	80	18,00	10.20,00	22.14,00	16.20,10	23,00	6,40	12,00	15,00	6,20	24,20	29,40
Châtenet	50	25	40,00	27	10,00	12.20,00	10.20,00	2.00,00	14,00	-	10,00	04,00	-	10,00	10,00
Châtillon	28	16	32,00	12	16,00	40.20,00	24.20,00	16,00,00	13,00	20,00	10,00	10,00	-	10,70	20,10
Châtillon-Village	92	28	16,00	10	14,00	42.20,00	24.20,00	18,00,00	2,00	9,70	10,00	10,00	-	10,00	10,00
Cluses	84	13	25,40	24	40,70	10.20,10	5.20,00	5.40,00	20,00	-	10,00	10,00	7,70	10,00	10,10
Coligny	100	19	42,00	20	26,00	100.20,00	110.20,00	42.20,00	27,00	24,00	40,00	40,00	9,20	49,20	40,00
Coligny-Village	10	1	10,00	5	10,00	8.20,00	8.20,00	1.00,00	14,10	-	10,00	-	-	10,00	10,00
Crêt	100	10	40,00	20	20,00	12.20,10	10.20,00	12.20,10	10,00	-	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Crêt-Village	70	10	20,00	10	10,00	20.20,00	10.20,00	10.20,00	20,00	4,00	10,00	10,00	-	10,00	10,00
Crêt-Village	80	10	20,00	20	10,00	20.20,00	10.20,00	10.20,00	10,00	10,00	10,00	10,00	1,00	10,00	10,00
Crêt-Village	60	10	10,00	20	20,00	10.20,10	10.20,10	10.20,10	10,00	4,00	10,00	10,00	11,00	10,10	10,10
Crêt-Village	50	10	20,00	20	20,00	10.20,00	10.20,00	10.20,00	10,00	10,00	10,00	10,00	4,70	10,00	10,00
Crêt-Village	60	10	10,00	20	20,00	10.20,10	10.20,10	10.20,10	10,00	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Crêt-Village	110	20	20,00	10	10,00	20.20,00	10.20,00	10.20,00	10,00	10,00	10,00	10,00	2,00	10,00	10,00
Crêt-Village	80	10	10,00	10	10,00	10.20,00	10.20,00	10.20,00	10,00	-	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Crêt-Village	120	20	20,00	10	10,00	20.20,00	10.20,00	10.20,00	10,00	10,00	10,00	10,00	-	10,00	10,00
TOTAL	1120	200		210		1.100.20,00	310.40,00	120.20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
MOYENNE			20,00		21,00				20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00

La double activité dans le vignoble savoyard : exploitations, superficie, démographie

Sources : Fichier communal M.S.A. Déclarations individuelles des récoltes D.G.I.

La répartition des vigneron par tranche d'âge et selon leur statut d'activité est aussi significative. C'est ainsi que les viticulteurs à plein temps sont plus jeunes que les double-actifs, pour les trois tranches d'âge traditionnelles : 0-40 ans, 40-60 ans, 60 ans et plus, on obtient respectivement :

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

	0-40 ans	40-60 ans	60 ans et+
Simple actif	9.40	40.90	49.60
Double actif	5.31	33.08	61.59
Total vignerons	7.53	37.41	55.63

Les vignerons à temps complet sont plus nombreux dans les deux premières tranches d'âge (les jeunes et les adultes) et moins nombreux dans la troisième (les vieux), alors que, pour les double-actifs, nous trouvons la situation inverse par rapport à l'ensemble des vignerons. Ainsi la double activité concerne plutôt les couches âgées et les petites exploitations.

Essayons d'aller plus avant pour préciser l'importance de la double activité. La répartition des communes selon l'âge des vignerons et en fonction du statut d'activité doit nous amener à quelques conclusions :

Chez les simples actifs, la répartition se fait de manière claire entre jeunes (Fréterive, St Jean Chevelu, Ruffieux, Les Marches, Billieme, Apremont, Yenne, St Jean de la Porte et Jongieux), les adultes (Myans, Barby, Serrières, Lucey, St Jeoire Prieuré) et âgés (Francin, Brison, Cruet, Motz, St Baldolph, Chindrieux, StAlban, Challes, Arbin, Montmélian).

Mais il nous semble plus intéressant de mettre en rapport dans chaque commune, l'âge des simples et des doubles actifs. On remarque alors que quatre groupes se dégagent, qui permettent, par leur caractéristique démographique, d'entrevoir l'avenir de la viticulture dans ces communes savoyardes.

1. Les communes qui regroupent des monoactifs jeunes et adultes et des double-actifs âgés. Là l'avenir du vignoble est entre les mains de vignerons à temps complet, exploitants âgés de plus de 60 ans représentant la quasi totalité des double-actifs.
2. Les communes qui associent des simples et des double-actifs âgés : Francin, St Alban, Challes et Montmélian se caractérisent par une viticulture à l'état résiduel.
3. Les communes qui associent des actifs à temps complet, jeunes ou adultes, à des double-actifs adultes (de 40 à 60 ans). Ce sont les plus importantes du vignoble et l'on peut prévoir que cette situation n'évoluera pas dans les années à venir.
4. Les communes associant des simples actifs âgés à des double-actifs jeunes et adultes en proportion supérieure à la moyenne. La réalité sociale du vignoble est variable dans ces communes : on y trouve quelques vignerons à temps plein exploitant de grandes exploitations et qui côtoient une masse de double-actifs entretenant une partie non négligeable de l'espace viticole. Motz est un exemple

actuel de cette situation.

Cette analyse de la double activité à l'intérieur du vignoble savoyard est forcément rapide et limitée. Nous avons vu que l'importance des exploitants est pondérée par la superficie concernée. Mais nous estimons qu'il est important de préciser cette approche par la comparaison du poids démographique des simples et des double-actifs au niveau de chaque commune.

Il faudra étudier les rapports existant entre l'âge des vigneron et la superficie exploitée, le temps consacré par les double-actifs aux diverses activités et surtout les revenus qui en sont tirés. Mais on perçoit malgré toutes ces réserves et ces insuffisances, l'importance sociale sinon le poids économique de la double activité et ses implications sur l'occupation et l'utilisation de l'espace.

Pour terminer, nous examinerons la situation de la viticulture dans une commune : Chindrieux. Nous avons rassemblé les principaux facteurs d'étude du vignoble, démographique, mais aussi agraires et nous avons cherché à établir les rapports qui pourraient exister entre ceux-ci : double activité et âge des vigneron, double activité et statut économique : vigneron coopérateur ou indépendant, âge du vigneron, âge du vignoble. Nous avons pour cela constitué une fiche matrice portant sur 101 exploitations

35 .

Un premier classement effectué uniquement sur le statut d'activité et le statut économique : coopérateur ou indépendant. Il permettait seulement de voir la répartition des exploitants selon ces deux critères : 43% de double actif (1), 58% de coopérateurs. 52% de coopérateurs (4) sont doubles actifs contre 34% d'indépendants (2). On pourrait voir que les grandes exploitations sont situées chez les simples actifs (3) et sont plus nombreuses chez les coopérateurs que chez les vigneron. Mais il n'était guère possible d'aller plus avant dans un système de classification.

Un deuxième classement fut entrepris qui essayait de relier la superficie des exploitations avec l'âge des vigneron et l'âge du vignoble. En classant les vigneron de haut en bas du graphe, selon un âge croissant et en même temps les grandes exploitations, on voit se dessiner une image qui montre : deux pôles (A,S) constitués par les exploitations dont la superficie est supérieures à la moyenne communale. Dans le premier, l'âge des vigneron est plutôt jeune, de même que le vignoble. Les simples actifs coopérateurs y sont les plus nombreux. Dans le second, un peu plus important, l'âge des vigneron dépasse toujours la moyenne. Le vignoble est réparti en deux parts égales entre les exploitations dont l'âge est inférieur à la moyenne () et celles qui dépassent cette moyenne. Il faut nuancer le critère de l'âge de l'exploitant, en se référant à l'examen de chaque exploitation, on se rend compte que l'exploitant en titre a souvent passé la main à un descendant ce qui explique ces cas aberrants.

Entre ces deux pôles, on voit la superficie des exploitations suivre une courbe dégressive pour former un "creux" très régulier au dessous de la moyenne (D). Ce profil négatif va de pair avec une augmentation de l'âge des exploitations (C) et pour certaines d'entre elles un âge des vigneron élevé (E). Aux deux extrémités du graphe on trouve

³⁵ La méthode a été décrite dans le chapitre « Les moyens d'accès à la connaissance ».

des exploitations petites et plutôt jeunes, qui sont très souvent le fait de double-actifs coopérateurs.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette image qui représente l'état du vignoble dans une commune ?

On peut distinguer trois groupes.

- Le premier est caractérisé par un âge élevé du vigneron et du vignoble et va des plus petites aux plus grandes exploitations. Ces exploitants n'ont pas de relève assurée et se contentent de cultiver leurs parcelles de vigne sans les renouveler. Les coopérateurs y sont plus nombreux que les vigneronns indépendants et l'on y trouve déjà quelques double-actifs (retraités de l'Etat, employés). Ces exploitations sont condamnées à disparaître à brève échéance.
- un deuxième groupe moins important, est défini par un vignoble plus âgé que la moyenne et des vigneronns qui ont moins de 56 ans. Ce sont essentiellement de petites exploitations gérées par un vigneron indépendant et exerçant souvent une activité salariée. Ces exploitations sont souvent tournées vers l'auto-consommation familiale et ne sont pas viables du point de vue de l'économie. On maintient à des fins personnelles une production qui n'entre dans aucun circuit commercial.
- Le troisième groupe rassemble des vigneronns jeunes entre 40 et 55 ans et qui exploitent un vignoble largement renouvelé dans des exploitations dont la superficie est supérieure à la moyenne. La quasi totalité (81%) de ces vigneronns sont des coopérateurs et agriculteurs à temps plein. On peut ajouter ce groupe, les grandes exploitations qui constituent le deuxième pôle (S) et dont nous avons noté que l'âge du vigneron est une fonction économique et sociale. Ce sont les seules qui répondent à des critères économiques actuels de rentabilité c'est à dire qui permettent à ceux qui les exploitent d'en vivre en fournissant une production commerciale. A brève échéance, elles seules subsisteront sous une forme moderne à laquelle elles sont capables de s'adapter.

Ce fichier matrice montre bien l'importance des facteurs humains lorsque l'on étudie le vignoble savoyard à l'échelle d'une commune, mais aussi de la région. Les rapports qui existent entre ceux-ci et la définition d'une exploitation viticole sont visibles sur l'image ainsi que le poids des facteurs socio-économiques : double activité, secteur coopératif. On s'aperçoit en ce qui concerne Chindrieux - ce genre d'enquête devra être étendue à tout le vignoble - que les double-actifs sont associés à de petites exploitations, bien souvent peu entretenues. Ils profitent de la présence d'organismes collectifs (cave: coopérative) qui les soulagent de la fabrication du vin, mais à qui ils n'apportent pas un produit de qualité d'un rapport économique intéressant. Leur présence ne risque-t-elle pas d'être un élément qui retarde l'évolution du vignoble, en conservant un terrain qui pourrait être mieux utilisé par un vrai vigneron qui recherche la création d'un produit de qualité ? On peut dire que toute cette masse de petits exploitants à temps partiel, si elle a permis le maintien en l'état d'une part de l'espace viticole masque la réalité actuelle.

En conclusion on peut affirmer que dans cette commune, l'évolution de la viticulture est négative à bref délai, seul le tiers du total actuel est susceptible de survivre et de se

développer. Va-t-on vers un vignoble animé par quelques spécialistes ?

Identité	Age de vigneron	Age du vignoble	Ac. hect. A : Simple B : mixte	C : Coopératives E : Indépendants	Superficie	Nombre de parcelles	Nombre d'adrs	Surface des parcelles
ABRY André	64 ans	53,25	0	C	55,15	14	1	4
ABRY Claude	67	58,3	0	C	16,05	3	0	1
ABRY Françoise	67	52,23	0	C	51,00	6	1	7
ABRY E. Auguste	76	31,90	0	C	1,34,59	18	1	0
ADRIER Edward	64	50,15	0	E	14,85	5	0	4
AMIN Eugène	46	17,75	0	C	65,01	7	0	3
BARBIER Raymond	45	40,55	0	E	49,40	4	7	1
BARBIER Joseph	70	50,60	0	C	19,09	2	0	1
BARBIER Francis	47	40,35	0	E	77,40	0	3	4
BASTIER M. Cl.	67	60,02	-	E	13,70	4	13	1
BESANCON Ernest	54	14,15	0	C	1,00,90	18	11	0
BESANCON Joseph	54	51,10	0	C	39,35	10	12	0
BESIER Emile	35	41,35	0	C	73,30	8	13	3
BOUTIER René	43	51,80	0	C	37,31	8	14	1
CATHOLIN Claude	34	44,70	0	C	25,40	5	15	1
CHIFFOLET René	37	10,50	0	C	73,00	4	16	4
CHIFFOLET Bernard	53	53,85	0	C	15,60	7	17	1
CHIFFOLET M.	73	60,30	0	E	11,55	2	18	0
CHIFFOLET-DUPAS	33	60,30	0	C	15,40	3	19	1
CHIFFOLET François	43	46,20	0	C	66,80	8	20	1
CHIFFOLET Bernard	55	44,51	0	C	1,66,84	8	21	5
YVÉ CHIFFOLET J.	50	50,00	0	E	30,82	4	22	2
GIARD-ABRY A.	63	43,80	0	C	1,26,10	4	31	0
CHIFFOLET Paul	60	37,10	0	C	35,15	7	24	1
CHIFFOLET Laurent	67	48,60	0	C	15,10	5	20	1

Le vignoble de Chindrieux: fichier alphabétique

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

Van VERMOREL Cl.	70	54,04		F	55,65	7	26	3
VERMOREL Alexandre	69	47,87	D	C	45,10	7	37	4
VERMOREL Ernest	70	50,00	S	F	49,00	3	28	2
VERMOREL Noël	50	40,00	S	C	35,15	5	29	4
VERMOREL Marcel	73	40,00	S	F	39,00	7	39	3
VERMOREL Gérard	30	30,84	D	C	25,10	10	21	4
VERTY Paul	43	25,94	S	C	1.13,60	5	33	5
VERMOREL H. Julien	51	33,43	S	C	39,90	3	33	1
VIGNAT Albert	73	28,46	S	C	1.02,40	6	34	5
VIGNAT André	45	55,66	S	F	22,75	6	35	1
VIGNAT-CHENEVON A.	49	40,00	D	F	37,50	3	34	1
VIGNAT René	45	60,00	D	F	25,00	4	37	1
Vin VIGNAT Claude	10	11,00	S	C	12,30	4	38	3
VIGNAT Joseph	70	54,54		D	71,16	11	79	7
VIGNAT Laurent	71	44,00	D	D	1.40,21	7	40	5
Vin VIGNAT Fr.	45	46,50	S	C	35,00	6	41	2
VIGNAT Marcel	66	45,40	S	F	45,51	7	43	2
Vin VIGNAT Pierre	38	16,50	D	D	30,13	7	43	2
VIGNAT Charles	33	32,90	S	C	33,79	10	44	4
VIGNAT Louis	55	39,02	S	D	42,04	8	45	4
VIGNAT Jacques	36	35,43	D	F	32,38	5	46	2
VIGNAT Jean Louis	70	42,59	D	F	21,08	5	47	1
VIGNAT Louis Julien	39	50,50	S	C	39,04	8	48	2
VIGNAT Auguste	77	40,00	D	F	39,70	2	49	1
VIGNAT Jean	43	39,49	S	C	33,44	7	50	4
VIGNAT Félix	39	31,40	S	C	36,00	5	51	2
Vin VIGNAT Marcel	63	40,00	S	F	1.00,48	7	52	5
VIGNAT François	74	15,00	D	F	17,98	3	53	1
VIGNAT Raymond	48	37,70	S	C	27,00	7	54	1
VIGNAT - CHIFFOLEAU	30	22,60	S	C	1.55,00	10	55	5
VIN VINAT	51	14,62	D	C	43,76	4	55	3
Vin VIGNAT Cl.	73	57,14		C	35,00	4	55	1

- 150

Vve KINGOT	32	60,00	D	C	14,45	2	50	1
RIVET Françoise	39	39,50	D	C	21,12	2	52	1
RIVET Louis	36	32,30	D	C	49,27	7	62	3
RIVET Maurice	36	35,32	D	C	1,43,48	13	61	3
GODARD Raymond	32	38,70	D	C	1,39,58	13	61	3
BAVETTO E.	74	25,37	D	I	42,05	7	62	2
TESLIER Georges	74	41,70	D	T	19,65	5	64	1
TESLIER Fernand	51	40,80	D	I	26,50	8	65	1
TEVRENO Louis	65	23,25	D	I	16,15	2	66	1
ESCHE René	30	28,50	D	C	60,15	5	17	3
VALLET Fernand	67	76,00	D	T	26,75	3	70	1
VALLET Louis	52	24,30	D	C	24,00	6	13	2
Vve BENOIT René	75	40,00	D	I	18,00	5	10	1
CHOUAUX A P	50	41,40	D	C	1,46,80	6	11	5
CHOUAUX Félix	00	60,00	D	I	66,60	2	12	3
KINGOT Genevieve	70	44,60	D	C	39,64	9	11	4
COUMBER G.	65	31,65	D	C	16,30	3	14	1
LAGNIER Françoise	66	52,16	D	I	1,44,55	6	15	5
JOURNET Robert	62	15,21	D	C	68,15	6	16	3
JOURNET Jean	48	40,32	D	C	1,02,51	9	17	2
TELIARD Antoine	83	52,50	D	C	70,45	3	18	5
GEORGES-ROBERT Noël	72	46,14	D	C	94,63	3	19	4
WISSET Pierre	61	18,40	D	I	74,38	3	20	3
BUCHER Louis	51	51,40	D	I	41,59	1	21	2
Vve DORNIER Julien	75	55,00	D	C	25,57	4	22	1
GEORGES-ROBERT G.	82	63,00	D	I	13,70	1	23	1
SARRET Joseph	35	36,66	D	T	65,30	4	24	3
COGNAC Eugène	35	19,83	D	C	72,10	5	25	3
JAVIN Claudine	46	42,00	D	I	46,71	5	25	2
RICHARD Raymond	48	38,10	D	C	1,29,30	10	27	5
JOURNET René	46	50,00	D	C	23,10	5	28	1
Vincent Jean	46	20,00	D	I	10,30	2	28	1

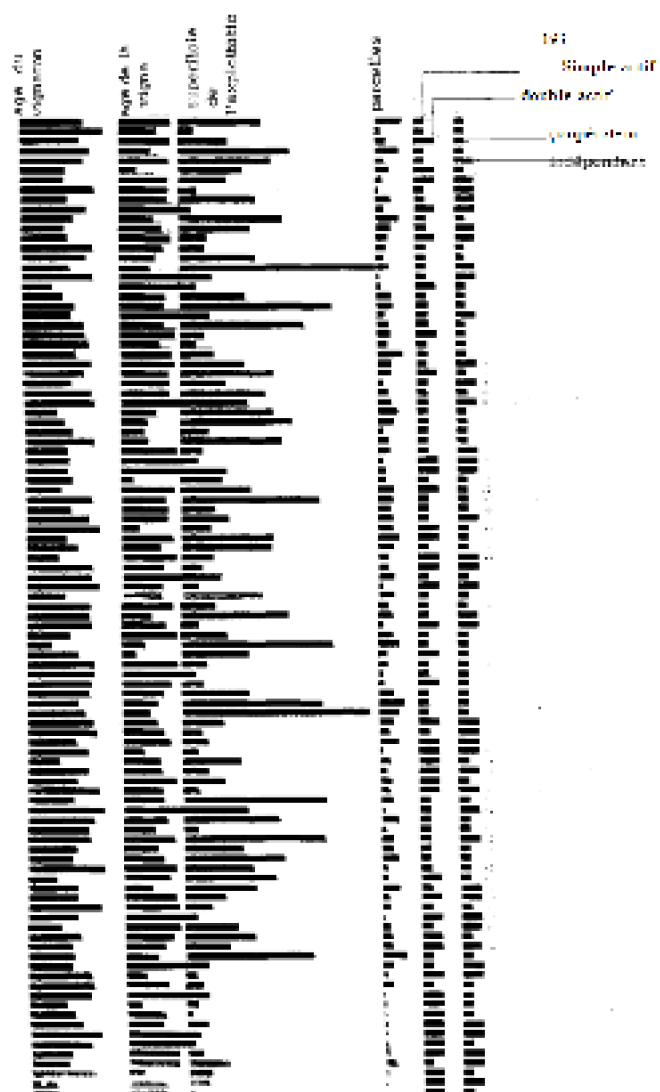
L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité

						191		
GODDARD Laurent	67	43,89	S	C	18,50	4	90	1
HOTTE J.	63	66,00	D	C	24,40	1	91	1
GONNET Pierre	40	15,00	D	C	12,00	1	92	1
JOURNET Georges	48	40,00	D	C	5,20	1	93	1
JOURNET Fernand	55	38,25	D	I	21,20	1	94	1
GODDARD Ernest	74	50,00	D	I	15,85	1	95	1
GODDARD André	62	50,00	D	C	8,40	2	96	1
BARBIER Raymond	45	53,33	D	I	17,60	3	97	1
JOURNET Jacques	41	53,42	S	I	44,20	6	98	2
PECLET Marcel	59	17,00	D	C	25,60	3	99	1
REY Jacques	30	60,00	D	I	24,00	1	100	1
COUDRIER Michel	34	40,00	D	C	8,00	1	101	1

COMMUNES	1 9 6 2				1 9 6 8				1 9 7 5			
	0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 et +	0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 et +	0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 et +
Apremont	26,16	22,71	21,37	22,03	23,30	21,53	27,20	22,40	21,66	20,05	27,13	29,17
Arbin	22,26	17,63	16,33	18,78	15,71	20,07	23,07	27,14	16,75	22,39	14,63	21,24
Bailey	22,07	23,09	13,24	21,31	19,30	22,78	26,00	22,00	27,20	24,95	23,24	21,89
Châtillon	25,29	23,63	17,34	22,53	19,30	22,77	19,00	14,82	22,27	23,17	21,17	20,48
Colson	22,91	21,29	21,85	21,88	22,43	20,17	22,23	22,15	18,68	20,00	21,28	24,74
Claffion-Bour-Laux	21,96	21,42	22,58	24,05	27,87	25,58	23,58	22,19	19,51	22,12	23,68	22,45
Crignin	22,09	24,70	21,81	22,29	17,84	22,22	22,42	23,41	21,07	18,31	22,07	22,71
Crêt-du-Roi	27,17	23,72	22,68	27,46	24,78	24,27	22,71	22,53	14,56	22,82	24,27	22,25
Crêt	21,25	21,86	22,78	22,09	22,54	18,61	22,07	16,77	15,54	15,42	22,21	24,30
Francia	22,22	22,74	22,44	22,67	22,33	21,92	22,95	21,28	22,59	11,61	22,12	19,72
Reposoir	21,10	22,44	22,07	21,71	22,54	22,22	22,22	14,61	27,82	27,74	21,98	27,26
Combloux	11,49	22,44	22,96	24,65	23,57	25,03	19,12	21,22	21,67	12,27	12,42	27,57
Laagey	22,32	14,83	22,62	22,21	20,21	21,67	21,66	18,28	21,82	17,88	27,46	22,28
Les Menilles	27,24	22,54	21,05	22,47	22,12	22,22	24,51	17,55	19,22	22,22	22,22	22,22
Rochemorin	22,24	22,07	22,07	24,42	21,42	22,05	19,12	14,29	22,22	21,22	22,42	22,22
Maiz	22,22	22,12	22,22	22,12	22,12	22,12	22,12	22,12	22,12	22,12	22,12	22,12
Repos	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
Repos	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
St-Alban-Les-Eaux	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
St-Jean-de-Cheval	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
St-Jean-de-la-Porte	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
St-Jacques	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
St-Pierre-d'Albigny	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
Verrières	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
Yver	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
TOTAL	1468,00	1203,00	1442,22	1221,00	1161,00	922,00	1122,00	912,00	222,00	722,00	222,00	1222,00
Moyenne	22,22	22,02	24,12	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22

Population des ménages agricoles par tranche d'âge

L'évolution du vignoble savoyard dans la dernière décennie : population agricole - chefs d'exploitation et vignerons - la double activité



Le vignoble de Chindrieux: graphe initial, réduction au 1/4 Classement alphabétique

Colonne 1: age du vigneron, moyenne M = 57,3

Colonne 2: age de la vigne, moyenne M = 43,7

Colonne 3 : superficie de l'exploitation, moyenne M = 58,36

Colonne 4 : nombre de parcelles composant l'exploitation,

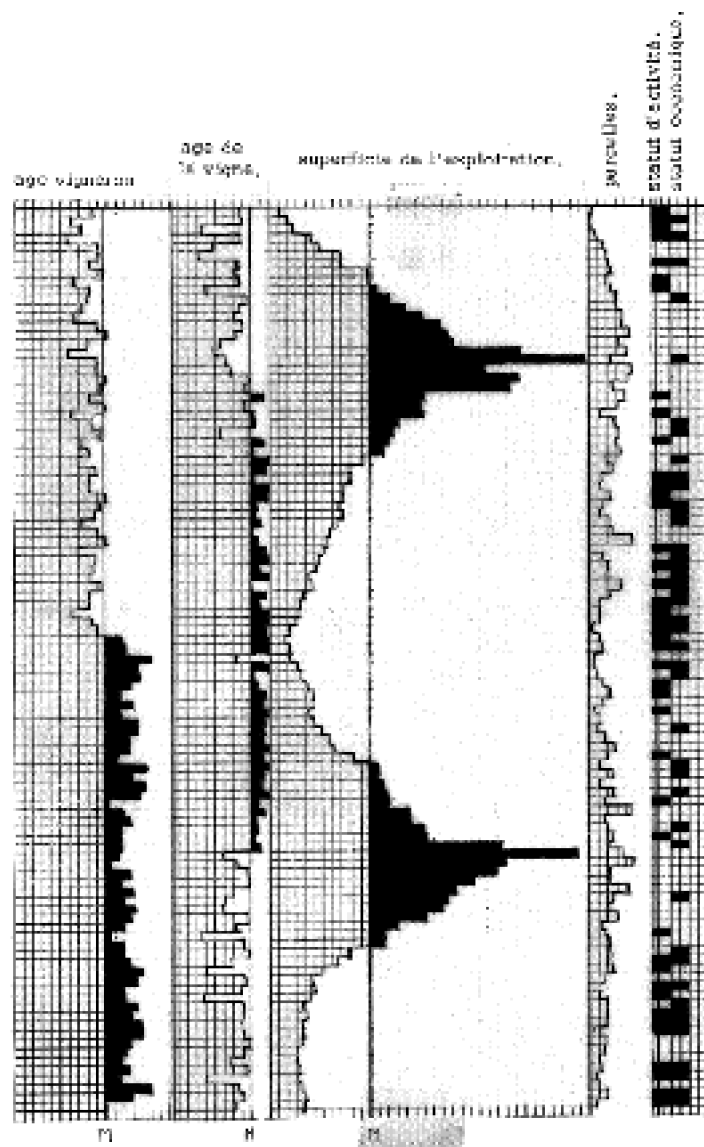
Colonne 5 : statut d'activité, Noir = double actif

Blanc = simple actif,

Colonne 6 : statut économique, Noir = vigneron indépendant

Blanc = vigneron coopérateur,

Le vignoble de Chindrieux: fichier matrice



Conclusion

En 1960, point de départ de notre recherche, le vignoble savoyard se caractérisait par une domination écrasante des petites exploitations viticoles intégrées dans les exploitations agricoles peu spécialisées. La vigne âgée était peu renouvelée, la spécialisation ampélographique et la production d'un vin de qualité limitées à quelques communes. La situation était l'héritage d'une replantation postphylloxérique datant du début du siècle, où le souci de la quantité prenait le pas sur la recherche de la qualité et où l'on demandait au vignoble de satisfaire les besoins de la population locale.

Vingt ans après, on peut mesurer les effets d'une reconversion quantitative et qualitative des structures agraires et foncières. La recherche de la qualité est devenue le souci principal du vigneron savoyard. Elle se traduit dans le paysage par un profond renouvellement des surfaces plantées en vigne. Dans le même temps, un mouvement de concentration de la superficie par diminution des exploitations à accru le phénomène de spécialisation. Avec un total de 2500 exploitants pour 1500 ha dont les deux tiers produisant des vins d'appellation contrôlée, la viticulture représente 6% du revenu agricole du département.

Mais à ces aspects encourageants, des transformations structurelles du vignoble, qui correspondent à l'évolution des structures agraires en général et à celle du vignoble français en particulier, il faut opposer une évolution nettement moins positive des facteurs humains sur le plan démographique, social et économique. On assiste à une déruralisation accentuée de ces communes viticoles de l'Avant-Pays qui se manifeste par une diminution quantitative doublée d'un vieillissement de la population agricole et active

agricole. On perçoit une structure démographique déséquilibrée qui se renforce lorsqu'on étudie les populations actives agricoles en général et les vigneron en particulier.

En corollaire d'une structure socio-démographique mélangée, on voit augmenter l'influence de la double activité dont l'importance et les effets sur la viticulture-étaient mal perçus et mal mesurés. Celle-ci a permis le maintien en l'état d'une partie non négligeable de l'espace viticole par des individus qui complètent leur revenu par une activité extérieure principale ou secondaire. Mais c'est en même temps un motif d'inquiétude à moyen terme. Les viticulteurs double-actifs ne sont pas particulièrement jeunes ; dans l'ensemble ils sont même plus âgés que les vigneron à temps complet et ne peuvent que rarement compter sur une descendance décidée à prendre la relève et à gérer l'exploitation. On assiste petit à petit à une opposition de plus en plus forte entre un groupe relativement homogène de vigneron plutôt jeunes, simples actifs, spécialisés dans la culture de la vigne sur de grandes exploitations (à l'échelle savoyarde) et une nébuleuse d'exploitants âgés double-actifs ou non, condamnés à disparaître à brève échéance. La structure démographique du vignoble n'est pas très dynamique. Ces effets négatifs sont encore renforcés par la concurrence effrénée que se livrent, à propos de la consommation d'un espace agricole insuffisamment protégé, d'autres phénomènes : urbanisation, tourisme etc...

L'étude du vignoble et de la viticulture était pour nous les prémices nécessaires à une réflexion sur l'aménagement de l'espace rural dans ces régions. La connaissance parfaite de la réalité de ce secteur original face à l'agriculture du département, ignoré ou délaissé par les responsables professionnels ou les cadres de l'administration était urgente. On a trop tendance à se satisfaire de la réputation d'aisance dans laquelle vivaient les vigneron, pour éviter d'aborder ces problèmes. La viticulture est le secteur agricole dont l'encadrement technique est le plus faible. La Chambre d'Agriculture n'a pas jugé bon de recruter et de rémunérer un conseiller technique viticole. L'Institut Technique du Vin se substitue heureusement à cette carence ³⁶ qui montre la marginalisation de la viticulture au sein des structures agricoles savoyardes. Il faut rapprocher cet aspect méconnu de la réalité, du faible intérêt manifesté par les responsables de l'aménagement rural. Une des grandes réalisations récentes est la création d'une route des vins économique-touristique dont le balisage a été financé en grande partie par le Syndicat des Vins de Savoie.

La prise en compte des problèmes du vignoble et notamment la préservation de l'espace rural dans les régions menacées est dans bien des cas restée lettre morte. La présence ou l'adoption à l'échelle communale ou cantonale d'un Plan d'Occupation des Sols n'est pas un gage de sécurité : l'exemple de Chindrieux en est la preuve. Dans cette commune les terrains réservés à la construction occupent le coteau viticole, alors que les terrains agricoles sont cantonnés dans la bas de la pente à la limite des marais. Les responsables ont une vision "euphorique" - la connotation optimiste du vin n'est pas absente - de la situation du vignoble savoyard. Un exemple montre clairement cet état d'esprit : c'est au terme d'un après-midi entier d'entretiens avec les dirigeants syndicaux viticoles que fut abordé presque par hasard le problème actuellement le plus lourd de conséquence : la double activité.

³⁶ Avec la présence d'un seul conseiller pour résoudre les problèmes pédologiques, ampélographiques et oenologiques.

Aucune réflexion n'a été entreprise sur les remèdes susceptibles d'améliorer la situation qui se profile à court terme parce qu'on ne possède pas d'éléments d'appréciation de la réalité. Nous rejoignons ainsi par le biais de la méthodologie l'objet de notre recherche. Nous ne serions pas arrivés à la définition d'un espace viticole fondé sur une connaissance précise de la réalité sans l'apport du traitement graphique de l'information. Réciproquement l'étude du vignoble savoyard est un bon exemple de l'aide à la décision que peut apporter une telle démarche méthodologique. La transcription graphique et l'analyse d'un certain nombre de critères dont nous revendiquons le choix, ont permis de déterminer quels sont les facteurs les plus représentatifs de l'état actuel du vignoble savoyard. On obtient ainsi un classement et une cartographie des communes viticoles à partir des critères retenus. Plutôt que d'affirmer dans un discours vague qu'il "faut préserver des activités agricoles susceptibles de maintenir un seuil de population minimum" il serait plus conforme à la réalité et plus efficace pour l'avenir de déterminer les espaces qui doivent être maintenus en l'état et protégés à tout prix et ceux où le cours des choses ne peut être renversé.

Le vignoble savoyard se caractérise actuellement par une diminution importante des exploitations, un âge élevé des vigneron, des exploitations de moyenne superficie et une diminution de la population active agricole au profit d'autres activités. Mais au delà de cette vision moyenne un certain nombre des composantes du vignoble se distinguent par une population agricole importante et jeune, une diminution de la population active agricole peu marquée, des exploitations grandes où la spécialisation vers un produit de qualité est affirmée. Le renouvellement du vignoble y est plus important qu'ailleurs et toutes les possibilités réglementaires existantes sont utilisées en vue de son amélioration. Inversement dans d'autres communes les caractères dominants sont ceux d'une population agricole réduite, des petites exploitations et une double activité supérieure à la moyenne du vignoble, liés à la présence d'un vignoble commun et peu spécialisé. Ici, la vigne survit et est menacée à plus ou moins brève échéance alors que là-bas elle se développe selon une dynamique favorable.

Trois ensembles géographiques se dégagent qui se différencient par rapport à l'image moyenne du vignoble.

Un groupe de communes situées au pied du Mont Granier et à l'intersection de la Cluse de Chambéry et de la Combe de Savoie : Les Marches, Apremont, Chignin, Myans avec sur leur marge St Baldoph et St Jéoire. Ce sont les communes les plus importantes du vignoble. Les structures agraires et démographiques : grandes et moyennes exploitations, vigneron adultes laissent entrevoir une évolution favorable et sans problème pour les quatre premières d'entre elles. St Baldoph et St Jéoire sont dans une situation plus nuancée : la viticulture y est plus menacée notamment par l'urbanisation mais la proximité des communes dynamiques permet à la vigne de se maintenir face à ces concurrents. 1.

Un autre ensemble concerne des communes éloignées topographiquement mais qui constituent les deux principaux pôles du vignoble : Jongieux et Fréterive. La conjonction de plusieurs facteurs positifs : population agricole jeune, faible importance ou absence d'actifs non agricoles, superficie en expansion, très grandes exploitations, 2.

vignoble de qualité indiquent nettement un développement de la viticulture dans un espace qui n'est pas revendiqué par d'autres formes d'occupation. Ces deux pôles étendent leur influence sur les communes voisines : St Pierre d'Albigny, pour Fréterive, Billième et St Jean de Chevelu, pour Jongieux . Dans les deux cas l'évolution plutôt négative de ces communes est entrain de s'inverser. On retrouve ici le même processus de diffusion de l'innovation et de dynamisme social qui a caractérisé l'évolution de Chignin face à Apremont et aux Marches il y a quinze ans.

Un troisième ensemble regroupe les communes de Chautagne et de la Combe de Savoie : Motz, Serrières, Chindrieux, Cruet, St Jean de la Porte, Arbin, Francin. Si la viticulture est encore dynamique dans certaines d'entre elles, partout les facteurs humains sont défavorables : population âgée, double activité importante, renouvellement des vigneronns hypothétiques. Il est frappant de constater que ces communes correspondent approximativement à l'aire d'influence des deux caves coopératives : celle de Cruet et celle de Chautagne. Petites exploitations et population âgée caractérisent ces deux ensembles. Ce qui ne manque pas de poser problème et soulève l'importante question du rôle des coopératives. Elles ont permis le maintien d'exploitations économiquement marginales le temps d'une génération mais on rarement facilité une restructuration en unités plus importantes. On risque de se retrouver très vite dans une situation assez paradoxale : un vignoble doté de structures de vinification et de commercialisation importantes associées à des exploitations de moins en moins nombreuses. La cave coopérative de Chautagne est entrée dans une période où les investissements initiaux sont amortis ; mais l'âge moyen des coopérateurs est supérieure à 60 ans et plus de la moitié sont des double-actifs. A l'inverse les quelques exploitations dynamiques de Chautagne sont le fait de vigneronns indépendants... L'exemple déjà évoqué de Serrières où des viticulteurs étrangers viennent utiliser l'espace laissé libre, risque de se généraliser, sur une échelle plus grande encore, dans la Combe de Savoie où le problème des distances n'existe pas : trente kilomètres séparent Fréterive, Chignin et les Marches et l'on peut très bien imaginer les viticulteurs de ces communes investir et utiliser l'espace agricole libre. Mais alors la volonté de maintenir sur place une population n'aura pas été respectée. On risque de se trouver confronter à une situation équivoque pour le renom du vignoble de qualité. La tentation est grande d'accroître la production afin de rentabiliser la terre, or il est connu que les vignobles de renom produisent peu et à ce prix seulement maintiennent leur identité et leur réputation de qualité.

Ainsi apparait une nouvelle géographie du vignoble. La typologie régionale que nous venons d'esquisser n'obéit pas à des critères traditionnels de proximité, mais décrit et met en rapport des ensembles humains , économiques aux caractères identiques ou voisins dans un espace déterminé.

Aider à la décision d'aménagement et de protection de l'espace rural en présentant aux responsables des informations recueillies et ordonnées de façon à appréhender la réalité dans son exhaustivité, tout en dégagant les grandes lignes et en synthétisant les orientations tel était l'objet de cette recherche.

Arrivé au terme de celle-ci, il est clair que la démarche doit être généralisée à partir de ce qui n'était qu'un exemple. Il doit être dépassé et amplifié pour déboucher sur une connaissance exhaustive de l'espace rural de ces zones de montagnes et de moyennes montagnes, favorisant ainsi un aménagement cohérent et réaliste.

Bibliographie

- ABRY, DEROS, RAULIN : *Les sources régionales de la Savoie*. 1979. Paris. Fayard. 355 p.
- Atelier Central Etudes Aménagement Rural : *L'espace rural français statistiques et indicateurs* . Ministère de l'Agriculture. Paris 1972. 225 p.
- Atelier Aménagement Rural : *L'espace rural savoyard*. Chambéry 1976. 31 pages.
- Autrement : *Avec nos sabots. La campagne rêvée ou convoitée*. 1978. n°14. 248 p.
- BENEVENT (E.) : *Le climat des Alpes françaises* .N.O.N.M. 1926 435 p. - A. Colin 1927
- BERNARD (H.) DERRUAU (M.) : *Initiation à la géographie appliquée*. Masson. et alii 1978. 190 p.
- BERTIN (J.) : *La graphique et le traitement graphique de l'information*. 1977. Paris . Flammarion 277 p.
- BERTIN (j.) : *Généralisation du traitement graphique de l'information*. Annales. Economie, Société et Civilisations, 1969, n°1 p.70-101.
- BLANCHARD (F.) : *La répartition de la vigne dans les Alpes Françaises d'après la carte de A. Vandaine*. 1928. R.G.A. 1930. P. 218-260
- BONIN (S.) : *Initiation à la graphique*. 1975. Paris. L'Epi. 711 p.
- BONIN (S.) : Les problèmes rencontrés dans l'utilisation d'une matrice ordonnable. *Espace géographique*. 1977, n°4, p. 218-232.

- BRETTEVILLE (A.de) : La double activité en milieu rural. Rapport du Conseil Economique et Social. J.O. 18. 11. 1977.
- BRUN, LACOMBE et LAURENT : Les Agriculteurs à temps partiel en France. Bull. Inf. Dép. Eco. et Soc. Rural. I.N.R.A. 1976. n°2.
- BRUNET (R.) : Pour une théorie de la géographie régionale. Mélanges Meynier. Rennes. 1972 P. 649-662.
- BRUNET (R.) : Les phénomènes de discontinuité en géographie - Mém. et Doc. SDC6 CNRS - 1968 - 117 p.
- Cadastre viticole de la Savoie*. Paris. Imprimerie Nationale 1964.
- CADOURET (A..) : *L'agriculture en Savoie*. Chambéry. 1929
- Centre G. Pompidou : *Cartes et figures de la terre*. Paris, C.C.I. 1980 - 479 p.
- CHARVET (J.C.) : *La grande entreprise agricole en Beauce*. Paris, L'espace géographique. 1977/ n°4 p. 233-246.
- CHOLLEY (A.) : *Les préalpes de Savoie et leur Avant-Pays* . Paris. 1925. 755 p.
- COMOU (M.): La population non agricole au village : différenciation et prolétarisation de la société rurale - Etudes rurales N° 67 - juin 1977 pp. 47-160.
- CULAS (G.): *Les vins de Savoie*. Institut Technique du Vin. Chambéry. 1979.
- DAVID (J.) : *Du rural au rurbain. L'Avant-Pays Savoyard*. Grenoble. I.G.A. 1980. 358 p.
- DAVID (J.) : Les Agriculteurs à double activité en Savoie : survivance ou renouveau. R.G.A. 1973, p. 285-294.
- DAVID (J.) : Résidences secondaires et structures foncières dans le Val du Bourget. R.G.A. 1966, P. 489-503.
- D.D.A. Savoie : Enquête communautaire sur les structures des exploitations agricoles en 1967.
- Recensement général de l'agriculture. Résultats communaux. 1970.
- D.D.E. Savoie : Schéma directeur d'aménagement et urbanisme. Lac du Bourget. 1975. Chambéry.
- FARCY (M.) : *Un million d'agriculteurs à temps partiel*. Paris. Fayard. 1979. 167 p.
- DION (R.) : *La vigne et le vin en France au XIXe*. Paris. 1959.
- DURANTON (M.) : *La double activité agricole en Savoie*. Chambre d'Agriculture. Chambéry. 1976.
- DALBAN (G) : *La vigne et le vin dans la Combe de Savoie* 1970.T.E.R. I.G.A. Grenoble
- GADILLE (R.) : *Le vignoble de la côte bourguignonne. Fondements physiques et humains d'une viticulture de haute qualité*. Paris. Les Belles Lettres. 1967. 645 p.
- GENSAC (P.), LEFEBVRE (S.) : Carte écologique de Chambéry au 1/50 000e. Répartitions des activités humaines dans le bassin de Chambéry A.ix et l'Avant-Pays Savoyard; leur impact sur le milieu. Documents de cartographie écologique. Grenoble, 1979, t. XIX, p. 65-76, 1 tabl. 1 fig. 1 carte h.t.
- GEX : La vigne dans la Combe de Savoie. R.G.A.. 1943.
- GILBANK (G.J.) : La modernisation de la viticulture française. Géographica Polonica.

1974. p. 261-270.
- GILBANK (G.J.): *Les vignobles du Bassin Parisien*. Thèse Etat. Université Paris I. 2 vol, 889 p. 1978
- Giraud (J.P.) , Gombert (M.), PETRY (M.) : *Les agriculteurs, t. 1 : Clefs pour une comparaison sociale*, collection I.N.S .E.E. Série E. Paris. 1977. 431 p.
- GODDARD (A.) : *Les vins de Savoie*. Point 2001. n° 17. 1972.
- GODDARD (A.) : *Les vins de Savoie*. Dossier de présentation en vue de l'obtention du label Appellation Origine Contrôlée. ron. s. 1. , s. p., S yndicat des Vins de Savoie. 1971.
- GODEFROY : *Géographie de la Savoie*. Chambéry. 1930
- GUICHONNET (P.) : Les techniques viticoles de la Haute Savoie. Annales de la Société d'Ethnographie Française. A.I. 1950. p. 39-53.
- GUICHONNET (P.): Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation - Revue de Géographie Alpine - 1955 p. 255 – 298.
- JAIL (M.) : Les effets de l'urbanisation sur les vignobles du Grésivaudan et de la Cluse de Chambéry. Actes du Congrès des Sociétés Savantes. Paris. 1978.
- JOSSERAND (LI) : La roussette de Seyssel in *Mélanges Maurice Zimmermann*. I.E.R. Lyon. 1949. P. 205-223.
- LAUGA (L.) : L'avenir de la viticulture française. Rapport au Conseil Economique et Social. Paris. 1977.
- LE BERRE (M.) : Paysages agraires et problèmes agricoles dans la Cluse de Chambéry. R.G.A. t. LV. P. 291.302
- LOVIE (J.) : *Savoie*. Paris. 1979. 362 p.
- LEVEDOUX (h.) : *La vigne et sa culture*. Paris. 1965. Q.S.J. 128 p.
- LIVET (R.) : *Les nouveaux visages de l'agriculture française*. Paris Ed. sociales. 1979.211 p.
- LOCOH (T.), PAILLAT (P.) : Les agriculteurs âgés. Travaux et Documents. INED n°61. 1972.248 p.
- LOZATO (J.P.) : Le recul du vignoble d'Asti - Acta Geographica N° 27 - juin 1976 - pp 4 - 16
- MELELLI (A.) PERARI (C.) : Le développement du vignoble spécialisé dans la région ombrienne - Geographica Polonica 1978, 38 p. 193 - 205
- MER LIN (P.) : L'exode rural. Travaux et Documents INBD n°59. Paris. 1971. 228 p.
- MESTRALLET (J) : Le vignoble de Frangy à Seyssel - T.E.R. I.G.A. 1953 - 35 p.
- MIEGE (J.) : *La vie rurale dans le sillon Alpin*. Paris. M.T. Genin. 1960. 673 p.
- PAUTOU (G.), VIGNY (F.) GRUFFAZ (R.) : Carte des groupements végétaux de la Chautagne (Savoie). Documents pour la carte de la végétation des Alpes. 1971. Vol. XI, P. 78-108, 1 carte h.t.
- PELATAN (J.) : Le Perche : une ou plusieurs régions agricoles ? Une expérience de traitement de l'information sur ensemble matriciel. Economie rurale n° 106, mars-avril, 1975. p. 32-45.

PERRIER DE LA BATHIE : *Le vignoble de la Savoie*. Chambéry. 1887.

PEYRES : La vigne en Suisse . Le vignoble de la dépression sub-jurassienne. R.G.A. t. X. p. 495-548.

PHARO (P.), SIMULA (P.) : Les agriculteurs exploitants familiaux. Centre d'Etudes et de Recherches sur les qualifications. Dossier n°23. La Documentation Française. 1979. 108 p.

PITTE (J.R.) : Remarques sur la formation du vignoble du Bugey in Géographie historique des vignobles. Colloque du C.N.R.S. Paris 1978. P. 179-185.

REPARAZ (A, de), BERARD (C.) : Viticulture et coopération viticole dans le S.E. méditerranéen : le cas du Var - Méditerranée 1975n 23, p. 37 – 57.

RICHARD (L.) : Feuille de Montmélian 1/50000°. Documents pour la carte de la végétation des Alpes. 1971, vol. XI, p. 9-78. cartes, tabl. 1 carte h.t.

RIVES (M.) : Les origines de la vigne . La recherche n° 53, février 1975.

ROUPIE (Ph.) : Le rôle des techniques modernes dans l'évolution des paysages viticoles d'Europe Occidentale - Geographica Polonica - 1978, 38, p. 253-256.

TIRONE (L.) : Mutations récentes du vignoble italien . Méditerranée - 1975, 23 - p. 59 – 80.

TIRONE (L.) : La vigne dans l'exploitation agricole en Italie - Méditerranée, 1970, n° 4, p. 339-362

TOURTET-VIGNY (F.) : L'année 1966-1967 dans le Val du Bourget (Savoie) D.E.S., ronéo, 56 p. 1967. Grenoble.

VAUDAINE : La carte de la production viticole des Alpes Françaises en 1927-1928 - RG6.A. - 1930, 2, p. 215 – 218.

VION (R.) : Un vignoble savoyard de qualité : La Chautagne. R.G.A. 1956, P. 714-729.

Archives départementales de la Savoie :

- Série L : Fonds sarde 1815-1860
- Série M
 - 27M Rapport et statistiques
 - 24M Viticulture
- Série S
 - 54S Météorologie et Hygrométrie